

# L'EMPOWERMENT À LA FRANÇAISE ?

*Empowerment, développement  
du pouvoir d'agir, du faire  
participer, de la citoyenneté :  
quelles relances  
pour quel travail social ?*

*Dossier coordonné par Pierre Merle  
et Jenny Antoine, rédactrice en chef*

**Sophie Aouizerate  
Isabelle Chevalier  
Hervé Drouard  
Martine Dutoit  
Sylvie Gaulène  
Claude Jacquier  
Marcel Jaeger  
Claire Jouffray  
Patrick Lechaux  
Karine Liétard  
Manuella Ngnafeu  
Laurent Ott  
Henri Pascal  
Cristina De Robertis  
Régis Robin**

La restructuration de la formation et des diplômes initiaux et d'encadrement commencée il y a quelques années, leur articulation avec le cursus universitaire européen, la constitution des plateformes régionales, la perspective des hautes écoles professionnelles en action sociale et de santé (HEPASS), marquent une évolution qui redéfinit sur le long terme le contexte et la nature des interventions sociales, les pratiques des acteurs et le sens des politiques publiques en matière d'aide et d'action sociales.

Si la recherche existe dans le champ du travail social et produit des connaissances, il lui reste à devenir un élément incorporé à la culture des professionnels. L'approche scientifique des questions du travail social par des chercheurs et praticiens chercheurs, permet de rendre compte de la complexité inhérente aux pratiques sans en réduire les composantes, sans instrumentaliser les manières de faire, sans effacer le sujet.

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Michel Autès**, Sociologue, Chercheur au CNRS CLERSE (Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques | **Elisabetta Bucolo**, CNAM, Lise CNRS | **Marcel Jaeger**, Titulaire de la Chaire de travail social du Cnam | **Jean Lavoué**, Directeur de l'Association pour la sauvegarde l'enfance du Morbihan | **Pierre Lenel**, Laboratoire CNAM Lise CNRS | **Bertrand Ravon**, Sociologue, Professeur des universités, Lyon 2 | **Dominique Schnapper**, Sociologue, Directrice d'études à l'EHESS | **Claude Wacjman**, Psychologue, Secrétaire de rédaction de la revue Psychologie clinique | **Richard Wittorski**, Professeur à l'Université de Rouen

## COMITÉ DE RÉDACTION

**Jenny Antoine**, Psychologue, sociologue, chargée de cours universités, interventions sociales | **Michèle Beaubert**, Responsable de formations aux fonctions éducatives à l'IRFE Isle | **Brigitte Bouquet**, Professeur émérite de la Chaire de Travail Social et d'Intervention Sociale au Cnam | **Florence Bourgoïn**, Formatrice à l'IRTS de Paris, doctorante en Sciences de l'Education | **Joël Cadière**, Formateur-chercheur | **Marlène Dangoumau**, Assistante de service social, sociologue, DEIS | **Dominique Dépinoy**, Sociologue, responsable de formation | **Hervé Drouard**, Praticien, chercheur, formateur | **François Guérenne**, Formateur, chercheur | **Marcel Jaeger**, Titulaire de la Chaire de Travail Social et d'Intervention Sociale au Cnam | **Emmanuel Jovelín**, Professeur des Universités | **Marie-Véronique Labasque**, Responsable du Département d'Etudes, de Recherches et d'Observation CREA/IRFFE Picardie | **Chantal Le Bouffant**, Assistante sociale, docteur en sciences de l'éducation, présidente d'IRIS et d'AEF 93/94 | **Patrick Lechaux**, Chercheur en Sciences de l'éducation, associé au CRF-Cnam | **Éliane Leplay**, Ex-directrice de l'ETSUP de Paris, Docteure en sciences de l'éducation, spécialité " Formation des adultes " | **Phillipe Lyet**, Responsable du Centre de recherches et d'études en action sociale (CREAS) à l'ETSUP de Paris | **Pierre Merle**, Chargé de mission ESSSE Lyon | **Claude Meyer**, Professeur à l'Université d'Evry-Esson, psychosociologue, membre du laboratoire ETE, chercheur associé au CRF-Cnam | **Marjorie Micor**, Directrice de l'EPE de Moselle, sociologue | **Nicolas Murcier**, Sociologue, Responsable de projets à l'EFPP de Paris | **Géraldine Nau**, Conseillère en économie sociale et familiale, DEIS en cours | **Laetitia Naud**, Consultante et formatrice en TS, titulaire du DEIS et d'un MASTER | **Alain Roquejoffre**, Sociologue

Directrice de la publication : Eliane Leplay

Rédactrice en chef : Jenny Antoine

Secrétariat de rédaction : Louise Nirin - Dans mon étoile

# AFFUTS

Association Française pour le développement de la recherche en travail social

FORUM, La revue publiée par l'AFFUTS  
revue.forum@outlook.fr • www.affuts.eu  
numéro ISSN : 0988.6486

Revue publiée en partenariat avec l'UNAFORIS et la Chaire de travail social et d'intervention sociale du Cnam

# SOMMAIRE

**Editorial | p. 4**

*Pierre Merle*

**Auteurs | p. 6**

## Ière partie

**L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (DPA) : Une nécessaire remise en question des pratiques professionnelles actuelles pour une autre visée du travail social | p. 8**

*Claire Jouffray*

**Place de la personne dans l'intervention en travail social : sa construction comme sujet confronté aux notions de participation et d'empowerment | p. 15**

*Henri Pascal*

**Une recherche-action sur la définition de notre identité française avec la participation d'habitants au sein d'institutions socio-culturelles, comme outil de création. Circonstances et place dans un parcours professionnel | p. 21**

*Sophie Aouizerate*

**Définir le pouvoir d'agir comme communautaire | p. 28**

*Laurent Ott*

**Empowerment et Santé Mentale | p. 35**

*Martine Dutoit*

## Spécial Actualité

**Un message pour l'empowerment, un défi pour l'innovation et la recherche : « Merci de ne plus nous appeler usagers », Le nouveau rapport du Conseil supérieur du travail social | p. 42**

*Marcel Jaeger*

**Un tournant historique pour les diplômés du travail social | p. 48**

*Patrick Lechaux*

## IIème partie

**Empowerment, mythe et réalité - Chronique raisonnée d'un itinéraire rural communautaire | p. 56**

*Claude Jacquier*

**Participation des personnes : quelle contribution de l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) | p. 67**

*Cristina De Robertis*

**Quand Karine rencontre Aurélie : une histoire sur fond de développement du pouvoir d'agir | p. 72**

*Karine Liétard*

**Empowerment manquant...travail social manqué !... | p. 78**

*Manuella Ngnafeu*

**Le pouvoir d'agir des salariés de l'E.S.S. : l'empowerment contrarié | p. 85**

*Isabelle Chevalier et Sylvie Gaulène*

**Mutations de la Société et Travail Social Expertise Sociale et Développement du Pouvoir d'Agir en question | p. 91**

*Régis Robin*

**Note complémentaire : aperçu d'une exploration du web par « empowerment et social » | p. 97**

*Hervé Drouard*

**Appel à contributions pour le numéro 146 | p. 103**

**Appel à contributions pour le numéro 147 | p. 105**

**Appels | p. 107**

**Communication & ressources humaines | p. 108**

**Chercher, lire, voir, entendre | p. 116**

*Rubrique coordonnée par Patrick Lechaux*

**Liste des numéros | p. 124**

**Bon de commande | p. 126**

# **L'EMPOWERMENT À LA FRANÇAISE ?**

***Empowerment, développement  
du pouvoir d'agir, du faire participer,  
de la citoyenneté : quelles relances  
pour quel travail social ?***

*Dossier coordonné par  
Pierre Merle et Jenny Antoine*

# ÉDITORIAL

L'approche des questions d'empowerment et/ou de participation, telle qu'elle figure dans ce dossier ne consiste pas dans un exposé systématique des programmes de politiques publiques ou de méthodologie en action collective qui s'appuient sur ces notions.

Pour autant les diverses contributions n'esquivent pas les données en la matière. L'article débutant la seconde partie retrace sur longue distance les interactions entre recherche et politique de la Ville, des quartiers nord-américains à ceux des villes françaises. Le rapport tout récent du CSTS - le président de la sous-commission l'ayant rédigé nous introduit ici à sa lecture - se livre à un recensement exhaustif des expériences innovantes, expérimentations conduites en cours, dispositifs déjà institués (avec normes ou simples indications procédurales) concernant la participation des personnes aidées ou accompagnées à certaines politiques et à leur gouvernance.

C'est bien cependant à partir du travail social - éducatif, socio-culturel... - que la vague de ces idées est explorée dans ce numéro.

Il s'agit de présenter et mettre à l'étude les éléments de contexte, les enjeux, le caractère d'opportunité (ou de nécessité face à des impasses ou épuisements de pratiques), de ces orientations et lignes stratégiques ; la mise en perspective historique permet de se repérer entre ce qui semble de l'ordre de la résurgence et ce qui caractérise une nouvelle donne pour le travail social.

Santé mentale, ville, situations de pauvreté ou de handicap... multiples sont ici les terrains d'analyse qui, se présentant d'emblée comme *domaines* sur leur versant institutionnalisé, sont déconstruits dès lors que les entrées se font par *population* et *territoire*.

Dans la terminologie, *empowerment*, tout comme *développement*, désigne du *processus*. Et, sauf à y voir un « procès sans sujet »<sup>1</sup> se pose la question d'identification de l'acteur, agent, voire « actant »<sup>2</sup> : c'est à cette clarification des places dans le processus tout autant que de sa visée que s'attachent les contributeurs. L'éthique proposée, pourrait-on dire, ne se résume à une statique de la posture mais implique la recherche d'un processus effectif d'agir dans la visée renouvelée de travail social (premier article). À rapprocher ou confronter avec cette question figurant dans la lettre de mission ministérielle au CSTS (2/8/2013) : « en quoi la participation des usagers pourrait-elle être considérée comme un critère de performance du travail social ? »

Par ailleurs, puisque « les mots du lexique politique [social, aussi bien] portent en eux la polémique sous la forme de la polysémie qui est la trace des usages antagonistes qu'en ont fait ou en font des groupes différents » (Bourdieu 1984), il est également logique que soient réexaminés au fil des pages des signifiants tels que « *usager* », « communauté » - communauté locale - ou « *pouvoir*<sup>3</sup> ».

Il y a donc un plan linguistique à la recherche. Songeons par exemple soit aux problèmes que soulève la traduction - ainsi les formes verbales transitives de l'anglais non disponibles en français comme « *empower women and girls* » dans la lutte contre la pauvreté ou « *empower local communities* » - soit à ceux internes au lexique national français (*participer* ne dispose pas de la même forme pronominale qu'à *s'impliquer*).

<sup>1</sup> Marx relu par Althusser, ce dernier critiqué par Rancière... Mais aussi Duran Patrice in *Penser l'action publique*, L.G.D.J., 1999

<sup>2</sup> Jean-Claude Passeron, « Acteur, agent, actant : personnages en quête d'un scénario introuvable », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIX-121 | 2001 ; <http://ress.revues.org/643>

<sup>3</sup> S'expliquant sur son vocabulaire, Alinsky (in *Rules for radicals*, 1971, écrit final) écrivait : « Je me dois de dire pourquoi je ne me sers pas d'autres mots que *pouvoir* qui ne provoqueraient pas des réactions aussi négatives et passionnelles. En utilisant une périphrase telle que « canalisation de l'énergie » nous commençons à en affaiblir le sens ». Note de la rédaction : cette citation nous vient par association d'idée et non par volonté de sortir la stratégie conflictuelle d'Alinsky de son contexte pour la relier à ce dossier.

Sur ce plan aussi l'ensemble du dossier est enrichi de propositions conceptuelles, voire de considérations proprement épistémologiques. Si, au détour d'un paragraphe, l'attachement à telle ou telle de ces formes linguistiques paraît relever davantage de l'engouement que de la démarche raisonnée, c'est, de manière générale, la confrontation au réel du terrain qui aboutit à proposer des formules de transposition : dès lors les termes originaux gardent leur valeur heuristique et tout nominalisme est écarté.

Nous avons parlé plus haut de *vague* et non de *vogue*.

Le verbe qui correspond à ce dernier terme, *voguer*, est cependant intéressant puisque non disqualifiant dans son sens premier de navigation. Car notre thématique passe les frontières et c'est tout autant de transprofessionnel, transdisciplinaire, transversalité des politiques que de transcontinental qu'il est question.

Pour rester dans les anglicismes - et la métaphore maritime - *l'empowerment* et la *participation*, redéfinis et précisés, ressortent légitimes à faire *mainstreaming*

-----

Forum avait souhaité un appel à contributions assez ouvert.

Du fait de la connexité de certaines thématiques, il était souhaité que ce dossier puisse juxtaposer des matériaux de recherche et d'analyse à entrées multiples. Les contributions ayant été nombreuses, et c'est heureux, le dossier se présente en deux parties et une articulation centrale. Le lecteur devra moins rechercher une différence entre ces deux parties que la particularité de chaque article qui apparaît dès le titrage - titre, sous-titre - et le résumé de début auxquels les auteurs ont bien voulu prêter l'attention qu'on leur demandait.

Il est possible de communiquer avec les auteurs (adresses courriels figurant dans la liste d'auteurs) et, s'il s'agit d'échanges sur le fond, il est recommandé par la rédaction de mettre une copie à l'adresse courriel ci-dessous du coordonnateur de ce dossier.

Bonne lecture.

Pierre Merle  
[merle.pierre@orange.fr](mailto:merle.pierre@orange.fr)

# AUTEURS

## ***Claire Jouffray***

Assistante de service social, puis cadre pédagogique dans un IRTS. Titulaire d'un Master en travail social (CNAM 2004), formée par M. Le Bossé à l'approche centrée sur le DPA, elle est coordonnatrice des pôles formation et recherche au sein de l'association ANDA-DPA.

[claire.jouffray@free.fr](mailto:claire.jouffray@free.fr)

## ***Henri Pascal***

Sociologue, formateur chercheur en travail social, auteurs d'ouvrages et articles sur l'histoire du travail social et l'intervention collective en travail social, co-directeur de la collection politiques et interventions sociales aux Presses de l'EHESP.

[henri.f.pascal@wanadoo.fr](mailto:henri.f.pascal@wanadoo.fr)

## ***Sophie Aouizerate***

Animée par des réflexions concernant l'identité française, l'auteure a exercé une dizaine d'année en tant qu'assistante sociale avant d'intégrer un master au Cestes/CNAM. A cette occasion, elle a mené une recherche-action sur la participation des habitants. Depuis elle continue de travailler sur ces questions à partir du développement de communautés humaines.

[sophieaouiz@yahoo.fr](mailto:sophieaouiz@yahoo.fr)

## ***Laurent Ott***

Formateur chercheur en Travail Social, Docteur en Philosophie.

[laurent.ott@orange.fr](mailto:laurent.ott@orange.fr)

## ***Martine Dutoit***

Maitre de conférences à Université d'Evry Val d'Essonne - Membre du Centre de Recherche sur la Formation-Cnam. Fondatrice de l'Association Advocacy France et Pairadvocate.

[martine.dutoit@neuf.fr](mailto:martine.dutoit@neuf.fr)

## ***Marcel Jaeger***

Titulaire de la Chaire de Travail social et d'intervention sociale du Conservatoire National des Arts et Métiers.

[marcel.jaeger2@orange.fr](mailto:marcel.jaeger2@orange.fr)

## ***Patrick Lechaux***

Chercheur en sciences de l'éducation, associé au Centre de recherche sur la Formation (CRF Cnam), membre du comité de rédaction de Forum.

[patrick.lechaux@wanadoo.fr](mailto:patrick.lechaux@wanadoo.fr)

## ***Claude Jacquier***

Architecte et économiste de formation, directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste des villes et du développement soutenable communautaire et l'auteur de plusieurs recherches, articles et livres : « *Voyage dans dix quartiers européens en crise* » (1991 L'Harmattan), « *Quartiers américains, rêve et cauchemar. Le développement communautaire et la revitalisation des quartiers aux Etats-Unis* » (1993 L'Harmattan) et récemment, « *L'Union européenne et la dimension urbaine* » (2012 Comité des Régions).

Président du conseil scientifique du réseau SPISC (Séminaire pour la Promotion de l'Intervention Sociale Communautaire), il dirige à Grenoble, l'ODTI (Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels).  
[claud.jacquier7@wanadoo.fr](mailto:claud.jacquier7@wanadoo.fr)

### ***Cristina De Robertis***

Assistante sociale, formateur, directrice d'un institut de travail social à la retraite, coordinatrice du comité de rédaction de la Revue Française de Service social de l'Association nationale d'assistants sociaux (ANAS), co-directrice de collection « Politiques et interventions sociales » aux Presses de l'EHESP, auteure de nombreux livres et articles sur le travail social.  
[cristina.de-robertis@wanadoo.fr](mailto:cristina.de-robertis@wanadoo.fr)

### ***Karine Liétard***

Assistante de service social depuis 18 ans, elle exerce depuis sept ans au sein d'une Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT). Il s'agit d'un service social qualifié « expert et spécialisé en santé ».  
[kar.lietard@orange.fr](mailto:kar.lietard@orange.fr)

### ***Manuella Ngnafeu***

Chargée de mission - Démocratie et Participation Citoyenne, Ville de Mulhouse, Assistante de service social. Doctorante en Sciences de l'Education (Direction : Loic Chalmel, Enjeux, complexités et défis de l'éducation en pays Bamiléké dans l'Ouest du Cameroun : entre communauté et nation. ED 514-SHS - Labo Lisec - Université Haute Alsace)  
[n.manuella@gmail.com](mailto:n.manuella@gmail.com)

### ***Isabelle Chevalier et Sylvie Gaulène***, membres de IDÉIS

L'association IDÉIS promeut l'ingénierie sociale comme outil d'aide aux petites structures du médico-social confrontées aux évolutions législatives et à la nécessité d'innover ; ce faisant, elle participe à la promotion sociale de salariés du secteur de l'intervention sociale.

Sylvie Gaulène : longue expérience professionnelle comme puéricultrice PMI et auprès structures EAJE, aujourd'hui fonctions de responsable de Maison du Département du Tarn, expertise dans le domaine du Développement Social Local. Titulaire DEIS (mémoire de recherche sur l'analyse et l'évaluation de la participation des habitants d'un territoire dans le cadre d'un projet DSL.

Isabelle Chevalier : 20 ans d'expérience en tant qu'assistante sociale polyvalente en secteur urbain, av expertise dans le domaine du logement. Titulaire DEIS avec travail de recherche sur l'analyse de la politique publique partenariale d'accès au logement des plus défavorisés. Actuellement fonction d'encadrement au sein de la MDPH31.

[asso.ideis@gmail.com](mailto:asso.ideis@gmail.com) - <http://ideis31.wix.com/ideis>

### ***Régis Robin***

Assistant Social en service de Psychiatrie adultes pendant une dizaine d'années, Formateur en Travail Social à l'ARIFTS Angers depuis 12 ans. Actuellement en doctorat de Géographie sociale et de Sociologie, il est membre du laboratoire ESO - Espaces et Sociétés - Angers.  
[r.robin@arifts.fr](mailto:r.robin@arifts.fr)

### ***Hervé Drouard***

Membre du Comité de rédaction de la Revue Forum de l'Affuts

## L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (DPA) : Une nécessaire remise en question des pratiques professionnelles actuelles pour une autre visée du travail social

**Claire Jouffray**, Assistante de service social, puis cadre pédagogique dans un IRTS. Titulaire d'un Master en travail social (CNAM 2004), formée par M. Le Bossé à l'approche centrée sur le DPA, elle est coordonnatrice des pôles formation et recherche au sein de l'association ANDA-DPA.

**Résumé** : L'empowerment est une notion à laquelle de plus en plus de personnes s'intéressent mais qui, parce qu'elle est ambiguë, se réduit souvent à du discours sur le pouvoir d'agir sans que cela ne débouche sur un agir effectif. L'approche centrée sur le DPA, telle qu'elle a été modélisée, permet de sortir des discours incantatoires pour passer à de l'agir effectif. Elle contribue ainsi à un renouvellement des pratiques sociales et à une autre visée du travail social.

**Mots-clés** : empowerment, pouvoir, agir, stratégie, interactionnisme.

### 1- Un contexte de crises multiples entraînant de profondes mutations

Pour mieux comprendre les mutations actuelles et à venir du travail social, il est important de resituer celui-ci dans le contexte de crise majeure du capitalisme que nous traversons, crise qui a des conséquences sociales : En plus de l'accroissement des demandes, les travailleurs sociaux ont à faire à un public nouveau, non habitué des services sociaux, ceux qu'on nomme les travailleurs pauvres. L'attente de ce public n'est pas de se faire « réparer » (ce qui a été longtemps le rôle du travail social) mais seulement d'avoir les moyens de vivre normalement, sans passer par une relation d'aide telle que l'entendent les travailleurs sociaux. La profonde crise économique que nous traversons a également des conséquences en termes de moyens disponibles : Les travailleurs sociaux se trouvent face donc à une augmentation et une complexification des demandes dans un contexte de raréfaction des ressources ; il leur est demandé de faire plus avec moins. C'est ce qu'on appelle une injonction paradoxale.

Cette crise socio-économique a pour effet une crise du travail social et les pratiques des professionnels sont interrogées, voir remises en question. C'est le cas par exemple du côté des médias, qui, dès qu'un fait divers touchant souvent la protection de l'enfance est révélé, interrogent l'efficacité des travailleurs sociaux (« pourquoi n'ont-ils rien fait pour empêcher ce qui est arrivé ? »). C'est aussi le cas de bon nombre d'hommes politiques qui affichent en public leurs doutes quant aux effets du travail social qui produirait de l'assistanat et fermerait les yeux sur (voir encouragerait) les fraudes. C'est enfin le cas des usagers qui disent parfois ne pas être entendus, être stigmatisés en fonction de leur passé, être infantilisés.

Ce contexte de crise socio-économique a poussé les institutions du social à davantage de bureaucratisation : logique gestionnaire, de dispositifs, de procédures, de management, d'efficacité. Le travail social, qui était fondé sur l'idée d'un accompagnement individualisé, sans pression de rentabilité ou de contrainte budgétaire, a vu cette idée mise à mal du fait d'une très forte rationalisation administrative. A l'heure actuelle la situation des usagers chemine à travers un itinéraire explicitement tracé et la marge d'initiative laissée aux travailleurs sociaux est largement réduite. Pour les professionnels qui sont poussés dans ce sens par les institutions, il s'agit souvent d'enclencher le dispositif adapté à la situation. On compte sur eux pour faire rentrer les personnes dans des dispositifs et du coup, à force de se centrer sur les dispositifs, le travailleur social perd progressivement sa capacité à mobiliser les potentialités des usagers. Il se centre davantage sur les procédures que sur le processus. Le risque est grand aujourd'hui de voir les professionnels se laisser enfermer dans la position d'être au service des dispositifs (faire du chiffre) au lieu d'être au service des usagers des dispositifs.

Autre constat : Une posture semble dominer actuellement dans le travail social, celle de l'expert, confortée en France par les nouveaux diplômés d'état de niveau III. Il est attendu des travailleurs sociaux qu'ils soient des experts en diagnostic social. Pourquoi pas... Le problème, c'est que cette expertise est souvent unilatérale, construite du seul point de vue des professionnels. Et pourtant les travailleurs sociaux disent *faire avec* les personnes. Oui, ils *font avec* dans le sens où ils s'appuient sur ce que leur apportent les personnes. Mais l'analyse

et le plan d'action qui en découlent ne sont pas (ou très rarement) travaillés et construits avec les premiers concernés, en prenant en compte leur point de vue ; cela reste l'affaire des spécialistes dont il est attendu qu'ils posent un diagnostic. Notre expérience dans le champ de la formation continue<sup>1</sup> montre que ça n'est pas parce que les intervenants sociaux veulent et disent *faire avec* les personnes qu'ils le font ou qu'ils peuvent le faire. En effet, il semblerait que ce soit peut-être plus facile à dire qu'à faire, d'autant plus dans un contexte de fortes contraintes (économiques, institutionnelles, etc...). Nous observons souvent qu'il y a souvent un décalage entre ce que les intervenants sociaux disent faire (en fait, ce qu'ils croient faire) et ce qu'ils font en réalité.

Les travailleurs sociaux sentent donc confusément que le sens de leur travail leur échappe : ils sont en prise avec une pression institutionnelle qui leur demande de l'efficacité avant tout, dans une logique de court terme et de visibilité des actions alors que leurs principes éthiques d'intervention sont censés prendre appui sur la prise en compte de la personne, de ses rythmes et de ses potentialités. Il en résulte pour un certain nombre d'entre eux un profond malaise qui peut aller jusqu'à de l'épuisement professionnel. Nous avons souvent l'occasion, dans le cadre de la formation continue, de recueillir en début de formation un constat alarmant quant à l'intérêt des intervenants sociaux pour leur travail, compte-tenu de tous les bouleversements à l'œuvre (institutionnels ou autres). Ils nous disent souvent leur sentiment d'être à cent-mille lieues de ce pourquoi ils ont choisi de faire ces métiers, leur impression d'être pris dans un engrenage sur lequel ils n'ont pas beaucoup de prise.

Plusieurs possibilités s'offrent alors à eux : soit se replier sur eux-mêmes, soit résister et contester, soit en profiter pour explorer d'autres façons de faire. C'est dans le cadre de cette troisième voie que la notion d'*empowerment* suscite beaucoup d'intérêt.

## 2- La question du rapport à l'action et la proposition de l'approche centrée sur le DPA

On assiste en France à une montée en puissance du concept d'*empowerment* comme piste pour une évolution du travail social. Dès 2003, Donzelot avait mis en évidence l'intérêt de cette notion dans le cadre de la politique de la ville. Plus récemment, cette idée est également au cœur des propositions faites par Bacqué et Mechmache dans le rapport sur la politique de la ville qu'ils ont remis en 2013 à François Lamy. Dans le contexte actuel, on peut comprendre que ce mode d'intervention soit fortement préconisé car l'Etat n'a plus les moyens de tenir une politique Top/Down : C'est une politique dont l'efficacité est remise en question ainsi que l'individualisation qu'elle entraîne. On constate par ailleurs que de nombreuses journées d'étude s'emparent de cette thématique porteuse. Des revues du travail social s'en saisissent également : c'est le cas de ce numéro de la revue Forum, du premier numéro de la revue Sciences et Actions Sociales (à paraître). De même est paru dernièrement dans les ASH un long article sur l'*empowerment* comme « contre-culture pour le travail social<sup>2</sup> ».

Et pourtant, l'*empowerment* est un concept mal défini qui donne lieu à toutes les interprétations possibles. La plupart du temps, il n'est envisagé que dans sa dimension collective, en particulier en France<sup>3</sup>, où on l'assimile à la question de la participation des publics. En fait, on fait dire à l'*empowerment* tout et son contraire : Cela va de l'injonction plus ou moins explicite à se prendre en main au fait d'inciter les habitants à lutter pour transformer eux-mêmes les conditions de vie dans leurs quartiers, en passant par le fait de permettre aux habitants de se regrouper pour améliorer leurs conditions de vie. On voit là trois traductions possibles du même mot qui traduisent trois orientations radicalement différentes. Il est vrai que parfois ceux qui parlent d'*empowerment* ont de quoi inquiéter : ils font porter la responsabilité du changement sur les personnes ; c'est à elles qu'il revient de trouver les solutions à leurs difficultés, de s'aider à s'en sortir, dédouanant par là-même de facto l'Etat, les institutions et les intervenants. Cette façon de penser l'*empowerment* nie l'oppression structurelle et fait uniquement poser le fardeau du changement sur les épaules des individus. D'ailleurs pour M.H. Soulet, le succès de cette notion dans l'intervention sociale s'inscrirait dans cette logique de la responsabilisation : il s'agirait de mobiliser et soutenir l'usager « pour qu'il engage ses propres ressources afin de développer des initiatives et d'élaborer un projet de vie<sup>4</sup> ». Cette vision critique est à mettre en lien avec l'Etat social actif et ses politiques d'activation des personnes.

<sup>1</sup> andadpa.fr

<sup>2</sup> M. Paquet, « Empowerment, une contre-culture pour le travail social », in les *Actualités sociales Hebdomadaires* n° 2886, 5/12/14, p.26 à 29.

<sup>3</sup> M.H Bacqué et C. Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La découverte, 2013

<sup>4</sup> M.H. Soulet, « Une solidarité de responsabilisation ? » in *Le travail social en débat[s]*, J. Ion (dir.), Paris, éd. La découverte, 2005, p.95.

On peut poser l'hypothèse que, si cette confusion existe, c'est peut-être parce qu'il faudrait s'entendre sur le mot *pouvoir* qui en constitue la racine. Ce mot est éminemment polysémique : Dans le champ du travail social, il peut s'agir de l'exercice d'une autorité, de l'exercice d'une influence sur les autres ou de la possibilité de poursuivre un objectif. On voit là déjà au moins trois orientations radicalement différentes.

Une piste va nous permettre d'avancer : c'est l'ontologie de l'homme capable proposée par Paul Ricœur. Pour lui, l'identité d'une personne repose sur la reconnaissance (par lui-même et par les autres) d'un certain nombre de capacités : pouvoir dire, agir, se raconter et s'imputer ses propres actions<sup>5</sup>. Le mot capacité est ici à prendre au sens de capabilité (avoir les moyens, les ressources de...) et non au sens de compétence. Et, concernant plus particulièrement le lien entre la capacité d'agir et la souffrance, ce philosophe a une définition de cette dernière qui ouvre des perspectives très intéressantes pour le travail social. Selon lui, « *la souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par la diminution, voir la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi*<sup>6</sup> ». Autrement dit, ce qui est à l'origine de la souffrance des personnes, ce n'est pas qu'il leur manque quelque chose (des ressources suffisantes, un logement, un accès aux droits, etc...) qu'il suffirait de leur apporter, c'est aussi qu'elles ont eu des expériences ayant entraîné une détérioration de leur rapport à l'action. Elles souffrent parce qu'elles rencontrent un obstacle qui les empêche d'agir par rapport à quelque chose qui est important pour elles et elles ressentent cette impossibilité d'agir comme une atteinte à ce qu'elles sont. Conséquence du côté de l'intervention sociale : écouter les personnes accompagnées, évaluer leurs besoins et leur apporter ce qui leur manque ne permet en rien de restaurer leur rapport à l'action (au sens d'un pouvoir agir et non d'être activé<sup>7</sup>). La capacité d'agir, quand elle est effective et reconnue, participe donc de l'identité d'une personne. En reliant la pensée de Ricœur à la notion d'*empowerment*, nous proposons de prendre le mot pouvoir au sens de possibilité, ce qui peut se traduire par « *créer les conditions pour que le passage à l'action redevienne possible et effectif* ». Belle piste pour un renouveau du travail social...

Yann Le Bossé, chercheur à l'Université Laval de Québec, a fait de la notion d'*empowerment* l'objet de ses recherches. Il en a proposé une traduction « *Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)* » qu'il a ainsi défini :

*Un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient.*

En fait, cet universitaire, plutôt que de proposer une énième nouvelle théorie pour le travail social, est parti de la logique inverse : il a cherché à repérer quels pouvaient être les points communs entre différentes pratiques dont on dit qu'elles marchent et à voir s'il était possible de les modéliser pour qu'elles puissent être reproductibles. Il est à signaler que cette démarche ascendante se poursuit : très régulièrement praticiens, formateurs et chercheurs de plusieurs pays formés à l'approche DPA se rencontrent pour mettre en commun leurs avancées et continuer ensemble à faire évoluer cette approche.

Le Bossé a proposé un modèle en quatre axes avec un préalable capital : la construction concrète du problème avec les personnes les plus concernées<sup>8</sup>. Les quatre axes sont les suivants<sup>9</sup> :

- Repérage des acteurs, de leurs enjeux, de leur contexte.
- Implication des personnes concernées dans la redéfinition des problèmes et dans la recherche de solutions.
- Conduite contextuelle de l'intervention.
- Introduction d'une démarche d'action conscientisante.

C'est bien la combinaison de ces quatre axes ayant un effet de synergie entre eux qui constitue l'approche centrée sur le DPA. Elle se caractérise également par le fait que sont travaillés simultanément les conditions individuelles

<sup>5</sup> P. Ricœur, « Devenir capable, être reconnu », in *Esprit*, Paris, n° 316, juillet 2005, p. 125 à 129.

<sup>6</sup> P. Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1996, p. 223.

<sup>7</sup> Voir dernière partie de cet article.

<sup>8</sup> Voir exemple dans la partie suivante.

<sup>9</sup> Pour plus d'informations, voir C. Jouffray (dir.), *Développement du pouvoir d'agir, une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Rennes, éd. EHESP, 2014, p.18 à 22.

et structurelles nécessaires à l'affranchissement de la situation. De plus, du fait de l'exploration des autres acteurs qui pourraient être concernés par le problème, elle permet de dépasser la traditionnelle et stérile dichotomie entre intervention sociale d'aide à la personne et intervention sociale d'intérêt collectif. Tout l'intérêt de cette approche est qu'il s'agit d'une démarche de conduite systématique d'un changement qui produit du pouvoir d'agir.

Une vigilance tout de même : Même si Le Bossé a construit un modèle en quatre axes, il ne s'agit en aucune façon d'une recette. Avec l'approche centrée sur le DPA il ne s'agit pas d'adopter une « bonne » manière de faire qui serait commune à toutes les situations. En fait, l'approche DPA propose une autre manière de penser d'où découlent autant de façons de faire qu'il existe de contextes.

### 3- Une piste pour contribuer au renouvellement des pratiques professionnelles

Ce qui est intéressant dans cette approche, c'est qu'elle ne concerne pas que la mobilisation de collectifs. Elle est également tout à fait pertinente dans des accompagnements individuels, ce que montre parfaitement l'expérience d'accompagnement social analysée par K. Liétard<sup>10</sup>. Cette approche permet de prendre conscience de ce que chacun gagne en développant son propre pouvoir d'agir. Elle peut donc être mise en œuvre dans n'importe quel service d'action sociale, même s'il ne s'y pratique pas de travail social collectif.

Quand il nous arrive de présenter cette approche sur le seul plan théorique, il nous est souvent dit qu'elle ne propose rien de nouveau, qu'elle correspond à ce que les travailleurs sociaux ont toujours fait. C'est en partie vrai, puisque cette approche est une modélisation de pratiques existantes. On y retrouve par exemple des éléments de la systémie, de la PNL, de l'approche non-violente, de l'approche conscientisante.

Et pourtant, ces quatre points d'appui ainsi que leur préalable constituent un profond bouleversement pour le travail social. En quoi ? Tout est négocié en permanence avec les personnes accompagnées : le repérage de l'obstacle qui empêche d'agir, la prise en compte et l'analyse du contexte, des acteurs et de leurs enjeux, de ce qui peut être tenté concrètement et comment le tenter. On est dans le champ de l'interactionnisme stratégique, c'est-à-dire d'une analyse qui regroupe en même temps l'interaction entre les acteurs mais également le jeu et les stratégies mis en place par ceux-ci. Autre point de différence : Cette approche insiste sur le fait qu'on ne peut avoir de prise que sur ce qui est présent *ici et maintenant*. Ce qui veut dire que le passé est le passé : on ne peut pas le réécrire ; le futur est le futur : on n'est pas certain de ce dont il sera fait. Le passé et le futur ne sont intéressants que dans leurs manifestations du présent. De plus, point n'est besoin de tout savoir sur les personnes (leur histoire, leurs relations, leurs conditions de vie, etc...) pour agir. On est donc très loin du fameux recueil de données permettant de poser un diagnostic global sur la situation.

Pourquoi cependant certains pensent qu'il n'y a rien de nouveau ? Ainsi que nous l'avons indiqué au début de ce texte, il s'avère qu'il y a une différence entre ce que les travailleurs sociaux pensent qu'ils font et ce qu'ils font réellement, en particulier en ce qui concerne le fait de *faire avec* les personnes. Et il faut passer par un travail sur ses propres situations d'impuissance à agir pour prendre conscience de ce décalage. Dans le cadre des formations que nous organisons, c'est au détour du travail sur une situation que nous sommes amenés à constater les déclics qui se produisent pour les professionnels qui se forment à l'approche DPA : ce qu'ils pensaient être une évidence ne l'est plus, ils mesurent d'un coup les paradoxes dans lesquels ils sont, les décalages entre ce qu'ils pensaient faire et ce qu'ils font en réalité. C'est ce que nous appelons provoquer un recadrage cognitif qui va permettre à la personne de trouver par elle-même qu'en regardant le problème sous un autre angle il y a du possible dans une situation où tout semblait impossible. C'est ce qui va rendre sa mise en mouvement possible via le passage à l'expérience.

Ce processus de mise en mouvement passe par la construction concrète d'un problème dans une situation précise d'impuissance rencontrée par le professionnel. C'est le préalable de l'approche centrée sur le DPA (avant de s'appuyer sur les quatre axes) mais il nécessite d'être construit très précisément et très concrètement pour ne pas faire fausse route et éviter le maintien de la situation initiale d'impuissance à agir. Pour le formateur en DPA, il s'agit de ne pas prendre ce qui lui est donné comme une évidence mais d'essayer de démêler des fils qui semblent tous enchevêtrés au début de l'exercice.

<sup>10</sup> Voir article de K. Liétard dans ce numéro.

A titre d'exemple et pour être plus explicite pour le lecteur, une professionnelle en formation indiquait ainsi ce qui lui posait problème dans une situation : « Je n'arrive pas à faire comprendre à monsieur qu'il vieillit et qu'il devrait changer son mode de vie ». Quand le formateur en approche centrée sur le DPA lui fait préciser ce qu'elle entend par « mode de vie », elle indique : « il vit dans un foyer de travailleurs dans lequel la vie en communauté est très forte mais il n'y a pas d'ascenseur et il ne pourra pas indéfiniment monter des escaliers. Il devrait donc se préoccuper de trouver un logement indépendant et accessible ». La question qui en a découlé fut « à qui et en quoi cela pose-t-il un problème ? » : Pour la professionnelle ? Pour son service ? Et monsieur... ? Le travail de maïeutique fait avec cette professionnelle finira par déboucher sur un tout autre problème pour elle : « Je me retrouve à devoir convaincre cet homme de quitter le foyer dans lequel il réside alors qu'il a de bonnes raisons d'y rester et que je sais que ce n'est pas comme ça que je souhaiterais travailler avec lui ». La première version du problème impliquait un travail concernant l'interaction entre ce monsieur et cette professionnelle. La seconde version concerne un aspect davantage structurel : les orientations institutionnelles quant à la façon de concevoir et de mettre en œuvre une action préventive pour ce public. A partir de là peut s'engager un travail avec cette professionnelle pour qu'elle puisse repérer quels sont ses propres enjeux quant au franchissement de cet obstacle, quels sont les autres acteurs concernés (même de plus loin), ce que chacun a à gagner ou à perdre si cet obstacle était dépassé, quels seraient les alliés possibles et comment s'y prendre pour arriver à faire entendre aux cadres et à l'institution, sans qu'ils soient perdants, le temps et l'énergie perdus à vouloir faire rentrer les personnes dans des solutions préconstruites dont ils ne se saisiront point.

A l'issue du travail fait avec elle, cette professionnelle a en main des pistes très concrètes, immédiatement opérationnelles, parfaitement viables à ses yeux, qui lui permettent de sortir du sentiment confus d'impuissance à agir qu'elle éprouvait et de commencer à développer son propre pouvoir d'agir face à ce qu'elle a identifié comme étant son propre problème. Elle peut ainsi poursuivre l'accompagnement de ce monsieur sans être parasitée et à partir d'une autre posture.

Comme on le voit dans cet exemple, l'approche centrée sur le DPA propose donc des outils très concrets qui permettent de dépasser les seules bonnes intentions en mettant en actes le fait de ne pas penser ou faire à la place des personnes accompagnées. Elle permet un changement de posture avec les usagers : passer de celle d'expert (qui sait) ou de sauveur (qui veut le bien de l'autre) à celle de personne-ressource ou de passeur (c'est aussi la posture adoptée par un formateur en DPA). C'est ce que montre fort bien K. Liétard quand elle recense quelles sont les postures qu'elle aurait pu adopter face au problème tel qu'il était posé<sup>11</sup>.

Conséquence de ce qui précède : Cette approche ne s'enseigne pas. Il ne suffit pas de lire (même de façon assez poussée) ou d'entendre parler de façon argumentée du DPA pour s'y former. C'est un peu comme la natation : on peut tout avoir lu sur le sujet, il n'y a qu'en se retrouvant dans l'eau qu'on apprend réellement à nager. Il en est de même pour l'approche centrée sur le DPA : on ne peut réellement s'y former qu'en faisant pour soi-même l'expérience accompagnée d'un développement de son propre pouvoir d'agir. Il faut d'abord en faire l'expérience, ce qui va permettre ensuite de construire à partir de là un savoir argumenté et documenté.

Après expérimentation d'une restauration de leur pouvoir d'agir, les travailleurs sociaux disent réaliser à quel point ils ont tendance à donner des conseils, à proposer des solutions, à endosser le rôle du sauveur, avant même d'avoir identifié avec les usagers quel sont leurs priorités telles qu'ils les perçoivent. Ils disent que l'approche centrée sur le DPA a transformé leur façon de prendre en compte la problématique des personnes rencontrées. Ils disent avoir appris à travailler en tenant compte des enjeux de chacun. En y incluant ceux d'autres acteurs auxquels ils n'avaient pas pensé de prime abord, ils constatent qu'ils arrivent à faire bouger ce qui paraissait immuable et disent souvent que cette nouvelle façon de faire leur apporte une bouffée d'oxygène. Plusieurs parlent d'un nouvel entrain professionnel et se disent reboostés par rapport à leur métier.

Et les effets sur les professionnels s'observent à un niveau plus macro : Dans organisme privé ayant reçu délégation de service public au sein duquel des formations à l'approche centrée sur le DPA sont proposées depuis quatre ans, des chefs de service d'action sociale nous ont indiqué qu'ils repéraient des nets changements chez leurs professionnels : ils avaient à faire à des travailleurs sociaux abattus pour certains ou dans de la contestation pour d'autres. Ils disent qu'ils repèrent maintenant leurs travailleurs sociaux mobilisés, dans la recherche de marges de manœuvre et de stratégies pour faire avancer les choses.

<sup>11</sup> Voir article de K. Liétard dans ce numéro.

#### 4- Passer des discours sur le pouvoir d'agir au pouvoir d'agir effectif pour faire bouger les logiques à l'œuvre.

Il convient, à ce stade de notre propos, de préciser que faciliter le DPA des professionnels est un passage nécessaire mais pas un but. L'objectif est bien de créer les conditions pour que les publics accompagnés puissent développer leur propre pouvoir d'agir. Or, la plupart du temps, on observe de l'incantatoire quant à l'*empowerment* des usagers : on se contente d'en parler, de le souhaiter mais on ne sait pas comment s'y prendre et on fait l'impasse sur ce préalable qui est que les intervenants fassent eux-mêmes l'expérience du développement de leur propre pouvoir d'agir. C'est cette étape qui va les amener à changer de regard sur les personnes qu'ils accompagnent, à abandonner l'expertise unilatérale du prescripteur. Ce passage est un incontournable car en découle un changement de posture qui va permettre que les personnes accompagnées puissent à leur tour développer leur propre pouvoir d'agir.

Mais pour autant, nous rappelons qu'avec l'approche centrée sur le DPA, il ne s'agit pas d'activer les personnes, ce qui reviendrait à considérer que l'origine du problème serait leur passivité et qui se traduit par le fait que l'intervenant pousse les personnes à se prendre en charge sans se donner les moyens d'agir à un niveau plus structurel. Dans cette hypothèse, on serait sur de l'injonction, du *devoir d'agir*. Le rôle de l'intervenant social va plutôt être de créer les conditions pour que les personnes accompagnées agissent sur l'obstacle qui les empêche d'avancer et qui comporte aussi des dimensions structurelles. Pour ce faire, il est nécessaire d'élargir le regard et de repérer ensemble quels sont les acteurs qui ont à voir avec l'obstacle identifié mais qui n'en subissent pas directement les conséquences, quels sont leurs enjeux par rapport à cette question et comment on peut arriver à les impliquer. De là découlent des marges de manœuvre qui vont permettre d'ouvrir des pistes insoupçonnées au départ.

Un autre point fondamental et qui constitue un puissant outil pour le changement c'est la démarche d'action conscientisante. Il s'avère que cela n'a pas le même effet de s'entendre dire par un autre ce qu'on a été capable de faire plutôt que d'en prendre conscience par soi-même. Cela permet de s'en attribuer le mérite. On rejoint ainsi ici l'un des quatre piliers de *l'homme capable* de Ricœur : l'imputabilité. S'attribuer la paternité de la réussite d'un agir, si petit soit-il, participe d'un double processus de valorisation et d'autonomisation de la personne. Avec ce point d'appui, il s'agit donc pour le travailleur social de permettre aux personnes d'apprendre de leur expérience de changement, de les inciter à mettre des mots sur ce qu'elles ont compris d'elles-mêmes, des autres acteurs, du système et en quoi elles pourraient transférer ces apprentissages en d'autres occasions. C'est ce qui va également produire des effets qui vont au-delà de la résolution ponctuelle du problème de départ.

On le voit, cette approche vient faire bouger la logique intervenant social / usagers dont certains disent qu'il s'agit d'une logique de domination<sup>12</sup>. Avec cette approche, on peut faire également bouger des logiques institutionnelles. Les expériences menées montrent que cela a un impact large, par exemple sur les modalités de versement de bourses d'études, sur des critères d'attribution de prêts bancaires dans un territoire rural, sur un élargissement du champ d'intervention dans l'aide apportée aux personnes âgées dépendantes ou sur les règles établies par une commune concernant le fonctionnement d'une épicerie sociale. Et on pourrait ainsi multiplier les exemples. Dans un premier temps, tous ces changements en cascade ne se font pas à grande échelle ; ils ne sont donc pas forcément visibles mais ils sont réels. Il s'agit en fait de faire bouger l'ensemble des éléments d'un système mais par petits pas, où pour le dire autrement de « changer le monde au quotidien ».

Dans la mesure où la formalisation de cette approche est récente, beaucoup de travaux analysent les effets du DPA sur les professionnels et leurs pratiques. Encore trop peu portent sur les effets du côté des publics, des institutions, voir des politiques sociales. Il est important de mettre en évidence en quoi ce changement dans la façon de faire des professionnels provoque quelque chose dans la mise en mouvement des autres personnes concernées (de près ou de loin) car cela correspond aux finalités de cette approche et c'est là que nous sommes attendus par ceux qui doutent de l'intérêt de ce qu'elle produit. Ce sera l'objectif du second congrès international sur l'approche DPA<sup>13</sup> qui sera organisé à Bordeaux en octobre 2015 en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde dont la direction Interventions et Développement Social sensibilise ses équipes depuis plusieurs années aux questions d'*empowerment* et qui a choisi depuis trois ans de former travailleurs sociaux et cadres à l'approche

<sup>12</sup> Appel thématique n°1 de la revue SAS à paraître.

<sup>13</sup> aidpa.org

centrée sur le DPA. Lors de ce congrès ouvert à tous, la priorité sera donnée aux professionnels et aux personnes accompagnées pour qu'ils puissent témoigner des effets au-delà des seuls travailleurs sociaux.

Pour conclure, l'approche centrée sur le DPA constitue probablement une des pistes pour faire face aux enjeux actuels du travail social récemment évoqués par C. Chasseriaud qui écrit que « L'ampleur des problèmes sociaux contemporains [...] exige le développement d'une action sociale et d'un travail social basé sur de nouvelles approches, [...], de nouvelles pratiques professionnelles. Il y a là un enjeu pour le travail social d'aujourd'hui : comment permettre aux travailleurs sociaux de se réapproprier et de développer de nouvelles cultures professionnelles riches de sens, de valeurs et de savoirs professionnels et qui représenteront autant de nouveaux leviers d'aide à la transformation sociale [...] ?<sup>14</sup> ».

Cette approche propose des pistes radicalement novatrices en matière de pratiques professionnelles parce qu'elles reposent sur une autre façon de regarder les personnes, les interactions entre elles et avec les éléments plus structurels (contextes de vie, institutions et politiques sociales) et de s'appuyer stratégiquement sur ces interactions. La modélisation en quatre axes est un support qui permet d'explorer les situations d'impuissance à agir et de découvrir ainsi des marges de manœuvre insoupçonnées au départ ainsi que des pistes concrètes pour dépasser l'impuissance initiale et s'en émanciper. L'approche centrée sur le DPA permet ainsi de sortir des seules bonnes intentions concernant le pouvoir d'agir pour passer à de l'agir effectif. Sa finalité, ainsi que précisé dans l'article n°1 de sa charte, est de contribuer à une société plus juste. Ce faisant, elle participe d'un renouvellement des pratiques et d'une autre visée du travail social qui renouerait ainsi avec certains de ses fondements en étant producteur d'actions de développement tant au niveau humain que social.

## Bibliographie

- M.H. Bacqué et C. Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, éd. La découverte, 2013.
- C. Chasseriaud, « Société et travail social », in *La revue française de service social*, n°251/2013-4.
- J. Donzelot, *Faire société. La politique de la ville aux Etats unis et en France*, Paris, éd. Seuil, 2003.
- C. Jouffray, « Changer de figure pour quitter la posture de l'expert : une nécessité ? » in *L'action collective, au croisement du social et du politique*, volume II "Perspectives critiques", Paris, éd. Harmattan, à paraître en 2015.
- C. Jouffray (dir.), *Développement du pouvoir d'agir, une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Rennes, éd. EHESP, 2014.
- Y. Le Bossé, *Sortir de l'impuissance, invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, éd. Ardis, 2012.
- M. Paul, *L'accompagnement, une posture spécifique*, Paris, éd. Harmattan, 2004.
- P. Ricœur, « Devenir capable, être reconnu », in *Esprit*, Paris, n° 316, juillet 2005.
- P. Ricœur, *Parcours de reconnaissance*, Paris, éd. Stock, 2004.
- P. Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, éd. Seuil, 1996.
- M.H. Soulet, « Une solidarité de responsabilisation ? » in *Le travail social en débat[s]*, J. Ion (dir.), Paris, éd. La découverte, 2005.

<sup>14</sup> C. Chasseriaud, « Société et travail social », in *La revue française de service social*, n°251/2013-4, pp. 24

## Place de la personne dans l'intervention en travail social : sa construction comme sujet confrontée aux notions de participation et d'empowerment

**Henri Pascal**, Sociologue, formateur chercheur en travail social, auteur d'ouvrages et articles sur l'histoire du travail social et l'intervention collective en travail social, co-directeur de la collection politiques et interventions sociales aux Presses de l'EHESP.

**Résumé :** L'article décrit l'émergence de la place de la personne dans l'intervention du travail social, passant progressivement d'objet de l'intervention à sujet. Dans ce passage le rôle des méthodologies en travail social, individuelle comme collective, a été central dans un processus d'affirmation de la coconstruction de l'intervention. Mais l'usage actuel des concepts d'empowerment et de participation ne risque-t-il pas d'occulter le renvoi de la responsabilité de sa situation à la personne ?

**Mots-clés :** méthodologie, case work, empowerment, participation

Les concepts d'empowerment et de participation sont des concepts dominants dans les discours du travail social. Ils renvoient à un positionnement professionnel dans la relation à celui qu'aujourd'hui l'on nomme « usager ». Mais ce positionnement est-il nouveau ? N'est-il pas le résultat d'un processus qui commence quasiment dès les débuts du travail social ? Et pourquoi, aujourd'hui, utilise-t-on si abondamment les concepts d'empowerment et de participation ? Cet article est une première tentative d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Il traitera d'abord des premiers pas du travail social pour, ensuite, voir comment les méthodologies d'intervention ont théorisé un positionnement du travailleur social face à la personne, au groupe, à la communauté. Il terminera par l'interrogation de l'usage actuel de ces concepts.

### Une constante du travail social

Dans la période d'origine du travail social en France, le pauvre, le malade, l'orphelin étaient considérés objet de l'intervention plutôt que sujet agissant. Les réformateurs sociaux imaginaient et mettaient en place des institutions et des actions destinées à telle ou telle catégorie de population en situation de pauvreté. Ainsi le Musée Social<sup>1</sup>, fondé en 1894, regroupe des personnalités, diverses dans leurs appartenances idéologiques, dans l'objectif de contribuer à la résolution de la question sociale et de favoriser le développement de politiques et institutions d'action sociale. Les catholiques sociaux procèdent du même mouvement et le pape Léon XIII, dans son encyclique « Rerum Novarum » en 1891, couvre de louanges les catholiques qui « sondent soigneusement le terrain pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. ». De leur côté les protestants lancent des « missions populaires » qui ont une double vocation d'évangélisation et d'action sociale. C'est le grand mouvement d'aller vers le peuple afin de lui apporter les bienfaits du progrès et du bien être social. Ce mouvement a, d'un côté, ses penseurs et, de l'autre, ses intervenants de terrain que sont les travailleuses sociales. Après la guerre de 1914-1918, le développement des politiques sociales reste sur le même schéma : les travailleuses sociales, qui sont devenues plus nombreuses sur le terrain, ont pour fonction de mettre en place les politiques sociales naissantes et d'organiser l'implantation de services pour la population. Ainsi, dans le livre de l'Ecole Normale Sociale présentant les carrières sociales<sup>2</sup>, une des fonctions principales de la surintendante d'usine est l'organisation des services sociaux : cantine, salles de repos, des coopératives d'achat, des loisirs ainsi que d'apporter des renseignements sur législation. Pour Ruth Libermann, alors élève de l'Ecole Normale Sociale, le « Service Social collectif » est « destiné à assurer la bonne marche d'une manifestation de vie collective (ou à la perfectionner), telle que la vie professionnelle, l'organisation des loisirs ou la vie en institutions » et, pour cela, il contribue à « l'armement » de l'action sociale sur le terrain. Bref on est dans une vision descendante de l'intervention qui vise à apporter ses bienfaits à la population nécessiteuse. Pourtant la rencontre entre les travailleuses sociales, pour la plupart issues

<sup>1</sup> Devenu le CEDIAS

<sup>2</sup> Ecole Normale Sociale 1931 *Carrières sociales Monographies et notes vécues* Paris Action Populaire Éditions Spes

de la petite bourgeoisie, et les ouvriers, alors principale cible du travail social, va développer chez les premières une compréhension des réalités de la condition de la vie ouvrière et sous prolétarienne. Cette compréhension va lentement aboutir à mettre l'accent sur la place de la personne dans l'intervention et l'objectif d'autonomie. Parlant de l'aide apportée par le service social, Madeleine Delbrel, assistante sociale à Ivry, affirme : « *il faut que cette aide ne soit jamais une substitution de notre volonté à la sienne et que, toujours, nous ayons le clair objectif de diminuer de plus en plus notre ingérence* »<sup>3</sup>. La même idée avait été exprimée par Mary Richmond, dans « *What is social case work* », publié en 1922 et traduit en France en 1926 : « *Le succès de tout traitement social a comme pierre de touche la part active prise par chacun des intéressés, dans la mesure de ses capacités, à l'accomplissement du résultat désiré. Il est dangereusement facile pour les travailleurs sociaux d'assumer un rôle en somme égoïste et autocratique, et de se mettre à l'avant plan par des actions, qui, désintéressées en apparence, forcent leurs clients à se cantonner dans le rôle passif d'obligés.* »<sup>4</sup>

Bien qu'assez fortement influencé par les écrits de Mary Richmond, la 1<sup>re</sup> conférence internationale de service social a produit une définition du service social qui fait l'impasse sur la place des personnes : « *Cette expression embrassant tout effort visant à soulager les souffrances provenant de la misère, à replacer les individus et les familles dans des conditions normales d'existence, à prévenir les fléaux sociaux, à améliorer les conditions sociales et à élever le niveau de l'existence, soit par le service social des cas individuels, soit par les services sociaux collectifs, soit par l'action législative et administrative de la collectivité, soit enfin par des recherches et enquêtes sociales* »<sup>5</sup>

Par contre, dans son « *Petit guide du travailleur social* », l'abbé Viollet souligne la visée du travail social – l'autonomie des personnes – et la nécessaire participation des personnes à la construction de l'intervention : « *L'autorité du travailleur social est désintéressée parce qu'elle est impersonnelle. Bien loin de vouloir dominer les individus, elle est préoccupée d'augmenter leur liberté et leurs énergies ; elle s'efforce de libérer les pauvres des œuvres d'assistance en leur fournissant le moyen d'organiser leur vie sans elles. Elle sait qu'il n'est point de relèvement durable par des moyens purement extérieurs, mais seulement par la collaboration collective des volontés.* »<sup>6</sup>

Ce positionnement affirmant qu'il n'y a pas d'efficacité dans l'intervention s'il n'y a pas accord et mobilisation de la personne concernée va progressivement devenir un postulat de base du travail social notamment après la seconde guerre mondiale avec l'élaboration et la diffusion des méthodologies professionnelles.

## Les méthodologies et l'agir des personnes et des groupes

Ce n'est que dans les années 1950 que l'on assiste à la construction d'une méthodologie professionnelle chez les assistantes sociales. Avant la seconde guerre mondiale, le case work était enseigné dans quelques rares écoles (dont l'Ecole Pratique de Service Social) et pratiqué dans quelques services (dont le Service Social de l'Enfance) mais il reste inconnu de la majorité des travailleuses sociales. L'intervention était construite à partir d'un certain nombre de principes éthiques et d'une démarche d'action inspirée des méthodologies pédagogiques scoutées et de la démarche jociste (« Voir, juger, agir »). Dans les cinq premières années de son existence l'Association nationale des assistantes sociales (ANAS) se bat – avec succès – surtout pour la reconnaissance de la profession par les pouvoirs publics<sup>7</sup>. Cependant le code de déontologie, adopté en 1950, porte, pour l'essentiel, sur la relation avec les personnes. Même si « l'efficacité d'une intervention » est réduite ou annulée, le principe du respect des droits de la personne « s'impose » (article 8) et « l'assistante sociale ne peut prendre l'initiative d'une action en faveur d'un usager sans avoir obtenu le consentement de celui-ci. » (article 9).

Dans les années 1950, la première méthode diffusée, au départ par les séminaires européens de l'ONU, fut le

<sup>3</sup> DELBREL Madeleine 1937 *Ampleur et dépendance du service social* Paris Librairie Bloud & Gay

<sup>4</sup> RICHMOND, Mary 1926 *Méthodes Nouvelles d'assistance* - Paris Ed. Félix Alcan (réédition 2002 *Les méthodes nouvelles d'assistance Le service social des cas individuels* Rennes Éditions ENSP Coll. Politiques et interventions sociales

<sup>5</sup> « L'organisation de la Conférence Internationale du Service Social et de la quinzaine sociale internationale » Première Conférence Internationale du Service Social Paris 8 – 13 juillet 1928 Volume I Paris 2 rue Velasquez 1929

<sup>6</sup> VIOLLET Jean 1931 *Petit Guide du Travailleur Social* Paris Confédération générale des Familles 156 p.

<sup>7</sup> PASCAL Henri 2012 *La construction de l'identité professionnelle des assistantes sociales L'Association nationale des assistantes sociales (1944-1950)* Rennes Presses de l'EHESP Coll. Politiques et interventions sociales

case work. Comme le dit Gilbert Mury le case work a apporté, pour la profession d'assistante sociale un autre regard sur le « client » : *« Ce que nous avons appelé la « fêlure dans la porcelaine du service social » se creusait et s'élargissait considérablement. L'assistante s'éloignait de son rôle juridique. Elle perdait le contact avec les réalités administratives. Elle refusait d'adhérer à la méthode et au principe de la carotte et du bâton : exiger le respect des normes légales, morales ou administratives, en échange d'un certain nombre d'aides matérielles. Elle choisissait de s'enfoncer toujours plus avant dans la considération de la personne et de l'histoire du client. »*<sup>8</sup>

Avec le case work se développe l'idée de coconstruction de l'intervention avec le « client ». Dans son livre publié en 1940, Gordon Hamilton affirme : *« Le droit du client à être lui-même, à prendre ses propres décisions, à utiliser ses propres capacités et ressources et à résoudre ses propres problèmes est une démonstration de la foi que le service social de cas individuels a dans la valeur de l'aide à soi même. »*<sup>9</sup>

Même si il y a parfois loin entre les déclarations de principe et les pratiques de terrain, le pouvoir des personnes sur leurs projets, sur leurs choix est affirmé par les théoriciens et théoriciennes du case work. Le contexte de pauvreté des dix années qui ont suivi la fin de la guerre, la question de l'accès à des droits sociaux qui se mettaient en place (sécurité sociale et allocations familiales) favorisaient plutôt une intervention de type réponse à la demande (surtout quand il s'agissait de demande d'aide matérielle ou financière). On peut donc dire que les premières traces de ce qui sera défini plus tard comme l'empowerment se trouvent dans le casework. De nombreuses citations pourraient être faites pour justifier cette affirmation. Le livre de L. De Bray et J. Tuerlinckx<sup>10</sup>, édité dès 1955, rassemble l'enseignement sur le case work dispensé par les premiers séminaires de l'ONU et en divulgue les principes. Deux ans plus tard, Félix Biestek réaffirme ce qui est l'un des principes de base du casework : *« Le droit des clients à l'autodétermination est considéré comme quelque chose de plus que la participation : des phrases comme « s'aider soi même » et « élaborer ses propres projets et prendre ses décisions » indiquent que la responsabilité essentielle est passée du caseworker au client. (...) La capacité du client à choisir lui-même et formuler ses propres projets a été considérée comme un moyen et une finalité du traitement, comme une aide pour la maturation de la personnalité et comme la preuve de son acquisition. »*<sup>11</sup>

Encore plus proche de ce qui est défini comme l'empowerment, « l'organisation communautaire » est traitée et diffusée dans les séminaires européens de l'ONU. Sa définition par Murray Ross peut être considérée comme l'achèvement d'un processus d'empowerment, processus auquel les travailleurs sociaux contribuent : *« L'organisation communautaire (...) est un processus grâce auquel une communauté identifie ses besoins ou ses objectifs, leur donne un ordre de priorité, accroît sa confiance en elle et sa volonté de travailler à satisfaire ses besoins ou ses objectifs, trouve les ressources internes et/ou externes nécessaires à leur accomplissement ou à leur satisfaction, agit en fonction de ses besoins ou de ses objectifs, manifeste des attitudes et des pratiques de coopération et de collaboration dans la communauté. »*<sup>12</sup>

C'est à partir de ces différentes approches méthodologiques que l'aide, apportée par le travailleur social aux personnes, aux groupes et aux communautés, définit sa visée qui est de restaurer, dans le processus de coconstruction d'une intervention, les capacités de décision et d'action du sujet : *« l'aide est le produit d'une interaction dynamique de pensée et d'acte entre un travailleur social et un usager, qui a permis à ce dernier de trouver, ou de retrouver, ses capacités d'agir et de penser ou de résoudre un problème social »*<sup>13</sup>

Si l'on prend la définition de l'empowerment que donne Guy Bilodeau on retrouve, avec d'autres mots, les apports des différents théoriciens du travail social. C'est sans doute là l'intérêt du concept d'empowerment qui concentre des éléments qui restaient épars dans les différentes approches méthodologiques. Il finalise en un seul mot le sens de l'intervention en travail social :

<sup>8</sup> MURY Gilbert « Note sur l'évolution du travail social » *Esprit* n° 413 avril-mai 1972

<sup>9</sup> HAMILTON Gordon 1940 *Theory and Practice of social Case Work* New York Columbia University Press (traduction française: 1965 *Théorie et pratique du case work* Paris Comité Français de Service Social et d'action Sociale réédité en 1972 par École psychologique et sociale interrégionale de Clermont-Ferrand)

<sup>10</sup> De BRAY L. et TUERLINCKX 1954 *Conceptions actuelles du service social : social casework Principes, enseignement supervision* Bruxelles Éditions C.O.M.E.T.S. (deuxième édition 1955, troisième édition 1956)

<sup>11</sup> BIESTEK Félix 1957 *Pour une assistance sociale individualisée La relation de case work* Paris Le Seuil

<sup>12</sup> ROSS M.G. 1967 *Community organization : Theory, Principles and Practice* New York Harper International Edition (2e édition)

<sup>13</sup> MICHELFELDER Y. « Dynamique de la pensée et de l'acte au cours de l'intervention sociale » *FORUM* N° 34 Paris, novembre 1985

« On peut définir l'empowerment comme le processus par lequel une personne (ou un groupe social ou une collectivité) acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel, de se transformer et ce, dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement. L'empowerment se traduit concrètement à travers des attitudes et des comportements comme l'autodétermination, la prise de décision, la possibilité de faire des choix éclairés parmi les options d'action, l'accès aux ressources de la société et une participation à la vie communautaire. »<sup>14</sup>

Si l'on peut dire que l'empowerment se situe dans la continuité méthodologique et déontologique des apports théoriques antérieurs, la question qui reste est : pourquoi ce concept est-il devenu si dominant en travail social – et pas seulement en travail social – à partir de la fin des années 1980, en même temps que le concept de « participation » ?

## De la responsabilité des gouvernants à la responsabilité des personnes

À la fin des années 1970, la « crise » a commencé à se développer en France comme dans le reste de l'Europe. Cette crise, en fait, n'en était pas une ; le système économique capitaliste mondial entrait dans une nouvelle phase de son histoire dans laquelle la domination des entreprises multinationales et des institutions financières s'impose de plus en plus fortement. Dans ce contexte les politiques sociales passent progressivement d'un système de solidarité et de promotion à un système visant à établir un dernier filet de sécurité pour les personnes les plus en difficultés. Ce changement a été accompagné et renforcé par un discours idéologique, fortement médiatisé, sur l'absence d'alternative à ce nouveau système économique et social qui se met progressivement en place. Dans le même temps et en lien avec la précarisation organisée de l'emploi, les différents liens de solidarité s'affaiblissent. Partis et syndicats ouvriers, associations de défense perdent de leur force militante et, par là, sont de moins en moins en mesure d'assurer la défense et la protection individuelles et collectives des personnes. Ainsi, à partir des années 1980, le travail, traditionnel facteur d'intégration, devient exclu avec la montée du chômage ; les structures de défense et de protection, pour l'essentiel construites autour du travail, se délitent sous les coups de boutoir des transformations de l'organisation du travail, du poids du chômage et d'une offensive idéologique libérale. Le système de protection sociale, devenu une « charge » pour les entreprises, se rétracte pour tenter de combler le « trou » croissant dans son budget. Plus touchés que d'autres les habitants du logement social connaissent souvent un processus de ghettoïsation que la politique de la ville n'arrive pas à combattre. Enfin les liens familiaux, qui assuraient une relative protection et ressources connaissent une transformation conduisant à un affaiblissement des solidarités familiales.

C'est dans ce contexte que pas un seul discours sur le social, pas une politique publique, pas un seul dispositif d'action sociale n'ont oublié de citer la participation des personnes comme axe central de leur orientation. La participation est devenu l'outil magique permettant de résoudre les « problèmes sociaux », c'est devenu une injonction : « pour vous en sortir participez ». La participation n'est plus le fruit d'un long processus au cours duquel les personnes et les groupes jaugent la pertinence d'une politique en relation à leur situation et leurs projets, au cours duquel, s'ils jugent cette politique pertinente, ils prennent progressivement en main sa mise en œuvre et son éventuelle amélioration. De la participation résultat d'un lent processus on est passé à une obligation énoncée. C'est cette participation que dénonçait Michel Wieviorka dès 1987 : « Penser que la participation puisse être l'objectif de la lutte contre l'exclusion et la réponse à ses drames, c'est croire au projet d'une société harmonieuse, intégrée autour de ses normes et de ses valeurs, c'est être dans l'utopie ou dans l'idéologie fonctionnaliste où il suffirait de réintégrer les exclus, de les faire participer à l'emploi notamment pour qu'il n'y ait plus de question sociale, sinon secondaire. C'est croire, en même temps, à l'articulation réussie des impératifs du système et des attentes des individus ou des groupes : la participation, dans cette perspective, est supposée permettre à la société de fonctionner dans son ensemble, et aux individus ou aux groupes de se réaliser en se socialisant. »<sup>15</sup>

Au nom de la participation, quant ce n'est pas au nom de l'empowerment, l'injonction à se prendre en main est présente dans les différents dispositifs d'action sociale. Cette injonction prend une forme très répandue depuis

<sup>14</sup> BILODEAU Guy 2005 *Traité de travail social* Rennes Éditions ENSP Coll. Politiques et interventions sociales

<sup>15</sup> WIEVIORKA Michel « Critique de la participation » *Informations sociales* n° 43 1995

l'instauration du RMI : le contrat. Alors que le contrat était une technique possible dans l'intervention en travail social (discuté et construit par la personne et le travailleur social), il est devenu une condition d'accès à diverses prestations sociales. Or, dans ce type de contrat, la personne demandeuse d'aide est en situation de subordination encore plus marquée que dans le contrat de travail. Robert Castel en décrit ainsi les éléments constitutifs : « *Cette subordination s'établit par l'isolement du destinataire, par son manque de voix sur la définition de l'aide qu'il souhaiterait (les prestations étant un package préformé) ; son exposition au risque de ne pas être accepté dans un contrat ou dans le cas d'annulation de ce dernier ; l'allure moralisante qui fait du contrat une mise à l'épreuve de la cohérence du destinataire avec le protocole (où l'on retrouve aussi, recyclée la vieille culture paternaliste des services publics).* »<sup>16</sup>

Derrière ce contrat, il y a le renvoi à la responsabilité individuelle de la personne : si vous ne trouvez pas d'emploi, c'est que vous ne cherchez pas suffisamment, si vous n'arrivez pas à vivre avec vos revenus, c'est que vous ne savez pas gérer et faire les bons choix. On peut multiplier les formules de ce type. Or, comment, dans une situation de précarisation créée par les mutations économiques et sociales, une personne est-elle en situation de contractualiser avec une institution d'action sociale ? D'autant plus que le contrat se réduit parfois à un formulaire administratif que la personne est dans l'obligation de signer pour bénéficier des prestations. Cet accent mis sur la responsabilité individuelle est un discours d'occultation du rôle de la puissance publique incapable d'assurer la stabilité de l'emploi et une réelle protection sociale. On peut aussi ajouter une forte dose de mépris : « s'ils sont pauvres c'est qu'ils ne se donnent pas les moyens de s'en sortir ». Ainsi les nombreux discours sur la participation, sur l'empowerment ne sont-ils pas, souvent, que l'alibi permettant de camoufler les impuissances – est-ce vraiment des impuissances ? – des gouvernants ? On ne peut qu'être en accord avec Margot Breton quand elle récuse le modèle de la responsabilité individuelle : « *Quand les gens en sont vraiment pas maîtres de leur vie, quand l'expérience leur enseigne qu'ils n'ont pas leur mot à dire sur ce qui leur arrive ou sur ce qui se passe autour d'eux, ils sont aliénés et privés, dans les faits, de leurs droits. Un modèle qui se fonde sur la responsabilité individuelle ne peut traiter les problèmes d'oppression et de perte des droits sociaux.* »<sup>17</sup>

En conclusion on peut dire que l'empowerment est un concept dont les différents éléments ont été construits au fil de l'histoire du travail social, mais qu'aujourd'hui son usage risque d'être perverti s'il se transforme en renvoi à la personne de la responsabilité de sa situation. Mais son usage peut aussi être une opportunité que les travailleurs sociaux peuvent saisir pour réaliser des interventions dans lesquelles les personnes, les groupes, les collectifs sont sujets, porteurs d'un projet au service duquel se met le travailleur social. Mais pour passer d'une logique descendante qui est celle des politiques sociales d'aujourd'hui à une logique ascendante les travailleurs sociaux doivent construire des rapports de force pour que cette logique ascendante soit une réalité et non un mot agité dans les discours. Ces rapports de force ne peuvent que se construire en alliance avec les personnes, groupes et collectifs destinataires des politiques d'action sociale.

## Bibliographie

CASTEL Robert 2003 *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris Éditions du Seuil Coll. La République des idées

CASTEL Robert 2009 *La montée des incertitudes Travail, protections, statut de l'individu* Paris Éditions du Seuil Coll. La couleur des idées

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL 1998 *L'intervention sociale d'aide à la personne* Rennes Éditions ENSP Coll. Politiques et interventions sociales

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL 2007 *L'usager au centre du travail social* Rennes Éditions ENSP Coll.

<sup>16</sup> CASTEL Robert & MARTIN 2012 Claude *Changements et pensées du changement, échanges avec Robert Castel* Paris La Découverte

<sup>17</sup> Margot Breton « Théologie de la libération, le travail avec les groupes et le droit des pauvres et des opprimés de prendre part à la vie de la communauté » 9e Symposium annuel international de service social des groupes 1987 (traduction Francine Pélissier)

Rapport du CSTS

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL 2007 *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion* Rennes Éditions ENSP Coll. Rapport du CSTS

DE ROBERTIS Cristina 2007 « *Méthodologie de l'intervention en travail social. L'aide à la personne* » Paris Bayard 399 p.

PASCAL Henri 2014 *Histoire du travail, social en France De la fin du XIXe siècle à nos jours* Rennes Presses de l'EHESP Coll. Politiques et interventions sociales

PASCAL Henri « Sur l'histoire de la méthodologie d'intervention en service social » *La Revue Française de Service Social* n° 217 Juin 2005

VIE SOCIALE (2004) *Le travail social à l'épreuve de la participation* n° 1/2004 Paris CEDIAS

# Une recherche-action sur la définition de notre identité française avec la participation d'habitants au sein d'institutions socio-culturelles, comme outil de création.

## Circonstances et place dans un parcours professionnel.

**Sophie Aouizerate**, Animée par des réflexions concernant l'identité française, a exercé une dizaine d'année en tant qu'assistante sociale avant d'intégrer un master au Cestes/CNAM. A cette occasion, elle a mené une recherche-action sur la participation des habitants. Depuis elle continue de travailler sur ces questions à partir du développement de communautés humaines.

**Résumé :** A partir d'un questionnaire sur la définition de l'identité française, nous nous interrogeons sur la participation des habitants. Permettrait-elle de co-construire une définition cohérente de l'identité française ? Pour que l'outil « participation » soit à la hauteur de nos exigences, une évolution est nécessaire : un nouveau regard à poser sur nos postures et sur les habitants.

**Mots-clés :** identité, participation, institution, communauté, paradigme

J'ai exercé le métier d'assistante de service social pendant 7 ans. Je me suis ensuite orientée vers le secteur socio-culturel en prenant un poste de responsable de structure. Puis de 2011 à 2012, j'ai effectué un master II au CNAM-Cestes intitulé "Manager d'organisme à vocation sociale et/ou culturelle". Dans ce cadre, j'ai réalisé une recherche-action intitulée *Les habitants de France sont-ils des Français ? Prendre part à une définition commune à partir d'une construction identitaire individuelle : l'exemple de la participation d'habitants au sein d'institutions socioculturelles*<sup>1</sup>. Je présenterai ici le cheminement qui m'a amenée à ce questionnaire, puis le contenu de ma recherche-action. A partir des conclusions que j'en ai tiré, je détaillerai mon évolution actuelle.

### Les habitants de France sont-ils des français ? Mais pourquoi cette question ?

De par mon expérience en service social, je comprenais que les professionnels du terrain se trouvent souvent tiraillés entre leur éthique et le contexte institutionnel et sociétal. Les arrangements entre ces deux penchants sont quotidiens et ne donnent lieu qu'à un équilibre précaire.

En réalisant une autobiographie raisonnée<sup>2</sup> dans le cadre du master du CNAM/Cestes, j'ai relié ces questionnements à mon histoire sociale, familiale et professionnelle. Cette question, j'ai commencé par me la poser à moi-même. Puis de ma place de professionnelle, j'ai réfléchi à la prise en compte de la parole des individus par le champ socioculturel. Je constatais que la façon dont étaient traités les sujets tels que l'immigration ou l'altérité dans notre pays était d'une part liée à une histoire en partie occultée et, d'autre part avait des conséquences directes sur les questions -parfois les agacements-identitaires de certains habitants de France jeunes ou moins jeunes. Par exemple, certains ne voulaient plus entendre parler de leurs origines ou celles de leurs parents, d'autres au contraire, ne se définissaient que par l'histoire familiale sans tenir compte de leur lieu de vie présent. Dans ces multiples façons d'être habitant de France, je voyais une grande diversité liée à des choix personnels, familiaux qui ne pouvait que se conjuguer face à un dénominateur commun indéniable : le partage d'un même territoire. Oui mais comment trouver le bon verbe et le bon temps de cette grammaire en chantier ?

Localement, les professionnels du champ social et culturel et les habitants interagissent avec ces questionnements sur l'identité française. Ils tentent de construire ensemble des identités communes. Sont-elles cohérentes avec l'identité française ? Comment mener un travail d'insertion socio-économique avec des populations (professionnels et bénéficiaires) qui ne se reconnaissent pas toujours dans l'identité nationale ?

J'ai commencé par me demander « qu'est-ce que signifie être français ? » La première réponse que je percevais, relevait de la négation de la diversité, comme si être français ne signifiait qu'uniquement être blanc, catholique

<sup>1</sup> S. Aouizerate (2015), *Les habitants de France sont-ils des Français ?*, Paris, l'Harmattan.

<sup>2</sup> J-F. Draperi (2010), *Parcourir sa vie*, Montreuil, Presses de l'économie sociale.

et descendant des gaulois.

Je me suis intéressée à l'écart entre cette définition inconsciente de l'identité française et les définitions variées d'habitants, aménagées à partir d'histoires particulières et de volonté de transmission. Comment ces constructions individuelles peuvent participer à une nouvelle définition collective ?

Pour que des interactions s'installent entre les habitants et la société, les représentants de l'État doivent y être associés. Or les institutions locales sont ces représentants. Certaines, notamment dans le secteur social et culturel, proposent aux habitants de participer à leurs actions. J'ai formulé l'hypothèse que la participation des habitants de France au sein des institutions socioculturelles, est un outil pour faire reconnaître la diversité des façons d'être français et ainsi construire une nouvelle définition de l'identité française.

Pour étudier ce postulat, j'ai commencé par une -ou plusieurs- définitions de ce qu'est « être français » sur le plan individuel et collectif. Puis j'ai regardé les conditions nécessaires pour élaborer un ajustement de ces définitions. J'ai choisi comme terrain de recherche deux structures : un écomusée où avait eu lieu une exposition participative, et un centre social d'où émanait un groupe d'habitantes qui avait réalisé cette exposition. Comment la participation est utilisée par les professionnels ? Et comment les habitantes s'en emparent ? J'ai terminé en analysant ce que produisent ces interactions sur le plan des identités individuelles et collectives.

## Etre français, c'est quoi ?

Entre nationalité, citoyenneté et identité française, nous ne savons plus très bien ce que nous sommes. La nationalité correspond à un cadre juridique qui permet ou pas d'obtenir une carte nationale d'identité française. L'identité française ne concernerait donc que les personnes possédant cette fameuse carte. Nous verrons que cette identité se fonde davantage sur le sentiment d'être français que sur la possession d'un document administratif.

Et les citoyens ? L'État définit la citoyenneté<sup>3</sup> comme l'attachement à un héritage historique commun et un comportement précis : la participation à la vie publique. Revenons tout d'abord sur ce sentiment d'appartenance à une histoire commune. L'identité française se construit à partir de ce qui est commun aux habitants, à savoir, l'histoire et la langue. Le fait de se reconnaître dans cet héritage commun, fonde le sentiment d'être français. Suzanne Citron est historienne. Elle a étudié la façon dont est transmise cette histoire commune<sup>4</sup>. Elle a mis en évidence que certains événements sont mis en avant pour appuyer une définition de l'identité française. Par exemple le terme « France » vient des Francs. Vers l'an 800 ce peuple occupait en partie notre territoire actuel, mais il n'était pas le seul. Grâce à un soutien de la royauté, l'histoire des Francs et des Gaulois s'est transmise au détriment de celle de tous les autres : *la conscience historique des "Français" s'est d'abord -et abusivement- construite sur la mémoire d'une seule ethnie*<sup>5</sup>. La langue française, elle-aussi, a été imposée. La transmission de l'Histoire oublie la diversité de notre peuple. Nous le voyons par exemple aujourd'hui dans les revendications identitaires locales animées ici par des bretons, là par des basques, et d'autres encore.

Nous ne souhaitons pas ici dresser un jugement ni de l'Histoire ni des raisons de sa transmission. Nous cherchons plutôt à conscientiser notre héritage commun et ses rouages car il fait sens aujourd'hui dans le quotidien des habitants de France, dans nos identités.

En valorisant un peuple dont l'histoire et la langue s'imposent aux autres, des phénomènes d'assimilation sont à l'œuvre. Ces phénomènes se perpétuent lors du développement de l'empire colonial français. Ce fonctionnement, devenu inconscient, hiérarchise les différences : du très éloigné au plus proche de la définition fantasmée de l'identité française. Or la différence se mesure à ce qui se voit : l'apparence physique, l'alimentation, les signes religieux...

Les habitants des pays colonisés portent ces différences visibles d'avantage que les immigrés d'Europe. Après la décolonisation, « l'assimilation » laisse place à « l'intégration » qui est définie par Abdelmalek Sayad comme un *processus dont on constate le terme, le résultat, mais qu'on ne peut saisir qu'en cours d'accomplissement car il engage tout l'être social des personnes concernées et celui aussi de la société dans son ensemble*<sup>6</sup>. Il est donc

<sup>3</sup> Site internet vie-publique.fr consulté le 23/01/2012

<sup>4</sup> S. Citron (2008), *Le Mythe National, l'histoire de France revisitée*, Paris, L'Atelier.

<sup>5</sup> Op.cité p. 115

<sup>6</sup> A. Sayad (1999), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, p. 307

possible d'être citoyen et intégré sans posséder la nationalité française. Le sentiment d'être français recouvre des situations bien différentes.

Nous assistons alors à un double mouvement : une volonté d'émancipation des termes *citoyenneté* et *intégration* et à la fois, un héritage historique qui les poursuit dans nos mémoires collectives. Pascal Blanchard conclut que *d'une certaine manière, on peut observer que l'on n'a pas décolonisé les pratiques administratives ou sociales*<sup>7</sup>. Cette contradiction est ressentie dans le flou identitaire où les habitants de France tentent de se frayer un sens. Comment démêler les héritages collectifs et familiaux pour construire une identité individuelle inscrite dans une appartenance commune ?

## Comment se construit l'identité de sujet appartenant à une société ?

Ce cheminement est étudié à travers le sens que Vincent de Gaulejac<sup>8</sup> donne au concept d'historicité. Il le décrit comme *la capacité du sujet à s'appuyer sur son héritage, d'en assumer le poids, l'actif comme le passif, pour créer à son tour une histoire, la sienne, dans un double mouvement de singularisation et de transmission*<sup>9</sup>. Il s'agit bien d'accepter son héritage familial et socio-historique pour construire le sens de son identité. Autrement dit *l'individu est le produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet*<sup>10</sup>.

Pour développer les capacités d'historicité, Vincent de Gaulejac propose une méthodologie qu'il a élaborée à partir de sa pratique. En travaillant à partir des récits de vie, les membres d'un même groupe vont confronter leur construction identitaire. Le double besoin d'appartenir à ce groupe et de s'en différencier, va placer le sujet dans une démarche similaire à celle qu'il a expérimenté (peut-être inconsciemment) pour donner sens à son identité. Le travail d'historicité a pour objectif d'agir sur ce mécanisme en toute conscience. Est-il le moyen pour les habitants de France de questionner leur identité à travers un héritage conscientisé et une volonté d'appartenance à un territoire commun ?

Sans y répondre dans l'immédiat, rappelons que la redéfinition de l'identité française ne concerne pas que les habitants de France mais aussi les autorités publiques. Pour que le travail d'historicité engage les effets attendus, il devra engager les deux parties dès le début. Les institutions sont les représentantes de l'autorité publique. Or certaines sont missionnées, dans le cadre de lois, de dispositifs et/ou de financements, pour faire participer les habitants.

Nous avons donc cherché à évaluer si la participation d'habitants au sein d'une institution socioculturelle, permet de développer les capacités d'historicité afin que les constructions individuelles deviennent une création collective pour (re)définir ce qu'est « d'être français ».

## La participation, outil de création collective ?

Pour ce faire, nous évaluerons les effets d'une exposition participative qui a eu lieu dans un écomusée en partenariat avec le centre social voisin. Cette exposition intitulée « Lieux et histoires de vies », a été réalisée par des habitantes qui sont actives au sein du centre social. L'objectif de l'exposition était de *décrire des lieux de vie qui sont en résonance avec la vie des membres du groupe. Ainsi à travers cette rencontre d'un lieu et d'une personne, c'est une histoire de vie et une histoire du territoire qui sera racontée*<sup>11</sup>.

Le centre social et l'écomusée avaient pour but de valoriser des éléments de biographie de ces habitantes à travers leurs usages de lieux publics. La participation de ces femmes est clairement cadrée dans le document de travail des institutions : elles choisissent les lieux et les souvenirs à présenter, ainsi que de la mise en scène des symboles. Un objet, une photo du lieu et un texte illustrent et expliquent l'élément biographique à valoriser. Cette participation est *assistée*<sup>12</sup> par le directeur de l'écomusée et l'animatrice référente familles du centre social.

<sup>7</sup> P. Blanchard (2005) La France entre deux immigrations, in *La fracture coloniale*, ss la dir de P. Blanchard, N. Bancel & S. Lemaire, Paris, La Découverte, p. 179.

<sup>8</sup> V. de Gaulejac (1999) *Histoire en héritage*, Paris, Desclée de Brouwer.

<sup>9</sup> op. cité p. 147.

<sup>10</sup> op. cité p. 19.

<sup>11</sup> Extrait d'un document de travail de l'écomusée intitulé *Histoires de vie, collectif actions culturelles*.

<sup>12</sup> Terme employé dans le même document de travail.

Est-ce que cette action participative peut révéler le travail d'historicité des participants et engager une construction collective de l'identité française qui implique les habitants et les professionnels ? Nous avons commencé par cerner ce qu'est la participation pour les institutions à travers les interviews des professionnels et les documents cadres. À partir de la méthodologie de Vincent de Gaulejac<sup>13</sup>, nous avons regardé si le travail d'historicité est à l'œuvre dans cette participation, selon les professionnels puis selon les habitantes.

Nous avons interviewé les participantes à partir des souvenirs exposés pour mesurer si un changement a opéré, si elles en ont pris conscience et ce qu'elles en ont fait. Enfin nous avons évalué si des liens sont nommés entre le travail d'historicité et la participation au sein des institutions, et si les identités en ont été impactées.

## Les professionnels et la participation

Commençons par clarifier les termes *institution* et *participation*. Le premier représente ce qui fait règle pour la société tout en assurant l'éducation des sujets. L'institution est à la fois *un ensemble de structures politiques et sociales établies par la loi ou la coutume qui régissent un État donné ainsi qu'un établissement destiné à l'instruction et à l'éducation des enfants et des jeunes gens*<sup>14</sup>. Les institutions seraient donc investies d'une mission d'intérêt collectif : éduquer la population à vivre en société. Le deuxième terme, *participation*, signifie *prendre part à quelque chose*, et plus largement *tenir de la nature de quelque chose par des liens d'analogie ou de similitude tout en gardant son identité*<sup>15</sup>. Cette définition se rapproche de celle de la citoyenneté. Prendre part à la société revient à exercer son droit de cité.

Dans ce cas, pourquoi employer le terme de participation ? *Le besoin de participation naît de la constatation de la crise de la démocratie représentative*, nous répond J. Sanchez<sup>16</sup>.

Les deux termes accolés, *institution* et *participation*, désignent que les politiques publiques espèrent qu'à travers les institutions missionnées sur la participation, les habitants trouvent leur place dans la société en valorisant les points communs entre eux et avec la société. La participation est présentée comme un moyen de tenir compte de la singularité de chacun tout en faisant groupe, voire société. Il semble que cet outil soit celui qui permette de bâtir une nouvelle définition de l'identité française en mêlant les constructions individuelles et l'autorité publique. Qu'est-ce qu'en disent les professionnels de l'écomusée et du centre social ?

Les deux institutions diffèrent quant à la place donnée à la participation. À l'écomusée, la volonté du directeur impulse les actions participatives alors que le centre social est pensé par les autorités, comme le moyen de faire participer les habitants. Cette différence a une conséquence sur la quantité des moyens mais pas sur leur qualité. Chaque structure, à sa façon, va à la rencontre des habitants. L'écomusée s'appuie sur d'autres structures existantes alors que le centre social développe des outils de mise en lien direct. Les deux utilisent ensuite la reconnaissance des singularités des publics pour construire une relation de confiance entre professionnels et habitants. Selon ces professionnels, les participantes ont engagé un travail d'historicité. Nous avons retrouvé dans leur technique d'accompagnement, la méthodologie de V. de Gaulejac. Toutefois, ces mêmes professionnels expriment la limite de cet accompagnement, chacun dans des contextes différents.

Au centre social, l'objectif de la participation est d'intégrer à la société des personnes plutôt isolées en leur permettant de développer leurs capacités citoyennes. Or selon le directeur du centre social, si cet accompagnement parvient à son but, il évoluera en relation de négociation, de co-habitation et non plus de co-élaboration. Une fois les habitants devenus citoyens, ils prennent une place sur le territoire de l'institution et la revendiquent. L'enjeu de la relation se situe alors dans le partage de pouvoir.

Or le centre social peut se trouver remis en cause dans cette relation. Il va donc rappeler la priorité de son intervention : familiariser ceux qui se sentent peu représentés dans la vie publique aux bases de la citoyenneté. La construction collective de l'identité française débute dans les murs du centre social mais elle n'y laisse pas de trace réelle. L'institution en est seulement le témoin mais pas le diffuseur. La participation institutionnalisée

<sup>13</sup> Tiré de son ouvrage

<sup>14</sup> Site atilf.fr consulté le 30/07/12

<sup>15</sup> Site atilf.fr consulté le 2/04/12

<sup>16</sup> J. Sanchez (2004) Participation et politiques publiques, in *Le travail social à l'épreuve de la participation*, n°1, Paris, CEDIAS, p. 10

limite l'étendue et la diffusion de son action. Elle ne permet pas une construction commune, entre habitants et institutions, de l'identité française. De plus, il semblerait que la relation entre citoyens assumés et institution ne s'inscrive que dans le rapport de force peu favorable aux conditions de co-création.

Au sein de l'écomusée, la participation est limitée à la volonté du directeur, ainsi qu'à la temporalité d'une action précise, ici l'exposition et sa préparation qui s'étale sur quelques mois. La relation entre habitantes et institutions est elle-aussi prise dans un enjeu du partage du pouvoir qui est restreint au même cadre que la participation. Une construction identitaire à partir du territoire commun, entre institution et participantes, est au travail. Mais elle reste officieuse même si elle se donne à voir, notamment auprès des visiteurs de l'écomusée, car sa diffusion est trop ciblée.

La participation, telle que nous l'avons analysée ici, ne serait qu'une amorce pour redéfinir l'identité française. Toutefois cette amorce semble trouver davantage de sens dans un ancrage presque officieux. Selon les professionnels, son prolongement dépend plus des habitants eux-mêmes que des institutions.

## Résultats du coté des habitantes

Voyons maintenant comment les habitantes expliquent leur participation. Nous avons interviewé les cinq femmes à partir des souvenirs qu'elles ont exposés à l'écomusée. En choisissant d'analyser la façon dont chacune met en intrigue son parcours<sup>17</sup>, nous avons vu quelle place y occupe la participation.

Chacune relie sa participation à une motivation personnelle précise qui prend différente forme, mais concerne à chaque fois le besoin de questionner leur histoire pour ajuster leur statut de mère et de femme à la création de la suite de cette histoire. Les conditions pour mener un travail d'historicité sont présentes pour chacune et trouve un support dans la participation au sein d'une institution. Ce support est associé à la rencontre.

Elles ont conscience que par la rencontre, par l'interaction avec d'autres sujets, elles ont questionné leur propre appartenance identitaire en construisant des liens de cohérence. Sur le plan individuel, elles ont ainsi harmonisé plusieurs appartenances tout en conscientisant leurs différences. Par une action collective au sein du centre social, elles se reconnaissent et sont reconnues au sein d'une communauté de territoire. La participation au centre social est un des moyens du travail d'historicité qui permet à ces femmes de redéfinir leurs identités dans une démarche interculturelle. Cette démarche permet aux citoyens de créer leur vie en société.

Les cinq femmes utilisent le terme *citoyenneté* et non *identité* pour nommer la construction qu'elles élaborent en interaction avec le groupe du centre social. L'*identité* est marquée par un héritage représentant la domination d'une construction univoque sur une diversité d'appartenances. Cet héritage n'est pas encore verbalisé dans l'espace public et encore moins conscientisé. La *citoyenneté* devient le moyen de se désigner comme ayant la volonté de vivre ensemble à travers une reconnaissance des singularités des habitants de France. Mais comment accompagner cette volonté pour co-construire une identité commune ?

## Les conclusions de la recherche-action

La participation permet d'équilibrer la relation entre habitants et institutions en reconnaissant les singularités. Elle sert de support au travail d'historicité. Puis elle remplit une fonction importante dans l'appropriation des capacités citoyennes ce qui nourrit les constructions individuelles et les alliances entre celles-ci.

Du point de vue des habitantes, la reconnaissance découle de leur participation. C'est ainsi qu'elles osent dire et faire. Cette dynamique prend racine dans l'espace qui leur est laissé, aussi limité soit-il. La participation est circonscrite à une relation de partage du pouvoir, cependant le peu qu'elle permet ouvre le champ des possibles. Il appartient ensuite à ces citoyennes de poursuivre leur projet à l'extérieur de l'institution. Mais de quelle façon, dans quel contexte et à quelles conditions des citoyens se regroupent et deviennent des co-créateurs au côté des institutions, de notre cohérence nationale ? Nous devinons que le rapport de force n'est pas le lien le plus propice pour entamer une co-création.

<sup>17</sup> Méthodologie de C. Delory-Momberger (2012), *Référentiels interprétatifs et modèles d'analyse*, 2ième séminaire de recherche et de formation à la recherche biographique, université Paris 13. Cette méthodologie s'appuie sur la définition de la mise en intrigue de P. Ricoeur (2005), *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard.

Quant aux professionnels, ils se trouvent dans des positionnements institutionnels ambigus. Ils vont alors travailler avec leurs convictions pour faire évoluer les missions de leur structure ou pour remettre en cause leurs outils en fonction des besoins de la population. Ils vont aussi mesurer les limites de leurs propres interventions et vont chercher à faire alliance avec d'autres professionnels pour pallier à ces limites. Cette mise à distance envers le fonctionnement de leur institution, permet aux professionnels d'amorcer les espaces participatifs, chacun selon ses possibilités.

Bien que la participation ne recouvre pas la même réalité dans les deux institutions étudiées, elle bute sur les limites propres de l'institution. Le fonctionnement de cette dernière, sa posture face aux habitants vont confiner la nature de la participation dans des enjeux de pouvoir. En questionnant ce rapport de force, nous questionnons l'institution. C'est par cet effet, que la participation semble être le moyen de revisiter l'héritage collectif de la définition de l'identité française. Mais son application devra sûrement créer d'autre lien entre l'institution et les habitants pour que chacun puisse se positionner en co-créateur.

## En pratique

Avec ces conclusions de recherche en tête, j'ai pris un poste de chef de projet dans une municipalité. L'objectif était de travailler à la réouverture du centre social. Cette structure, implantée dans un quartier défini par ses difficultés, avait dû fermer ses portes car le personnel et le public, étaient menacés. La volonté de la municipalité était de co-porter le projet de réouverture avec le quartier. J'ai rapidement mis en évidence les crispations entre la mairie et ce quartier. Leur relation oscillait entre rapport de force et petits arrangements depuis de nombreuses années ce qui engendraient des situations explosives. Forte de ce constat, je n'avais pas pour autant de solution pour permettre à chacun de se positionner dans un projet commun. D'ailleurs je me demandais si le projet de réouverture du centre social pouvait devenir le projet du quartier ? Est-ce que les habitants pourraient s'approprier un projet porté par la mairie ? Quelle place y occuperaient-ils dans le contexte existant ?

J'avais donc de nombreuses questions avec comme seule certitude, la complexité de la situation. J'ai alors rencontré une collègue qui expérimentait une démarche participative avec un autre quartier de la ville qui avait été, lui aussi, en grande difficulté. Les résultats étaient significatifs : baisse de la délinquance, partage de moments conviviaux dans le quartier organisés par les habitants, disparition des dégradations, baisse du commerce parallèle, prise en charge par les habitants d'une salle au cœur du quartier comme lieu de vie,...

Cette collègue était en formation-action pour développer une démarche issue de l'Humanisme Méthodologique<sup>18</sup>. Je vous présente rapidement en quoi consistent les principes de cette démarche<sup>19</sup>. Tout d'abord, il convient de considérer la communauté du quartier, à savoir, l'ensemble des acteurs du quartier (habitants, commençants, gardiens d'immeuble, agents municipaux, voisins, entreprises,...). C'est cette communauté qui est le sujet et qui va être accompagnée en tant que tel.

A partir d'une analyse des cohérences culturelles<sup>20</sup> de cette communauté, nous mettons en évidence sa singularité, ses potentiels et son meilleur sens de développement.

La méthodologie compte trois phases successives et parallèles :

- Etre bien ensemble / Une phase de réparation identitaire de la communauté de quartier. Les phénomènes de violence, de tension, de dégradation sont le signe d'un symptôme d'un corps social malade, en perte d'identité, qui nécessite une démarche réparatrice. Cette démarche vise à favoriser un sentiment commun basé sur le plaisir d'être ensemble pour permettre la construction d'un « nous ». La stratégie et le plan d'action sont construits à partir de l'analyse des cohérences culturelles de la communauté. En comprenant comment fonctionne la communauté, nous collectons plusieurs informations indispensables (ses potentialités, la posture à adopter en tant que professionnel,...) pour construire l'accompagnement.
- Faire ensemble / Une phase de confortation de la communauté, au travers de la multiplication d'expériences significatives. C'est le vecteur du « Faire ensemble », qui nécessite déjà le sentiment commun d'être bien ensemble. Cela permet de cultiver une expérience de compétences communes, de capacité et de valeurs communes. C'est

<sup>18</sup> Initié par le chercheur anthropologue Roger Nifle

<sup>19</sup> A partir d'une note intitulée *Développement d'une communauté citoyenne, démarche originale et innovante*, rédigée par Myriam Escaffit.

<sup>20</sup> Outil développé par l'Humanisme Méthodologique

une assurance collective, qui conforte l'identité de la communauté. Il faut cependant que les actions restent à la portée des implications et de la communauté et éviter à ce stade de se confronter à des affaires complexes. Cette phase commence à structurer des rôles, une certaine organisation, un embryon de gouvernance et en tout cas une appropriation de son devenir. En général elle porte sur des actions ludiques, solidaires ou des initiatives originales et cultivent un véritable « vivre ensemble ».

- Agir et gouverner ensemble / Une phase d'apprentissage d'une gouvernance participative du quartier. Dans cette phase c'est l'apprentissage des affaires communes du quartier, qui est à la fois expérience de représentations, organisation, appréhension des problématiques, co-élaboration de solutions et de projets avec des parties prenantes, qui elles aussi ont un apprentissage important à faire pour travailler en concertation. Cette phase co-construit le vecteur de gouvernance, fait avancer les affaires du quartier et permet un développement majeur de la communauté de territoire qui est l'enjeu véritable.

Travailler sur la réouverture du centre social demanderait de commencer par accompagner la communauté de quartier à travers les étapes décrites. Mais aussi de permettre à la municipalité, initialement porteuse du projet de réouverture, de se positionner à côté de la communauté. Nous décelons à la fois l'intérêt et l'ampleur de ces tâches.

## Les évolutions

Avec le terrain de la recherche-action, nous étions face à un projet, l'exposition participative, porté par deux institutions qui appelaient les habitants à y participer. Cette situation est la plus courante dans notre quotidien (projet d'aménagement du territoire, projet culturel,...). Avec la démarche expérimentée, nous commençons par comprendre la communauté (de quartier, de loisirs, professionnelle,...) pour adapter un accompagnement. Puis par des phases d'appropriation, cette communauté porte elle-même des projets pour lesquels elle sollicite le soutien d'autres parties (les institutions, les élus, ...).

Cette évolution s'apparente à un changement de paradigme : considérer dans un premier temps les multiples communautés d'appartenance pour ensuite regarder les relations humaines. Développer ce type de démarche nécessite de faire évoluer sa posture pour inventer d'autres relations.

Tout d'abord notons que notre contexte national réclame un nouveau rapport entre habitants et institutions. Nous le voyons à travers l'injonction de participation toujours plus forte de la part des pouvoirs publics, et le constat récurrent des limites des dispositifs de participation. L'émergence de la société civile qui parvient à peser dans les décisions politiques en usant du rapport de force, réduit la relation entre habitants et institutions à un conflit permanent. Pour ce faire, les différentes parties prenantes ont besoin d'être accompagnées pour aller vers ce changement de paradigme et apprendre à s'y développer. De nouveaux métiers seraient à créer dans le domaine du travail social et du développement social urbain.

## Bibliographie

- S. Aouizerate (2015), *Les habitants de France sont-ils des Français ?*, Paris, l'Harmattan.
- J-F. Draperi (2010), *Parcourir sa vie*, Montreuil, Presses de l'économie sociale
- S. Citron (2008), *Le Mythe National, l'histoire de France revisitée*, Paris, L'Atelier.
- A. Sayad (1999), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- P. Blanchard (2005) La France entre deux immigrations, in *La fracture coloniale*, ss la dir de P. Blanchard, N. Bancel & S. Lemaire, Paris, La Découverte, p. 179.
- V. de Gaulejac (1999) *Histoire en héritage*, Paris, Desclée de Brouwer.
- J. Sanchez (2004) Participation et politiques publiques, in *Le travail social à l'épreuve de la participation*, n°1, Paris, CEDIAS, p. 10
- Méthodologie de C. Delory-Momberger (2012), *Référentiels interprétatifs et modèles d'analyse*, 2ème séminaire de recherche et de formation à la recherche biographique, université Paris 13.
- Site atilf.fr
- Site internet vie-publique.fr

## Définir le pouvoir d'agir comme communautaire

**Laurent Ott**, Formateur chercheur en Travail Social, Docteur en Philosophie.

**Résumé :** *Un des paradoxes avec un concept tel que celui d'empowerment ou pouvoir d'agir est qu'il est bien souvent davantage mis en avant par les professionnels que par ses supposés bénéficiaires.*

*Comment comprendre un tel attrait du concept sans le mettre en rapport avec un déficit chronique des actions collectives dans le secteur de l'éducation et du travail social?*

*L'empowerment apparaît dès lors comme une terre promise, un paradis d'autant plus éloigné que les pratiques sociales dominantes et concrètes en prennent le contrepied; ou bien alors on en limite la portée en s'inscrivant dans la question de la participation. A l'opposé de ces deux options, une véritable démarche de développement du pouvoir d'agir suppose de mettre en œuvre des ruptures vis à vis des pratiques en cours de participation. la Pédagogie sociale comme champ de théories et pratiques est à même d'inspirer les changements nécessaires.*

**Mots clés :** *empowerment, pédagogie Sociale, communauté, communautaire.*

### Comprendre un engouement

Ce qui est extraordinaire avec le concept d'empowerment, couramment remplacé en Français par celui de « développement du pouvoir d'agir », c'est le consensus dont il bénéficie.

Alors que les réalisations sociales et éducatives sont quasiment introuvables, ou partielles, alors que ce concept mêle facilement différentes origines et sources d'influences, la seule chose qui soit constante, c'est qu'on est « pour ».

S'interroger sur l'empowerment c'est s'interroger d'abord sur les raisons du succès de ce concept, avant même que de l'analyser, de l'illustrer et d'en débattre. A quels besoins, à quelles difficultés sociales, ce mot semble-t-il porter un remède ?

Remarquons tout d'abord l'unanimité de cette proposition du point de vue des acteurs du secteur socioéducatif et même de l'éducation spécialisée. L'idée d'empowerment y est admise comme un objectif des plus vertueux. Depuis le cadre des établissements, les projets pédagogiques des associations employeuses, mais également au sein même des « équipes de terrain, promouvoir l'objectif de développer « empowerment comme « pouvoir d'agir » recueillent un profond assentiment. Ben curieusement ni ce terme, ni l'enthousiasme qu'ils suscitent ne trouvent particulièrement écho du côté des publics (Ott, 2013).

On cherchera vainement, en effet, dans le cadre du secteur médico-socio-éducatif des groupes d'usagers militant ou mettant en avant ce concept.

Le secteur socioéducatif n'est d'ailleurs pas le seul à plébisciter l'empowerment ; celui de l'Education Populaire le reprend volontiers. On peut par exemple retenir le titre du congrès national des Centres Sociaux en 2013, qui avait pour titre : « la Fabrique des possibles » et comme sous titres : « Je m'indigne, tu écoutes, nous agissons ».

Là encore c'étaient les acteurs professionnels et non les usagers qui étaient réunis de sorte que le sous-titre peut prendre un sens complètement différente selon qu'on attribue le « je » à un professionnel ou à un bénéficiaire.

La Politique de la Ville et même la Réussite Educative ne font pas d'exception. Ici, on retient le thème comme objectif obligatoire des appels à projets ; là on recueille les bonnes pratiques et les expériences qui ouvriraient la voie (Graven 2008).

Il n'y a guère que dans l'Education Nationale que le concept d'empowerment n'enflamme personne. Dans cette institution, on tente encore de donner un peu de matière à l'idée de « participation » des enfants, et des parents,

éventuellement ; alors de là à revendiquer un « pouvoir d'agir » pour ces catégories, on en est encore loin .

Et les raisons d'un tel enthousiasme, où faut il les chercher ?

Il serait pour le moins logique que la motivation pour développer le pouvoir d'agir des « habitants », des citoyens, des usagers, des parents, des enfants... provienne d'une sorte de diagnostic partagé que tous ces publics n'agiraient plus ou seraient entravés en tout point.

C'est bien le sens a priori de l'expression « développement du pouvoir d'agir » ; il s'agit toujours de celui des autres, des publics, des usagers...

Mais pourtant ceux qui le réclament le plus, ce pouvoir d'agir, ce ne sont pas les publics ainsi ciblés ; ce sont en général les professionnels, et même les cadres des structures éducatives, sociales ou d'éducation populaire. Il s'agit même bien souvent des élus des collectivités et de leurs cadres administratifs.

Il convient de s'interroger sur cette étrange inversion et sur les circonstances politiques économiques institutionnelles qui constituent le contexte de l'engouement pour cette idée.

## Un déficit de collectif pour tous

Observons d'abord qu'une des premières caractéristiques du concept d'empowerment est que le terme renvoie dans une très grande majorité des circonstances à des modèles d'intervention sociale et éducative de type collectif (Boevé et Toussaint, 2013).

Or, nous connaissons la rareté des actions collectives dans le domaine du travail social, mais aussi dans celui de la politique de la Ville ou de la Réussite Educative, par exemple.

Non seulement ces orientations sont rares, mais l'évolution des métiers a au contraire favorisé des pratiques éducatives et sociales d'individualisation.

En ce qui concerne le secteur social, les lois de 2002 concernant les droits des usagers, mais aussi de 2005 concernant les orientations en matière de handicap ou de 2007 pour la protection de l'enfance ont toutes validé et renforcé des approches particulièrement individualistes. Il s'agit de prendre en compte chaque situation, et de travailler à partir de projets, de contrats, d'objectifs « individualisés » (Boevé et Toussaint) .

Et c'est dans ce contexte de recentrage incessant sur la gestion du « cas par cas », à partir , il est vrai de mesures et de procédures « de masse », que le mot d'ordre « d'empowerment » peut faire référence à une dimension perdue des métiers et des pratiques du côté des pratiques collectives.

Qui connaît l'évolution des pratiques de polyvalence de secteur sait bien qu'elles ne laissent quasiment plus de place pour quelque action collective que ce soit ; et il en est de même ne ce qui concerne les travailleurs sociaux de la CAF.

## Le cas de l'ISIC

C'est d'ailleurs dans ce même contexte que la réforme du diplôme d'assistant social, en 2004 a jeté un grand trouble dans le secteur de formation et celui des employeurs. L'importance subite donnée au domaine ISIC (Intervention Sociale d'Intérêt Collectif), présentée sur le même plan et quasiment avec la même importance que celui de l'ISAP (Intervention Sociale d'Aide à la Personne) a posé de nombreux problèmes ; on cherchait en effet en vain sur quels terrains les futurs professionnels trouveraient à se former sur des pratiques introuvables.

De fait, la plupart des actions et dispositifs retenus sous « l'étiquette ISIC » se limitent bien souvent à des pratiques de rassemblement ou de regroupements d'individus engagés dans des dispositifs similaires. On va par exemple regrouper des « bénéficiaires » d'une mesure particulière comme le RSA, ou des parents d'enfants inscrits dans un dispositif particulier. C'est à dire que le collectif est ici envisagé depuis des mesures individuelles ; il est en quelque sorte « secondairement créé » en fonction d'une institution, d'une prestation ou d'une contractualisation.

Il est vraiment rarissime de rencontrer des actions éducatives et sociales réellement en contact avec des collectifs que l'on pourrait qualifier de « naturels » : habitants d'un même quartier, groupes basés sur la rencontre et la libre initiative.

Certes de nombreuses collectivités, mais aussi des centres sociaux multiplient des « groupes d'habitants » ou parfois plus spécifiques pour des « femmes », « parents » ou jeunes d'un quartier donné, mais le plus souvent on passe sous silence qu'il s'agit en premier lieu de groupes d'usagers de la structure, qui se spécialisent ensuite en fonction de la spécificité du groupe. Ce premier filtre « d'usage » est souvent pudiquement oublié et dans le langage courant, c'est à dire professionnel on parlera de « groupe d'habitants ».

Les conseils de quartier que l'on retrouve régulièrement dans les quartiers populaires sont le plus souvent à initiative des municipalités qui cumulent à la fois leur initiative, leur définition, et leur contrôle. Ces assemblées sont en général constituées de personnes généralement bien connues et reconnues par les municipalités.

Dans certains cas, c'est le Maire lui même qui choisit les habitants de ces instances « représentatives » ; parfois c'est plus indirect, mais quoi qu'il en soit ces « instances » locales n'ont en général que le peu de pouvoir qu'on leur concède.

Reprenons l'analyse de l'évolution des pratiques référencées dans le cadre ISIC ; les ambitions qui avaient présidé à la mise en place de cette réforme de la formation, en 2004, et qui se basaient sur le diagnostic d'un déficit et d'un besoin de mettre en œuvre des actions sociales collectives (on s'appuyait à cette époque sur la référence dite « du Travail Social avec les groupes », proche du sens que l'on prête couramment à l'expression « développement du pouvoir d'agir ») ont abouti à la création de groupes entièrement définis par l'institution qui les sollicite et dépendants de celle-ci (Boevé et Toussaint).

C'est donc à un renversement total des intentions initiales que nous assistons du côté des pratiques sociales.

### **Et du côté de l'empowerment ?**

Nous pouvons très légitimement nous demander s'il n'en irait pas de même pour les actions que l'on qualifierait comme liées à des objectifs « d'empowerment ». Sollicitées et souhaitées depuis les institutions et collectivités, ne risquent-elles pas non plus d'aboutir à des pratiques sociales bien décevantes ? (Dababi et coll., 2012)

Nous touchons ici un paradoxe philosophique très ancien, qui avait déjà été analysé par Kant, dans sa « Critique de la Raison Pratique » : on ne peut pas développer l'autonomie de l'extérieur ; et cela reste valable tant pour un individu que pour un groupe.

Il y a une contradiction totale entre le mouvement d'autonomie qui suppose une « endodétermination » et les pratiques d'aide, de soutien et de contrôle, « hétéronomes » qui créent de « l'exodétermination » (Kant Emmanuel, édition 2012).

Si le mot « empowerment » peut avoir un sens, celui-ci ne peut être étranger à cette notion kantienne « d'endodétermination » : le véritable pouvoir, la véritable conscience sont produites, à l'intérieur et supposent un mouvement d'autonomisation, comparable à celui d'une rupture.

De ce fait, se donner comme objectif politique et social de développer « l'empowerment » est soit une gageure, soit un paradoxe qui nécessite des éclaircissements.

Un premier écueil consiste tout d'abord à ne pas confondre la question de l'empowerment et celle de la participation.

### **L'empowerment n'est pas participation, mais appropriation**

Nos propres expériences sociales collectives et communautaires dans un cadre associatif (Ott Laurent, 2013) nous ont amené à adopter une attitude constante en matière d'initiatives collectives : il vaut toujours mieux, selon nous, que les acteurs s'autorisent par eux mêmes à agir plutôt que de rechercher au préalable des autorisations et légitimations, par définition toujours hasardeuses. Par ailleurs il est important de préciser que nos actions collectives, dans cette perspective sont par option ouvertes à tous les publics, les âges, sans aucune restriction ou prédéfinition.

Cette certitude a été acquise à partir du constat qu'il est toujours plus facilitateur d'inverser la charge de la preuve. Plutôt que de prouver la possibilité d'une chose, il est toujours plus simple de renvoyer la charge d'une preuve inverse à celui qui la croit impossible. Face au travail que toute preuve demande, face à la difficulté si commune d'aller au bout de ses croyances et de s'impliquer dans une réponse, nous avons constaté que ce mode de fonctionnement rend l'initiative sociale, nettement plus praticable.

C'est en agissant ainsi que notre association a pu mettre en œuvre de très nombreux ateliers éducatifs dans des espaces collectifs (privés et publics), mais aussi de véritables fêtes de quartier, ou des « cantines sauvages » (ateliers de cuisine « de masse »).

En effet, il en va de l'autorisation préalable, comme de la participation; celle ci ne devrait pas être un dogme comme elle l'est aujourd'hui, au risque de n'être qu'une valeur incantatoire, qu'un volet obligé mais négligé, de tout projet, de toute action.

Si on attend de la participation, un assentiment préalable à ce qui n'est pas encore commencé; si on se la représente comme un nécessaire recueil préalable des opinions initiales, des représentations de chaque acteur, ... alors on milite pour un monde qui ne changera jamais (Ott, 2013).

La Pédagogie Freinet nous apprend que la pertinence des choix, des avis, des décisions et délibérations individuelles des « participants » à une action, ne devrait dépendre que de leur participation effective au travail de ce qui se fait. Pas de décision sans action; pas d'avis sans implication (Le Gal, Jean, 2006).

L'opinion des uns et des autres, si elle ne veut pas se réduire à des influences et stéréotypes, devrait toujours s'inscrire soit dans l'expérience de vie (ce que j'ai connu, ce que j'ai traversé, ce qui m'a touché, ce qui m'a impacté, modifié, transformé), soit dans le « Travail » (l'effort de production, la confrontation à la matière, à la difficulté, à la durée, l'exigence de transformer une réalité ou environnement inhospitalier).

Si la participation n'est que représentation, délégation, consultation, ... elle n'est rien, ou en tout cas rien de nouveau. Il y a peu de chance qu'il en ressorte quelque décision que ce soit de changer l'ordre des choses, ou une réalité sociale, injuste ou inacceptable.

Toute notre expérience en matière d'initiatives sociales et collectives, dans le champ de la Pédagogie Sociale (Ott, 2012) nous a amené à récuser le concept de « participation », pour affirmer à sa place celui « d'appropriation collective ».

L'appropriation collective, vise à constituer un espace groupal partagé entre tous les acteurs concernés, quel que soit leur statut (professionnels, bénévoles, bénéficiaires, etc.).

L'appropriation dans cette perspective constitue le « geste inaugural » de la création d'un groupe, d'une forme de communauté effective, qui n'est pas « d'appartenance », mais « de destin ».

Cette communauté se constitue autour d'un domaine défini dès lors comme commun. Il ne s'agit plus au sein du groupe, de débattre de choses extérieures, mais de réalités dans lesquelles on s'implique.

C'est dans l'acte d'appropriation que se retrouve sans doute de la manière la plus claire et précise, cette notion de « pouvoir d'agir », comme « d'empowerment ».

Ce pouvoir est avant tout un pouvoir qui se prend par un acte d'acquisition, d'implication et d'investissement d'un espace collectif.

Dans le cadre de l'association citée plus haut, il s'agit d'espaces publics et d'espaces collectifs. Mais bien entendu, le même mouvement peut et devrait aussi concerner tout autant des institutions telles que écoles, crèches, centres sociaux, maisons de quartier, etc....

Tous les lieux publics (non pas forcément publics de droit, mais publics par destination) peuvent faire l'objet d'une forme d'appropriation collective à la fois par leurs professionnels, leurs bénéficiaires (usagers), leurs bénévoles et volontaire.

En réalité cet acte d'appropriation a également pour propriété de rapprocher ces groupes et de leur permettre de se définir collectivement entre eux et unanimement entre eux comme « acteurs de ce lieu ».

L'appropriation collective donne ainsi lieu à la création d'une identité collective, en lien avec le lieu, l'espace ou l'équipement collectivement « approprié ».

Cette identité collective découle d'un processus d'identification qui a deux caractéristiques majeures :

- Considérer comme légitimes et à pied d'égalité l'intégralité des acteurs impliqués, qu'ils soient enfants, adultes, professionnels ou « usagers »,
- Considérer comme illégitime l'administration « par le haut », qui peut s'opposer à ce mouvement d'appropriation, et qui échappe par définition au groupe constitué.

L'appropriation fonctionne comme « entrée » dans une identité collective et le point de création d'une communauté « d'usage », de « destin », qui pourra dès lors s'exprimer pour elle même et s'organiser (Ott, 2011)

Nous sommes évidemment dans cette perspective très loin des orientations les plus courantes en matière de « DPA », telles qu'on se les représente.

En effet, ce qui est recherché, au travers d'un processus d'appropriation/identification collective, ce n'est pas tant l'acquisition de compétences individuelles de participation, d'initiatives ou de gestion.

Il ne s'agit pas comme souvent en « action sociale collective », de mobiliser des individus qui seraient considérés d'une manière « négative », comme « peu actifs », « retranchés », « isolés », « inactifs ». Il ne s'agit pas de compenser des défaillances supposées, individuelles ou répandues dans une population donnée.

Il ne s'agit pas d'acquérir dans un temps donné des capacités qui seront utiles ultérieurement dans d'autres lieux et d'autres collectifs, mais au contraire de faire une expérience qui en quelque sort se suffit à elle même pour conférer du pouvoir d'agir, à ceux qui s'y engagent

L'appropriation est dans cette perspective, à la fois une pédagogie et un but ; elle n'est ni une préparation, ni une acquisition mais une forme « d'action sociale directe ».

Nous constatons la double difficulté d'un tel mode « d'empowerment » dans notre contexte sociétal, politique et institutionnel car il remet fondamentalement en cause deux conceptions majeures pour la vie sociale et citoyenne française :

- La question de la légitimité : le primat des institutions. Le développement du pouvoir d'agir, dans une perspective d'appropriation vient contrecarrer la vision traditionnelle du monopole de l'initiative sociale et éducative des institutions en place, qui est si fort en France.
- La notion de distance professionnelle : le fossé entre publics et professionnels. La pédagogie par appropriation suppose une alliance à établir entre professionnels et bénéficiaires. Ceci implique de lever les distances et séparations traditionnelles, constantes et même en augmentation dans les relations professionnels /usagers qui ont tellement cours.

### **La Pédagogie sociale : pédagogie de l'empowerment par appropriation.**

La Pédagogie sociale est une pédagogie mise en œuvre par diverses organisations, dans de nombreux pays. Elle se revendique de l'œuvre et des théories de pédagogues célèbres comme Célestin Freinet (pour la France), Janusz Korczak et Helena Radlinska (pour la Pologne) et Paulo Freire, (pour le Brésil).

A la différence du courant de l'Education Nouvelle, la Pédagogie Sociale se présente dans l'œuvre de ses théoriciens, mais aussi dans les pratiques qui s'en inspirent, comme une « pédagogie de l'appropriation ».

En tant que Pédagogie, la Pédagogie sociale se présente comme un espace de rencontres et de dialogues entre élaborations théoriques et applications pratiques. C'est un espace de réflexion et de recherche permanent en ce qui concerne la pratique, qui s'apparente assez bien à l'idée de « recherche action ».

L'enseignant Freinet, en école publique, par exemple commence toujours son travail éducatif avec ses élèves, par l'instauration d'une « appropriation ». La classe, comme espace, mais aussi comme temps disponible est présentée comme appartenant au groupe lui même, précisément à tous et à chacun.

Il en est de même dans les espaces publics et dans les actions éducatives « hors institution » qui s'inspirent de ce courant ou plus spécifiquement encore du mouvement « de la capacitation », directement inspiré par la « Pédagogie de l'opprimé » d'un Paulo Freire.

En Pédagogie sociale, le mouvement d'appropriation se confond bel et bien et toujours avec celui de la fondation d'un groupe, ou plus précisément encore, d'une communauté

En France, ce courant inspire différentes organisations qui vont d'associations fondées par des habitants et professionnels pour animer et transformer les espaces publics comme l'association Mme Ruetabaga à Grenoble, le GRPAS en Bretagne, ou l'association Terrain d'Entente à Saint Etienne, ou le mouvement Freinet (à travers son chantier permanent de « Pédagogie Sociale »). Même si elle ne se revendique pas de ce nom, du fait de la proximité de la démarche (décloisonnement et alliance entre professionnels, militants et bénéficiaires), et des actions (« bibliothèques de rue », universités populaires de rue) , on peut également ajouter ici l'œuvre d'ATD Quart Monde.

Alors que les volontés et désidératas de refonder les pratiques sociales du côté d'un développement du pouvoir d'agir se multiplient, il serait intéressant que les acteurs sociaux les plus concernés, les enseignants, les animateurs, les travailleurs sociaux, les acteurs de l'éducation populaire et les militants associatifs locaux se dotent réellement d'une doctrine à cet égard.

On ne saurait en effet réduire la question de l'empowerment à de simples techniques qui se répandent ici ou là (par exemple les pratiques de « Porteur de paroles » dans le milieu de l'éducation populaire) , et encore moins à un ensemble de recommandations et « bonnes pratiques » vertueuses », dans l'esprit ou la continuité de la loi de 2002-2 (création de comités d'usagers, de suivis, de consultation, d'évaluation , etc.).

On ne pourra pas ajouter une orientation de ce type à un ensemble de pratiques classiques et traditionnelles, comme un label « un supplément d'âme » ou une spécialisation ; car l'empowerment se base sur une « rupture » inaugurale avec les modes de fonctionnement classiques des institutions, et implique des changements fondamentaux dans la manière dont les acteurs sociaux peuvent envisager leur engagement, leur professionnalité et leur conscience politique.

Les formations susceptibles d'étayer un cheminement de ce type ne pourraient que difficilement ressortir de la formation initiale des professions impliquées. Comment en effet, pourrait on former à une doctrine qui prône le décroïsonnement des secteurs (éducation populaire, enseignement, travail social, petite enfance) depuis les dispositifs cloisonnés de ces mêmes secteurs ?

La voie actuellement ouverte de développement d'une offre de formation sur la base du volontariat ouverte à tous les acteurs sociaux (professionnels ou volontaires), sur un mode coopératif ou « enseigné », constitue sans doute une perspective de formation plus en phase avec l'objectif d'empowerment lui même.

## Références

De Boevé Edwin et Toussaint Philippon, *La place de l'action collective dans le travail social de rue*, l'Harmattan, 2013.  
Dababi et coll, *Des lieux pour habiter le monde*, chronique sociale, 2012  
Graven Jean Luc et coll., *Pédagogie du développement social*, Chronique sociale 2008  
Kant Emmanuel, *Critique de la Raison pratique*, PUF, quadriga, édition 2012.  
Le Gal Jean, *Le maître qui apprenait aux enfants à grandir*, les éditions libertaires, 2006.  
Ott Laurent, *Pédagogie Sociale*, chronique sociale , 2011  
Ott Laurent, *Travail Social, raisons d'agir*, Eres, 2013

## Sites Internet

Association Intermèdes Robinson : <http://assoc.intermedes.free.fr>  
Association MME RUETABAGA : <http://www.mmeruetabaga.org/>  
Association Terrain d'Entente : <http://www.droits-sociaux.fr/>  
Chantier de pédagogie sociale du mouvement Freinet :  
<http://www.icem-pedagogie-freinet.org/recherche/adultes/results/taxonomy%3A217>  
GRPAS : <http://www.gpas.infini.fr/v2/index.html>

## Empowerment et santé mentale

**Martine Dutoit**, Maître de conférences à Université d'Evry Val d'Essonne - Membre du Centre de Recherche sur la Formation-Cnam. Fondatrice de l'Association Advocacy France et Pairadvocate.

**Résumé :** Cet article tente d'éclairer la notion d'empowerment, d'en préciser les intentions et les conditions de réalisations, mais aussi les interrogations qui ne manquent pas de traverser les acteur-e-s et leurs projets. Cette exploration sera celle des diverses pratiques, mises en œuvre depuis plusieurs années, dans un mouvement alternatif à la psychiatrie traditionnelle, inscrites dans des approches communautaires en santé mentale qui ont pour caractéristique la mobilisation des personnes à la recherche de leurs propres résolutions de problèmes, problèmes qu'elles ont par ailleurs définis. Notre hypothèse est que les effets d'empowerment sont potentiellement présents dans tout agir, ce qui est nouveau c'est leur identification et leur modélisation en objectifs opérationnels dans les dispositifs d'interventions sociales. Il s'agit d'inscrire ce modèle d'action dans des projets de transformation sociétale et pas seulement dans une visée ré-adaptative. C'est cette dimension politique qui reste à interroger dans les pratiques.

**Mots-clés :** empowerment, advocacy, pratiques citoyennes.

Cet article tente d'éclairer la notion d'empowerment, d'en préciser les intentions et les conditions de réalisations, mais aussi les interrogations qui ne manquent pas de traverser les acteur-e-s et leurs projets. Ces interrogations sont aussi les miennes depuis que j'ai, en 1995, contribué à importer et pris le parti d'adopter, avec le risque de l'anglicisme, les concepts d'advocacy et d'empowerment pour transformer mes façons d'agir et de penser mon activité tant professionnelle, que militante (Dutoit, 2008). Cette exploration sera celle des diverses pratiques, mises en œuvre depuis plusieurs années, dans le mouvement alternatif à la psychiatrie traditionnelle, inscrites dans des approches communautaires en santé mentale. Pour être précis, le trait fondamental retenu dans ces pratiques selon une approche communautaire, c'est la mobilisation des personnes à la recherche de leurs propres résolutions de problèmes, problèmes qu'elles ont par ailleurs définis. Quant à santé mentale, c'est le fait qu'elle concerne toutes personnes, quelques soit les étiquetages et les diagnostics. Elle est « l'affaire » et la responsabilité de toutes et de tous. Dans les différentes pratiques que nous convoquerons comme contre-point à notre propos, nous avons choisi de traduire en français l'empowerment par appropriation du pouvoir et/ou par l'expression « reprendre du pouvoir sur sa vie ». En effet, ce concept est lié au concept d'oppression. Ce dernier étant quelquefois assez mal accepté par les français, héritiers de la révolution française. En cela, ils se démarquent de la tradition Anglo-saxonne, où l'on estime vivre dans une démocratie, certes quelquefois inégalitaire, mais qui n'assimile pas pouvoir et oppression.

L'oppression se caractérise par le constat d'un rapport de place dissymétrique, induisant de fait des pouvoirs d'acteurs sur d'autres acteurs dans une société, sans que ces derniers puissent faire valoir leur droit sans combattre. Il est difficile de traduire empowerment par prise de pouvoir, expression qui en français renvoie au domaine socio-politique, et par « prise de responsabilité » qui ne rend pas compte de la dynamique de réappropriation des capacités. Car il s'agit bien de prendre en compte dans une seule dynamique la dimension sociétale externe à l'individu qu'il faut modifier et les dimensions individuelles, interne à l'individu, des capacités qu'il lui faut retrouver.

L'empowerment est un processus, on ne peut ni le hâter, ni le forcer, on ne peut que le favoriser (Garibay, Segulier, 2009). En général, c'est un effet bénéfique des projets menés, mais dans notre société où les souffrances se vivent comme identitaires (Erhenberg, 2000), où les besoins ressentis s'expriment en terme de reconnaissance (Malloch, Gueguen, 2014), on peut vouloir initier des projets avec l'intention première de déjouer la relation de pouvoir corollaire à la relation d'aide pour favoriser ce processus. Dans un type de relation où l'une des deux personnes possède les clés d'accès à des ressources qui font défaut à l'autre, cette dernière devient une personne obligée, assistée, bénéficiaire soumise à évaluation, diagnostic. S'instaure un contrôle sur la manière dont cette personne bénéficiaire qualifie, définit sa propre réalité imposant de nouvelles interprétations à ce qu'elle vit, ce qui a des conséquences personnelles et sociales, conséquences que la personne bénéficiaire n'a pas choisies et qu'elle souhaite plus ou moins. Cette place est celle de sujet passif d'une intervention soumis à une double domination, « vis-à-vis de ceux qui s'occupent de lui d'une part, et du fait de sa position, dans la structure sociale globale d'autre part » (Ogien, 1995). C'est ce type de relation de pouvoir qui est identifié comme entravant le processus d'empowerment.

Les Espaces Conviviaux Citoyens<sup>1</sup> permettent aux personnes en difficultés en santé mentale de reprendre du pouvoir sur leur vie. Support de résilience au sens de B. Cyrulnik (2002), ils sont à la fois des lieux d'étayage des personnes comme sujets et, dans leur dimension collective et citoyenne, une des voies d'acquisition d'un véritable empowerment. Il s'agit de proposer un cadre où les personnes vont développer leurs propres ressources, découvrir leurs capacités et tester la validité de leurs stratégies pour vivre leur vie. Le cadre de l'action est un cadre négocié par les personnes qui fréquentent le lieu. Les personnes définissent les règles du vivre ensemble et ses règles sont à se réapproprier par chaque nouveau membre, notamment lors de réunions hebdomadaires. On peut alors décrire ce qui se passe comme la remise en jeu dans les relations qui s'instaurent, dans le quotidien habituel de la convivialité et/ou à l'occasion de la réalisation de projets, des rapports de place qui évoluent au cours des activités : tel sujet en position plutôt 'basse' au démarrage d'une action peut en cours d'action 'prendre le dessus', ou être tour à tour selon le projet en position basse ou leader. Peu à peu, les personnes qui fréquentent ces espaces vont revendiquer explicitement le fait qu'« *ici tu peux te tester, t'essayer* ».

Ainsi le pouvoir, ce n'est pas seulement exercer une forme de contrainte et de contrôle sur autrui, c'est avant tout une force permettant de se sentir en capacité d'agir concrètement et de façon autonome et ainsi de se sentir exister. Le sentiment d'existence est intimement lié à cette capacité de peser sur le monde, pas seulement être inscrit dans le monde comme spectateur, mais comme acteur-e et auteur-e de sa vie (*l'œuvre* selon H. Arendt, 1958).

Le concept d'empowerment est utilisé pour désigner cette capacité d'action ainsi que le processus pour l'atteindre, c'est-à-dire le processus par lequel une personne ou un groupe s'approprient le pouvoir, ainsi que sa capacité de l'exercer. Parler d'un processus, ce n'est pourtant pas décrire un développement linéaire qui se déploierait en degrés et/ou en étapes. S'il doit concerner la personne elle-même, dans une interaction avec son environnement, jusqu'à mettre en œuvre sa capacité à intervenir dans les organisations et la politique, au sens de choix qui concernent l'intérêt collectif, il n'est pas conditionné par la forme individuelle ou collective où s'expérimente le rapport au monde. Ce qui est acquis est une transformation d'un vécu, par une conscientisation de ce qui a été vécu pour se constituer en ressources venant fonder ou renforcer le sentiment d'exister et de compter dans et sur le monde. C'est ce sentiment qui importe. *Je fais donc Je suis, donc je peux*, donc je fais processus infini et sa boucle rétroactive. Les efforts que déploient les personnes par elles-mêmes, pour elles-mêmes, augmentent leur sentiment d'appropriation du pouvoir. Faut-il encore avoir des interrelations, des médiations, des supports collectifs avec assez de surfaces « réfléchissantes » pour permettre l'élaboration de l'expérience vécue (Barbier, 2011). Ainsi le processus dans lequel les personnes sont engagées prend le pas sur les résultats tangibles de l'action, résultats souvent seuls pris en compte dans l'évaluation des projets.

Notre hypothèse est que les effets d'empowerment sont potentiellement présents dans tout agir, ce qui est nouveau c'est leur identification et leur modélisation en objectifs opérationnels dans les dispositifs d'interventions sociales. Lorsque les objectifs d'empowerment sont énoncés, étant entendu qu'ils s'arriment toujours à une action-projet, qui peut aussi avoir pour but la réparation de vécus de « ruptures » antérieures, telles la stigmatisation et la culpabilisation, s'impose la nécessité d'interroger les modalités de conception et de mises en œuvre de l'action. Les modèles de l'autonomie et des besoins, construits bien souvent pour ordonner le pouvoir d'agir des seuls intervenants et autoriser l'exercice d'un « contrôle social », tel celui la métaphore de la pyramide<sup>2</sup>, répondent le plus souvent aux objectifs de réparation (Réinsertion, Réadaptation, *Recovery*, Réhabilitation, Remobilisation etc.). Retrouver l'estime de soi est souvent un objectif affiché de projets individuels et/ou collectifs. Certains ont pu ainsi dégager un modèle d'empowerment individuel qui combine différentes dimensions en interaction et en mutation continues (Ninacs, 2003) : l'augmentation de l'efficacité personnelle; le développement d'une conscience de groupe; la réduction de l'autoculpabilisation; l'acceptation d'une responsabilité personnelle dans le changement. Dans ces actions-projets et dispositifs plus ou moins institutionnalisés (CVS, CA, CDHP, etc.), les formes d'actions permettent la participation aux discussions simples (droit de parole), participation aux débats

<sup>1</sup> Créer depuis les années 2000, les Espaces Conviviaux Citoyens ADVOCACY (agrées Groupe d'Entraide).

<sup>2</sup> Par exemple : celle de Maslow qui hante encore les cours de sciences sociales.

(droit d'être entendu), droit d'émettre un avis, droit de vote d'un représentant, droit d'être élu comme représentant. La dimension individuelle est alors assez souvent requise, le groupe étant vu comme un dispositif amplificateur, une caisse de résonance, permettant des phénomènes de reconnaissance mutuelle facilitant les progrès individuels. De fait, des transformations psychologiques sont nécessaires pour surmonter les évaluations négatives déjà intériorisées et incorporées, les stigmatisations collectives et les stéréotypes sociaux négatifs. Une personne ne peut pas faire ce cheminement pour quelqu'un d'autre, la démarche de la personne engagée dans le processus d'empowerment débute par sa participation volontaire. De même, toute l'intervention sociale doit se fonder sur le soutien et la solidarité entre les personnes, l'entraide mutuelle, l'échange et la compréhension entre pairs, car chacune d'entre elles doit trouver ses propres réponses. Mais assez souvent, le collectif, le groupe, sont pensés comme une béquille fournie à la personne, faute de mieux, et dont elle est encouragé à se passer. C'est méconnaître la dimension collective de nos compétences. Certaines ne sont telles que parce qu'exercées, engagées, reconnues dans un groupe. Beaucoup de projets et dispositifs se réclamant de l'empowerment vont s'arrêter en chemin considérant que ce sont les personnes qui détiennent alors des compétences, notamment celles jugées nécessaires pour mener leur projet de vie, selon le dénommé « *projet individualisé* » utilisé comme outil d'évaluation dans la majorité des dispositifs de l'action sociale. De nouveau, le modèle d'action qui prévaut est celui de l'autonomie, en lieu et place de la construction d'une interdépendance.

C. a travaillé pendant plusieurs années dans un ESAT (établissement et service d'aide par le travail). Elle a donné sa démission, avec la menace des professionnels de cet ESAT « *attention, nous ont sait que tu ne pourras pas travailler en milieu ordinaire* » (Rosar, 2013). Au sein de l'association, elle prend peu à peu la parole jusqu'à convaincre le groupe de la nécessité d'ouvrir un atelier d'information sur les droits des travailleurs handicapés de ces établissements. L'atelier « *J'ai le droit* » est créée en 2011, C. l'anime une fois par mois et les personnes viennent, à la sortie du travail, parler de leurs expériences, de leurs projets d'insertion, de leurs relations avec les encadrants et très vite s'organisent des débats, des jeux de rôles pour apprendre à négocier, revendiquer, obtenir des droits, une pétition est même initiée à l'issue d'un atelier.

L'intervention sociale axée sur l'empowerment repose sur le questionnement et non pas sur des solutions pensées par d'autres. Lorsque le processus est soutenu, et non-entravé, c'est l'accès à une pleine citoyenneté qui devient possible, c'est-à-dire : la participation aux décisions (conceptions en aval ou refus de consentement) ; l'acquisition progressive des connaissances et des habiletés pratiques et techniques requises par la participation et par l'action ; l'auto-reconnaissance de la légitimité de l'identité propre (amour de soi) ; l'auto-reconnaissance de sa propre compétence (vision de soi) ; la reconnaissance de sa compétence par les autres (confiance en soi) ; la conscience collective (la personne ou la collectivité n'est pas seule à avoir un problème) ; la conscience sociale (les problèmes individuels ou collectifs sont influencés par la façon dont la société est organisée) ; la conscience politique (la solution des problèmes d'ordre structurel passe par le changement social, c'est-à-dire par l'action politique (dans le sens non partisan du mot)).

Une réflexion sur la santé mentale par des femmes victimes de violences et ayant été prises en charge en psychiatrie

Les femmes participantes à l'Espace Convivial Citoyen Advocacy, association d'utilisateur-e-s en Santé Mentale, à Paris confrontées aux difficultés d'aborder certaines questions liées à la vie des femmes dans un groupe mixte et repérant les obstacles à la participation des femmes au projet d'autogestion du lieu, créent en 2006, avec les ressources du collectif Urbanités, un moment-espace partagé chaque semaine qui s'identifie peu à peu comme « le Club des Femmes ». Elles y partagent des expériences dont celles d'avoir un parcours de prise en charge en psychiatrie et d'avoir connu les violences faites aux femmes. En Juin 2009, Louise et Doris membres actives de l'Association des Groupes d'Intervention en Défense des Droits en Santé Mentale du Québec, AGIDD-SMQ, viennent à Paris et des participantes au club des femmes iront au Québec en août 2009.

La réflexion sur le droit des personnes psychiatisées se poursuit à l'automne 2009 par une Campagne de Solidarité en Santé Mentale. Dans l'hémicycle du Conseil régional d'IDF, le 5 octobre, les personnes parti-

cipantes demandent une véritable politique citoyenne en santé mentale et l'accès au droit commun. Les femmes du club des femmes se saisissent de la question « femmes victimes de violence et psychiatrie » dans le but de participer à la Marche Mondiale des Femmes en juin 2010. Entre 50 % et 60 % de femmes utilisatrices de service de santé mentale ont été victime de violence familiale.

Une recherche-action se déroule en 2011-2012 dans le cadre d'un programme européen DAPHNEE, piloté par Santé Mentale Europe dont l'association Advocacy France est membre. Train, Improve, Reduce! Diminish the mental health and psychological consequences of violence against women by dismantling prejudices of law enforcement agents

Ce programme a pour objectif de former les policiers et personnels recevant les plaintes des femmes dans les commissariats. Il rassemble onze pays. Mais, fait notable, alors que les autres pays mobilisent des professionnel-le-s, à Paris les femmes mobilisées comme actrices et chercheuses dans ce programme sont participantes au club des femmes de l'association Advocacy Paris et elles ont directement l'expérience des violences faites aux femmes et de la psychiatrie. De nombreuses difficultés vont découler de ce statut de femmes violentées et psychiatisées dont le refus d'être entendues et reçues par les représentants des policiers présents dans les commissariats de police pourtant destinataires du programme de formation conçu et rédigé par les femmes de ces divers pays.

Pour la réalisation du processus d'empowerment, il faut trois ressources minimales : l'interaction, le temps et quelque chose ayant une grande valeur aux yeux des personnes concernées, ce qui leur permet de construire du sens. Le groupe constitue le lieu privilégié de l'empowerment des personnes car, à l'intérieur d'un groupe, les problèmes personnels peuvent se transposer en préoccupations collectives et le pouvoir peut se voir simultanément augmenté et partagé. Ces lieux- projets doivent s'avérer des Espace- lieux-temps où l'on se préoccupe autant des processus que des résultats; où les membres d'un groupe partagent un système de valeurs articulé à l'intérieur d'une vision commune; qui est ouvert au changement, aux idées nouvelles et aux opinions divergentes; où règne une atmosphère d'apprentissage et qui offre la possibilité aux personnes de développer leurs compétences et leurs habiletés; qui leur offre des occasions de contribuer au développement du groupe, de l'organisation ou de la communauté par le biais d'actions concrètes planifiées et coordonnées (ce qui passe, en fait, par le développement de leurs compétences et de leurs habiletés); où s'exerce sur les plans organisationnel, instrumental et social, un leadership choisi, de type consensuel qui, simultanément, motive et soutient les personnes.

Dans l'Espace Convivial Citoyen Advocacy de Paris, basé sur la pratique de groupes autogérés, nous avons créé le RISC - lieu de Ressources en Invention Sociales et Citoyennes – sur deux principes.

Le principe maïeutique favorisant l'auto-production des savoirs de l'expérience, la valorisation des stratégies gagnantes pour lutter contre la discrimination, l'exclusion.

Le principe de coopération produisant une intelligence collective de transformation sociale.

Ces principes se déclinent en pratiques coopératives permettent de construire un cadre susceptible de rendre possible une participation effective de tous à une œuvre commune.

Dans une pratique d'intervention d'aide impliquant des professionnel-le-s, souscrire au principe d'autodétermination des individus, ce qui implique moins de certitude dans leur expertise, utiliser la persuasion plutôt que la coercition, accepter d'être dans une relation d'implication et de réciprocité, « *payer de sa personne* » et renoncer au dogme de la neutralité, partager toute l'information avec les personnes concernées et les faire participer aux décisions qui les concernent, sont autant de facteurs propices à l'enclenchement d'un processus d'empowerment. Bref, il faut dépasser la simple complicité entre l'usager-ère et l'intervenant-e pour permettre à la personne d'exercer un véritable pouvoir non seulement sur la réalisation, mais aussi sur la conception et l'évaluation de l'action menée.

On ne le répétera jamais assez c'est au travers de l'action coopérative, l'œuvre, que s'éprouve le pouvoir sur soi et sur le monde. D'où le développement de pratiques d'ouverture aux événements du monde pouvant donner un contenu concret à une mobilisation coopérative. L'idée de coopération s'inscrit dans une certaine idée du développement humain où s'établit un rapport d'interdépendance nécessaire entre les sujets ; c'est l'idée que

l'on ne peut être soi, qu'avec d'autres (Flahaut, 2006). C'est-à-dire ce qui se construit dans l'inter - l'interrelation, l'interaction, l'interpellation du monde et des autres (Larc'hantec, Taylor, 2009).

### **La pratique de Pairadvocacy**

*Des citoyen-ne-s agissant avec différentes associations de lutte contre toutes formes de discriminations créent le réseau citoyen en pratique de pairadvocacy.*

**La pairadvocacy est une pratique citoyenne et solidaire**, de soutien aux personnes momentanément en difficulté pour mener une vie libre et autonome en leur facilitant un accès aux droits, aux recours et/ou aux services et biens communs, en soutenant leur prise de décision, en étant à leur côté comme personne de confiance. Actuellement les 8 personnes *pairadvocates* formées se sont constituées en réseau soutenu - tant sur la méthodologie, la logistique, que sur un minimum de financement - par les associations suivantes : Advocacy, 2IRA, Viens je t'emmène, collectif Urbanités, Juristes solidaires, AGIDD SMQ. Un site spécifique a été créé pour identifier cette pratique et rechercher les moyens de sa diffusion et de sa pérennisation : [www.pairadvocacy.eu](http://www.pairadvocacy.eu)

Les personnes qui pratiquent la *pairadvocacy* sont des personnes qui ont connu des expériences de vécus de discrimination similaires aux vécus des personnes qu'elles épaulent. C'est à partir de cette expérience similaire, mais qu'elles ont transformée en ressource, qu'elles construisent une pratique respectueuse de la liberté de choix des personnes, du développement de leur capacité d'agir et de l'encouragement à construire leurs propres solutions.

*Comment construire un rapport d'aidant/aidé entre pairs qui ne reproduise pas les relations dominants/dominés ?*

La première idée est de valoriser les modes de socialisation développés à partir et dans le vécu d'une expérience d'étiquetage comme autant de savoirs être et faire pour soutenir les acteurs, à rebours des évidences, dans la prise de conscience du caractère construit de leur identité et ainsi de leur ouvrir la possibilité de jouer avec différentes assignations identitaires. La deuxième idée étant qu'un travail sur l'expérience d'étiquetage reste à faire, pas seulement pour la mettre à distance, comme on le dit souvent, mais pour changer les cadres de son interprétation. Il ne suffit pas de vivre quelque chose pour être en mesure d'occuper une place de pair-aidant, d'autant que dans la pairadvocacy, le positionnement espéré est un étayage vers une vie plus autonome pour faire valoir ses droits et ses choix.

La pratique de pairadvocacy s'est donc construite sur deux postulats : premièrement, les personnes concernées par cette fonction de pair sont des personnes ayant vécu une expérience similaire de situation d'étiquetage, vécue comme une discrimination et l'ont transformée en ressource pour mener une vie autonome. Deuxièmement, chacune de ces personnes se considère et se vit en capacité de faire des choix, de décider pour elle-même, se sent libre de gérer de façon autonome ses interdépendances. La notion de pair renvoie donc à la similitude des parcours et des processus dans et par lesquels la personne s'est construite, plutôt que le simple fait d'avoir été mis dans une situation en apparence semblable, telle une hospitalisation psychiatrique, un vécu de handicap etc.

Un dispositif de formation pour produire des savoirs d'expérience

L'expérience de chacun est le matériau même de la formation visant à développer des savoirs pratiques de pairadvocacy. Ce travail se fait grâce à un support, le « profil expérientiel » (Dumont, Saint Pé 1990), qui guide méthodologiquement la démarche individuelle de prise de conscience de son projet/parcours de vie.

Le savoir expérientiel est l'ensemble des acquis de l'expérience, les ressources, les croyances, les règles de vie, tirées de l'expérience de vie et indicatrices du sens qu'une personne donne à sa vie. Autant d'éléments qu'une personne découvre ou confirme dans le temps où elle remplit la grille de son profil expérience, suite au vécu des situations exposées.

Cette formation qui se compose par ailleurs d'un module de approche collective de pratique du droit, des approches de la participation et de l'empowerment, des modules techniques pour être son propre défenseur, savoir argumenter, acquérir une posture de soutien entre pairs. Pendant la formation les personnes entre dans un réseau de praticien-nes, se constituent des fiches techniques et des manières de faire en échangeant sur les situations de pair-aidants qu'elles connaissent.

La coopération, c'est à la fois une façon de penser le rapport entre les personnes et un projet, avec sa méthode et ses manières de le réaliser. C'est dans l'espace/temps du projet coopératif que se négocient, s'entrecroisent, se conjuguent ou se déchirent parfois l'intérêt individuel et l'intérêt collectif.

S'il est vrai que l'on puisse déplorer que l'empowerment ne soit souvent qu'un nouveau modèle habillant des pratiques inchangées et qu'il est alors légitime de redouter que l'impératif de rendre les bénéficiaires plus actifs dans leur prise en charge impose aux personnes aidées de nouvelles responsabilités dans la conduite de leur projet d'assistance et laisse en marge nombre de personnes jugées « *incapables, incontrôlables, inguérissables* » (Castel, 2003), s'ouvrent dans le même temps de nouvelles opportunités pour connaître, valoriser, soutenir les voies singulières par lesquelles les personnes peuvent créer des ressources pour « faire avec » ce qui s'impose à elles comme une « réalité » médicale et sociale.

Comme nous l'avons montré l'advocacy et l'empowerment sont des modèles d'action qui s'inscrivent dans des projets de transformation sociétale et pas seulement dans une visée ré-adaptative ou de ré-habilitation. C'est cette dimension politique qui reste à interroger dans les pratiques de recouvrance -rétablissement (*recovery*), et/ou de *pairaidance*, qui viennent aujourd'hui à se développer en impliquant de plus en plus les personnes ayant eu une expérience d'usager-e-s (Demailly, 2014).

On peut faire l'hypothèse que le concept d'empowerment recouvre des pratiques de nature bien différente et qu'au-delà des débats sur les valeurs, il s'agit d'étudier ces valeurs en actes (Barbier, 2011) à travers leur mise en œuvre objective.

## Bibliographie

Arendt H (1958) *la Condition de l'Homme Moderne*, Poche.

Barbier J-M.(2011) *Vocabulaire d'analyse des activités*, Paris : PUF, 2011

Castel R. (2003) *l'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Seuil

Cyrułnik, B. (2002) *Un merveilleux malheur*, Paris : Odile Jacob.

Demailly L. (2014) *Rapport final de la recherche évaluative qualitative sur le programme expérimental 2012-2014*, CLERSE USTL Lille 1/CCOMS EPSM Lille –Métropole.

Dumont J.C, Saint Pé M.C(1990) : [http://socratie.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=67&Itemid=49&lang=fr](http://socratie.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=67&Itemid=49&lang=fr)

Dutoit M (2011) *Etre vu, se voir, se donner à voir*, Paris : L'Harmattan

Dutoit M (2012) Collectifs d'usagers : Entre injonction et impératif de coopération in Jaager M (éd.) *Usagers ou Citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale* (pp.158-167) Paris : Dunod.

Dutoit M (2012) Etre confronté(e) à une mesure de protection in *Pratiques en santé mentale, Protection juridique : pourquoi ? Comment ?* n°4, (p 21-25)

Dutoit M (2013) faire expérience de l'étiquetage in JM Barbier et J,Thievenaz, *le Travail de l'expérience*, Paris : L'Harmattan

Dutoit M, Saint Pé MC, (Déc 2013) *Le Droit des Usager-E-S des Services Spécialisés : En quête de liberté*, Revue Forum 141.

Dutoit, M, (à paraître 12/2014) Agir sur la délibération d'autrui : un enjeu de la figure de l'accompagnement dans une situation d'entraide en santé mentale in *Travail, Expérience et Formation en milieu de soin* coordonnés par : Joris Thievenaz et Catherine Tourette-Turgis, Bruxelles : De Boeck

Dutoit, M, Saint- Pé, MC, (2009) *La pairaidance en Santé mentale*, Revue RHIZOME (n° 36, p 12).

Dutoit, M. (2006) *Des pratiques pour promouvoir l'inclusion en Santé Mentale* Revue du CEDIAS (n°4, pp 81-86)

Dutoit, M. (2007) *En quoi les GEM favorisent-ils le passage de la catégorie de malade à celle d'usagers ?* Revue

RHIZOME (n° 26, p 15)

Dutoit, M. (2008) *L'advocacy en France, un mode de participation active des usagers en santé mentale*, Rennes : EHESP.

Dutoit, M. (2009) L'œuvré et l'œuvrant in Paul Taylor & Mariannig Larc'hantec. *Poétique et musique en éducation : croisements des regards créateurs* Paris : L'Harmattan

Dutoit-Sola M ; Deutsch C (2001) *Usagers de la psychiatrie : de la Disqualification à la Dignité*, Toulouse : Erès

Erhenberg A. (2000) *La fatigue d'être soi*, Paris : Odile Jacob.

Flahaut F. (2006) *Be yourself*, Paris : Mille et Une Nuits.

Garibay F. & Segulier M. (2009) *Pratiques émancipatrices – Actualités de Paulo Freire*, Paris : Editions Syllepse

Larc'hantec M. & Taylor P. (2009) *la Poétique et la Musique en éducation*, Paris : l'Harmattan.

Le dispositif des médiateurs de santé pairs en santé mentale : une innovation controversée

Malloch, G & Gueguen A. (2014) *Les théories de la reconnaissance*, Paris : Repères La Découverte.

Ninacs, W. A., (2003) *L'empowerment et l'intervention sociale*, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine : Montréal.

Ogien, A. (1995) *L'esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Rosar C. (2001), *j'ai survécu à la psychiatrie*, Paris : Max MILOS

## Un message pour l'*empowerment*, un défi pour l'innovation et la recherche : « Merci de ne plus nous appeler *usagers* »

### Le nouveau rapport du Conseil supérieur du travail social

**Marcel Jaeger**, Titulaire de la Chaire de Travail social et d'intervention sociale du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Deux chantiers se sont croisés : l'élaboration d'un rapport demandé au Conseil supérieur du travail social (CSTS), intitulé « Refonder le rapport aux personnes - *Merci de ne plus nous appeler usagers* »<sup>1</sup>- et une nouvelle étape des Etats Généraux du Travail social (EGTS) portée par cinq groupes thématiques nationaux, chargés eux-mêmes de rendre une synthèse de leurs réflexions. Ces différents rapports ont été remis en février 2015 à la ministre Marisol Touraine et à la secrétaire d'Etat Ségolène Neuville.

### La recherche d'un au-delà des « droits des usagers »

L'un des groupes des EGTS était consacré à « la place des usagers ». Il a prolongé la production du rapport du CSTS par un groupe restreint en faisant appel, cette fois, à une quarantaine de participants, notamment des représentants des personnes aidées et accompagnées. Les deux rapports reprennent les mêmes préconisations. Mais celui du CSTS interroge plus spécifiquement la nature des relations entre les travailleurs sociaux et les personnes qu'ils accompagnent. Il insiste surtout sur le fait que l'affirmation de la priorité des « droits des usagers » relève souvent d'un discours obligé, convenu, en particulier depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, sans pour autant avoir produit tous les effets attendus. Or les écarts constatés, apparus encore plus manifestes par les multiples formes de non-recours et de renoncement aux droits des personnes, doivent être analysés en allant sur le terrain des pratiques réelles et des modes d'organisation du travail. L'enjeu, dans tous les cas, est clairement de prendre en considération l'évolution nécessaire des regards, des postures, des cultures professionnelles.

C'est donc l'occasion de se pencher sur le dépassement de la seule logique du respect des droits des « usagers » par une reconnaissance plus nette de la citoyenneté des personnes : la question de l'*empowerment* devient centrale, car elle a une portée beaucoup plus grande que l'ajustement à des normes visant la prévention de la maltraitance ou qu'une conception étroite de la participation. En effet, comme le souligne ATD (Agir Tous pour la Dignité)-Quart Monde, « la finalité du travail social devrait être l'accès de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à une pleine citoyenneté, par la reconnaissance des personnes dans leur rôle d'acteurs de la vie sociale. Cela implique un processus émancipateur de transformation sociale mobilisant tous les acteurs ».

Dans le même esprit, le rapport de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) intitulé *Affirmer la citoyenneté* de tous précise : « Le Conseil de la CNSA affirme son attachement à ce que les efforts se poursuivent pour permettre un accès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à une citoyenneté pleine et entière. Le Conseil souhaite plus largement souligner combien la prise en compte de la parole de ces personnes est l'affaire de tous et doit être au cœur d'une transformation du regard porté sur elles et du cheminement vers une société réellement inclusive ».

Cependant, dans les faits, l'« usager » est trop souvent dépourvu de ses prérogatives d'acteur dans son parcours personnel. Le mot même qui lui est assigné devient parfois insupportable. C'est pourquoi il apparaît nécessaire

<sup>1</sup> Le sous-titre du rapport reprend un propos tenu par un allocataire du RSA.

de proscrire du vocabulaire officiel le mot « usager » quand il n'est pas référé explicitement à un objet, un dispositif, une politique...

Les questions sémantiques peuvent paraître secondaires, pour ne pas dire futiles. Mais les façons de parler, de désigner disent beaucoup sur les façons de penser et, au bout du compte, sur les façons d'agir. La terminologie choisie peut avoir plusieurs sens et l'emploi des mots n'est jamais anodin : les termes employés traduisent les représentations d'une société et peuvent être très dommageables pour les personnes. Ainsi, la désignation « usager » est perçue par les personnes en difficultés sociales ou en situation de handicap comme une forme de stigmatisation. Elles s'insurgent de plus en plus souvent contre cette appellation qui engendre, de leur point de vue des regards négatifs et des pratiques sociales discriminantes.

Dans le même ordre d'idées, la loi du 10 juillet 1987 relative à l'insertion des travailleurs handicapés avait supprimé le terme « débilité » et celle du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'expression « éducation spéciale » du vocabulaire officiel. Le terme handicap, puis l'expression « situation de handicap » ont remplacé fort heureusement des termes devenus péjoratifs au fil du temps : infirmes, anormaux, aliénés, retardés, inadaptés... Ainsi, la loi du 11 février 2005 a permis de sortir des approches construites autour des déficiences, des incapacités, des désavantages : elle a affirmé des principes forts (non-discrimination, droit à compensation, participation sociale et citoyenneté) et a poussé à mobiliser l'ensemble des ressources pour accompagner des parcours de vie singuliers dans des situations clairement contextualisées.

Le terme « usager » est ressenti socialement et éthiquement comme inacceptable, car centré sur les problèmes, sur un statut d'assisté, sur une relation de dépendance à un service, voire sur une éventuelle inaptitude de la personne à pouvoir accéder à une autre forme de reconnaissance. Il est donc nécessaire et important de proscrire le mot « usager » dès lors que son emploi n'est pas référé à un objet, un dispositif, une politique... Quiconque est bien sûr amené à être « usager de... », mais nul ne saurait être identifié comme « un usager » par essence, comme si une personne pouvait être définie une fois pour toutes par son appartenance à un « autre monde », celui de « l'usager ».

D'autres personnes, par contre, sont très attachées à ce terme. Dans le domaine du handicap psychique par exemple, le mot « usager » permet de se donner un statut, d'éviter de se laisser enfermer dans des catégories jugées encore plus stigmatisantes : malade, patient... D'autres personnes encore font le lien avec la référence à la notion de service public et au Conseil National de la Résistance. Par conséquent, le choix de la terminologie ne fait pas l'unanimité au sein des métiers du travail social. Chacun désigne les personnes qu'il accompagne avec sa propre terminologie, qui est aussi variée qu'il y a de « dispositifs » : bénéficiaire, résident, jeune, enfant, citoyen, client... Est-ce si important de renommer les personnes, en trouvant un terme qui mettrait tout le monde d'accord, interroge une contribution provenant d'Aquitaine ? L'essentiel n'est-il pas d'être d'accord sur la nature de la place effective de chaque personne accueillie, accompagnée, aidée, « prise en charge » ou « prise en compte » ? L'essentiel n'est-il pas dans ce qui se construit à partir de la relation d'aide, entre le travailleur social et la personne, actrice de son projet, de son avenir, afin qu'elle puisse en avoir « l'usage » et au final se détacher de cette relation ? Le débat est ébauché là ; il fait l'objet d'expressions diverses et n'est pas épuisé. Pour autant, ce rapport du CSTS a valeur d'interpellation et de mise en garde quant aux effets d'une certaine manière de parler des personnes. Mais surtout, c'est aux personnes elles-mêmes de dire comment elles souhaitent être appelées, y compris en faisant de cette question un objet de négociation.

Mais les considérations sémantiques ne suffisent pas. Elles doivent être mises en relation avec les évolutions des politiques sociales. Plusieurs des préconisations du CSTS illustrent la volonté d'accentuer les transformations amorcées ces dernières années. L'une d'elles est qu'il ne s'agit pas tant de rajouter des lois et des procédures que de s'interroger sur les conditions de leur mise en œuvre et les pratiques professionnelles qui en découlent.

Les apports des politiques publiques prenant en compte les droits humains (civils, politiques, sociaux, économiques et culturels indissociables et interactifs), quels que soient le statut ou l'origine des personnes, a introduit

le principe de l'implication et de la participation des personnes aux actions conçues en leur faveur. Ainsi les textes de référence du travail social reprennent les bases essentielles des droits des personnes du double point de vue juridique et philosophique, notamment la non-discrimination, le droit à l'emploi, le droit lié aux conditions de travail, les droits syndicaux, les droits concernant la solidarité, le droit à la santé, les droits de l'enfant...

Pourtant, l'accès effectif aux droits reste très inégal. Il est donc nécessaire de veiller dans les pratiques à passer de « l'usager » au « citoyen », de faire de la participation des personnes un véritable levier de leur émancipation sociale et politique et de l'amélioration de l'action publique.

De ce point de vue, chacun(e) peut veiller au respect des droits et à la qualité des relations sociales, à son niveau de responsabilité. Cela suppose aussi de faire appel aux élus sans considérer qu'eux seuls peuvent agir pour mettre fin aux inégalités. L'enjeu actuel est en effet de permettre aux personnes d'être acteurs dans le diagnostic et la résolution de leurs problèmes à partir de la reconnaissance de leurs compétences propres, et en même temps de favoriser leur mobilisation dans un engagement à vocation générale et collectif.

En appui de ces principes, il faut noter les appels venant de toutes parts pour obtenir une simplification administrative. L'idée d'un moratoire concernant des réglementations nouvelles a été faite dans le rapport de Jean-Yves Hocquet, *Contribution à la réflexion sur l'apport des organismes du secteur médico-social à l'inclusion des personnes handicapées*, en avril 2012. Elle semble avoir été prise en considération par la circulaire du 17 juillet 2013 relative à la simplification administrative et au protocole des relations avec les services déconcentrés. Pour autant le processus de consolidation des droits des « usagers » par le législateur se poursuit avec le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, actuellement en cours de discussion parlementaire. Et, en effet, l'accent mis sur l'application des textes existants n'exclut pas que des compléments en matière de droits soient discutés et adoptés, à condition de profiter des nouveaux développements législatifs et réglementaires pour stopper la juxtaposition de mesures sectorielles et harmoniser la façon de concevoir les droits des personnes.

### **Le rapport du CSTS adresse un autre message : encourager la créativité et les innovations.**

Dans les dispositifs et les organisations, l'innovation suppose une appropriation collective des idées nouvelles et des contributions de chacun au processus d'innovation encouragé par la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui définit des fondements et les missions du travail social et de l'intervention sociale et valorise les droits des bénéficiaires et de leur entourage. Dans tous les établissements et services, il est nécessaire d'envisager différemment les actions pour qu'une participation effective de tous les acteurs soit possible, au-delà d'« outils » bien formatés.

Les personnes aidées et accompagnées ne peuvent plus être « incorporées » dans un établissement ou un service dont elles devraient d'abord intégrer les règles de vie et de fonctionnement. Ce sont les équipes qui doivent se mettre au service des personnes accueillies en leur proposant un accompagnement adapté à leur situation. Ainsi le conseil de vie sociale qui donne la place et la parole aux usagers participe à la reconnaissance de leur rôle et fait déployer une posture professionnelle qui accepte l'Autre comme interlocuteur, en mettant en œuvre une co-construction du projet qui le concerne.

Le rapport du CSTS met enfin l'accent sur une des conséquences de l'ensemble de ces réflexions : sortir du centrage sur « l'utilisateur-cible ». Plus clairement encore, le recours aux notions de situation ou de développement social implique qu'il faut en finir avec le mot d'ordre : « mettre l'utilisateur au centre du dispositif ». Ce principe est important pour réaffirmer la finalité de l'action sociale et médico-sociale et du travail social, en particulier la priorité de la qualité de vie des personnes aidées et accompagnées. Les personnes accueillies, aidées, accompagnées sont en effet en droit de demander qu'elles soient au centre des préoccupations des professionnels.

Mais autant il a été essentiel de rappeler, dans le contexte de la loi du 2 janvier 2002, sa place tant elle était et est encore souvent négligée, autant il importe :

- d'une part, d'aller au-delà d'une approche individualisée et individualisante, pour intégrer de nouvelles problématiques importantes : inclusion, « conception universelle », développement durable... Des formateurs en travail social l'ont exprimé à leur manière : « La décentration du professionnel n'équivaut pas à une centration sur l'utilisateur, mais à une compréhension d'une interaction tant avec son milieu qu'avec notre société »<sup>2</sup>.
- d'autre part, de laisser aux personnes accueillies ou accompagnées des espaces qui leur permettent de se prémunir d'un interventionnisme excessif.

De ce fait, il paraît nécessaire de valoriser les pratiques privilégiant l'écoute plus que l'interventionnisme ou l'activisme qui renforcent l'assistantat et de se préoccuper avant tout de gérer la meilleure distance possible au vu des besoins, des demandes, des attentes des personnes. Cela peut passer par un « lâcher prise »<sup>3</sup>, surtout lorsqu'est utilisée abusivement l'expression « prise en charge », ce qui ne signifie bien sûr pas l'adoption d'une position de repli consistant à délaisser une personne, à l'abandonner à ses difficultés.

Lorsque les personnes accompagnées ne sont pas en mesure de construire leur propre projet, les pratiques non interventionnistes permettent de maintenir les conditions du changement, car il ne peut y avoir d'action sociale ou médico-sociale pertinente sans l'adhésion suffisante des personnes, ainsi que le rappelait la loi du 2 janvier 2002 en indiquant que « le consentement éclairé doit être systématiquement recherché ».

Mais la notion du « lâcher prise » renvoie à d'autres aspects qui permettent de rompre avec la tentation de la toute-puissance, voire avec la présence jugée parfois étouffante des professionnels. Un exemple est donné par Christine Davoudian : elle évoque le « droit à l'oubli » de mères qui viennent consulter les services de PMI et qui sont déjà connues des services<sup>4</sup>. L'idée vaut pour bien d'autres secteurs que la PMI. Elle peut faire débat. Mais elle oblige à envisager des formes d'intervention qui ne se réduisent pas aux pratiques fondées sur une position « en surplomb ».

## De nouveaux chantiers pour la recherche en travail social

Les deux catégories de rapports évoqués plus haut (CSTS et EGTS) ont en commun de résulter d'une commande qui n'établit au départ aucun lien avec la recherche. Pourtant, l'un et l'autre en font un des points d'aboutissement.

La septième recommandation commune aux rapports du CSTS et des EGTS vise à impulser des travaux de recherche « collaborative », au-delà de la recherche-action n'impliquant que les professionnels de la recherche et du travail social.

La recherche-action est généralement décrite comme une méthode de recherche initiée par des chercheurs universitaires avec pour objectif une meilleure compréhension du problème et la contribution des professionnels à la résolution du problème social étudié. C'est une activité de recherche scientifique visant l'action, qui lie connaissances scientifiques et savoirs de sens commun. Quant à la recherche collaborative, elle comporte l'idée de faire de la recherche « avec » plutôt que « sur ». La recherche collaborative vise à accroître le niveau de compétence de tous, en vue d'apporter des solutions novatrices, efficaces et efficientes, aux problèmes posés. Elle comporte une co-définition des finalités et de la méthodologie de recherche ; les acteurs de terrain ont une fonction de co-chercheur dans le dispositif. Il s'agit donc d'un collectif hybride, dépassant les catégories d'acteurs et de chercheurs, sans que soient pour autant confondus les identités, les rôles et les contributions.

Au cœur du modèle collaboratif, se développe une activité réflexive dans laquelle praticiens et chercheurs, autour d'un intérêt commun, sont amenés à interagir et à explorer ensemble la pratique, à co-construire un savoir lié à

<sup>2</sup> UNAFORIS PACA, Réseau GRETA, Croix-Rouge française IRFSS-PACAC, Note d'expertise, *La place des « usagers » dans les référentiels des diplômes du travail social*, Etats Généraux du Travail Social, Inter-région Grand Sud, juin 2014, p. 34.

<sup>3</sup> Claire Jouffray, (dir.), *Développement du pouvoir d'agir, Une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Presses de l'EHESS, 2014, p. 23.

<sup>4</sup> Christine Davoudian (dir.), *La grossesse, une histoire hors normes. Réflexions des artisans de PMI et d'ailleurs*, Erès, 2014.

la pratique<sup>5</sup>. Les participants ont en général plusieurs objectifs :

- être centrés sur les besoins et les intérêts des personnes ;
- favoriser la rencontre et le croisement des savoirs en donnant une place et un pouvoir aux participants aux différentes étapes du processus de recherche ;
- faciliter l'émergence de savoirs peu connus, plus expérientiels et d'action, et soutenir la production de ces nouveaux savoirs ;
- permettre aux professionnels de s'approprier, partager, discuter et disséminer les résultats, notamment afin d'être en mesure de modifier eux-mêmes leurs pratiques.

Ceci nécessite de disposer de principes éthiques, épistémologiques et pédagogiques, du temps et des ressources humaines nécessaires, de personnes formées à une animation garantissant la prise en compte des savoirs académiques ou universitaires, des savoirs d'action (intervenants professionnels et associatifs), des savoirs d'expérience des personnes en précarité, d'adapter son mode de fonctionnement aux parties en présence lorsqu'elles sont de cultures distinctes, d'apprendre à modifier le calendrier et le rythme de l'étude en fonction de cette participation, d'établir des relations de confiance nécessaires à un contexte de recherche qui exige beaucoup de chaque partie en présence.

Les idées avancées ici pour la recherche sont en cohérence avec d'autres recommandations des rapports du CSTS et des EGTS, en particulier à propos de la formation et de la place de la réflexion sur les pratiques. Il est ainsi demandé d'associer les personnes aux formations initiales et aux formations tout au long de la vie, en valorisant leur expertise et en ne se satisfaisant pas de leurs simples témoignages.

Comme l'a dit le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE), « la formation initiale et continue des travailleurs sociaux est essentielle pour les amener à promouvoir et à mettre en œuvre la participation des personnes accompagnées et à la vivre comme une partie intégrante de leur pratique professionnelle. Dans leurs formations, il faut s'appuyer sur l'expertise de la participation acquise par des personnes en situation de précarité ». Il s'agit donc de développer des formations partagées, des méthodes et des outils appropriés, en associant le savoir d'expérience des personnes en précarité, le savoir scientifique et le savoir de l'action. Ainsi l'expérience de vie, l'accès à l'analyse et le pouvoir de transformer cette expérience sont menés ensemble. Ce type de co-formation est à mener dans les formations initiales et continues du travail social dans le but d'apprendre à être acteurs ensemble dans la lutte contre la pauvreté et les exclusions, en travaillant les représentations mutuelles, les logiques d'action, les postures, les rôles respectifs, la question des savoirs...

Plus précisément, il importe de s'impliquer avec les personnes en précarité dans des actions collectives, dans leurs lieux de vie, en s'appuyant sur les associations militantes ou collectifs d'habitants, en soutenant la formation à la prise de parole, au dialogue, la participation des personnes les plus à l'écart des lieux de rencontres et d'échange.

Pour les professionnels, cela s'accompagne d'un autre principe : mettre en place, de manière systématique, des temps de réflexion sur les pratiques. En effet, dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les manières de concevoir et d'entreprendre ce qu'il est convenu d'appeler « les analyses de pratiques » continuent de se référer à des modèles anciens d'intervention auprès des personnes. Les équipes professionnelles restent centrées essentiellement sur deux aspects :

- l'implication personnelle de chaque professionnel et elles abordent cette question par la supervision désormais dénommée indûment « analyse des pratiques » ;

---

<sup>5</sup> Dominique Paturel (dir.), *Recherche en travail social : les approches participatives*, Champ Social Editions, 2014.

- à partir du cas particulier de chaque personne accompagnée au moyen des « réunions de synthèse » souvent dénommées désormais « réunions de projet ».

En privilégiant ces deux formes de réflexion sur les actions engagées, les équipes professionnelles restent dépendantes de paradigmes anciens faisant reposer l'essentiel des actions sur la personne même de l'intervenant. Ces deux façons de travailler ont, certes, leur pertinence et leur utilité, mais si les équipes se limitent à cela, elles risquent de ne pas s'appuyer fortement sur deux aspects majeurs de l'intervention sociale et médico-sociale :

- la personne aidée et/ou accompagnée est détentrice de compétences et pleinement actrice de ses choix, avec ses difficultés propres ;
- l'intervention sociale est le résultat d'une conjugaison d'interactions complexes entre les professionnels et les personnes accompagnées.

Du fait même de cette complexité, l'action est incertaine et non prévisible bien qu'elle doive être organisée. L'organisation aura alors un statut d'hypothèse de travail réactualisable continuellement. Si cette nouvelle approche des situations, voulue par les principaux textes de référence du travail et de l'intervention sociale, est prise en compte, les différentes actions engagées par des professionnels différents et avec la personne sont à penser sous une double perspective, systémique et processuelle, ce qui doit amener à enrichir les outils de réflexion sur les pratiques.

Pour le moment, ce que nous appelons « l'analyse des processus pratiques » n'est pas identifié comme tel dans les projets d'établissement ou de service. L'analyse des processus pratiques consiste à comprendre, apprécier, réguler et réaménager la cohérence concrète des logiques de travail qui organisent les différentes interventions en regard d'hypothèses de compréhension et d'action issues du travail de problématisation. Cette perspective dépasse largement ce qui existe aujourd'hui en matière de coordination. Ce n'est pas tant de coordination qu'il est question, mais plutôt de cohérence par rapport à des actions engagées.

Pour cela, à tous les échelons, le besoin d'espaces (en temps et en lieux) autorisant le débat et l'interpellation sur les pratiques est important. Les dialogues, discussions, débats sont nécessaires, ils permettent l'analyse, la mutualisation des pratiques et des connaissances. Ces temps doivent être inscrits dans le fonctionnement des établissements et services de tous secteurs et financés comme tels. Cela doit se traduire par l'extension du décret du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatif et pédagogiques (ITEP).

L'idée d'un retour permanent des travailleurs sociaux sur leurs pratiques dans le cadre d'une refonte des conceptions de l'organisation est une préoccupation largement partagée. Elle est exprimée dans des termes semblables par la présidente du Secours catholique, Véronique Fayet, qui était auparavant vice-présidente de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCASS) : « Une réforme profonde est nécessaire pour aller vers plus de travail collectif, associer les usagers en parant de leurs expériences. Les professionnels doivent pour cela modifier leurs pratiques, mais il faut dans le même temps les dégager de leurs charges administratives »<sup>6</sup>.

Toute la question est de prendre le pari de la transformation et de l'innovation, ce qui est, par définition, le terreau de la recherche.

<sup>6</sup> *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 2865, 20 juin 2014, p. 21.

## Un tournant historique pour les diplômes du travail social

**Patrick Lechaux**, Chercheur en sciences de l'éducation, associé au Centre de recherche sur la Formation (CRF Cnam), membre du comité de rédaction de Forum.

### Préambule de la rédaction

La Commission Professionnelle Consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale a adopté le 15 décembre 2014 un ensemble de propositions de refonte de l'architecture des diplômes du travail social. Au vu de la rupture radicale que ces propositions représentent et des contestations que le rapport a générées, Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre les exclusions auprès de la ministre des affaires sociales, a chargé Madame Brigitte Bourguignon députée du Pas-de-Calais de conduire d'ici l'été 2015 une concertation spécifique sur la question, à l'issue de laquelle des arbitrages ministériels devraient être rendus pour l'automne.

Fidèle à son projet de contribuer au débat dans le champ du travail social et de l'intervention sociale, Forum a souhaité alerter ses lecteurs sur les enjeux du projet de réforme des diplômes et les inviter à prendre part au débat public ouvert par la mission de Mme Bourguignon.

Patrick Lechaux ouvre le débat en proposant sa lecture du projet de réforme des diplômes du travail social<sup>1</sup>.

### Vers de nouvelles normes de qualification du travail social ?

#### De la « commande » de la DGAS aux propositions adoptées par la CPC

##### *Une volonté partagée des acteurs du secteur de réformer le dispositif actuel des diplômes*

Il est important de rappeler que c'est l'UNAFORIS<sup>2</sup>, lors de sa création en 2008, qui a initié cette proposition de repenser l'architecture des diplômes en vue d'inscrire le dispositif des formations sociales dans le nouvel espace européen (processus de Bologne et de Copenhague, cadre européen des certifications, la formation tout au long de la vie...) et national. Les Orientations nationales pour les formations sociales 2011-2013 adoptées par le ministère des affaires sociales s'en sont fait l'écho, lançant une démarche d'évaluation de la réforme des diplômes du secteur intervenue au milieu des années 2000 et d'expertise d'une évolution de l'architecture des diplômes « *telle que proposée par le réseau des établissements de formation* ».

Lors de la CPC du 23 septembre 2013, la DGCS<sup>3</sup> a présenté une note de réflexion avec des premières pistes de réflexion préconisant une simplification de l'offre diplômante autour d'une dénomination unique de diplôme par niveau de qualification, fondant le caractère générique du diplôme sur un tronc commun d'environ 50% du volume de formation, et incluant une spécialisation (en termes de spécialité et de parcours), spécialisation pouvant se référer aux diplômes de métiers/fonctions actuels (scénario 2) ou, selon le scénario 1, à de nouvelles spécialités de type « accompagnement social » et « accompagnement éducatif » (exemples proposés pour les niveaux IV et II de formation<sup>4</sup>).

En décembre 2013, la CPC adopte à l'unanimité<sup>5</sup> un mandat devant servir de feuille de route pour le groupe de

<sup>1</sup> Cet article est issu du texte de la Communication présentée aux Journées d'études des 25-26 mars 2015 de l'Association Française de Sociologie (RT4/GT46) portant sur les politiques d'éducation-formation et de certification.

<sup>2</sup> Union Nationale des Associations de Formations et de Recherche en Intervention Sociale.

<sup>3</sup> DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale.

<sup>4</sup> On notera que cette note a « requalifié » le niveau III actuel (DEASS ; DECESF ; DEES ; DEETS ; DEEJE) en niveau II, anticipant l'alignement des formations professionnelles post-bac sur le LMD. De ce fait, le niveau III disparaît dans ce projet de ré-architecture des diplômes.

<sup>5</sup> La CPC est ainsi composée : 10 représentants des organisations syndicales des employeurs, 10 représentants des organisations syndicales des salariés, 10 représentants des pouvoirs publics, 10 personnes qualifiées (CSTS, ARF, UNIOPSS, CNFPT, Unifaf, Uniformation, Habitat Formation, Unaforis.

travail<sup>6</sup> issu de la CPC chargé de remettre pour décembre 2014 des scénarios d'évolution des 14 diplômes relevant du CASF (code de l'action sociale et des familles). Mandat qui oriente de façon radicalement nouvelle la future architecture des diplômes : principalement

- maintenir le caractère générique des diplômes tout « *en desserrant le lien trop exclusif entre diplôme et emploi en allant vers un lien de type « un diplôme pour une famille de métiers »* »
- *identifier « des compétences communes, y compris sur les compétences actuellement « coeur de métier », à chacun des niveaux de diplômes permettant de concevoir un socle commun de compétences »*
- *« fluidifier les parcours en vue de permettre des promotions (passerelles verticales) et des mobilités (passerelles horizontales entre les diplômes de l'action sociale et les diplômes des autres certificateurs) »*
- s'inscrire dans une perspective de formation tout au long de la vie
- s'inscrire dans le cadre européen des certifications (CEC) et le LMD
- s'ouvrir au champ de l'intervention sociale...

Entre-temps, le lancement des Etats généraux du travail social a conduit la Secrétaire d'Etat Ségolène Neuville à confier au groupe de travail placé auprès de la CPC la synthèse des travaux préparatoires en régions pour la thématique « métiers et complémentarité ». Le rapport présenté à la CPC en décembre dernier s'appuie de ce fait sur cette synthèse pour fonder ses propositions de nouvelle architecture.

### ***In fine, un rapport clivant qui propose des ruptures radicales***

Le rapport proposé par le groupe technique a été adopté par la CPC à la mi-décembre 2014 par 30 voix sur 40, les représentants des syndicats de salariés votant contre. Le rapport<sup>7</sup> propose un schéma dont les lignes de force principales sont les suivantes :

- ouvrir la cible des diplômes du travail social au champ de l'intervention sociale sur la base de fortes convergences retenues entre la définition du travail social adoptée à la conférence mondiale de Melbourne en juillet 2014 et les définitions de l'intervention sociale (J-N Chopart ; E. Maurel ; rapport IGAS de 2005)
- un seul diplôme par niveau de qualification du niveau V au niveau I (niveaux 3 à 8 du CEC) construit à partir d'un « *socle commun de compétences* » assis sur un socle de connaissances et des savoirs professionnels partagés qui pourrait représenter 50% de l'ensemble du cursus de formation (plutôt 60% au niveau V)
- deux spécialités par diplômes : l'accompagnement social et l'accompagnement éducatif ; spécialités qui pèseraient pour 30 à 40% du cursus ; spécialités complétées par des parcours optionnels (10% à 20%) introduisant un début de spécialisation (handicap et dépendance ; petite enfance ; interculturalité ; développement local,...) susceptible d'être approfondie via des formations complémentaires ultérieures
- un abandon des appellations actuelles des diplômes référées aux métiers historiques, ceci afin de favoriser les décroissements, les mobilités, des parcours professionnels sur l'espace élargi de l'intervention sociale
- un emboîtement des niveaux de qualification en vue de favoriser les changements de niveau : possibilité pour tout salarié de passer au niveau supérieur de qualification au cours de sa carrière (loi de réforme de la formation professionnelle de 2009)
- une approche diversifiée de l'alternance intégrative via des stages collectifs, des stages de conduite de projet, ...
- une délégation renforcée de la responsabilité de validation des compétences aux terrains de stage et aux centres de formation.

### **Une rupture assumée avec le modèle historique des années 70**

#### ***Le modèle de type corporatif du travail social historique combinant professionnalisation et institutionnalisation***

Le modèle actuel de la relation emploi-formation dans le champ du travail social s'est construit dans les années 60-70 en lien avec la nouvelle formalisation de l'Etat social qui se met en place au même moment (création des

<sup>6</sup> Le groupe est présidé par une personne qualifiée, D. Tronche, ancien représentant de la branche employeurs à la CPC et Président des instances de la branche et de la CPC à plusieurs reprises dans les années 2000.

<sup>7</sup> Le rapport de la CPC « *Métiers et complémentarités. Architecture des diplômes de travail social* », décembre 2014, est disponible sur le site [defi-metiers.fr](http://defi-metiers.fr).

DDASS, loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales...). F. Aballéa<sup>8</sup> parle d'un double mouvement intriqué de professionnalisation et d'institutionnalisation.

Les professions du social se sont développées par le bas à partir de la multiplication des initiatives privées visant à répondre aux problématiques sociales qui émergeaient tout en cherchant systématiquement l'appui de l'Etat. Appui que celui-ci a apporté en déléguant progressivement une partie des missions de service public aux associations via la reconnaissance d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux (processus d'institutionnalisation du social), puis en créant via les diplômes de métiers (diplômes d'Etat remplaçant les diplômes d'écoles) un système de reconnaissance de l'expertise des professionnels en charge d'un mandat de la part de l'Etat (processus de professionnalisation).

Double mouvement paradoxal dans la mesure où de ce fait l'autonomie et le pouvoir des professions ainsi reconnues entrent en tension avec le pouvoir propre des institutions (pouvoir associatif et pouvoir des directions des organisations) qui va se renforcer avec la loi de 1975 d'organisation des institutions sociales et médico-sociales et la circulaire de février 1975 relative à la fonction de direction (mouvement de professionnalisation des organisations du social).

On peut de ce point de vue lire la convention collective de 1966 comme une forme de volonté de concilier les deux logiques. En effet, la convention collective nationale de l'enfance Inadaptée (celle de 1951 s'étant restreinte au secteur hospitalier privé non lucratif) relève typiquement du modèle « *fonction publique aménagée* » pour reprendre l'expression de J. Saglio, modèle que P. Caillaud<sup>9</sup> caractérise par une référence à une forme de statut, l'accès aux emplois dépendant de la détention des diplômes de métiers. Ce qui explique que la convention de 1966 possède en annexe une succession de fiches par diplômes et ne recourt pas à un regroupement par niveau de qualification si ce n'est la référence à un même indice de départ pour des diplômes classés au même niveau dans la nomenclature des niveaux de formation.

Dans la même période, entre 1967 (création du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé) et 1976 (DE d'éducateur technique spécialisé), se créent successivement tous les diplômes actuels du niveau V au niveau III du secteur social. Seul le diplôme d'Etat d'assistant de service social est antérieur à cette période (1938) mais la disparition du tronc commun entre assistants de service social et infirmiers date de 1968 et une réforme des études interviendra en 1980. Les grandes composantes du « travail social »<sup>10</sup> sont donc stabilisées au cours des années 1970, la loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales venant institutionnaliser le secteur (modalités de création, conventionnement et financement de ces institutions, les établissements de formation au travail social -EFTS- étant institués par cette loi sur le même modèle que les établissements sociaux et médico-sociaux).

Dernière pièce de l'ensemble : le développement d'un réseau important d'écoles professionnelles (en général mono-métier autour d'un diplôme, puis d'une filière comme la filière éducative) gérées de façon dominante par des associations ad hoc ou des associations d'établissements sociaux et médico-sociaux. Ecoles professionnelles revendiquant leur distance à l'égard de l'Education nationale et des universités et leur attachement à la formation « pratique » (sur le terrain et avec le terrain).

Le système des organisations, des emplois, des qualifications par les diplômes et des écoles professionnelles est à bien des égards le bras armé de la politique d'action sociale de l'Etat et repose sur la figure centrale des métiers.

### ***Des velléités non abouties d'opposer un travailleur social polyvalent aux professionnels des métiers du social***

En même temps, de façon assez paradoxale, le ministère de l'Action sociale cherche à impulser un mouvement d'affranchissement à l'égard de la logique métiers sous l'impulsion de Bernard Lory, qui avait été Directeur de l'Action Sociale (1960-1966) puis président de la Commission préparatoire au VI<sup>e</sup> plan (1969-1970).

Il publie en 1975 un ouvrage « *La politique d'action sociale* » qui développe des orientations que nous avons ainsi résumées<sup>11</sup>.

Les mutations de la société exigent d'envisager une « *action sociale globale* » qui elle-même nécessite de « *diminuer le nombre de professions* » et de raisonner davantage en termes d'« *unité profonde de la fonction de travailleur* ».

<sup>8</sup> F. Aballéa, Sociologie de l'intervention sociale, Octarès Editions, Toulouse, 2014.

<sup>9</sup> P. Caillaud, N. Quintero, F. Séchaud, Quelle place, quel rôle, quel statut du diplôme dans les grilles de classification des branches professionnelles, CPC Info 53, 2013.

<sup>10</sup> C'est en 1970 que l'Etat crée la catégorie politique du « travail social ».

<sup>11</sup> G. Crespo, P. Lechaux, Les mutations des centres de formations sociales, in L'Année de l'action sociale 2014, Paris, Dunod, 2013.

*social par-delà la spécificité des métiers* », en gardant toutefois des « *spécialités* ».

D'où la nécessité de repenser la formation dans une « *approche pluridisciplinaire* », de disposer de « *temps communs de formation* », et en conséquence de mettre fin à « *l'émiettement des formations* » en adoptant un « *effort de remembrement* » des centres de formation (souligné par nous) !<sup>12</sup>. Ce point de vue était partagé par René LENOIR (Directeur de l'Action sociale 1970-1974) qui inaugure les premiers IRFTS (Instituts Régionaux de Formation de Travailleurs sociaux) dans cinq régions, IRFTS qui préfigureront la création des IRTS en 1986 par regroupement d'écoles de métiers. On doit toutefois noter que la grande majorité de ces dernières ne seront pas absorbées par les IRTS et sont toujours là en 2015.

Ce modèle corporatif institué dans une logique métier repose en réalité plus sur l'action volontariste de l'Etat que sur l'action d'un groupe professionnel, les travailleurs sociaux n'ayant jamais réussi comme leurs pairs au Québec ou les professions para-médicales en France à constituer des ordres professionnels. L'attachement de chaque métier du social à la défense de sa spécificité avec sa propre histoire et ses propres écoles a été plus fort que la volonté de construire une culture commune mais pour autant les associations professionnelles de métiers restent peu influentes au même titre que les organisations syndicales de salariés (cf. Aballéa, déjà cité).

In fine, le modèle historique du travail social institué au milieu des années 60 et 70 repose sur un équilibre entre une logique de métiers (pour les professionnels), une logique du travail social pour l'Etat et une logique d'organisations et de marché du travail pour les employeurs, équilibre relativement stable tant que l'Etat a conservé le pilotage d'ensemble du dispositif.

### **Du travail social à « l'intervention sociale »**

La montée des problématiques sociales (chômage, exclusion, pauvreté, délinquance, immigration, handicaps multiformes, dépendance et vieillissement,...) ainsi que la mobilisation des collectivités territoriales sur le champ social (décentralisation, politique de la ville, insertion des jeunes, ...) vont se traduire dans les années 80 et 90 par une expansion du social et des mutations profondes du travail social. La recherche pilotée en 2000 par J-N. Chopart<sup>13</sup>, à la demande de la mission recherche (MIRE) du ministère de l'emploi et de la solidarité, a radiographié ces mutations et considéré que l'agrégat historique des métiers du travail social (les métiers dits canoniques) est noyé dans la dynamique d'un nouveau champ professionnel que les chercheurs vont qualifier d'intervention sociale, les travailleurs sociaux historiques (sur le modèle « *artisanal-libéral* ») ne constituant plus qu'une « *niche écologique* » très qualifiée au centre d'un mouvement multiforme d'emplois peu professionnalisés et le plus souvent peu qualifiés.

Si cette recherche a fait débat au sein du secteur<sup>14</sup> et contribué à impulser une dynamique de défense de la qualification<sup>15</sup> elle n'a pas pour autant impacté les réformes de l'action sociale au cours des années 2000 : la loi de janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale n'aborde pas la question des professionnels du social, de leur qualification et formation (à la différence de la loi de 1975 qu'elle entend actualiser) et la rénovation de tous les diplômes du secteur social au milieu des années 2000 reste pour l'essentiel en continuité avec le modèle historique des métiers.

Cette rénovation s'est faite sous l'effet de la loi de modernisation sociale avec la création de la VAE qui a conduit les employeurs à proposer une réforme des diplômes à partir d'une approche par compétences<sup>16</sup>, la certification se faisant par domaines de compétences. Une première brèche vers de la transversalité entre diplômes d'un même niveau de qualification est toutefois ouverte, mais elle ne porte pas sur les deux domaines de compétences

<sup>12</sup> Il est intéressant de noter qu'au même moment les travaux prospectifs du 7<sup>e</sup> Plan préconisent la même orientation à propos du contenu des formations professionnelles : aller vers des formations moins spécialisées en termes de métiers mais davantage ouvertes et polyvalentes en vue de favoriser une meilleure adaptation des travailleurs aux mutations du travail et des emplois ainsi que leur évolution professionnelle par le biais de la formation continue (cf. la loi de 1971 à ce sujet).

<sup>13</sup> J-N. Chopart, (sous la direction de), Les mutations du travail social, Paris, Dunod, 2000.

<sup>14</sup> L'usage fait de l'expression « intervention sociale » pour désigner un nouveau champ professionnel englobant le travail social a en effet été contesté par une partie du secteur social : l'intervention sociale désignait jusqu'alors l'objet du travail social et de la recherche en travail social.

<sup>15</sup> M. Chauvière, D. Tronche (sous la direction de), Qualifier le travail social, Paris, Dunod, 2002.

<sup>16</sup> Un autre effet de cette loi est la mise en place de la CPC du ministère des Affaires sociales qui dès sa création en 2003 s'intitule « *CPC du travail social et de l'intervention sociale* ».

« cœur de métier », ne considérant comme des compétences globalement communes que le travail en équipe et le travail en partenariat et réseau.

Il faut donc attendre 2014 (soit 40 ans après la période fondatrice du système actuel) pour que le ministère des affaires sociales avec les principaux acteurs du secteur social (sans les syndicats de salariés toutefois) jettent les bases d'une réforme en profondeur avec une volonté affirmée de rupture avec le modèle historique des qualifications élaboré au tournant des années 70.

## De nouvelles normes de qualification en question

### *Du travail social à l'intervention sociale : effet de rhétorique ou tournant majeur ?*

L'expression d'« intervention sociale » a été adoptée de façon assez systématique au cours des dix dernières années dans la sphère du travail social (dénomination de la CPC et de l'Unafors à titre d'exemples) sans pour autant que le champ de l'intervention sociale (radiographié par l'équipe de J-N Chopart en 2000) n'ait été véritablement ciblé par les stratégies d'action des acteurs de l'action sociale.

Il nous semble que le rapport adopté par la CPC, à travers la morphologie adoptée pour les diplômes (socle commun, spécialité, parcours) et les appellations envisagées, ouvre cette fois la porte à une visée extensive des diplômes relevant du ministère des Affaires sociales.

Il n'est pas anodin que ce projet, fortement soutenu, sinon porté, par les représentants employeurs, se formalise au moment où la fonction publique territoriale annonce la révision de son cadre d'emploi dans des délais rapides et où la branche Unifed a prévu de mettre en chantier à court terme une nouvelle convention collective qui pourrait être commune avec celle de l'économie sociale (avec fusion des deux OPCA concernés).

Les employeurs souhaitent en outre que cette future convention collective rompe avec le modèle « statutaire » pour rejoindre le modèle dominant selon lequel l'employeur rémunère l'emploi et les compétences qui le définissent et non le diplôme de métier. De même, en lien avec l'évolution des problématiques sociales de plus en plus lourdes et l'usure professionnelle grandissante des travailleurs sociaux en cours de carrière, le modèle historique de la mobilité ascendante caractéristique de ce secteur<sup>17</sup> est aux prises avec la promotion d'un nouveau modèle qui valorise les mobilités horizontales (d'où l'importance de jeter des ponts avec les emplois de l'économie sociale dans la conception des diplômes).

Cette réorganisation du marché du travail à court ou moyen terme constitue en réalité le fond d'écran de la réforme actuelle des diplômes et conduit à penser que cette ouverture à l'intervention sociale ne relève pas d'un effet de rhétorique.

### *Jusqu'où aller en termes de découplage des diplômes avec la référence historique aux métiers ?*

Les représentants employeurs (branche et conseils généraux) défendent la nécessité de cette déréférentialisation métier afin de favoriser l'interprofessionnalité, d'ouvrir le spectre des tâches des professionnels, de décloisonner des milieux professionnels étrangers les uns aux autres et de débloquent les freins aux mobilités horizontales.

Les travaux en régions préparatoires aux EGTS ont plutôt abondé dans cette attente de redéfinition du travail social comme intervention sociale croisant des problématiques sociales, professionnelles, culturelles et interculturelles et faisant appel à des familles de métiers redéfinies incluant des fonctions d'animation, de médiation, ... Ils ont également validé l'enjeu des transversalités, des tronc communs de formation et des socles communs de compétences pour les professionnels, pour peu cependant que les politiques publiques et les organisations intègrent elles-mêmes cet enjeu.

Faut-il pour autant abandonner la référence aux métiers historiques ? Les organisations professionnelles ainsi que les organisations syndicales de salariés défendent le maintien de cette référence au métier qui a fondé historiquement l'identité professionnelle des travailleurs sociaux.

En réalité, pour le groupe de travail, c'est le choix radical d'une approche extensive de type intervention sociale qui invalide le maintien du scénario 2 envisagé au départ (maintien de la référence au métier).

<sup>17</sup> L'OPCA du secteur Unifaf consacre 50% de son budget aux formations diplômantes en vue de favoriser le passage au niveau de qualification supérieur des professionnels volontaires. Ce qui se fait fréquemment sur le poste de travail initial au sein du même service compte tenu de la convention collective actuelle.

### ***Vers une qualification hybride de « généraliste spécialisé » ?***

Les professionnels du travail social connaissent de fait une certaine spécialisation de l'emploi compte tenu de leurs champs d'intervention définis par des types de publics ou de problématiques sociales, spécialisation dont ne rendent pas compte les appellations actuelles des diplômes de métiers. A ce titre, on pourrait parler de diplômes génériques d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social,...

La CPC propose une nouvelle approche du diplôme générique qui relève davantage, de notre point de vue, de l'hybridité. En effet, la nouvelle norme de certification proposée combine un mouvement de déspecialisation sur un premier temps du cursus (tronc commun de formation se référant à un socle commun de compétences) avec un mouvement de spécialisation terminale, ce qui nous conduit à parler de « *diplômes hybrides* » : c'est-à-dire à double cible, cible pour partie pluriprofessionnelle et pour partie professionnelle plus pointue ; pour le dire autrement, à la fois plus générale et plus spécialisée que la figure générique actuelle des DE d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social pour ne prendre que ces deux exemples.

Cette hybridité qui représente une tendance générale du processus actuel de révision des certifications (Education nationale et Agriculture notamment) prend en réalité deux formes selon la finalité poursuivie par ce mouvement de déspecialisation :

- une finalité à dominante poursuite d'études comme pour de nombreux diplômes de l'Education nationale, devenant de ce fait des diplômes « propédeutiques » (Bac pro ASSP<sup>18</sup> notamment, certains BTS comme le BTS ESF débouchant sur le DECEFS, ...)
- une finalité professionnelle vers des fonctions plus ouvertes (transversales) que les cibles des métiers historiques (situation envisagée par la CPC).

### ***Socle commun de compétences et tronc commun de formation : de quoi s'agit-il ?***

Le rapport de la CPC privilégie une approche ciblée professionnellement par les compétences plutôt qu'un socle à dominante académique (les savoirs et les techniques d'intervention) de type pré-professionnalisant (modèle que l'on observe dans le mode de construction des diplômes de l'Education nationale et dans la morphologie des diplômes universitaires, y compris les licences professionnelles)<sup>19</sup>.

Le rapport définit ce socle en distinguant des compétences génériques ou transversales<sup>20</sup> (communes à de très nombreuses situations professionnelles des métiers de relation à autrui), des compétences de positionnement professionnel et d'éthique<sup>21</sup>, des compétences techniques en intervention sociale<sup>22</sup>.

Et, dans le même temps, le rapport revendique une dimension « *disciplinaire* » pour ce socle en en faisant un enjeu de « *reconnaissance du travail social comme champ disciplinaire* », valorisant « *ce qui fait la culture professionnelle commune du travail social, les savoirs et savoir faire qui y sont associés. Il contribuera ainsi à constituer et expliciter un corpus de connaissances et de savoirs propres au travail social. Il participerait ainsi à la construction d'un champ disciplinaire du travail social fondé sur l'interdisciplinarité comme le préconise l'avis du jury de la conférence de consensus de juin 2013* »<sup>23</sup>.

On retrouve ici une question qui a traversé la réforme du diplôme d'état infirmier de par l'enjeu pour le groupe professionnel infirmier de faire reconnaître des « *sciences et techniques infirmières* » au moment où la reconnaissance du grade Licence se faisait par universitarisation de la formation et du diplôme.

Au-delà de cet enjeu, sont en question, à travers la conception du socle, les conditions de possibilité de parcours de formation et de certification non seulement à l'interne de l'espace certificatoire sectoriel du travail social/intervention sociale (diplômes des affaires sociales et de la santé) mais aussi et surtout entre cet espace et celui du ministère de l'Education nationale. En fonction de la conception du socle commun (socle de compétences ou socle à dominante académique), les possibilités de recours à des dispenses (allègements de cursus ; obtention automatique de modules de certification) deviennent plus ou moins ouvertes, impactant dès lors les combinaisons de cursus d'études et/ou de parcours professionnels au sein des espaces ministériels de formation et de

<sup>18</sup> ASSP : Accompagnement, soins et services à la personne.

<sup>19</sup> S. Stavrou, La « professionnalisation comme catégorie de réforme à l'université en France, in Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, hors-série n° 3, 2011.

<sup>20</sup> Par exemple : s'inscrire dans un travail d'équipe ; se situer dans une organisation, une institution, un jeu d'acteurs ...

<sup>21</sup> Par exemple : un rapport aux usagers fondé sur la valorisation de leurs ressources ; une démarche éthique ; une posture réflexive et de recherche, ...

<sup>22</sup> Par exemple : mettre en oeuvre une méthodologie de projets ; produire des écrits professionnels ; conduire une action collective, ...

<sup>23</sup> On notera que le texte, soudainement, ne parle plus d'intervention sociale mais de travail social.

certification, fortement cloisonnés actuellement<sup>24</sup>.

### ***Requalification ou non au niveau II (L) des diplômes actuels de niveau III ?***

Cette requalification concernerait la majorité des salariés et des flux de formation (assistant de service social ; éducateur spécialisé ; éducateur de jeunes enfants ; conseiller en économie sociale et familiale)<sup>25</sup> ? Le réseau Unaforis, les organisations de salariés et les organisations professionnelles font de cette requalification un casus belli avec les arguments suivants : alignement sur la requalification du diplôme d'état infirmier au niveau Licence ; harmonisation avec le modèle européen du métier de travailleur social classé au niveau licence ; cohérence avec le fait que ces diplômes actuels sont déjà découpés en 180 ECTS. De leur côté, les employeurs rejettent cette hypothèse pour des raisons salariales, le financement public (avec des budgets en baisse régulière) des établissements et services sociaux et médico-sociaux rendant impossible à leurs yeux cette requalification.

Des représentants d'employeurs proposent d'envisager un nouveau diplôme de niveau II (L) qui s'apparenterait à une spécialisation renforcée (une expertise d'intervenant social sur des problématiques complexes comme l'autisme ou sur des fonctions de coordonnateur d'équipe, de conduite de projet). Ceci ne devant toutefois concerner qu'une fraction limitée de professionnels (10 à 20% des flux actuels de formation de niveau III).

Cette position conduit ces employeurs à redéfinir une nouvelle qualification de niveau III sur la base d'un cursus de formation en deux ans (sur un modèle de type BTS). On imagine combien cette option est inacceptable pour les organisations professionnelles, les organisations de salariés et le réseau Unaforis qui stigmatisent une stratégie délibérée de « déqualification » du travail. On peut observer au passage que cette réflexion sur la définition des qualifications et diplômes se fait plus en référence à la norme historique de la durée de formation qu'à la norme des tâches et compétences des emplois visés.

### ***Un nouveau mode d'articulation entre les différentes certifications ministérielles ?***

La combinaison de diplômes « propédeutiques » ou pré-professionnalisants (ceux de l'Education nationale) avec les diplômes hybrides des Affaires sociales (combinant un socle commun et des spécialités-parcours) ne risque-t-il pas de substituer au modèle du cursus complet (déjà affaibli par la montée de la VAE) un modèle de parcours allégés au sein des centres de formations sociales ? Avec trois interrogations majeures :

- Le modèle du parcours allégé, à la carte en fonction des diplômes antérieurs, (déjà en place mais pour une minorité d'étudiants – 5% en 2012-), en devenant la norme, impose de repenser l'ensemble du dispositif de formation qui s'est référé jusqu'à présent au principe fondateur de l'enseignement technique « *un apprentissage méthodique et complet du métier* ». Sans parler de l'impact économique pour les centres de formation (5 000 formateurs en ETP) actuellement en grande fragilité financière (en moyenne, 50% du budget repose sur la subvention de la région et 50% provient des activités de formation continue majoritairement diplômante).
- Le cursus allégé « diplôme social » en prolongement d'un diplôme du second degré Education nationale ou d'un cursus partiel de l'enseignement supérieur bouleverserait profondément la morphologie actuelle des publics des écoles sociales : en 2012, les étudiants ne représentent que 37% des inscrits, les demandeurs d'emploi pesant 31% et les salariés 28%. De même, un tiers des inscrits a moins de 22 ans et 53% plus de 25 ans ! N'assisterait-on pas alors à une forme de secondarisation ou d'universitarisation de la formation (de par un public important en provenance de Licence -11% seulement actuellement) ?
- Le processus actuel de professionnalisation assis sur une alternance diffuse tout au long de la formation avec une forte osmose entre les écoles de travail social et les milieux professionnels<sup>26</sup> pourrait-il conserver sa valeur à laquelle sont très attachés les milieux professionnels si le dispositif de préparation des diplômes du social devait reposer sur un cursus allégé, terminal avec un public différent (plus jeune et plus étudiant) ?

Ces questions témoignent de la rupture radicale qu'incarne ce projet de réforme avec le modèle institué il y a environ 40 ans et qui porte encore le dispositif actuel de la relation emploi formation dans le secteur.

Pour notre part, on s'étonne que le rapport ne fasse aucunement référence à l'enseignement supérieur et aux exigences de l'Etat (arrêté de janvier 2013) en matière d'obtention du grade (L ou M) pour les diplômes professionnels post-bac.

A ce stade (avril 2015), il est impossible d'envisager l'issue de la phase de consultation engagée par la mission parlementaire, tant ce projet incarne une rupture radicale et l'esquisse d'un nouvel ordre certificatoire et d'enseignement.

La dynamique de transformations des systèmes de certification dans le champ de l'Education nationale et dans celui des Affaires sociales repose en effet sur de nouvelles normes qui leur sont communes :

<sup>24</sup> On n'abordera pas ici un autre enjeu relatif au mode de construction et à la nature des compétences construites qui interroge les théories de l'apprentissage sous-jacentes et la conception des curricula qui en découlent.

<sup>25</sup> En 2012, les effectifs en formation de niveau III représentent 51% des effectifs totaux des niveaux V, IV et III.

<sup>26</sup> La majorité des formateurs permanents sont d'anciens travailleurs sociaux et une part très importante des enseignements est assurée par des professionnels ayant le statut de formateurs occasionnels.

- le *niveau de formation/qualification* – et non plus le métier – devient le pivot de l'économie générale des systèmes de certification
- une *approche hybridée du diplôme* : une forte transversalité associée à une spécialisation plus importante qu'actuellement
- le « *parcours de formation et de qualification à durée et contenus variables* » combinant des certifications ministérielles différentes, la reconnaissance des acquis de l'expérience appelé à se substituer de plus en plus au cursus diplômant exhaustif.

### **Les débats autour de la qualification : un théâtre d'ombres**

L'exemple des métiers canoniques du secteur social et plus largement des métiers de la santé et du social est particulièrement éclairant des enjeux principaux de la qualification.

Il importe en effet de rompre avec l'approche substantialiste de la notion de niveau de qualification qui a envahi le champ de l'enseignement et de la formation et de rappeler qu'il s'agit d'un construit social.

Tout d'abord, du point de vue de la question salariale ainsi que l'affirmait Pierre Naville : ce n'est pas « *la catégorie professionnelle (c-a-d le niveau de qualification) qui détermine l'indice du salaire mais le contraire* »<sup>27</sup>. On l'observe de façon magistrale pour les secteurs santé et social. De nombreux spécialistes s'accordent pour penser qu'une analyse du contenu réel des emplois et des compétences mobilisées nécessiterait de requalifier d'un niveau l'ensemble de la chaîne des qualifications : basculer au niveau IV les métiers d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'AMP, AVS ; de même pour les diplômes de niveau IV du social au niveau III, les diplômes de niveau III passant au niveau II (ce qui a été fait pour les infirmiers). Mais ce sont bien entendu la grille salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière ainsi que celle de la branche Unifed<sup>28</sup> qui rendent impossible ce mouvement général de requalification.

La qualification doit également être associée à la construction sociale qui la produit, construction qui dès les années 30 a été marquée par une double tension pour les diplômes de l'Education nationale :

- tension entre une exigence de spécialisation pour répondre aux besoins locaux ou spécifiques de certains segments d'activités de production et une exigence d'homogénéisation autour de métiers de base en vue de favoriser la mobilité des professionnels
- tension entre une logique professionnelle et une logique d'enseignement sous la forme scolaire afin d'assurer « *un apprentissage méthodique et complet* » (expression récurrente des années 20), conduisant de ce fait à une conception duale du diplôme : une finalité d'insertion dans l'emploi et une finalité d'éducation et d'intégration culturelle, sociale et citoyenne<sup>29</sup>.

En d'autres termes, la qualification et le niveau de qualification via les diplômes s'apparentent à un couteau suisse : investis de multiples fonctions (professionnalisation d'un groupe professionnel ; régulation des relations emploi-formation, activation de parcours de mobilité éducative et professionnelle), les diplômes ne semblent pouvoir exercer leur multifonctionnalité que s'ils sont bifaces<sup>30</sup> : professionnel et éducatif, l'équilibre entre les deux constituant un enjeu permanent pour les acteurs sociaux directement concernés par leur construction et leurs usages dans le champ de l'éducation-formation et dans le champ du travail.

De ce fait le diplôme est constamment paré de toutes les vertus et de tous les maux possibles.

<sup>27</sup> Cité par B. Charlot, M. Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, Paris, Minerve, 1985, p. 268.

<sup>28</sup> Pour les emplois de niveau V comme AMP (pourtant cheville ouvrière des interventions éducatives du quotidien auprès des personnes âgées, dépendantes ou handicapées), le salaire conventionnel minimum est en-dessous du SMIC ! Les employeurs considèrent dès lors qu'une revalorisation salariale dans la branche devrait prioriser ces emplois et non couvrir l'effet du passage du niveau III au niveau II (L).

<sup>29</sup> Ce qui conduisait H. Luc, sous secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à déclarer en 1938 : « *L'enseignement technique veut avant tout former des enfants intelligents et instruits ayant des aptitudes, des habitudes et des habiletés générales qui leur permettront de se spécialiser selon les nécessités du moment* » ! Cf. B. Charlot et M. Figeat.

<sup>30</sup> Il n'est pas anodin de rappeler que le diplôme est étymologiquement associé au double : diploma (latin) signifie document officiel présenté sur un feuillet plié en deux ; diplôma en grec ancien signifie une tablette pliée en deux (un dérivé de diploûs : double). Le diplôme comme passeport pour rester dans un environnement diplomatique. Bref, le diplôme est un outil d'identité, de reconnaissance, de négociation lors de passages entre des univers sociaux étrangers les uns aux autres.

## Empowerment, mythe et réalité.

### Chronique raisonnée d'un itinéraire urbain communautaire<sup>1</sup>

**Claude Jacquier**, Architecte et économiste de formation, directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste des villes et du développement soutenable communautaire (suite en page 6)

**Résumé :** La notion d'«empowerment» est désormais en France sur toutes les lèvres et dans tous les écrits, soit dans sa forme anglophone, soit sous la forme inhabilement traduite de «pouvoir ou de capacité d'agir». Les néologismes «empouvoirment» tiré du vieux français «pouvoir» ou « empouairment » tiré du viel anglo-français «pouair» même s'ils sonnent mal à l'oreille pourraient être mis en circulation comme on l'a fait avec le terme «gentrification» qui n'était, avant son utilisation répétée, guère plus musical. L'article interroge le sens qu'il faut donner à ce mot et l'usage qui en a été fait dans les villes en Amérique du Nord et en Europe à partir d'une itinérance de plusieurs décennies à côtoyer celles et ceux qui font de l'empowerment sans le savoir, mais qui en ont le savoir-faire. Il en vient à interroger les difficultés, voire les réticences françaises face à cette formulation et de bien d'autres qui ont partie liée avec elle, comme les notions de communauté et de communautaire. Finalement, sous-jacent à tout cela, n'y a-t-il pas eu une sorte de dé-possession des gens et des communautés de certains «arts de faire» individuels et collectifs qu'il s'agirait aujourd'hui de reconstruire. Pourquoi ?

**Mots clés :** Communauté, communautaire, communauté-territoire, développement soutenable, empowerment, Etats-Unis, Europe, quartiers, stratégie intégrée, ville.

*"Les américains de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les esprits, s'unissent sans cesse (...). Partout où, à la tête d'une entreprise nouvelle, vous voyez en France le gouvernement et un grand seigneur, comptez que vous apercevrez aux Etats-Unis une association".<sup>2</sup>*

## 1 - Quelques mots en débat en guise d'introduction

1.1 - La notion d'«empowerment» est désormais en France sur toutes les lèvres et dans tous les écrits, soit sous sa forme anglophone, soit sous la forme inhabilement traduite de «pouvoir ou de capacité d'agir». Les néologismes «empouvoirment» tiré du vieux français «pouvoir» ou « empouairment » tiré du viel anglo-français «pouair» même s'ils sonnent mal à l'oreille pourraient être mis en circulation comme on l'a fait avec le terme «gentrification» qui n'était, avant son utilisation répétée, guère plus musical. L'affaire serait-elle réglée ? Les traductions sont souvent, dit-on, des trahisons. Elles ne rendent jamais le sens originel d'une terminologie et l'histoire de sa production. Ainsi, la notion d'empowerment renvoie moins à un substantif bien établi, statique, qu'à une situation évolutive, un processus à l'œuvre. Dans les sciences sociales, cette notion signifie une transformation-transition d'une situation de quasi dépendance vers une situation de prise en main par les gens de leur propre destin par renforcement de leurs capacités de faire et de faire avec la réalité qui les environne. Trahison aussi en ce que ces traductions ne renvoient pas à l'atmosphère et à la culture qui ont entouré l'apparition de cette notion. Dans le monde anglophone, et surtout dans le monde américain (Canada et Québec, Etats-Unis mais aussi en Amérique dite latine), cette notion dit l'espoir d'accéder à un monde nouveau où tout est possible. Dans notre monde européen continental, et surtout en France, il n'en est pas de même. Cette notion n'est guère utilisée ainsi. Son usage est plutôt connoté luttes sociales et politiques, conflictualité et volonté d'affronter les pouvoirs en place, de les subvertir, voire d'en... triompher.

1.2 - La première fois où il m'a été donné l'occasion d'utiliser cette notion en France, remonte à un colloque en 1993 sur la politique de la ville où je rendais compte d'une recherche sur les communautés, le travail, l'organisation et le développement communautaires en Amérique du Nord. Après plusieurs séjours dans ces contrées, le premier ayant eu lieu en 1986 du côté de Chicago, je présentais un livre sur ce qu'on appelait alors la revitalisation des

<sup>1</sup> Cet article doit beaucoup à un travail réalisé pour le Comité des Régions portant sur plusieurs décennies de construction des politiques de développement des territoires en Europe et ailleurs. JACQUIER Claude (2012), *L'Union européenne et la dimension urbaine*, Rapport pour le Comité des régions, 2012.

<sup>2</sup> TOCQUEVILLE (Alexis), *De la démocratie en Amérique*, Flammarion, 1981, Tome II, p.137.

quartiers aux Etats-Unis<sup>3</sup>. Ce livre était loin d'être une première sur ces thématiques. D'autres chercheurs, relativement oubliés depuis par les nouveaux découvreurs d'Amérique, nous avaient déjà rapporté des lumières d'ouest : Jean-François Médard en 1969<sup>4</sup>, Jean-Claude Toubon au début des années soixante-dix<sup>5</sup>. Dire que leurs écrits furent bien reçus dans la communauté intellectuelle et praticienne française relèverait sans doute de l'antiphrase. En 1993, vingt ans après, il en fut quasiment de même. Encore aujourd'hui, la qualité de l'accueil réservé à ces notions et surtout à ceux qui en usent, et parfois en abusent, oscille entre l'emballage médiatique, hyperbolique, sans lendemain, et la tolérance hypocrite recommandant aux utilisateurs la ruse langagière de l'euphémisme. Entre hyperbolisation et euphémisation, il faut ruser..

1.3 - Le potentiel de la notion «empowerment» est mal rendu par les formulations «pouvoir ou capacité d'agir». D'une langue à l'autre, il y a la différence entre la forme dynamique des processus à l'œuvre (souvent présente dans le gérondif anglais, à la fois nom et verbe, sous la forme progressive en «ing») et une forme statique qui renvoie à une position établie. Ainsi un verbe d'**action** (to empower, to power, le verbe pouvoir en français) fait place à un substantif désignant un **état** (power, substantif pouvoir). La notion «power» n'est pas assimilable à celle de «pouvoir», de «capacité» ou encore de «capabilité» proposée par Amartya Sen. Par ailleurs, l'expression pouvoir, en France, a par trop été réduite à la sphère politico-institutionnelle et à son substantif le pouvoir, généralement attribut des hommes, ces hommes de pouvoir, pour qu'elle puisse être recombinaison justement dans de nouvelles expressions. Désormais, faut-il chercher à traduire cette notion d'empowerment qui se comprend fort bien dans son sens de «renforcement des gens et de leurs communautés» sans sous-entendre pour autant la défense de traditions et de positions acquises. Avec la tendance bien française de figer arbitrairement et parfois abusivement les définitions de manière binaire, pour en faire le fondement d'écoles de pensées rivales. «Une rhétorique romantique révolutionnaire» tend à être imposée par ceux qui ne voient dans l'empowerment, façonné par le «community organizing», qu'une stratégie conflictuelle de conquête d'un pouvoir par les «have-not», les autres pratiques telles que le community development ne pouvant être qu'une connivence avec l'establishment. Il en est ainsi de certains écrits récents sur l'organisation des communautés (community organizing) et sur l'organisation communautaire (community organization) opposées, par purisme tatillon d'un autre temps, au développement communautaire (community development). Tout cela n'est guère sérieux et n'a pas grand-chose à voir avec les réalités pratiques dans lesquelles ces notions ont émergé, ni avec la réalité des pratiques actuelles et effectives qui sont nécessairement une combinatoire de toutes ces approches. Mieux vaut dès lors s'en tenir aux néologismes qui gardent à ces notions originelles toute leur puissance d'évocation originale et les ambivalences complexes qu'elles ont toujours eu plutôt que de se laisser séduire par des catégorisations académiques... à la française. On se comprend !

## 2 - L'empowerment des communautés, une tradition américaine ?

2.1 - Cet article se limitera à l'empowerment dans le champ de l'urbain ou du rurbain. Pour lancer notre chronique raisonnée relatant cette longue itinérance qui fût celle de chercheurs entrés dans la carrière à l'orée des seventies, initions-là aux Etats-Unis, dans les années soixante, au moment où la notion d'empowerment comme celle de community connaît une sorte de «revival», si on se réfère à ce qu'écrivait Alexis de Tocqueville un siècle plus tôt. Tocqueville mettait alors en évidence ce qui fait encore, aujourd'hui, une des forces de la société américaine, à savoir cette capacité de s'auto-organiser et de s'autogérer sur une base locale pour «faire avec» en composant avec les difficultés et les opportunités de la vie quotidienne. Malgré les mutations profondes de la société américaine (passage d'une société rurale à une société urbaine, émergences socio-politiques des minorités), cette tradition est restée vivace dans chaque communauté (bourgades rurales, neighborhoods des grandes métropoles). Avec

<sup>3</sup> JACQUIER Claude (1993), *Quartiers américains, rêve et cauchemar. Le développement communautaire et la revitalisation des quartiers aux Etats-Unis*, Collection Ville, L'Harmattan.

JACQUIER Claude (2011), *Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui ?* Vie Sociale CEDIAS Musée Social. Pp. 33-47.

<sup>4</sup> MEDARD Jean-François (1969), *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Cahier de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin.

<sup>5</sup> TOUBON Jean-Claude (1982), *Comparaison entre deux politiques globales pour secteurs urbains dégradés : Model Cities-Habitat et Vie Sociale*, IAUFRIF

les profonds brassages de populations, la communauté est devenue une référence partagée («My community») par toutes les populations en quête de systèmes efficaces de gestion de leur bien commun, quelles que soient leurs origines et leurs positions sociales. Face aux difficultés rencontrées par les communautés aux marges de la société, mais aussi par les communautés de classes moyennes touchées par les mutations, malgré l'individualisme croissant, partout il s'agit bien de renforcer les communautés (to empower) en les transformant et en les adaptant, de mobiliser des «community workers» ou mieux des «community organizers» pour conduire le «community organizing» afin qu'elles se dotent d'organisations (community organizations) permettant d'assurer leur développement (community development). Tout cela ne va pas de soi et pas sans conflit, un tel consensus apparent pouvant dissimuler beaucoup d'antagonismes comme l'a montré et le montre encore le quotidien des communautés dans les villes américaines.

2.2 - Si l'on veut comprendre ce qu'il en est de l'empowerment, une analyse plus fine de la réalité américaine est à faire pour saisir le sens et la portée de ces mots et de ces expressions. Colonie de peuplement, l'Amérique du Nord a conservé pendant longtemps dans ces catégories politico-institutionnelles et elle conserve encore, même si elles sont un peu édulcorées, les références au monde européen d'où provenaient les populations nouvelles arrivantes : les notions de commun (common), de commune (dans son sens médiéval européen d'association jurée de bourgeois qui se sont émancipés souvent de manière violente des pouvoirs féodaux et ecclésiastiques, parfois avec l'aide des pouvoirs monarchiques naissants pas mécontents d'affaiblir leurs vassaux), de communauté (en vieux français : comunité ou communauté, la community anglophone) et de communautaire (on pourrait dire comunitaire ou communautaire pour éviter les mauvaises controverses). La colonie est souvent, pour ces émigrés, l'occasion de prendre une plus grande distance avec ces pouvoirs seigneuriaux et royaux et de s'établir librement dans un territoire considéré comme vierge de toute occupation car peuplé de «sauvages». Il en est resté sans doute cet esprit et ces manières de faire qui portent toute communauté locale, quelle que soit l'origine, la religion, la culture de ses membres à s'organiser elle-même sans rien attendre d'un pouvoir surplombant pour prendre en main ses propres affaires et son devenir. La guerre contre l'Angleterre, puissance tutélaire, et la déclaration d'indépendance ont été les moments forts de réaffirmation de ces principes, doublée d'une grande défiance, rarement démentie depuis, vis-à-vis du gouvernement (voir Henry D. Thoreau par ailleurs anti-esclavagiste et la Désobéissance civile 1849) et du pouvoir fédéral en particulier. La notion d'empowerment fait en quelque sorte partie de la culture de ces fils de colons d'Amérique du Nord.

2.3 - Une autre tradition va se combiner à cette caractéristique WASP (White Anglo-Saxon Protestants). Elle tient au fait que le sud des Etats Unis a été une terre d'esclavage dans les plantations installées en zone rurales, et que le mouvement d'émancipation des noirs a été marqué par cette tradition d'empowerment visant le renforcement des communautés d'affranchi-es et d'esclaves réfugié-es dans les villes du nord avant et après la guerre de sécession. Ce mouvement s'est amplifié ensuite au 20ème siècle avec le phénomène d'urbanisation des villes industrielles du nord et du nord-est. C'est sans doute une tradition qui a été confortée par des églises protestantes peu enclines à enseigner la résignation. La migration des Noirs et leur installation dans les grandes métropoles, encadrée surtout par les églises, va jouer un rôle essentiel dans la construction d'un puissant mouvement communautaire fondé sur l'empowerment de leaders religieux, puis politiques. Après les guerres mondiales et surtout la seconde, compte tenu aussi des guerres d'indépendance qui se déclarent dans ce que l'on appelle alors le Tiers-Monde, les Noirs américains ont gagné un statut qu'ils n'avaient pas jusque-là. Il est désormais de plus en plus difficile aux Blancs de maintenir la ségrégation et la séparation raciale dans les villes. Au cours des décennies de l'après-guerre, les villes américaines connaissent alors de brutales mutations (départ des catégories aisées vers la périphérie, perte de substance économique des centres anciens, affaiblissement des machines politiques traditionnelles et émergence des élites politiques noires et hispaniques).

2.4 - Au cours de la décennie Kennedy-Johnson, le mouvement communautaire connaît donc un revival<sup>6</sup> : la lutte pour les droits civiques (Civil Rights Act de 1964), les émeutes urbaines, le programme de lutte contre la pauvreté, les programmes visant l'organisation et le développement communautaires, le Community Action Program 1964 et ses Community Action Agencies (CAAs) le Model Cities program, plus souple (créé en 1966) accompagné des

<sup>6</sup> Une référence récente à cette période. HURET Romain (2015), *1964 Les Etats-Unis déclarent la guerre à la pauvreté*, Alternatives Economiques, n°345, Avril

Community Demonstrative Agencies (CDAs) qui seront pensées comme des outils visant à contourner les systèmes politico-administratifs locaux incapables d'affronter les nouveaux défis. Ces programmes permettent de créer des structures représentatives des habitants et de développer des pratiques d'agitation politique inspirées par Alinsky. Ainsi, l'administration Nixon lance un important programme de subventionnement global des communautés en 1974, le Community Development Block Grant qui va faire référence, mais c'est surtout sous Carter que cette approche gagne ses lettres de noblesse avec sa volonté de constituer les organisations de quartier comme un troisième secteur à côté du monde des affaires et du secteur public afin de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles au sein des communautés locales pour mettre en œuvre la revitalisation des territoires. On parle alors de «self-help capacity»<sup>7</sup>. Plusieurs grandes métropoles américaines (Atlanta, Chicago, Detroit, Los Angeles, Philadelphie, New-York, Washington) élisent pour la première fois un maire noir. Chicago est l'exemple emblématique de cette mutation avec l'élection en 1983 de Harold Washington qui s'appuyant sur un programme bâti avec les communautés de base (Chicago Works Together) s'attache à démanteler la machine politique du parti démocrate et réformer l'administration municipale<sup>8</sup>. L'empowerment communautaire connaît certainement là son point haut.

2.5 - Les stratégies dites d'empowerment dans le domaine urbain doivent beaucoup à cette période fondatrice qui va de Kennedy-Johnson à Carter que, ni l'administration Clinton après la période d'affaiblissement de ces instruments par l'administration Reagan, ni la période Obama, décevante malgré l'expérience personnelle de celui-ci en la matière, après l'ère Bush, ne parviendront à surpasser. On en est resté en quelque sorte à la nostalgie d'une époque où l'administration fédérale contribuait fortement à l'émergence d'un mouvement communautaire en lui allouant des ressources appréciables et où les organisations communautaires prenaient en charge ce qui en Europe étaient dans les mains de l'Etat et, surtout dans celles des collectivités territoriales, notamment les communes. Au cours des deux dernières décennies la pratique en ce domaine a été plutôt le recours à des logiques de revitalisation urbaine marchande et au financement par les fondations qui sont de plus en plus sollicitées par des acteurs en concurrence auprès d'elles en raison de la réduction des fonds publics.

### 3 - L'empowerment à l'œuvre dans les villes en Europe : du réseau Quartiers en Crise au programme Urbact

3.1 - En Europe comme en France, l'expérience américaine concernant l'empowerment et les communautés a peu été valorisée et diffusée. Et pourtant, nombreux ont été, dans les années soixante et soixante-dix, les explorateurs solitaires de cet ouest américain et nombreuses, en France, les missions officielles d'experts qui ont pris leur suite vers le «nouveau monde». Les récents «découvreurs tardifs» de l'Amérique ont eu sans doute plus de chance que leurs aînés. Leurs «découvertes» ont été sans doute mieux appréciées mais il n'est pas sûr qu'elles aient eu et auront à l'avenir un plus grand impact sur la manière, bien française, d'appréhender les choses. Présentées souvent avec moins de prudence comme étant «LA» voie à suivre, la déception risque d'être à la hauteur des illusions véhiculées comme le montre la dernière réforme de la politique de la ville et son mythe des instances de participation citoyenne.

3.2 - Rapportant ces «trouvailles» au moment de la création du ministère de la ville en 1991, l'accueil, en France, a pour le moins été glacial tant de la part des élu-es et des professionnel-les que du monde de la recherche. Dès lors restait l'espace européen pour trouver des oreilles plus attentives à ces propos. Faisons un retour en arrière. Au milieu des années quatre-vingt, un petit groupe de professionnel-les et de chercheur-es avaient décidé d'aller à la rencontre d'autres réalités que celles de l'hexagone. C'était l'époque de la Commission Nationale pour le Dévelop-

<sup>7</sup> President Carter's Message to the Congress in the National Urban Policy March 27, 1978 p.14. L'Urban and Community Development Act de 1977 a permis de lancer l'Urban Action Development Grant program (UDAG) qui encourage le partenariat public-privé et le Community Reinvestment Act (CRA) qui existe toujours et qui permet d'empêcher ce que l'on appelle le «redlining», à savoir le refus par les banques de faire des prêts dans les communautés les plus pauvres.

<sup>8</sup> JACQUIER Claude (1993), *Quartiers américains, rêve et cauchemar. Le développement communautaire et la revitalisation des quartiers aux Etats-Unis*, Collection Ville, L'Harmattan.

pement Social des Quartiers (CNDSQ) et l'impatience était grande de connaître les approches mises en œuvre ailleurs face aux mutations accélérées que connaissaient les villes. En 1989, après de nombreux voyages dans divers pays (Allemagne, Belgique, Etats-Unis, Espagne, Israël, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, etc.), la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Direction Générale Emploi et Affaires sociales de l'UE (ex-DG 5) ont financé une première initiative, **le réseau d'échanges Quartiers en Crise** dont l'objectif était de croiser les expériences de dix quartiers de villes de cinq pays européens : Allemagne (Brême et Dortmund), Belgique (Bruxelles-Anderlecht, Charleroi), France (Calais, Mulhouse), Pays-Bas (Eindhoven, Groningen), Royaume-Uni (Belfast, Glasgow)<sup>9</sup>. Avec le recul, ce réseau apparaît comme une **initiative fondatrice** de fertilisation croisée (parallèle au programme européen LEADER dans le monde rural), dont les résultats vont alimenter le Carrefour des villes lancé par Jacques Delors en 1993. Cette expérience séminale va nourrir largement le programme URBAN en 1994, puis servir de matrice au programme d'échanges et de capitalisation des savoir-faire URBACT à partir de 2004. Au sein du réseau Quartiers en Crise, sur la base d'expériences passées en France, en Europe et outre-Atlantique, nous avons à quelques-un-es pu jeter les bases de ce qui allait devenir **les programmes intégrés de développement urbain**, repris par le rapport issu du forum de Vienne en 1998<sup>10</sup>, un développement qui va s'afficher rapidement comme devant être **soutenable** et **communautaire**.

3.3 - Dès l'origine de ce réseau et de ce programme, et dans ceux qui suivront, le rôle des habitants et des leaders communautaires apparaît alors comme étant essentiel. L'empowerment n'est pas un discours, ni une perspective à venir, c'est une pratique au quotidien qu'illustre d'ailleurs parfaitement l'organisation initiale du réseau «Quartiers en crise». L'approche intégrée a toujours privilégié une **démarche bottom-up**. A partir des lieux, des gens et du genre, des institutions, toutes composantes systémiques d'une communauté-territoire qui en se combinant lui confère une atmosphère, s'élaborait la stratégie la plus adaptée incluant les populations présentes. Un principe devait être respecté : **«faire avec» les communautés-territoires**. Tout ce qui allait dans ce sens avait la faveur du réseau. C'est la base de l'organisation et du développement communautaire tels qu'ils se pratiquent encore aujourd'hui. A ce propos, le réseau a toujours été très critique vis-à-vis des approches participatives trop dépolitisées et trop dépolitisantes. Les notions de coproduction-coopération et de coopération conflictuelle conviennent mieux pour rendre compte des processus à l'œuvre et pour construire des stratégies d'empowerment. Rappelons ici que les projets de développement sont des stratégies intégrées visant **la coproduction de valeur ajoutée soutenable** au sein des communautés-territoires. Chaque projet et chaque action, combinaison singulière des mêmes composantes que la communauté-territoire, est une production de valeur ajoutée soutenable qui peut être considérée comme une greffe génératrice d'une nouvelle atmosphère.

3.4 - Les motivations des personnes qui se sont engagées alors ont été diverses mais dominait un véritable appétit de voir et de connaître ce qui se faisait en Europe et ailleurs. Nous étions alors tous confrontés, ici et là, à des mutations scandées par des révoltes inhabituelles sur fond d'effondrement des grands paradigmes qui jusqu'ici avaient été structurants : fin de l'opposition Est-Ouest et ouverture des frontières, nouveau cours du capitalisme et mondialisation, arrivée massive d'immigrants dans des pays qui jusqu'ici n'avaient connu que l'émigration (Espagne, Irlande, Italie, Grèce, Portugal). Le réseau a réellement lancé ses activités en octobre 1989 par une semaine d'échange à Calais. Quelques semaines plus tard, on assistait à la chute du mur de Berlin, alors qu'une rencontre était prévue de longue date en décembre à Dortmund. Pour les membres du réseau, l'impression dominante était d'être en phase avec une Europe en train d'émerger à l'Est, après celle du Sud, en prenant appui sur les villes et non sur les Etats. Cette sensation d'être des pionniers et d'être observés comme tels par les administrations de la Commission a alors galvanisé les porteurs de ces projets alors que les villes et les territoires urbains n'étaient pas encore éligibles aux fonds structurels européens tels que le FEDER. Ce réseau visait bien **l'empowerment des villes, des quartiers délaissés et de leurs habitants** comme le relatent les nombreuses déclarations officielles des maires des villes (déclaration de Barcelone, en 1993, déclaration de Turin en 1994). Encore aujourd'hui, certains membres des administrations européennes (DG Regio, DG Affaires sociales) soulignent ce rôle pionnier du réseau Quartiers en Crise.

<sup>9</sup> JACQUIER Claude (1991), *Voyage dans dix quartiers européens en crise*, Collection Ville, L'Harmattan.

<sup>10</sup> UNION EUROPEENNE (1998).- *Cadre d'action pour un développement urbain durable dans l'Union européenne*. Communication de la Commission.

3.5 - L'objectif visait la mise en œuvre de nouveaux modes de recherche, mieux en prise sur la réalité de terrain (recherche clinique, recherche-action). Elle était aussi de former des acteurs à d'autres pratiques et d'élaborer avec eux les bases des stratégies intégrées de développement urbain ce que nous appelons aujourd'hui **le développement soutenable communautaire (DSC)** dans lequel la thématique du **genre** est essentielle. Personne ne savait alors ce qu'il en était de l'approche intégrée. Tout le monde savait ne plus vouloir des approches sectorisées, en silos, imposées d'en haut, mais quant à savoir ce qu'il en était des modalités de cette intégration, de la transversalité et de l'approche matricielle, c'était une terre inconnue à explorer. L'approche intégrée est l'invention-clé du réseau Quartiers en crise. Elle vise à favoriser les **différentes formes de coopération** : **horizontale** (entre les communautés-territoires), **verticale** (entre les différents niveaux institutionnels, approche multiniveau) et **transversale** (entre les services organisés en silos). Cette dernière coopération qui met aux prises des compétences techniques, des déontologies mais aussi des bureaucraties et des logiques corporatistes est la plus difficile à mettre en œuvre, quels que soient les pays et les cultures. C'est le **point d'achoppement des stratégies intégrées et de l'empowerment**. L'objectif est donc de renforcer les capacités d'action des membres agissant au sein de la communauté-territoire considérée en facilitant **leur fertilisation croisée**. Ces coopérations ne sont en rien une partie de plaisir, elles sont **conflituelles** entre les acteurs. **L'intérêt bien compris** des acteurs en présence au sein d'une communauté-territoire est de coopérer. La construction de cet intérêt bien compris est la source principale de l'empowerment d'une communauté. Pour mener à bien la construction de telles stratégies d'empowerment bâtis sur des compromis solides au sein des communautés-territoires, il faut des professionnel·les salarié·es ou bénévoles qui soient de véritables **conspiratrices ou conspirateurs des réformes**.

3.6 - Les personnes qui ont participé à ces visites du réseau cumulent plusieurs rôles : elles sont des **ambassadrices** de leur ville à l'extérieur, elles sont des **évaluatrices** des projets qui leur sont présentés, elles sont des **expertes** en leurs domaines et souvent de vraies **conspiratrices des réformes**. En retour, ces visites, par la prise de distance qu'elles imposent par rapport à leur réalité quotidienne, font d'elles des «**analyseurs**» lucides et critiques de leurs propres pratiques. Par ailleurs, ces personnes échangent entre elles sur leurs pratiques. Dans certaines villes, ces visiteurs ont fait l'objet d'une sélection à partir de ces critères. Aller loin de chez soi crée en fait une grande perméabilité à l'innovation ce qui augmente l'efficacité pédagogiques des programmes (transfert de savoir et de savoir-faire, dissémination, capitalisation. Le programme Quartiers en Crise voyait dans ces manières de faire une «**pédagogie du voyage**», référence à Goethe et à bien d'autres oblige et à bien d'autres qui ont vu dans cet apprentissage itinérant la meilleure des formations et donc une source d'empowerment<sup>11</sup>. Il faut se souvenir que dans les années quatre-vingt, il n'était pas fréquent que des professionnel·les quittent leur poste de travail pendant une semaine pour participer, tous frais payés (sauf leur salaire) à des rencontres internationales. Celles-ci étaient alors réservées aux élu·e-s ou aux responsables de services. En fait, selon nos décomptes, ces visites d'une semaine équivalent à 6 mois de formation, pour un prix bien moindre et avec une plus grande efficacité. Ce modèle expérimenté par le réseau Quartiers en Crise a été repris par d'autres et il a fortement influencé la mise en œuvre du programme URBACT qui a concerné, depuis 2004, environ 400 villes européennes. Là encore, belle stratégie d'empowerment<sup>12</sup>.

3.7 - Revenons un moment sur cette notion d'expert si galvaudée aujourd'hui, y compris quand ils s'affublent du titre de «managers» ou d'«organizers». Une experte et un expert au sein de tels réseaux est une personne qui dispose d'un savoir tiré d'un véritable savoir-faire dans les matières abordées, en l'occurrences dans ce que nous avons forgé et appelé progressivement **stratégie intégrée de développement soutenable communautaire**, formulation reprise par les instances européennes. Cette personne doit être compétente, voire multi-compétente. C'est une observatrice et une clinicienne (maîtrise des cinq sens : vue, ouïe, odorat, toucher, goût). C'est une jardinière ou un jardinier qui sait associer et greffer les projets (les plantes) aux communautés-territoires (terroirs),

<sup>11</sup> «Quand je suis revenu, j'ai trouvé un tout autre pays, je l'ai du moins vu d'une façon nouvelle, c'est souvent ailleurs qu'on se trouve» écrivait Guy Robert, un poète québécois. Thomas Stearns Eliot disait de même dans *Little Gidding* : «*Nous ne cesserons pas d'explorer / Et la fin de notre exploration / Sera de parvenir à notre lieu de départ / Et de le connaître pour la première fois*». Henri Beyle Stendhal affirmait : «*Ce que j'aime dans les voyages, c'est l'étonnement du retour*». Sans doute que ces voyages lui permettaient de considérer à sa juste proportion, sa ville de naissance, Grenoble, tenue et contenue par les militaires, qu'il qualifiait de «quartier général de la petitesse».

<sup>12</sup> JACQUIER Claude, LAINO Giovanni (2002), *Evaluation Ex Ante du programme Urbact*, UMR PACTE Institut d'études politiques Grenoble.

en tenant compte de leur atmosphère (le climat) (Alfred Marshall<sup>13</sup>). Pour cela cette personne doit avoir «la main verte». C'est la mesnagère ou le mesnager d'Olivier de Serres, grand innovateur qui a développé la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie dans la vallée du Rhône au 16ème siècle<sup>14</sup>. La mesnagère et le mesnager dont on n'a retenu que la ménagère, de manière bien péjorative, sont des personnes qui savent **ménager** la communauté-territoire qui les entoure (lieux, gens et genre, institutions) et qui savent «faire avec elle», avec précaution, pour améliorer son potentiel en lui apportant, à chaque cycle, une **valeur ajoutée soutenable dans cette atmosphère singulière**. C'est ce que recouvre finalement la notion d'empowerment. Elle est à l'origine des appellations «management» et «aménagement», des formulations parfois si mal utilisées. Ce «fameux expert» doit être tout comme les responsables de projet, un praticien, un conspirateur des réformes (métis, hybride, hérétique souvent), à savoir une personne capable de dénicher de potentiels complices dans les multiples et parfois trop nombreuses institutions afin de faire progresser une dynamique de coproduction au sein de la diversité des partenaires rassemblés. Cette personne doit en tout cas payer de sa personne. Tout le monde n'est pas taillé pour le job, y compris et peut-être surtout dans le monde de la recherche telle qu'elle est souvent pratiquée en France dans le domaine des sciences sociales.

#### 4 - Qui veut vraiment de l'empowerment en France ?

4.1 - Comme on peut le comprendre à la lecture de ce qui précède, la construction européenne dans le domaine des stratégies intégrées de développement soutenable communautaire n'a pas été une extension à l'Europe de la politique de la ville à la française. Il s'est agi d'une approche toute différente, souvent inspirée par les pratiques américaines (canadiennes et québécoises, étatsuniennes). Cette approche échappe aux préventions françaises pour certaines thématiques telles que le développement soutenable et la prise en compte de la dimension environnementale, le rôle des communautés de base et la formation des cadres communautaires, le genre (les relations femmes-hommes), le rôle des professionnel-les et leurs pratiques d'empowerment. Et pourtant les avancées européennes en la matière ont été largement initiées et mises en œuvre par des... françaises et des français ainsi que des francophones, qu'il s'agisse du réseau Quartiers en crise lancé en 1989, du PIC Urban lancé en 2004 sous la présidence de Jacques Delors avec une forte contribution du réseau Quartiers en Crise ou bien de URBACT qui continue sa route depuis 2004 en s'étant inspiré des savoirs et des savoir-faire capitalisés par ce même réseau (voir évaluation ex-ante de 2002) et dont le siège et la direction générale ont été depuis le début pris en charge par le budget de l'Etat français. Pourtant au cours des 25 dernières années, les traces de ces initiatives européennes, ... «à la française», ont été bien ténues dans les reformulations incessantes de la politique de la ville. Curieux paradoxe qu'il faudra bien, un jour, chercher à éclairer, sinon à expliquer !

4.2 - Certes, on n'a pas rien fait pendant toute cette période en France. Les quartiers pourtant délaissés par les classes moyennes et par les cadres politico-administratifs de l'Etat et des collectivités territoriales qui y résidaient jadis, n'ont pas subi les dérives constatées dans de nombreux pays, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Ils ont été, en quelque sorte des **territoires du recyclage urbain** qui ont représenté une chance pour le développement des villes : territoires d'accueil pour les nouveaux arrivants et pour ceux qui tombent de l'échelle sociale : ceux qui ont été obligés, pour de multiples raisons, de prendre le «descendeur social» suite à une perte d'emploi ou à une rupture familiale, jeunes couples qui n'ont pas les ressources pour se loger dans le secteur locatif privé ou en accession à la propriété. La politique de la ville a ainsi permis à de nombreuses personnes de se former, de candidater avec succès à des emplois, de réussir, de partir ou de repartir vers de nouveaux et meilleurs horizons même si cette réalité-là n'est jamais mise à l'actif de cette politique. L'état du «stock» de ces quartiers est évalué à partir de critères généralement à charge (nombre de chômeurs, niveau des revenus, nombre de délits, etc.), éventuellement en mesurant les flux de ceux qui arrivent (relogés, immigrants) mais rarement en rendant compte de ceux qui en sortent et qui s'en sortent bien en ayant bénéficié de cette communauté-territoire si particulière et de cette politique sur mesure. Tout se passe en la matière comme si on évaluait une politique hospitalière à l'aune des seuls gens qui meurent à l'hôpital sans tenir compte de ceux qui en repartent soignés. Nul

<sup>13</sup> MARSHALL Alfred (1920), *Principles of Economics*, London, Macmillan.

<sup>14</sup> SERRES Olivier de (2001), *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la maison rustique*, Actes Sud.

doute qu'il faudrait y mettre fin. Pourtant, cela fait des années, voire des décennies que l'on évalue ainsi cette politique de la ville. Enfin, et cela n'a pas contribué à faciliter les choses, par-delà son appellation unique en trente ans, le contenu de cette politique a connu un balancement entre une politique d'agglomération et une politique ciblée sur les quartiers, alors qu'elle aurait dû tenir constamment et de manière étroitement articulée, les deux options, tout en prenant mieux en compte le multi-scalaire spatial et environnemental et le multi-scalaire temps.

4.3 - En fait, que d'erreurs d'appréciation sur la réalité des « problèmes » et sur la manière de les aborder, des problèmes qui, redisons-le, tiennent moins aux lieux et aux gens qui sont pourtant constamment ciblés qu'aux institutions, instances de pouvoir, pour le moins inadaptées aux défis de l'heure, mais pourtant rarement mises en question alors qu'elles conditionnent la manière de penser et de mettre en œuvre les politiques, en particulier, en décidant ou non de faire jouer les processus d'empowerment des gens et des communautés. Evoquons quelques silences :

- La politique de la ville a voulu faire de ces territoires des territoires comme les autres, formulant ainsi une **vision naïve et mythique de la ville** à savoir le retour à « LA » norme implicite du « bon quartier ». Les gens qui y réussissent n'y restent pas et quand les politiques ont réussi à repositionner « correctement » tout ou partie de ces quartiers dans la grande chaîne des valeurs urbaines, c'est souvent au détriment des plus « précarisés ». L'analyse de la grande **chaîne des valeurs urbaines**, des hiérarchies et des substitutions au sein de cette chaîne au fil du temps est, pour le moins, restée assez indigente.

- La politique de la ville n'a pas considéré ces quartiers comme des **communautés-territoires politiques**. Elle n'a pas promu de véritable stratégie visant l'empowerment individuel et collectif des gens, mais en est restée à des instances de participation désuètes (les procédures formelles bureaucratiques priment sur les projets et les processus réels de leur mise en œuvre). Les élites qui y ont été formées et qui en sont issues, et il y en a, n'y ont pas trouvé les débouchés politiques qu'ils pouvaient espérer. **La sous-représentation politique systématique** de ces communautés-territoires qu'accompagnent des taux de participation aux élections particulièrement bas mine les principes fondamentaux de la république. Aux municipales de 2014, l'expression électorale dans ces quartiers rapportée aux populations en âge de voter (votants + abstentionnistes + non inscrits + étrangers n'ayant pas le droit de vote) n'a guère dépassé les 10% !.

- La politique de la ville n'a pas reconnu **l'existence positive des communautés de base** dans un modèle faussement républicain où des communautés, bien en cour, se taillent la part du lion politiquement, culturellement, socialement et surtout économiquement. Il n'y a pas de place pour **l'organisation et le développement communautaires** dans ces territoires au nom de principes bafoués par ailleurs. Peu de place a été laissée à l'histoire de ces lieux et de ces gens, celle-ci ayant été réécrite sur la base de représentations fantasmées (le ghetto, Chicago, la traite, l'esclavage, la colonisation, les guerres d'indépendance, l'immigration et l'exploitation,...), toutes réalités dont les livres d'histoire officielle disent si peu et si mal (cf article de la loi du 23 février 2005 prescrivant que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »). Pourtant comme disent les chasseurs maliens, fins connaisseurs en la matière, l'histoire de la chasse aurait été toute différente si les lionnes et les lions l'avaient écrite.

- La politique de la ville n'a accordé **aucune place à la question du genre** (les rapports sociaux de sexe) et à la division sexuelle des activités pourtant si évidente dans ces territoires (sur-représentation des familles monoparentale, rôle des femmes et des mères au cœur des multiples économies en interrelations, dont celle du **braconnage**<sup>15</sup>, l'absence des pères ou la dévalorisation de leur rôle, la grande misère sexuelle des jeunes et des moins jeunes, etc.

- La politique de la ville a accordé une **place sur-dimensionnée à la transformation des lieux** (l'illusion de la tabula rasa) et **au changement des gens** (le rêve caressé par certains de dissoudre le peuple) alors qu'elle ne dit rien des **institutions publiques et privées devenues complètement inadaptées** pour réguler les tensions. L'usine

<sup>15</sup> Cinq économies structurent une communauté-territoire, l'économie marchande (principe d'échange monétaire), économie de redistribution (principe de centralité) ; économie domestique (principe d'autorapine)nomie), économie sociale et solidaire (principe de réciprocité), économie de braconnage (principe de rapine).

à gaz politico-administrative que devait contribuer à réformer la politique de la ville (rapport Dubedout de 1984<sup>16</sup>), puis la LOLF et la RGGP est devenue un monstre de «technologies» procédurières caractérisé par une prolifération sans contrôle d'instances bureaucratiques (multiplication des postes d'adjoints et de vice-présidents, de chefs et de sous-chefs de services au sein d'administrations en silos, segmentées à outrance souvent gangrénées par un fort absentéisme.

- L'illusion des financements spécifiques d'une politique de la ville censée être fort coûteuse au détriment du droit commun alors que l'argent en cumulé consacré à la politique de la ville depuis ses débuts n'atteint pas les sommes consacrées au renflouement du Crédit Lyonnais. Et ne parlons pas des sommes gigantesques enfournées dans le règlement de la crise financière et au renflouement du système bancaire. Too big to fail / Too small to survive.

4.4 - En tous ces domaines, un changement assez radical est à imaginer sur la base des orientations inscrites dans la stratégie Europe 2020. À l'occasion, le qualificatif «urbain» qui a été ajouté à l'intitulé de la DG Regio (direction qui s'occupe de la politique régionale au sein de la commission européenne) pourrait d'ailleurs se muer en «rurbain», dépassement, enfin, de la vieille opposition «ville-campagne» dix-neuviémiste qui n'a désormais plus grand sens. À l'heure de l'euphorisation et de la mondialisation, les autorités étatiques françaises sont restées jusqu'ici plutôt sourdes à de telles approches, baignées qu'elles sont dans une sorte d'idéologie «provinciale parisienne» qui prône encore une approche centralisée des innovations impulsées par des procédures législatives, normatives et financières d'un autre temps. Prisonnières de paradoxes et d'orientations datées, elles se singularisent donc, c'est un fait, mais peut-être pas de la meilleure des façons qui soit.

## 5 - Conclusions interrogatives. Empowerment, à quelle nouvelle ruse de l'histoire a-t-on affaire ?

5.1 - Il y a en France, une sorte de méfiance qui est particulièrement bien distribuée sur l'échiquier politique, vis-à-vis **des initiatives et innovations locales**, c'est-à-dire vis-à-vis de la capacité des gens au sein des communautés-territoires où ils vivent à prendre leurs affaires en main. Le renforcement de ces capacités (empowerment) n'est guère prisé malgré quelques belles pétitions de principes, d'ailleurs assez vite laminées quand il faut passer à l'acte. Cette méfiance vient de loin dans ce pays absolutiste, centralisé par la force avant et après la révolution (relire Tocqueville<sup>17</sup>) qui édicte des lois qu'il applique souvent à contresens de ce qu'elles prétendent obliger. Il en est ainsi de certains articles de la déclaration des droits de l'homme : les articles 10 et 11 qui fondent la laïcité mais qui sont assez systématiquement détournés, l'article 15 (La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration»), l'article 16 sur la séparation des pouvoirs (qu'en est-il dans les collectivités territoriales ?) et tout particulièrement, en ce qui concerne l'empowerment, l'article 5 : «La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas». En substance «tout ce qui n'est pas interdit, est autorisé» se transforme dans la pratique en «tout ce qui n'est pas autorisé est interdit» comme si tout devait procéder d'une autorité supérieure. Or, on le sait, les innovations passées ont rarement résulté de procédures et de financements centralisés mais bien d'une «alchimie» au sein des communautés-territoires, une alchimie peu transférable comme le montrent les enseignements tirés des réseaux URBACT. L'État central a souvent prélevé ici ou là quelques belles pousses et, a non moins souvent décidé que celles-ci pouvaient être transplantées, sans se rendre compte qu'en prélevant, il coupait des racines essentielles et qu'en forçant le repiquage, il ignorait les caractéristiques du terroir (le *genius loci*), les capacités des gens, la main verte de la jardinière ou du jardinier, la bienveillance des institutions et l'atmosphère généreuse qui rend possible la reproductibilité de la mise en culture. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, sauf exception (Alsace), l'État français n'a pas, jusqu'ici, voulu déléguer aux collectivités territoriales la gestion en direct des ressources avec la Commission européenne. L'État a maintenu sa présence au niveau régional faisant de la France un des rares pays où doublonnent les autorités de gestion des programmes européens. Bref, les procédures étatiques peuvent stériliser les communautés-territoires les plus fertiles pour les processus innovants.

<sup>16</sup> DUBEDOUT Hubert (1983), *Ensemble refaire la ville*, Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, La documentation française.

<sup>17</sup> TOCQUEVILLE Alexis de (1985), *L'ancien régime et la révolution*, Gallimard Folio Histoire

5.2 - Cette défiance vis-à-vis des capacités d'initiatives locales s'articule d'ailleurs à une perte progressive et séculaire, dans le cadre de la division du travail, de la capacité des gens à faire les choses par eux-mêmes sans les déléguer à des tiers ou à des autorités de tutelle<sup>18</sup>. Cette perte de savoir-faire s'accompagne aujourd'hui d'une prolifération des interdits en tous domaines. Planter une fleur dans un espace public nécessite une autorisation préalable. A quand une autorisation préalable pour offrir une fleur afin de ne pas offenser le politiquement correct ! Empowerment avez-vous dit ! Dans cette exploration des conditions d'empowerment, il faut certainement accorder un peu plus d'attention au développement des nouvelles formes d'économie, d'activité et de travail (économies de service, numérique, immatérielle, circulaire, collaborative, partagée, e-économie, etc.) qui font appel non seulement aux acteurs producteurs mais aussi aux consommateurs, femmes et hommes, qui jouent un rôle de plus en plus important dans la co-création de valeurs ajoutées soutenables. D'autres formes d'empowerment sont donc en émergence dans une sorte d'orthogonalité avec les anciens rapports de pouvoir et en ne se circonscrivant plus aux seuls domaines traditionnels qui les ont vues émerger jusqu'ici, mais bien à leurs **frontières**. Les gens ne sont plus dans l'approche binaire du «ou» (A, A ou B) vers laquelle les a conduits une certaine logique cartésienne, ils sont désormais dans le «et/ou» (A et/ou B), dans le «et/et» (A et B) associant les contraires, voire dans des structurations et des combinatoires plus complexes<sup>19</sup>.

5.3 - Une caractéristique française doit être questionnée à propos de l'empowerment, c'est ce quasi interdit posé sur la référence aux communautés et au fait communautaire lorsqu'il est question des quartiers délaissés alors que ces notions sont d'un usage libre, voire recommandés dans une multiplicité de domaines (quartiers résidentiels bien achalandés, communautés professionnelles, communautés politiques en matière de coopération intercommunale, etc.). Cet interdit sélectif a de multiples origines : la révolution et le rejet des formes «moyenâgeuses» d'organisation (communes, communautés, corporations) les affrontements sur la laïcité autour de la loi de 1905, la période pétainiste glorifiant les communautés<sup>20</sup>. La révolution et la loi Le Chapelier n'ont pas tiré un trait sur les organisations corporatistes et communautaires<sup>21</sup>. Longtemps, après son édicition, ces organisations ont survécu permettant de réguler les relations entre les citoyens et cela est encore vrai aujourd'hui. C'est d'ailleurs précisément au moment où **le rôle régulateur de ces organisations s'est affaibli**, avec l'individualisme triomphant et la quasi-disparition des solidarités mécaniques (communautaires) que les solidarités organiques (institutionnelles) montrant leurs limites, l'affaiblissement de celles-là s'est fait cruellement sentir. Avec le repli des solidarités organiques pour certains groupes d'individus, le recours aux formes communautaires d'entraide se trouve à nouveau posé, moins sous l'effet d'une offensive communautariste délibérée, pilotée par des groupes religieux comme on se plaît souvent à le croire par facilité et par faiblesse, mais bien pour combler ce manque, par ardente obligation. Que les formes organisationnelles retenues s'inspirent d'une idéologie religieuse ou non, qu'elles empruntent ou non des moyens de contrainte, qu'elles reposent sur des allégeances ou des adhésions, elles s'installent et prolifèrent par défaut des formes supérieures de solidarité fondées sur des principes universalistes qui n'ont pu être mises en place ou qui se sont érodées au fil du temps par défaillance des services publics. **Le communautarisme s'installe par défaut de la communauté des citoyens**. Il s'agit désormais d'assurer la régulation sociale et publique de pratiques qui débordent du cadre de l'espace public au sens strict et qui se déploient dans des espaces où les codes républicains «universalistes» traditionnels sont de moins en moins opérants (la famille et le social où se manifestent la pluralité des codes, tout aussi légitimes les uns que les autres, l'affaiblissement de l'encadrement des pratiques individuelles et collectives par les organisations socio-politiques et les institutions traditionnelles).

5.4 - Quelle est désormais la capacité des pouvoirs civils à faire appliquer dans la réalité de l'espace social et de l'espace domestique, ces dispositions formelles d'ordre légal et réglementaire ? Il faut le reconnaître et se préoccuper du fait qu'en France on se satisfait trop souvent de l'égalité formelle des droits (voir les dispositifs représentatifs et participatifs) sans se soucier de la réalité de cette égalité dans les faits, y compris dans les institutions publiques qui devraient être particulièrement attentives à son application et qui ne sont pas exemptes de critiques

<sup>18</sup> CERTEAU Michel de (1981), *L'invention du quotidien*. Arts de faire, 10/18

<sup>19</sup> TOCQUEVILBERQUE Augustin (2014), *Poétique de la terre. Histoire naturelle et histoire humaine*, essai de mésologie, Belin  
BERQUE Augustin (2015), *Histoire naturelle et histoire humaine*, entretien Esprit n° 413, Mars-Avril, pp. 185-192

<sup>20</sup> JACQUER Claude (2011), *Qu'est-ce qu'une communauté ?* op. cit.

<sup>21</sup> «Il n'y a plus de corporations dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation » LE CHAPELIER, *Le Moniteur universel*, t. 8, 14 juin 1791, p. 661.

en ce domaine (qui discrimine aujourd'hui ?)<sup>22</sup>. Peut-il en être d'ailleurs autrement lorsque les instances politiques apparaissent aussi peu représentatives de sociétés de plus en plus diverses et fragmentées ? Comment est-il possible de faire **émerger d'en bas un intérêt général surplombant** la pluralité et la diversité des intérêts particuliers dans un pays comme la France, habitué à la formulation d'un intérêt général décrété et souvent imposé d'en haut (top-down) mais qui connaît une panne dans son application (le haut ne va pas jusqu'en bas) ? Est-il possible d'y envisager une **élaboration ascendante de l'intérêt général** à partir de la diversité des intérêts particuliers en présence sur les territoires sur le modèle britannique (approche bottom-up) ? Tel est bien aujourd'hui la question qu'il nous faut poser à l'heure où l'on assiste à un véritable plaidoyer pour une démocratie citoyenne active... alors que le réflexe de l'engagement citoyen au quotidien fait tant défaut. Qui veut vraiment du renforcement de ce pouvoir, l'empowerment, le vrai, à savoir celui de faire et de faire avec, bénévolement et volontairement, au profit de sa communauté, dans son sens anglophone, et de la société ?

5.5 - Comme le suggère Peter Marden, n'assiste-t-on pas à un éclatement sociétal et à une crise profonde des modèles de solidarité institutionnelle généralistes et universalistes au profit de formulations singulières et juxtaposées de «**welfare communautaire**»<sup>23</sup> ? Marden y voit surtout, à l'heure de la mondialisation, non pas une contrainte subie par des Etats placés sur le reculoir, mais une stratégie délibérée de leur part, instruite par l'idéologie néo-libérale, de renvoyer la régulation politique des solidarités aux communautés d'identité, d'appartenance ou d'allégeance. Ce déclin du politique et de l'Etat s'accompagnerait donc d'un rabattement des formes de solidarité organique universaliste sur de nouvelles solidarités mécaniques à l'échelle de communautés recomposées, un processus qu'on a eu tendance un peu trop rapidement, en France, à qualifier de communautarisme en le référant, voire en l'imputant à un renforcement des allégeances religieuses<sup>24</sup>. En la matière, il faut sans doute relire Simmel, trop méconnu en France que l'on peut considérer comme étant un des inspirateurs de l'école sociologique de Chicago. Il a dit tant de choses utiles pour comprendre, à l'ère du boom industriel-urbain et l'afflux de migrants dans les villes à partir du milieu du 19ème siècle, tout ce qu'il y avait aussi à attendre de positif de l'arrivée et de la présence de l'étranger et donc de cette dialectique entre communauté et société qui est le moteur de l'empowerment. Il faut certainement faire un effort du même type aujourd'hui, en France, où la politique en direction des migrants est à son étiage, construite qu'elle est en fonction d'options électoralistes. Un effort est à faire pour échapper aux replis nationalistes et identitaires et pour apprécier à sa juste mesure que le fait d'envisager les «hôtes des hôtes» constitue un empowerment sociétal majeur et essentiel. A l'heure des grandes migrations mondiales et de l'extension sans précédent des diasporas, toutes et tous, nous sommes devenu-es, peu ou prou, avec les nouvelles technologies, des **nomades-sédentaires multi-appartenant-es** ce qui devrait aider à ce dépassement des régressions qui sont à l'œuvre partout en France, en Europe et dans le monde<sup>25</sup>. A l'heure aussi des changements climatiques et de la montée des préoccupations concernant l'avenir des espèces et de leurs milieux, peut-être faudrait-il aller plus loin pour évitant le transhumanisme, prendre en considération les rapports entre humains et non-humains et... leur empowerment<sup>26</sup>. Mais l'hypothèse Marden d'un empowerment des multitudes communautaires de «have not» chers à Alinsky par défaut de solidarité vis-à-vis d'eux des «have» ultra-minoritaires ne serait-elle pas une de ces ruses, sans doute pas la dernière, dont l'histoire a le secret à l'heure où la grande revendication révolutionnaire de l'abolition du salariat est paradoxalement en passe d'aboutir ! Que cette ruse habille aujourd'hui d'empowerment les communautés les plus délaissées, est un curieux clin d'œil de l'histoire ! Mais au fait, est-ce vraiment si curieux ?

<sup>22</sup> JACQUIER Claude (2014), *Ce qu'observer les discriminations veut dire* ? Ecart d'identités, n° 123.

<sup>23</sup> MARDEN Peter (2003).- *The Decline of Politics. Governance, Globalization and the Public Sphere*.- Aldershot, Ashgate, 286 p.

<sup>24</sup> L'Islam est souvent désigné en France comme la religion à qui on doit imputer cette dérive communautariste alors qu'en fait de telles formes communautaires, d'ailleurs mieux organisées, et de longue date, existent dans bien d'autres milieux socio-culturels avec ou sans références religieuses ou ethniques : voir en particulier les communautés polonaises ou italiennes jadis dans les régions minières et industrielles du Nord et de l'Est, la communauté juive, la communauté chinoise, les communautés originaires du sud-est asiatiques, les communautés turcophones, etc. A ce propos, on pourrait questionner les pratiques sociales de certaines classes sociales supérieures et moyennes où l'entre-soi est de mise et depuis fort longtemps. Ne pourrait-on parler d'un communautarisme des classes dirigeantes, autre qualificatif pour la nomenclatura qui gouverne ? En période de crises et de reflux des solidarités organiques, il est normal de voir ressurgir des formes de solidarités mécaniques de survie avec tout ce que cela peut signifier comme pratiques en marges de la légalité (trafics en tout genre dont la drogue, développement d'organisations de type mafieux) qui donnent naissance à ce que je qualifie d'**économie de braconnage**.

<sup>25</sup> SIMMEL Georg (1981).- *Sociologie et épistémologie*.- Paris: PUF. SIMMEL Georg (1908).- *Digressions sur l'étranger*.

JACQUIER Claude (2011).- *Qu'est-ce qu'une communauté* ? op. cit.

<sup>26</sup> DESCOLA Philippe (2014), *La composition des mondes*, Flammarion

## Participation des personnes : quelle contribution de l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) ?<sup>1</sup>

**Cristina De Robertis**, Assistante sociale, formateur, directrice d'un institut de travail social à la retraite, coordinatrice du comité de rédaction de la Revue Française de Service social de l'Association nationale d'assistants sociaux (ANAS), co-directrice de collection « Politiques et interventions sociales » aux Presses de l'EHESP, auteure de nombreux livres et articles sur le travail social.

**Résumé** : Les lois et orientations des politiques sociales prônent de plus en plus la participation des usagers. Ces appels à la participation se multiplient avec des résultats souvent mitigés. Or, ce changement produit un terrain favorable pour une véritable prise de parole des personnes sur les sujets et les réalités qui les concernent. Le travail social a certainement un rôle à jouer dans cette intermédiation entre des orientations politiques participatives et une véritable émergence et prise en compte de la parole des usagers. L'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) peut s'avérer un outil à développer dans ce sens.

**Mots-clés** : participation, co-construction, ISIC, parole de l'usager

### De quoi s'agit-il ?

#### Définir la participation

Du latin *pars* « partie » et *capere* « prendre » le terme participation indique prendre part, avoir sa part. Elle implique une logique d'échange et d'interrelation car il s'agit de partager, de coopérer, de contribuer.

En effet, la participation encourage une logique d'intégration et repose sur les processus de socialisation et de solidarité. On peut alors définir la participation, du point de vue de l'individu, selon trois dimensions qui dépendent les unes des autres :

- la *socialisation* : la construction d'une *identité sociale* (de soi à soi, de soi aux proches), d'un *savoir-faire* (responsabilité, initiative), de la *reconnaissance* (l'image de soi, l'affirmation de soi, le regard d'autrui, la reconnaissance des autres) ;
- la *solidarité* : les rapports sociaux (espaces de paroles, de décisions) ;
- le *lien communautaire* : l'appartenance à un système, un environnement (au territoire, à la communauté, à l'association...)².

La participation s'inscrit dans une visée démocratique qui, au-delà des valeurs de liberté, égalité, fraternité, va définir des modalités d'organisation sociale et de représentation des citoyens. La « démocratie représentative », qui règle notre société, implique, de la part du citoyen, une délégation de pouvoir confiée aux personnalités politiques désignées par le suffrage universel. Aucune mesure de contrôle n'est prévue en dehors de la sanction des urnes à l'élection suivante. Ce modèle de démocratie est remis en question et l'on prône une « démocratie participative » ou « démocratie directe » où les personnes auraient voix au chapitre. En effet, les personnes ne sont pas exclusivement des « gouvernés » ou « des administrés » et leur participation fait d'eux « des membres actifs de la vie économique, politique et sociale devant disposer d'un droit de regard, de libre discussion et d'intervention directe à propos des pratiques les concernant³ ».

Ces deux conceptions de la démocratie sont à l'origine des débats actuels sur la participation des personnes intéressées aux politiques sociales.

#### Différents niveaux de participation

Le terme *participation* est polysémique : il recouvre des réalités fort différentes et est utilisé pour décrire des situations

<sup>1</sup> Cet article de Cristina de Robertis est paru initialement dans la Revue Française de Service Social (RFSS) de l'ANAS, numéro 255/2014-4 « La parole de l'usager : quel sens, quelle place dans l'action sociale ». Forum en remercie l'auteure et la revue.

<sup>2</sup> DE ROBERTIS Cristina, ORSONI Marcelle, PASCAL Henri, ROMAGNAN Micheline, *L'intervention sociale d'intérêt collectif de la personne au territoire*, Presses de l'EHESP, « Politiques et interventions sociales », 2008.

<sup>3</sup> BARREYRE Jean-Yves, BOUQUET Brigitte, *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Bayard, 2006.

parfois divergentes, d'où l'intérêt de bien définir de quoi on parle. Sous un même terme nous pouvons trouver des manières et des degrés d'implication très divers.

Différents auteurs ont établi des échelles, ou degrés, pour apprécier la participation des personnes. Ainsi William Ninacs<sup>4</sup> se penche sur les degrés de participation des membres d'un petit groupe et il distingue :

- présence, assistance muette ;
- participation aux discussions simples (prend la parole) ;
- participation aux débats (droit d'être entendu) ;
- participation aux décisions (possibilité de donner ou non son aval).

Plus centré sur l'action collective, le rapport du comité régional du travail social de Bretagne<sup>5</sup> distingue « quatre niveaux :

- *l'information* : les personnes sont informées de leur droit, de chaque avancée de la démarche ;
- *la consultation* : les personnes s'expriment et donnent leur avis, mais leur point de vue n'est pas forcément pris en compte ;
- *la concertation* : elle implique l'intervention des personnes tout au long de la constitution du dossier ou de l'élaboration d'une réflexion. On reconnaît aux personnes un pouvoir d'expertise pour des questions qui les concernent, mais la décision finale ne leur appartient pas ;
- *la codécision* : elle engage un partage du pouvoir au moment de la prise de décision. »

### ***Coproduction/coconstruction deux abords différents de la participation***

Depuis peu, les termes de coproduction et de coconstruction deviennent d'usage courant en travail social. Tellement courant que l'on ne s'arrête pas à préciser ce qu'ils recouvrent et qu'on les utilise parfois comme synonymes, parfois comme antonymes.

Or, selon des auteurs québécois il s'agit de concepts différents<sup>6</sup>.

- *La coproduction* fait référence à la participation des acteurs de la société civile à la mise en œuvre des politiques publiques ; celles-ci, conçues par l'État le plus souvent au niveau central, sont organisées et opérationnalisées par les partenaires et personnes concernées qui contribuent à leur aménagement. Il s'agit bien d'une participation à l'exécution d'un projet qui ne leur appartient pas directement. Leur contribution reste circonscrite à la phase de réalisation.

- Par contre, *la coconstruction* implique la participation des intéressés à la définition et/ou à l'élaboration des politiques publiques elles-mêmes. Son originalité provient de ce qu'elle a trait au moment non pas de la mise en œuvre, mais de la conception elle-même des politiques. Ainsi, elle se préoccupe de la dimension institutionnelle des politiques publiques et pas seulement de leur dimension organisationnelle. Cette approche casse la séparation entre la conception d'un côté et l'exécution de l'autre et intègre les personnes concernées dès le début lors de la genèse même des orientations des politiques sociales.

Comment ces différentes modalités de la participation se retrouvent-elles dans les politiques sociales actuelles ? Comment est-elle conçue dans les lois et les rapports d'orientation ? Quelles modifications des pratiques des institutions entraîne-t-elle ?

### **La participation des usagers dans les institutions sociales**

Il s'agit d'une idée relativement récente et encouragée par les politiques sociales, elle se met en place progressivement. Des nombreuses lois font état de cette volonté<sup>7</sup> de prendre en compte les personnes dans l'élaboration

<sup>4</sup> NINACS William, « Empowerment et service social, approches et enjeux », *Service social*, vol. 44, n° 1, 1995, p. 69-93, <<http://id.erudit.org/>>.

<sup>5</sup> Comité régional du travail social (CRTS) de Bretagne, « Le pari de la participation : promouvoir la culture participative comme vecteur de transformation sociale », rapport, janvier 2013, p. 12 <[www.crts-bretagne.fr](http://www.crts-bretagne.fr)>.

<sup>6</sup> VAILLANCOURT Yves, LECLERC Philippe, « Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques », Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES UQAM), l'Alliance de recherche Université-Communauté / Innovation sociale et développement des collectivités, *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales*, <<http://www4.uqo.ca/observer/>> ; voir aussi SAINT-ONGE Simon, « Bâtir ensemble les défis et enjeux de la co-construction des politiques publiques », *Développement social*, vol. 12, n° 2, octobre 2011, <[www.revueds.ca](http://www.revueds.ca)>.

<sup>7</sup> Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ; loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

et la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a installé des structures de participation des personnes hébergées ou accueillies dans les institutions sociales et médico-sociales. Dans le cadre de la politique de la ville, plusieurs rapports<sup>8</sup> sont venus analyser la question et faire des propositions. Le Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a ouvert une première expérimentation d'un huitième collège de personnes en situation de pauvreté<sup>9</sup>.

Nous assistons à une injonction participative prônée par la loi et mise en place par les institutions dans un cadre généralement bien ciblé et préétabli : réunions d'information et de consultation, conseils de la vie sociale... Dans ces instances les personnes ne participent guère à l'élaboration directe des décisions, mais on attend d'elles qu'elles apportent des éléments utiles pour mieux connaître leur situation et ainsi adapter les politiques sociales. Les objectifs annoncés — nourrir les décisions pour qu'elles deviennent plus justes et adaptées, établir un nouveau démocratique à travers une plus grande proximité et optimiser l'efficacité du service rendu — sont très clairs.

En général, les personnes sollicitées l'étant de manière peu active, elles n'ont guère la possibilité de se faire entendre. De plus, les réunions pouvant parfois constituer une consultation « alibi », elles ont à donner leur opinion sur des décisions déjà prises par ailleurs et par d'autres. L'espace laissé à leurs attentes et projets est extrêmement réduit.

La loi n° 2002-2 suscité, établit dans son article 7 les droits des usagers du secteur. Afin de les rendre opératoires la loi établit une série d'outils de fonctionnement à mettre en place : la charte des droits, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour. Elle instaure également les outils de la participation au sein des établissements médico-sociaux notamment par la création d'une instance appelée le conseil de la vie sociale. Cette structure institutionnelle permet, dans certaines institutions, une véritable élaboration commune avec les personnes de tout ce qui a trait à leur quotidien, elle se transforme ainsi en lieu de réelle co-construction avec les résidents ou accueillis. Dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), notamment, il constitue un lieu de circulation de la parole, de débat, en favorisant l'amélioration continue du service rendu.

Dans le cadre de la politique de la ville, plusieurs rapports ont vu le jour récemment. Dans celui de janvier 2012, le Conseil national de la Ville (CNV)<sup>10</sup> livre une analyse critique de la politique de la ville et émet des propositions d'amélioration. Parmi celles-ci, il préconise d'être « plus attentif aux absents du débat public », d'aller à leur rencontre et de développer des lieux d'écoute, plus généralement de « reconnaître la légitimité et donner plus de place aux démarches ascendantes et à la capacité d'agir des citoyens ». La même année, le Centre d'analyses stratégiques auprès du Premier ministre reprend certaines de ces propositions et analyse des expériences à l'étranger. En 2013, le rapport Bacqué et Mechmache<sup>11</sup> cherche un renouvellement des pratiques politiques et de fonctionnement démocratique, il souhaite favoriser une dynamique d'initiative citoyenne.

Malgré leur intérêt, ces différents rapports ont comme principal souci d'améliorer l'efficacité de la gouvernance des institutions et des politiques sociales, la participation des habitants étant un moyen parmi d'autres pour atteindre cet objectif. Dès lors, ils se proposent « d'associer » les personnes afin d'avoir une meilleure connaissance des situations pour mieux y ajuster leur action, et de mettre en place des opportunités de démocratie participative.

De son côté, le Comité National de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)<sup>12</sup> propose aussi que la participation des usagers soit l'occasion d'améliorer la gouvernance du dispositif, d'élaborer des politiques sociales plus efficaces, d'avoir une meilleure connaissance de la situation des publics, de nourrir des décisions justes et adaptés.

Dans cette optique, il a mis en place un collège des personnes en situation de pauvreté, testé cette instance pendant dix-huit mois (juin 2012-décembre 2013) et s'apprête à l'institutionnaliser.

La participation des personnes est à l'ordre du jour, les politiques sociales et les pratiques institutionnelles mettent

<sup>8</sup> Conseil national des villes/Secrétariat général du Comité interministériel des villes, *Démocratie locale et participation des habitants, note synthétique, résultats du cycle d'ateliers*, 2012, <<http://i.ville.gouv.fr/>> ; Centre d'analyses stratégiques, « La participation des habitants, trois pistes pour rénover la politique de la ville », Premier ministre, *Note d'analyse*, n°278, septembre 2012, <<http://archives.strategie.gouv.fr/>>.

<sup>9</sup> Voir PAQUET Michel, « Collège des personnes en situation de pauvreté : les leçons de l'expérimentation », *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2853, 28 mars 2014, p. 26.

<sup>10</sup> *La démocratie locale et la participation des habitants*, avis du Conseil national des Villes du 19 janvier 2012, dans le cadre de la saisine ministérielle du 17 juin 2010, <<http://www.ville.gouv.fr>>.

<sup>11</sup> BACQUE Hélène, MECHMACHE Mohamed (dir.), *Pour une réforme radicale de la politique de la ville : Ça ne se fera plus sans nous, citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, rapport au ministre délégué chargé de la ville, juillet 2013, <[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)>.

<sup>12</sup> PAQUET Michel, art. cité, p. 26 ; voir aussi du même, « Participation des personnes précaires : un processus à relancer », *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2750, 9 mars 2012, p. 28.

en place des instances pour la rendre effective. On peut toutefois se poser la question sur leur réelle efficacité, compte tenu de la place faite aux personnes ainsi sollicitées :

- ont-elles réellement un pouvoir de décision ?
- peuvent-elles avoir une véritable place de co-constructeurs ?
- ne leur demande-t-on pas uniquement de co-participer à la mise en œuvre des décisions déjà prises en « haut lieu » ?
- leur présence n'entérine-t-elle pas des décisions prises à leur insu ?

Cette conception de la participation est un processus du haut vers le bas (*top-down*), elle laisse peu de place pour une dynamique ascendante qui serait à privilégier pour une réelle participation des personnes les plus éloignées de la vie citoyenne. Il s'agit d'une « démocratie octroyée » qui va bénéficier à ceux qui ont les capacités et l'expérience de participer à la vie citoyenne ; ainsi verra-t-on s'investir dans ces instances des personnes issues des classes moyennes et intellectuelles, des militants associatifs, des « notables ».

Mais alors, comment faire pour faciliter aux exclus, aux pauvres, aux sans voix cette accession à la vie démocratique tant prônée par les lois et les rapports ?

## Contribution de l'ISIC à la participation des personnes

Parmi les différentes études mentionnées, seule la note du Centre d'analyses stratégiques du Premier ministre<sup>13</sup> fait une mention à l'ISIC comme modalité pour inverser la donne et promouvoir réellement une participation collective en écoutant la voix des habitants. La troisième proposition de cette note est formulée comme suit :

« Permettre aux habitants de développer leur pouvoir d'agir :

- mettre l'accent sur l'intervention sociale d'intérêt collectif (inspirée du *community organizing*) dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux ;
- accompagner les professionnels de la politique de la ville susceptibles de faire émerger des revendications, propositions et actions collectives des habitants. »

Ce sont en effet les travailleurs sociaux qui sont en contact direct avec les populations les plus éloignées de toute participation effective à la vie de la cité et connaissent bien les personnes dites « à problèmes », « exclues », « vulnérables » et ont avec elles des relations privilégiées. Mais ils savent aussi qu'il n'est possible de les mobiliser que si elles sont directement concernées par la question débattue et si elles ont un petit espoir de voir un changement réel se produire dans leur situation.

L'ISIC est une méthodologie professionnelle qui, au même titre que l'intervention sociale d'aide à la personne (ISAP)<sup>14</sup>, part de là où les personnes sont, de leur situation réelle, mais aussi de leurs souhaits, leurs capacités, de leurs atouts et leurs forces. L'ISIC a trois objectifs globaux :

- la promotion des personnes,
- la transformation des situations,
- la dynamisation de la vie sociale.

C'est à partir de ces objectifs que le travailleur social s'emploiera non seulement à mettre les personnes en relation entre elles, leur offrir des opportunités nouvelles de découvertes et d'utilisation de leurs capacités, mais encore à avoir accès aux informations et aux ressources existantes, à imaginer et construire des projets personnels et collectifs, à s'inscrire dans des réseaux en lien avec d'autres groupes et d'autres partenaires. Progressivement peuvent se construire les conditions nécessaires à l'aide mutuelle, à la valorisation personnelle et à la confiance en soi sans laquelle aucune participation n'est possible.

L'ISIC facilite le passage d'une dynamique interne du petit groupe vers une dynamique externe et parfois territoriale<sup>15</sup>. Pour devenir possible, cette évolution nécessite un processus inscrit dans le temps : en effet, la construction d'une citoyenneté et la participation à la vie de la cité, pour beaucoup de personnes, passent nécessairement par des expériences progressives de travail ensemble, de réussites et d'essais.

<sup>13</sup> Centre d'analyses stratégiques, *op. cit.*

<sup>14</sup> Voir : CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL, *L'intervention sociale d'aide à la personne*, Presses de l'EHESP, « Politiques et interventions sociales », 2014 (nouv. éd.).

<sup>15</sup> ROMAGNAN Micheline, « Les dynamiques à l'œuvre dans l'intervention sociale d'intérêt collectif », « Osons le collectif, changer de regard, changer de positionnement », *Revue française de service social*, n° 232, 2009-1.

À l'origine de cette implication collective se trouve souvent un sujet de mécontentement, une difficulté vécue comme importante et dont la solution est recherchée ensemble. Ainsi l'exemple de ces usagers d'un centre social qui se plaignent amèrement à l'assistante de service social de secteur des dysfonctionnements et des carences de cet équipement auquel ils sont attachés. Une première réunion organisée par la professionnelle permet l'analyse des faits et l'ébauche de solutions possibles. La médiation du travailleur social permet que s'instaure un dialogue avec le directeur du centre social. Celui-ci fait part des difficultés financières et des risques de fermeture du centre. Une mobilisation des voisins, entraînés par le petit groupe, décide d'une démarche auprès des financeurs pour plaider la cause de leur centre social. Par la suite, ils participeront activement à l'introduction de nouvelles activités, à la pérennisation de la structure et au collège des habitants qui se met en place, auprès du directeur, comme structure permanente de dialogue et contribution.

D'autres fois, un projet axé sur des problèmes du quartier incite les personnes à articuler leurs efforts. Ainsi ce groupe de femmes d'une cité qui se réunit régulièrement avec le travailleur social ; elles pensent que leur quartier est triste et que les gens ne se connaissent pas suffisamment entre eux. Un lien avec le centre aéré qui reçoit les enfants les mercredis, des contacts avec d'autres groupes de loisirs et sportifs les ont incitées à mettre en place un réseau chargé d'organiser une fête de quartier à laquelle elles participent activement. Cette fête a été un succès, ce qui a donné lieu à de nouvelles initiatives. Ensuite ce groupe a tourné ses efforts vers l'organisation d'un carnaval. C'est une « démocratie conquise » qui se dégage de ces exemples. Les personnes construisent elles-mêmes une mobilisation à partir de leurs préoccupations touchant le quotidien, trouvent des idées, créent un projet et s'investissent dans sa réalisation. Elles sont décideurs et c'est une dynamique du bas vers le haut qui s'instaure. Le travailleur social a un rôle de médiateur, de passeur, qui accompagne les personnes et le groupe pour que leur projet devienne une réalité.

La réalisation de l'ISIC nous oblige à tenir compte de certains principes :

- le projet doit partir des personnes elles-mêmes, de leurs préoccupations et de leur propre analyse de la situation ;
- la participation ne peut être ni décrétée ni imposée, elle se construit dans le temps dans un processus continu ;
- l'objectif est la promotion des personnes, qu'elles acquièrent une plus grande emprise sur leur vie et leur environnement, qu'elles s'inscrivent dans des réalisations innovantes et expérimentent de nouvelles compétences ;
- l'objectif de dynamisation de la vie sociale se concrétise par l'élargissement des relations sociales, la création de réseaux, la participation à la vie de la cité, la construction de réponses collectives.

Pour que ce type d'initiatives de participation s'épanouisse, il est indispensable d'avoir des moyens matériels et financiers souples, non codifiés d'avance, pouvant être mobilisés rapidement et susceptibles d'être mis à disposition avec un minimum de démarches administratives... La réglementation administrative hypertrophiée est un ennemi du dynamisme citoyen sous-tendu par la participation des personnes à la vie sociale.

Pour nous, travailleurs sociaux, l'accès des personnes à une parole réelle, exprimée et entendue, à une action constructive élaborée et mise en œuvre par elles-mêmes, est un impératif catégorique. Le changement qu'introduit cette injonction à la participation des personnes est pour nous un atout important. Prenons à bras-le-corps ces nouvelles orientations pour promouvoir la reconnaissance de l'expertise des personnes et leur faciliter une place de citoyens à part entière. Dans cet objectif, l'ISIC est une méthodologie très utile qui guide le savoir-faire professionnel.

## Quand Karine rencontre Aurélie : une histoire sur fond de développement du pouvoir d'agir.

**Karine Liétard**, Assistante de service social depuis 18 ans, elle exerce depuis sept ans au sein d'une Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT). Il s'agit d'un service social qualifié « expert et spécialisé en santé ».

**Résumé :** *L'intervention sociale est aujourd'hui formatée par des offres de service et des dispositifs qui peuvent amener le travailleur social à ne plus faire la distinction entre ce qu'il pense faire et ce qu'il fait réellement. Analysant une expérience d'accompagnement social qu'elle a menée, la professionnelle met en avant les changements produits par l'approche centrée sur le DPA.*

**Mots-clés :** *Assistante de service social, posture professionnelle, Développement du Pouvoir d'Agir, acteur, changement.*

Dans le cadre du plan de formation annuel, j'ai bénéficié d'une initiation à l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir organisée sur deux fois deux jours. Ces 4 jours ont eu un impact important sur ma conception de l'accompagnement et m'ont amenée rapidement à changer de posture professionnelle. Contrairement aux autres formations (aussi intéressantes soient-elles), celle-ci ne proposait ni méthode, ni boîte à outils, ni conseils mais amenait la professionnelle que j'étais à prendre conscience de l'écart existant entre ce que je pensais faire et ce que je faisais. Il s'agissait d'une approche différente et applicable immédiatement. Afin de partager cette expérience et dans un souci de rendre lisibles les changements opérés, j'ai choisi de m'appuyer sur une situation que j'aurais certainement accompagnée différemment si je n'avais pas fait cette initiation.

### Le contexte de cette histoire

Quelques mois plus tard, je reçois l'appel d'une femme qui me dit être orientée par une amie qui a bénéficié de mon accompagnement suite à des problèmes de santé. Elle m'explique être hospitalisée depuis mars avec un retour à domicile prévu le 5 juillet. Elle souhaite que je lui rende visite pour l'aider dans les démarches relatives à son retour et maintien à domicile. Sa demande rentre dans mon champ de compétence puisque ma structure a défini comme « action prioritaire » l'offre d'un accompagnement social lors de la sortie d'hospitalisation.

Quatre jours plus tard, je fais sa connaissance. Elle a 41 ans, vit en concubinage, est mère de 2 enfants âgés de 6 et 9 ans. Atteinte d'un cancer diagnostiqué en début d'année, elle est de retour à domicile après 3 mois ½ d'hospitalisation. Sa maladie a engendré une paraplégie du bassin aux orteils qui la contraint à être en fauteuil roulant. Depuis son retour, elle bénéficie d'une Hospitalisation à Domicile (HAD) avec intervention du service 3 fois par jour pour la toilette, l'habillage, le changement des sondes. Son protocole de soin est programmé avec une chimiothérapie en ambulatoire toutes les 3 semaines. Son compagnon et père des enfants est enseignant sur une autre région. Il est absent du domicile de 6h30 à 19h, 4 jours par semaine. Très impliqué dans des activités sportives, il a beaucoup de mal à investir le quotidien et à se rendre disponible les WE. Pendant l'hospitalisation, il s'est occupé des enfants aidé et soutenu par la mère et la sœur de Madame. Présent lors de ce premier entretien, il confirme que les rapports entre lui et sa compagne étaient déjà difficiles avant la maladie et que désormais, ils arrivent à un point de non retour.

Lors de notre première rencontre, elle introduit l'entretien par 2 grands axes :

- Les règles de notre relation : Elle n'a jamais eu à faire à une assistante sociale et veut se sentir à l'aise. Pour ce faire, elle souhaite que je l'appelle par son prénom et sollicite de faire de même à mon égard. Elle aimerait également pouvoir me recevoir sans se sentir obligée de mettre sa perruque. Si quelque chose me choque lors de nos échanges, je dois lui dire et elle se permettra de le faire également : « nous n'avons pas de temps à perdre » argumente-t-elle.
- La liste de ses demandes : Elle souhaite que je l'aide à trouver des fonds pour l'aménagement de son véhicule, pour la mise en place d'une rampe d'accès afin de pouvoir sortir de sa maison avec le fauteuil (impossible actuellement).

car 5 marches séparent la maison de l'extérieur), pour le financement d'une aide à domicile afin de faire les travaux ménagers et assurer les accompagnements scolaires des enfants.

## Quelques réflexions préalables à l'intervention

Posons-nous dans un premier temps sur ces « règles de relation ». Cette démarche est déconcertante pour moi. Issue d'une formation des années 90, l'accent était porté sur la notion de « bonne distance ». Il ne fallait être ni trop près, ni trop loin mais trouver le juste équilibre. C'est ainsi que le travail social pouvait être efficace et juste, garantir l'objectivité et fonder la professionnalité. Je suis donc rapidement confrontée à un problème car, si je « valide » dans un premier temps l'ensemble de ses propositions, je lui demande de m'accorder un peu de temps sur l'usage des prénoms qui me déroute quelque peu. Ce temps de réflexion qui m'est octroyé est propice aux suites données à mon accompagnement. Ce qu'attend cette personne dans la relation, c'est une proximité favorisant la connaissance et la confiance réciproque. Lui refuser pourrait être perçu comme de la froideur voire de l'indifférence, lui donner le sentiment que je ne suis pas en capacité d'humaniser notre relation, de la considérer comme un « assuré » lambda et non pas comme une personne à part entière. Elle marque qui elle est dans son identité propre et me demande de faire de même. En découle alors le travail d'accompagnement mené par Karine, assistante de service social et Aurélie, en arrêt maladie suite à la déclaration d'un cancer.

Sans cette réflexion préalable issue du DPA sur ce qui m'a posé problème dans cette demande atypique, j'aurais peut-être adopté d'autres postures face à Aurélie :

1- Elle se présente comme une personne déterminée, capable d'exprimer ce qu'elle veut et qui me sollicite essentiellement pour mon expertise. Si elle avait mes connaissances dans ces domaines, elle ferait sans doute seule. Je peux donc lui apporter les solutions d'autant que tout ce qu'elle demande peut trouver réponse en un seul dossier, celui de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cet organisme intervient pour les aides à l'aménagement des véhicules, de l'habitat ainsi que pour le financement des heures d'aide à domicile en lien avec une problématique santé et/ou handicap. Les critères d'admissibilité aux dispositifs correspondent au handicap d'Aurélie. Une fois la réponse apportée, je me tiens à disposition si elle a besoin d'être aidée dans la constitution du dossier. Cette posture est d'autant plus confortable qu'elle me permet de me protéger d'une trop grande proximité. En effet, moi-même âgée de 42 ans, mère de 2 enfants du même âge, mariée, vivant en maison, je n'ai pas "des kilomètres à faire" pour me dire que ce pourrait être moi. D'où l'hypothèse de la 2ème posture.

2- Cette femme me touche, m'affecte même au point que je peux percevoir ce qui serait bon pour elle. Elle souhaite mettre son énergie au service d'aménagement de véhicule alors qu'il paraît évident qu'elle ne peut pas conduire. Il semble préférable de lui permettre d'accéder à ses soins et de la soutenir dans la prise en charge quotidienne de la maison et des enfants. Ses demandes sont prématurées, elle semble ne pas réaliser à quel point elle est affaiblie. Je vais donc l'aider à mettre en place des aides à domicile d'autant que Mr se désinvestit du foyer. D'ailleurs, Mr doit prendre ses responsabilités. Il doit soutenir Mme et assumer son rôle de père. Je peux travailler avec lui la parentalité et proposer la mise en lien avec un service de médiation familiale. Ainsi, je me place en sauveur et vais tout mettre en œuvre pour qu'elle aille mieux et se sente soutenue dans un moment aussi difficile.

Tout cela est un peu caricatural mais je reste persuadée que ce qui a suivi n'aurait pas eu lieu sans mon initiation à l'approche centrée sur le DPA.

## De la demande à la co-construction du problème concret rencontré

Une fois les règles de relation établies, je reprends avec elle : « Aurélie, vous me dites que votre paraplégie est récente et que votre domicile n'est pas aménagé pour vous permettre plus d'autonomie. Vous me parlez de vos problèmes de couple, du fait que vous êtes seule en semaine avec les enfants. Qu'il faut absolument que vous

puissiez avoir un moyen de locomotion adapté et ce dans un délai rapide. Dans tout ce que vous m'exprimez aujourd'hui, qu'est-ce qui est le plus important pour vous ? ». Aurélie semble noyée sous les problèmes. Si je prends en compte sa demande telle qu'elle me la présente, je risque de m'agiter et d'entrer dans un processus de recherche de solution : une demande = une réponse. Je deviens le traducteur entre ses demandes et les offres sociales existantes localement. Pire, cela peut amener le travailleur social que je suis à orienter ses demandes pour être sûr d'avoir les réponses à apporter.

Elle commence par un catégorique « TOUT » auquel je réplique « En quoi tous ces aspects sont importants à une même échelle et si nous devons mettre en place des choses prioritaires, que proposeriez vous ? ». Seul ce travail de ciblage préalable du problème prioritaire peut permettre un passage à l'action. Aurélie ne pourra s'impliquer dans la résolution du problème qu'à partir du moment où elle l'aura défini, qu'elle se le sera approprié. Elle seule est en capacité de savoir ce dont elle a besoin pour aller mieux.

De cette simple question va commencer à se construire le problème prioritaire d'Aurélie. Son objectif principal est de pouvoir être mère à part entière et cela passe par l'accompagnement de ses enfants le jour de la rentrée des classes programmée le 3 septembre ainsi que l'organisation des transports à l'école 4 fois/jours (8h, 11h30, 13h, 16h). Elle a 2 mois pour faire en sorte que cela soit opérationnel. Son compagnon ne sera pas là à cette date. Elle a toujours été présente aux rentrées et ne veut pas déroger cette fois-ci.

Elle souhaite être accompagnée dans la mise en place de ce qui pourrait lui permettre d'accompagner les enfants le 3 septembre comme « toute maman qui se respecte ». C'est ainsi qu'elle conçoit sa place et son rôle.

### **Les acteurs directs, indirects, les enjeux, les freins**

Nous listons ensemble les acteurs de ce projet, les enjeux, les freins :

1- Aurélie : elle est volontaire et mobilisée. La résolution de son problème réside pour elle dans l'aménagement de son véhicule et l'installation de la rampe d'accès lui permettant ainsi d'agir en toute autonomie. Son enjeu est de rester la mère de ses enfants et d'être présente sur les temps, qu'elle estime forts, de leur vie. Les freins : le délai imposé de 2 mois pour que tout soit bouclé et sa méconnaissance de ce qui est possible.

2- Karine : la demande d'Aurélie rentre dans le cadre de mon institution (dispositif de sortie d'hôpital, perte d'autonomie en lien avec la maladie). Mon enjeu réside dans la qualité de l'accompagnement que je vais lui apporter alliant une bonne proximité professionnelle, dans la verticalité (ici et maintenant), en prenant soin d'ajuster constamment mon intervention en fonction de l'évolution initiale. En quelques mots, de faire ce que je fais et non ce que je pense faire.

3- La Maison Départementale Des Personnes Handicapées : le fondement de la MDPH est de favoriser les conditions de vie personnelles et professionnelles des personnes malades et/ou handicapées. Dans leurs domaines d'intervention se trouve le financement d'aménagement de véhicule. Cette démarche nécessite de faire 2 devis d'aménagement puis de les joindre à un dossier administratif dont le délai de traitement sur le département est de 4 mois ; de passer devant un médecin de la préfecture pour valider le projet en lien avec la problématique santé ; d'enclencher les travaux d'aménagement après acceptation du projet de financement. Concernant la rampe d'accès, la procédure nécessite 2 devis et le matériel ne doit pas être financé avant l'acceptation par la commission (délais peut être réduit à 2 mois).

### **Une mise en mouvement**

Ce travail de repérage et d'explicitation du potentiel rôle de chacun quant à la résolution de son problème lui permet de bien situer où peuvent se trouver les freins. Inquiète quant aux délais annoncés, elle téléphone à ce service pour demander s'il existe des marges de manœuvre. Aurélie parvient à présenter sa situation avec force

et argumentation mettant en avant les conséquences sur son projet de vie liées aux délais. Son interlocutrice l'invite à négocier auprès du fournisseur éventuel de rampe un prêt du matériel dans l'attente de l'acceptation officielle. Elle lui précise que les entreprises ont l'habitude de travailler avec les financements de la MDPH et qu'elles sont ouvertes à ce type d'arrangement. Aurélie apprend à cette occasion que, pour ce qui est des aides humaines, une évaluatrice doit se rendre à domicile pour évaluer le nombre d'heures dont elle a besoin compte tenu de son environnement et de son handicap. Elle me fait part de son entretien avec la MDPH et s'interroge sur les délais de programmation du passage de l'évaluatrice. Habitée à travailler avec ce partenaire, nous convenons que je prenne contact pour négocier une procédure accélérée. Après présentation de la situation (descriptif du niveau de dépendance, environnement de vie...) et avec accord de la responsable, nous programmons la visite avant même que le dossier ne soit constitué.

Concernant le fournisseur de rampe d'accès, elle a pris contact avec l'un d'entre eux. Il s'est rendu à domicile pour faire les mesures et proposer 2 devis. Forte des conseils transmis par la MDPH, Mme a négocié un prêt de matériel en s'engageant à faire appel à cette entreprise si d'autres besoins apparaissaient.

### **Tout bouge tout le temps**

Bien que certains freins dus aux délais aient pu être surmontés, les contraintes administratives de l'aménagement de véhicule ainsi que les délais de mise en place l'ont amenée à abandonner l'idée de se rendre à l'école par ses propres moyens le matin de la rentrée. C'est aussi une des caractéristiques de l'approche centrée sur le DPA : comme tout bouge tout le temps, on ne peut avoir prise que sur ce qui est présent *ici et maintenant*. Il était important à ses yeux que ses enfants soient accompagnés à l'école. Restait à trouver qui pouvait le faire.

Nous sommes reparties toutes les deux dans un repérage des acteurs qui pourraient être concernés ainsi que de leurs enjeux respectifs :

1- Son compagnon : il est enseignant et sera en rentrée professionnelle le jour de la rentrée des enfants. Il ne peut se rendre disponible et Aurélie n'envisage aucune négociation. Elle refuse l'idée de lui être redevable et qu'il fasse « un effort » pour un acte qui devrait, selon elle, être spontané. Il n'a pas de famille sur le département donc aucun relai possible.

2- La mère et la sœur d'Aurélie : elles ont été des acteurs majeurs durant l'hospitalisation. Elles sont sur place, sont mobiles et mobilisables. La relation d'Aurélie à ces deux femmes est forte. Elle sait qu'elle peut compter sur elles mais a remarqué que, durant son absence, elles ont eu un rôle de substitution qui ne la ravit pas. Elle sent que depuis que la maladie l'a rendu plus dépendante physiquement, la place de chacun se rejoue. Sa mère a tendance à l'infantiliser et à vouloir faire à sa place. Sa sœur ne parvient pas à s'opposer et entre dans un schéma identique. Du coup, Aurélie ne parvient plus à se positionner en mère à l'égard de ses enfants. Elle sait que c'est un atout de les avoir auprès d'elle mais préférerait s'organiser autrement.

4- Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : une de ses missions est d'apporter un soutien aux parents en difficulté dans la prise en charge de leurs enfants de 0 à 6 ans. Il gère les agréments des Assistantes Maternelles et tient à jour la liste des personnes disponibles sur un secteur défini. Le problème, c'est qu'une assistante maternelle fait de la garde à son domicile et n'intervient pas au domicile des personnes.

5- Un service d'aide à domicile : il est possible de mettre en place une aide à domicile pour les actes essentiels de la vie quotidienne (ce service est déjà couvert par l'équipe de HAD), pour des travaux ménagers et la préparation des repas. Ce service pourrait peut-être étendre son activité à la prise en charge des déplacements scolaires

Aurélie semble intéressée par cette dernière hypothèse et sollicite la MDPH quant au financement d'une heure par jour pour l'accompagnement scolaire des enfants. Une négociation s'enclenche entre elle et le service d'aide

à domicile car leur temps intervention minimum est de 30 minutes et Mme a besoin de 4 fois 15 minutes par jour. Son interlocutrice propose alors une solution qui répond à son organisation de service mais qui nie le projet de Mme : répartir l'heure sur une demi-heure le matin et le soir et laisser les enfants à la cantine les midis. Dans cette hypothèse, ce service est gagnant et madame perdante. L'approche centrée sur le DPA m'ayant sensibilisée au principe du gagnant-gagnant, nous argumentons le fait que cela représente pour le service 5h/semaine dans un contexte de crise des emplois à domicile. Mme a besoin de cette organisation et l'association a besoin de travail. Après quelques échanges, les 4 fois 15 minutes sont actées.

## **Un bilan intermédiaire**

A ce niveau de l'accompagnement, il paraît nécessaire de faire un bilan intermédiaire. Aurélie a une rampe d'accès qu'elle a pu tester et qui répond à ses attentes. Son dossier MDPH est transmis et elle a déjà bénéficié de la visite de l'évaluatrice avec un accord en urgence pour les heures d'accompagnement scolaire. Elle a trouvé l'association qui interviendra dès la rentrée et le planning des passages est prêt. Reste que madame souhaite être dans la voiture lors de l'accompagnement à l'école le 1er matin de la rentrée. Or il s'avère que l'aide à domicile peut la transporter dans son véhicule mais n'est pas autorisée à assurer le transfert du fauteuil à la voiture (manipulation médicale trop risquée aux yeux de l'association).

Aurélie, qui s'habitue à ma façon de travailler, a d'elle-même l'idée de solliciter un autre acteur : sa kinésithérapeute qui intervient quotidiennement à domicile et à qui elle compte soumettre le problème.

Nous sommes déjà mi-août. Je suis en congé ce soir pour 4 semaines et reprend le travail le 4 septembre, jour de rentrée des classes de mes enfants. Notre travail nous a amenées à nous rencontrer 4 fois au domicile d'Aurélie, à avoir plusieurs entretiens téléphoniques pour partager les retours liés à nos démarches respectives. Nous nous sommes réparties les tâches sur la base de négociations réfléchies. Lorsqu'elle sentait qu'une démarche était difficile pour elle (fatigue suite à chimio) ou que nous convenions que j'étais mieux placée pour négocier auprès d'un partenaire, j'étais en charge des interventions sinon, c'est elle qui prenait en main les démarches. Je pars ne sachant pas si elle pourra se rendre à l'école le 3 au matin mais mon absence à venir ne semble pas la contrarier. Nous convenons que je la contacterai quelques jours avant la rentrée pour prendre des nouvelles et lui remettre les noms et coordonnées de la collègue qui me remplace.

Fin août, Aurélie m'informe que l'organisation de la rentrée des classes est bouclée. Elle a trouvé une personne par l'intermédiaire de son réseau amical qui va s'occuper des transports des enfants et elle a obtenue l'aval de sa kinésithérapeute le 3 au matin pour assurer les transferts fauteuil-véhicule (elle a prévenu la structure d'aide à domicile et a converti l'heure prévue pour les enfants en heures de travaux ménagers). Elle est ravie et me propose que nous fixions un nouveau rendez-vous début septembre. A ce moment précis, je ressens un sentiment fort de réussite professionnelle. Non pas parce que j'ai trouvé les solutions mais bien parce que j'ai contribué à la mise en mouvement d'Aurélie qui a réussi à faire bouger des éléments plus structurels et que je la sens forte de tout ce qu'elle a pu mettre en œuvre.

## **Quand Aurélie reprend du pouvoir sur sa vie et transfère ses apprentissages sur d'autres situations**

Lors de ma visite en septembre, la rentrée est passée, l'organisation de vie régulée et Aurélie apaisée. Nous revenons sur ces actions menées au cours des 2 derniers mois. Elle me dit avoir beaucoup appris des organismes et des aides existantes. Elle revient sur sa prise en charge médicale qui, bien qu'indispensable, l'a mise dans une position de dépendance. Forte du travail de négociation qu'elle a pu développer auprès de diverses institutions, elle souhaite partager avec moi sa dernière victoire en date. Le médecin qui la suit lui a préconisé une hospitalisation. Elle est parvenue à maintenir le projet d'hospitalisation à domicile en mettant en avant les démarches effectuées pour garantir, à elle et ses enfants, de bonnes conditions de vie en argumentant sur l'impact moral positif que cela engendre. Ces expériences rejaillissent aussi sur ses relations à sa mère et à sa sœur qui ne la regardent

plus comme une personne démunie qui a besoin d'aide. Désormais, elles respectent ses choix et décisions. D'ailleurs, elle souhaiterait savoir si je peux l'accompagner sur un projet d'accès en logement autonome (et adapté) en lien avec sa décision de rupture de couple. Elle a déjà visité 2 logements dans le parc privé mais les loyers sont incompatibles avec ses ressources.

Cette femme pressée, voire agitée que j'ai rencontrée il y a quelques semaines me fait part de ses actions, de ses réussites et les aborde comme un retour d'expérience qu'elle a intégrée. Non seulement elle a agi mais elle semble avoir pris conscience de ce qu'elle ne savait pas qu'elle savait.

Aurélie est décédée en octobre. Son compagnon m'a contactée quelques semaines plus tard. Il souhaitait me remercier d'avoir été à leurs côtés en ces moments difficiles et délicats. Il m'a dit que, soutenu par la mère d'Aurélie, il a décidé de rester dans la maison pour ne pas bouleverser les enfants et qu'il est en attente d'une mutation. Il a pris contact avec le service de PMI qui l'a aidé à trouver une assistante maternelle. Le départ d'Aurélie a provoqué chez lui une mise en mouvement qui démontre que rien n'est figé, que tout est possible et se joue dans le « ici et maintenant ».

### **Le DPA : Une alternative au préfabriqué**

Quant à moi, je retiens de cette rencontre qu'elle est unique et que je ne pourrais jamais dupliquer les actions menées avec Aurélie lors d'un autre accompagnement aussi semblable puisse-t-il paraître. Elle m'a amenée à réfléchir sur la sollicitude et à accepter d'être touchée par sa souffrance dans ce qu'elle me renvoyait à moi. Nous avons réussi à être distincte l'une de l'autre tout en restant proche.

D'aucuns penseront qu'il n'y a rien de nouveau dans cette façon d'accompagner les personnes, qu'elle est évidente. Et pourtant, cette pratique est à l'opposé de la logique d'offre de services préconstruits qui a de plus en plus cours, de ces offres qui sont supposées répondre aux besoins des personnes alors que ces besoins ont été définis unilatéralement par des experts qui ont estimé que cela était « bien » pour les publics reçus. Aurélie n'a pas été l'objet de ma prise en charge mais bien sujet de sa prise en compte<sup>1</sup>. Mon travail a été de co-construire avec elle un cheminement qui l'a aidée à reprendre du pouvoir sur sa vie. Et ça, ça n'a rien d'évident d'autant plus que les institutions ne nous poussent pas guère dans ce sens.

Lors de mes sessions de formation à l'approche centrée sur le DPA, j'ai été frappée de découvrir à quel point nous étions, tous les travailleurs sociaux présents, en décalage entre notre conception des pratiques professionnelles et nos pratiques effectives. Tantôt nous étions dans le devoir d'agir liées aux injonctions institutionnelles, tantôt dans l'agitation en dépensant notre énergie au service de la réponse plutôt qu'à l'écoute et en accompagnement des personnes (place d'expert unilatéral). Ces mécanismes induits par des dispositifs visant l'efficacité et la rentabilité peuvent amener à l'usure professionnelle, à un désinvestissement du sens de l'action voire à une déformation rendant commune une pratique sociale qui n'en est plus une. Aujourd'hui, je sais vers quoi je veux tendre et m'y emploie au quotidien car le développement du pouvoir d'agir, s'il trouve sens dans le champ professionnel, concerne également notre vie quotidienne.

### **Bibliographie**

Se reporter à la bibliographie indiquée à la suite de l'article de C. Jouffray dans ce même numéro

S. Karsz, *Pourquoi le travail social ?*, Paris, éd.Dunod, 2004.

<sup>1</sup> S. Karsz, *Pourquoi le travail social ?*, Paris, éd.Dunod, 2004, p. 137.

## Empowerment MANQUANT... Travail social MANQUE ?

**Manuella Ngnafeu**, Chargée de mission - Démocratie et Participation Citoyenne, Ville de Mulhouse, Assistante de service social. Doctorante en Sciences de l'Éducation.

**Résumé :** Placer l'empowerment au cœur des pratiques est une réponse dynamique pour redonner légitimité et sens aux professionnels du travail social. Cela nécessite cependant un changement culturel profond. Il nous semble par ailleurs important de comprendre de quelle manière le travail social pris entre les contraintes institutionnelles et l'accroissement des problématiques de plus en plus complexes, pourrait construire de nouvelles alternatives. Qu'en est-il du travail social aujourd'hui ? Quelle est sa capacité d'adaptation face à ces transformations, quelles sont ses atouts ? Quel espace de fertilisation pour un empowerment à la française ?

**Mots-clés :** Travail social, individus, empowerment, innovation, pratiques professionnelles

De quelle manière parler d'empowerment aujourd'hui ? Pourquoi cette notion est-elle autant plébiscitée ? Comment comprendre que ce concept développé dans les pays anglo-saxons depuis fort longtemps ait du mal à trouver sa place en France dans les pratiques professionnelles ? Ces questions ont guidé ma recherche<sup>1</sup> réalisée dans le cadre de l'obtention du D.E.I.S, ce qui m'amène à prendre la plume dans cet article. L'enquête de terrain menée dans le cadre de ce mémoire, en France et au Canada, m'a ainsi permis d'aller à la rencontre de cadres de l'action sociale, mais également d'élus, sensibilisés à cette approche. L'expérience québécoise m'a permis de mesurer combien l'empowerment reste encore trop absent dans l'environnement social français, malgré l'intérêt qu'il suscite.

### Un Empowerment à la française : utopie ou réalité ?

Notre société est caractérisée par une forme d'anomie causée par le délitement du lien social et de la solidarité, la dégradation des relations entre individus qui remettent en cause les principes du « vivre ensemble ». La structure familiale a évolué, nous assistons à un éclatement qui fragilise le tissu relationnel et favorise quelques fois l'isolement. Actuellement avec les mutations sociales, l'émergence de nouvelles problématiques comme l'exclusion récurrente, l'isolement, la rupture sociale et bien d'autres problèmes ne permettent plus de proposer, comme seule réponse, les modèles classiques d'intervention sociale. En effet, nous vivons dans une « société du risque » au sens où Robert Castel la définit, une société caractérisée par la dé-collectivisation des droits sociaux, les incertitudes du monde du travail, le délitement du lien social...La question à se poser est de savoir comment dans cette société les personnes en difficulté arrivent à s'intégrer et à trouver leur place dans la cité ?

Les questions sociales se sont transformées et complexifiées, mondialisation et globalisation, crise financière, capitalisme et individualisme sont des facteurs qui participent à une déstabilisation croissante d'une partie de la population. Les dispositifs d'action sociale ont du mal à s'adapter à ces problématiques de plus en plus complexes, en raison des contraintes qu'elles génèrent, de l'accroissement de la demande et des réponses à apporter. Ainsi, la société en pleine mutation a un réel défi à relever, celui de préserver la cohésion sociale, et dans ce contexte, de quelle manière le travail social peut-il y participer et lutter contre les processus de désaffiliation ?

Par rapport à ces constats, plusieurs questions se posent. Par quel moyen permettre à chacun « un mieux vivre ensemble », quels espaces d'initiative pour le travail social et quels espaces de délibération et d'échanges entre les personnes pour soutenir le lien social et les initiatives ? Quelle construction collective pour quel projet de société ? Aujourd'hui des analyses convergent pour constater que les modes d'intervention du travail social sont à réinterroger au regard des évolutions.

Effectivement, alors que les inégalités économiques et sociales sont extrêmement fortes et renforcent la fragmentation du lien social, il s'agit de comprendre pourquoi en termes d'intervention sociale, la majorité des pro-

<sup>1</sup> NGNAFEU Manuella, « Le travail social face aux nouveaux défis de la question sociale : quelle issue ? », Mémoire D.E.I.S, PRRATES, Strasbourg Novembre 2013.

professionnels restent sur des modes assistantiels autrement dit, pourquoi les travailleurs sociaux n'arrivent-ils pas à développer d'autres alternatives d'intervention face à la complexité de ces nouveaux enjeux sociaux ?

Deux hypothèses peuvent éclairer cette interrogation. Tout d'abord, la densité de la précarité et l'empilement des dispositifs qui cantonnent les travailleurs sociaux au traitement de l'urgence, ne leur permettant plus ainsi de proposer des réponses à visées émancipatrices. L'autre explication provient de la prégnance des modèles d'intervention, basés sur les logiques individuelles et curatives, par lesquels le travail social s'est construit, freinant ainsi l'évolution des pratiques professionnelles vers des dynamiques d'empowerment. Ces premiers éléments montrent combien le travail social en crise est contraint d'innover au risque de perdre sa légitimité.

De manière générale, l'action sociale est aujourd'hui confrontée à un ensemble de tensions qui génèrent de la complexité dans les modalités d'intervention des professionnels du travail social.

Différents éléments caractérisent ces tensions, à savoir l'aggravation des problématiques sociales, l'apparition de nouvelles catégories de publics, l'évolution des demandes sociales, les contraintes institutionnelles, organisationnelles et financières, une multiplicité et un empilement des dispositifs, réduction et rationalisation des moyens. Deux schémas se dessinent dans la gestion actuelle de ces tensions, une posture gestionnaire qui réduit la complexité des situations à une réponse immédiate, que nous pouvons nommer « logique de guichet », une posture clinique qui se limite à traiter les difficultés des personnes en s'appuyant sur leurs manques. De ce fait, comment le travail social peut-il faire évoluer ses pratiques, quelles autres alternatives peut-il proposer au modèle de réparation ou de gestion des dispositifs ?

Ces tensions produisent un profond malaise chez les travailleurs sociaux, malaise renvoyant à l'institution, au sentiment de solitude qui peut habiter les travailleurs sociaux face à la complexité des situations sociales et enfin un malaise renvoyant à la pratique professionnelle. Les raisons de ces malaises trouvent leur origine dans les injonctions contradictoires et paradoxales des institutions, le manque de moyens face à la pression de la demande sociale et à la massification des problématiques sociales, somme de facteurs qui impactent fortement les pratiques professionnelles.

Ces éléments-là remettent en cause la posture des travailleurs sociaux, à qui on demande à la fois d'être experts des dispositifs mais également capables de construire des réponses individualisées, de développer ou de s'appuyer sur les compétences des individus, de faire face à la masse des demandes, tout en s'inscrivant dans les dynamiques collectives et d'empowerment.

Toutes ces injonctions contribuent également à l'isolement des travailleurs sociaux et au sentiment d'usure qui peut les habiter et venant ainsi réinterroger leur légitimité.

## Quel pas de côté pour le travail social ?

L'ensemble de ces questionnements nous amènent à reposer les fondements du travail social. Les Associations internationales des écoles de travail social proposent une définition qui vaut autant pour les assistants de service social que pour les travailleurs sociaux en général, puisqu'elle s'applique à différents pays qui, comme l'Allemagne ou le Québec, reconnaissent le travail social comme un champ ou une discipline à part entière :

*« La profession d'assistant social ou de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines, la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des Droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession »<sup>2</sup>*

<sup>2</sup> DESLAURIEURS Jean Pierre, HURTUBISE Yves, *Le travail social international, éléments de comparaison*, Saint Nicolas, Les presses de l'Université de Laval, 2005, p 10

La notion de développement des personnes se présente ici lorsqu'il est fait mention « *du point de rencontre entre les personnes et leur environnement* » et « *promouvoir le changement social* » reste un objectif affirmé. Dans cette même visée, rappelons-nous combien au début des années 80, le travail social sera marqué par un document qui fera date, la circulaire de Nicole Questiaux, alors Ministre de la Solidarité dans le nouveau gouvernement socialiste. Ce texte a eu sur bien des points, des aspects visionnaires au regard des orientations qu'il pose et qui font écho aux problématiques actuelles. Des orientations sur le travail social qu'elle adresse aux travailleurs sociaux en mai 1982, nous retenons dans un premier temps son regard sur les effets de l'intervention sociale, « *à la fois outil d'intégration et outil de changement* », ensuite, la nécessité de développer des approches participatives dans une dynamique de prise en compte de la parole des usagers, et enfin la référence à la citoyenneté qui caractérise l'ensemble de ces orientations. En effet, elle en appelle à l'inscription du travail social dans des dynamiques territoriales et de développement social, pour freiner l'individualisation des problématiques. Pour elle, le rôle du travail social doit être au cœur de la lutte contre les processus d'exclusion, en construisant les solidarités qui empêcheront les personnes de « *décrocher, (à) s'enfoncer dans la fatalité et l'assistance, (à) s'atomiser dans la recherche de solutions individuelles* »<sup>3</sup>.

La définition suivante évoque les notions d'autonomie, de médiation mais plus encore de lien social et de la citoyenneté : « *On peut définir le travail social dans sa fonction générale comme un processus organisé d'accompagnement des personnes et des groupes vers la résolution de leurs problèmes matériels ou relationnels, visant, plus généralement, à leur faire retrouver leur autonomie. La singularité de ce travail réside dans sa fonction de médiation entre les besoins des individus et l'ensemble des réponses des institutions. Sa vocation l'incline alors à favoriser, voire à consolider, le lien social, là où il semble en déshérence. Il contribue à « restaurer » l'identité de la personne et ses liens avec la société, ce qui permet l'accès à la citoyenneté* »<sup>4</sup>.

Ainsi P. Viveret attire ainsi notre attention sur le fait que le travail social doit soutenir les individus pour les aider à devenir « *chef de projet de leur propre vie et la société a intérêt à ce que ce métier soit repéré par l'éducation au sens de ex-ducere (conduire au dehors) c'est-à-dire permettre à un être humain d'accéder à l'autonomie* »<sup>5</sup>. C'est bien là un des fondements du travail social dont il est question. Les gains attendus de cette autonomie sont en effet bien plus larges qu'une réponse technique, qui réduit le travail social et la personne à une dialectique problème / solution, alors que pour le philosophe : « *Le droit au métier de chef de projet de sa propre vie, on a intérêt qu'il s'exerce dans de bonnes conditions parce qu'une personne qui n'arrive pas à prendre en charge sa propre vie, non seulement elle se détruit elle-même mais les dégâts collatéraux qu'elle fait autour d'elle finissent par générer des coûts très importants et le mot « coûts » peut s'écrire aussi bien « coups »* »<sup>6</sup>.

Pour répondre à ses attentes, le travail social qui a souvent su être innovant doit aujourd'hui, à nouveau innover par rapport à des configurations sociétales en complète mutation. En effet, il ne doit pas attendre qu'on lui crée un espace de réhabilitation, c'est à lui de s'adapter, de se renouveler et de proposer une offre d'intervention adaptée aux questions qui se posent aujourd'hui, face aux modes d'organisation du social qui évoluent. Il s'agit pour l'ensemble des professionnels de repenser la façon d'aborder la question sociale, dans sa complexité et dans la spécificité qui lui est nouvelle. Ce changement de paradigme qui est à l'œuvre est caractérisé par le nouveau rapport des individus à la société qui vient profondément réinterroger le travail social. En effet, afin de pouvoir dessiner les contours d'un social autre, il faut être en capacité d'élaborer une nouvelle approche politique du social et pour repenser plus largement l'action sociale, il faut la repolitiser. Cela nous amène à nous interroger sur la place de la parole politique dans le travail social. Est-il en capacité de porter un projet de réforme politique dans notre société, est-ce son rôle ?

Si nous devons nous poser une question, celle de savoir si la production intellectuelle du travail social est en capacité

<sup>3</sup> QUESTIAUX Nicole in *Vie sociale*, « Les (nouveaux) territoires du social. Comment faire société aujourd'hui », CEDIAS, Paris, n°2/2011

<sup>4</sup> C.N.A.F, « *Enquête sur le travail social des Caf, Etat des lieux* », Cyprien AVENEL, Marie-Agnès CATHELAIN, Dossier d'étude n°115, 2009

<sup>5</sup> VIVERET Patrick, Séminaire du CEDIAS - Politiques sociales et solidarités, « *L'État social n'est pas dépassé. Comment continuer à l'instituer ?* », Paris, 26 novembre 2011

<sup>6</sup> Ibid

de nourrir le champ politique, autrement dit, le travail social a-t-il comme objectif et comme capacité de n'être qu'un instrument du champ politique ou peut-il envisager d'être force de proposition, la réponse à cette question est selon P. Viveret « *le travail social d'avenir* ». Cela implique de politiser la demande sociale, sans quoi le travail social serait en danger, en risque de disparition, car pris dans cette dimension curative qui le renvoie vers le champ de la clinique au détriment de l'action préventive. Cela amènerait le travail social à être porteur d'un projet politique.

Cet objectif se retrouve également dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, initié en 2013, où le gouvernement Ayrault a choisi notamment au travers de la mise en place d'Etats Généraux du Travail Social, de refonder le travail social confronté à une crise importante. Le travail social a une fonction d'intégration et d'émancipation, à partir de là, il est nécessaire de développer des stratégies permettant la transformation en profondeur dans ce champ et son mode de penser l'action. Sa repolitisation, comme gage de solidarité, permettra aux professionnels d'être force de proposition, de réaffirmer leur positionnement mais également de dépasser et de déplacer leurs postures et enfin, de s'inscrire dans une transformation du social.

### **En quête d'un nouveau sens et nouveau souffle, quel espace de fertilisation pour le couple « Empowerment - travail social » ?**

Pour illustrer ce que pourrait être une démarche d'empowerment en travail social, nous citons les propos d'une professionnelle faisant part de son expérience : « *Dans une commune qui compte 47% de logements sociaux, 2000 personnes sont en attente de réponse, il faut compter 7 ans pour avoir un logement* ». Le travailleur social a deux choix en termes d'intervention : « *Soit il dit moi je fais des dossiers, des demandes et il attend que ça se passe, soit il dit la finalité du travail social c'est donner aux citoyens des cartes pour qu'il comprenne. Donc, cela implique de faire des groupes de demandeurs de logement, d'aider les gens à s'organiser, à aller rencontrer leur commune autrement, à être porteurs de la demande autrement* ».

Nous observons bien les différences de positionnement entre ces deux logiques d'accompagnement. Dans la première, le travailleur social se contente d'être dans une logique palliative, d'assistance, et dans la deuxième, il estime avoir un autre rôle à jouer, celui d'émancipateur par rapport aux personnes qu'il accompagne. Il s'agit de collectiviser les difficultés au sens où Paulo Freire<sup>7</sup> l'entend, afin de mutualiser les ressources, de faire valoir les potentialités des individus pour optimiser les réponses, c'est-à-dire, permettre aux personnes de se rencontrer et de se rendre compte qu'elles ne sont pas seules à vivre les mêmes situations, en les inscrivant dans des logiques émancipatrices. Il s'agit là, de mettre en œuvre la démarche de conscientisation<sup>8</sup>, et de montrer combien les décisions sont politiques et que cela nécessite de s'organiser pour faire entendre les besoins des personnes les moins visibles.

Cette analyse fait écho aux positions de l'IGAS<sup>9</sup> dans son rapport de 2006 : « *faire du développement des capacités collectives un enjeu fort du travail social* »<sup>10</sup>. De même que pour D. Dubasque, il est important de développer les approches collectives et d'empowerment, celles-ci permettant d'impulser un changement de posture chez les professionnels aujourd'hui confrontés aux limites du traitement individuel de la question sociale. En effet, pour lui « *Le travail individuel peut laisser se développer, entre autres, une forme de consumérisme de l'action sociale qui laisserait supposer que la question sociale se limite au versement de prestations, qu'elles soient obligatoires ou facultatives. Ainsi, par exemple, le traitement individuel des demandes d'accès au logement sur un territoire montre vite ses limites et est susceptible de masquer la nécessité d'agir de façon globale et concertée sur le sujet* »<sup>11</sup>.

Dans cette dynamique, il convient de réinterroger l'efficacité de la seule action individuelle qui, parce qu'elle

<sup>7</sup> FREIRE Paulo, *La pédagogie des opprimés*, Paris, Petite collection Maspero, 1974

<sup>8</sup> Concept développé par P.FREIRE dans son ouvrage *La pédagogie des opprimés*

<sup>9</sup> Inspection Générale des Affaires Sociales

<sup>10</sup> DUBASQUE Didier, « L'intervention sociale d'intérêt collectif : un mode d'intervention en travail social pour retrouver le sens du vivre ensemble ? », *Informations sociales*, n° 152, Paris, 2009/2, p. 107

<sup>11</sup> Ibid, p 109

est isolée ne peut avoir une dimension intégrative, puisque pour P.Viveret, seule la cité est intégrative ou intégratrice. C'est autour d'une démarche de co-acteur et de co-producteur, que le travail social pourrait aider les individus à être producteurs de leur vie.

Dès lors, le travail social doit accéder à un autre niveau de qualité, il doit se donner à voir, se mettre en avant et interroger son contenu. Il doit également intégrer le couple « *coopération-création* » pour permettre à la population de sortir du couple « *domination-peur* » selon l'auteur ci-dessus.

Si l'empowerment peut nous aider à penser de nouveaux modes de réponses pour le travail social, cette préoccupation est également partagée par les Directeurs Généraux des Services des Départements qui dans leur manifeste « *L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité* » montrent qu'il est nécessaire de « *Se centrer sur les capacités des usagers : notre préconisation centrale n'est guère originale et pourrait même passer pour une évidence... sauf qu'en pratique ce n'est pas ainsi que l'action sociale est pensée et mise en œuvre majoritairement aujourd'hui en France* »<sup>12</sup>. En effet, parler de capacités des usagers renvoie au terme d'empowerment. Cette notion, au cœur des pratiques québécoises, correspond à un point de convergence des philosophies axées sur l'idée que les individus et les communautés ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. Le terme, qui n'a pas de traduction littérale dans la langue française, renvoie à un courant d'intervention connu sous différents vocables : appropriation, émancipation, action, pouvoir d'agir. Le principe même de l'« empowerment », du côté du travailleur social, c'est accepter ne pas être seul détenteur du savoir mais également d'impliquer l'individu dans les décisions à prendre afin qu'il devienne acteur de son changement.

Ce concept est associé aux notions de processus, conscience critique, citoyenneté active, solidarité et changement social, permettant à l'individu d'avoir une emprise sur ses actes, une capacité d'agir de manière autonome. Cette notion est utilisée pour désigner la capacité d'action ainsi que le processus pour l'atteindre, c'est-à-dire celui par lequel l'individu s'approprie le pouvoir d'agir ainsi que sa capacité à l'exercer. De manière plus théorique l'empowerment peut être défini comme « *un processus par lequel un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir et développe les compétences et les outils pour l'exercer de façon autonome. Il s'agit du passage d'un état où la personne est disempowered<sup>13</sup> vers celui où elle est empowered<sup>14</sup>. De surcroît, le processus d'empowerment vise à enrayer le paternalisme et toutes formes d'oppressions, démarche donc axée sur l'appropriation des ressources par les individus et/ou collectivités afin d'assurer leur bien-être et leur inclusion dans les lieux où s'exercent le pouvoir sur ces ressources* »<sup>15</sup>.

De façon plus concrète, l'appropriation du pouvoir ou encore la capacité à être acteur dans un processus favorise la participation des personnes aux décisions les concernant directement, et leur permet aussi d'influencer davantage l'organisation des services en fonction de leurs besoins. Il s'agit de partir des ressources des usagers et de leur entourage, de prendre en compte leur environnement, en s'appuyant sur leurs potentiels qui permettront de dépasser la simple posture de bénéficiaire, voire d'assisté, pour leur permettre d'agir sur leurs situations.

Ces différents éléments nous permettent de mettre en évidence les apports de cette posture. En se centrant sur les aptitudes des individus, les professionnels pourront redonner aux personnes une place centrale pour « *les considérer comme des acteurs et non des sujets des politiques sociales, mettre leurs compétences au cœur des modes de travail, partir de leurs motivations, de leurs points forts pour construire avec elles des parcours leur permettant d'accéder à l'autonomie* »<sup>16</sup>.

Développer l'empowerment auprès des personnes ou des groupes permet également d'augmenter leurs capacités

<sup>12</sup> « L'action sociale, boulet financier ou renouveau de la solidarité »

[http://www.cg54.fr/fileadmin/Documents/Arborescence/Actualites/2012/action\\_sociale\\_dg.pdf](http://www.cg54.fr/fileadmin/Documents/Arborescence/Actualites/2012/action_sociale_dg.pdf)

<sup>13</sup> En perte d'autonomie

<sup>14</sup> En capacité d'agir

<sup>15</sup> Empowerment et pratiques sociales, <http://trpocb.typepad.com/files/annexe3tracesd%C3%A9marcheempowerment-1.pdf>

<sup>16</sup> « L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité », Op.cit

de manière individuelle ou collective, afin qu'ils puissent transformer leur réalité en fonction de leurs aspirations. Pour cela, ils doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement favorable au développement de leur pouvoir d'agir : *« L'exercice effectif d'un pouvoir d'action dépend à la fois des possibilités (les ressources, mais aussi le cadre législatif et le contexte politique) offertes par l'environnement et des capacités des personnes à exercer ce pouvoir (les compétences, mais aussi le désir d'agir, la perception des possibilités d'action, la capacité de projection) »*<sup>17</sup>. Sa pertinence dépend, nous le voyons bien, de la présence simultanée des dimensions individuelles et structurelles.

Dans un processus interactif, il tend à modifier la réalité dans laquelle évoluent les individus, qui auront identifié le changement qu'elles souhaitent réaliser. Si l'on va au bout de la philosophie, au delà de l'action attendue, il s'agit d'accompagner les personnes tout au long du processus, dans une action conscientisante avec une visée d'émancipation, au sens de Paulo Freire. Ce qui caractérise l'empowerment, c'est la question de l'action, du changement, mais également du « pouvoir d'agir », la capacité et la nécessité pour les personnes de réunir leurs ressources individuelles ou collectives pour réaliser une action : *« le pouvoir d'agir s'incarne ici comme un pouvoir de surmonter ou de supprimer les obstacles, à l'expression de l'être au monde. Il s'agit avant tout d'être en mesure d'agir, c'est-à-dire d'avoir les moyens de se mettre en action »*<sup>18</sup>. Il s'agit bien d'un pouvoir « sur soi, sur sa vie » qui se distingue d'un pouvoir d'influence ou de domination.

En synthèse, c'est un processus qui s'appuie sur les potentialités des personnes en favorisant l'émergence d'une conscience critique, qui réunit les consciences collectives (collectiviser les problèmes) sociales (prendre en compte l'organisation sociale) et politiques (la résolution des problèmes passe par l'action politique). Il s'exprime et se développe en relation avec l'environnement.

Dans cette optique, l'accent est mis sur les forces plutôt que sur les carences des individus, démarche permettant ainsi de les sortir d'un rôle passif. Il s'agit de prendre en compte la complexité des changements sociaux nécessaires, pour ne pas les réduire aux seules modifications de comportement des personnes.

Cependant, la culture dominante dans les pratiques et les formations de l'approche individualisée des problématiques reste un frein au développement de l'empowerment en France puisque : *« Les travailleurs sociaux ont été formés à faire émerger chez les personnes qu'ils accompagnent, une demande et à travailler à partir de celle-ci. Dans l'approche du développement du pouvoir d'agir, l'approche est déplacée, il ne s'agit pas de travailler à partir d'une demande mais d'arriver avec la personne à une définition la plus concrète du problème »*<sup>19</sup>.

Afin de faire évoluer les pratiques professionnelles, un changement doit s'opérer amenant les travailleurs sociaux à s'appuyer sur l'expertise des personnes du fait de leurs expériences, leur reconnaître cette qualité, qui viendra compléter leur propre expertise professionnelle. L'articulation de ces deux expertises permet alors aux professionnels de ne pas accomplir le changement mais de se positionner en soutien aux personnes qui réaliseront le changement qu'elles auront défini comme nécessaire.

## **Pour conclure : de l'Empowerment du public à l'Empouvoirement des professionnels**

Favoriser l'empowerment au cœur des pratiques professionnelles c'est donner la possibilité aux personnes concernées d'être interlocutrices des décideurs politiques, de remettre le politique dans la proximité, de « faire collectif », en créant des espaces de débat et de participation, pour soutenir la démocratie permettant aux citoyens de renouer avec la société civile. Ces enjeux se déclinent dans un contexte sociopolitique marqué par l'accentuation des inégalités sociales, l'affaiblissement des socles de solidarité qui fondent l'action sociale et les

<sup>17</sup> LE BOSSE Yann, « De l'"habilitation" au "pouvoir d'agir" : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'Empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, Montréal, 2003, p 34.

<sup>18</sup> Ibid, p 45

<sup>19</sup> La gazette des communes « Reconnaître le pouvoir d'agir des citoyens », 26 novembre 2012.

[http://archives.lagazettedescommunes.com/media/FICHER/2012/11/26/FICHER\\_2012112619499449.pdf](http://archives.lagazettedescommunes.com/media/FICHER/2012/11/26/FICHER_2012112619499449.pdf)

politiques publiques. L'adaptation à cet environnement nous impose la nécessité de construire avec les acteurs de différents champs, qu'ils soient politique, social, économique, sanitaire...une relation s'inscrivant dans de nouvelles dynamiques et inscriptions comme celles du territoire. Quel est l'enjeu pour les travailleurs sociaux ? Il s'agit de mettre en synergie des compétences, valoriser les capacités des personnes à agir, développer des projets en prenant en compte leurs besoins sur les territoires ou au sein d'institutions, pour favoriser la participation et réaffilier les personnes « désaffiliées », selon les termes de R. Castel.

Permettre le développement de l'empowerment nécessite de passer par la modification des postures professionnelles, de manière à positionner les travailleurs sociaux comme des facilitateurs permettant aux personnes concernées d'accéder à l'autonomie. Cela oblige les professionnels à partager une partie de leur savoir de manière à permettre l'accès au « pouvoir d'agir » des publics, ainsi savoir et pouvoir sont au croisement des interactions entre professionnels et personnes concernées : « *Face à ces nouvelles réalités, il est urgent de modifier les postures professionnelles afin de privilégier celle de « facilitateur » qui renforcera l'« autonomie » de l'utilisateur moins « contenu » par l'institution. Cette posture nécessite d'avoir intégré la possibilité de partager, avec le public accompagné, une bonne partie de son savoir dans l'objectif de favoriser un maximum de « pouvoir d'agir ». Le professionnel ne peut entrer dans cette posture que s'il est prêt à partager son savoir c'est-à-dire son pouvoir avec l'utilisateur* »<sup>20</sup>.

Par ailleurs, différentes questions se posent. Quels sont les moyens mis à disposition des travailleurs sociaux afin qu'ils investissent les pratiques d'empowerment et développent d'autres modes d'intervention ? La possibilité est-elle réellement donnée aux professionnels de faire émerger de nouveaux espaces de créativité ou est-on seulement sur une phase de discours émanant des politiques et élus locaux, voire même des cadres de l'action sociale ? Un dernier élément, peu questionné, renvoie le débat du côté des organisations et employeurs. Pour produire les changements attendus, nous pensons que les institutions qui forment puis salarient les professionnels du champ social doivent favoriser chez ces derniers « *leur empouvoirement, source d'autonomie et de responsabilisation* »<sup>21</sup>, ressources indispensables pour conduire les professionnels à adopter une posture similaire au bénéfice des personnes qu'ils accompagnent.

## Bibliographie

DUBASQUE Didier, « L'intervention sociale d'intérêt collectif : un mode d'intervention en travail social pour retrouver le sens du vivre ensemble ? », *Informations sociales*, n° 152, Paris, 2009/2.

Empowerment et pratiques sociales, <http://trpocb.typepad.com/files/annexe3tracesd%C3%A9marcheempowerment-1.pdf>

DESLAURIEURS Jean Pierre, HURTUBISE Yves, *Le travail social international, éléments de comparaison*, Saint Nicolas Les presses de l'Université de Laval, 2005.

FREIRE Paulo, *La pédagogie des opprimés*, Paris, Petite collection Maspero, 1974

LE BOSSE Yann, « De l'"habilitation" au "pouvoir d'agir" : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'Empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, Montréal, 2003.

« Le CLSM, un espace pour collectiviser nos savoirs en santé mentale et se trans-former ? » in *FORUM*, n°143, janvier 2015 - Laurent Konopinski, Chantal Mazaëff, Manuella Ngnafeu, Olivier Roche

NGNAFEU Manuella, « *Le travail social face aux nouveaux défis de la question sociale : quelle issue ?* », Mémoire D.E.I.S, PRRATES, Strasbourg Novembre 2013.

<sup>20</sup> « Le CLSM, un espace pour collectiviser nos savoirs en santé mentale et se trans-former ? » in *FORUM*, n°143, janvier 2015 - Laurent Konopinski, Chantal Mazaëff, Manuella Ngnafeu, Olivier Roche

<sup>21</sup> Ibid

## Le pouvoir d'agir des salariés de l'E.S.S. : l'empowerment contrarié.

Isabelle Chevalier et Sylvie Gaulène, membres de IDÉIS, ingénieures sociales (cf. présentation p. 7)

**Résumé :** L'association en ingénierie sociale IDÉIS a accompagné un ALSH rural dans un projet de DSL : l'enjeu était une rénovation des statuts pour devenir une société coopérative innovante et créatrice d'activités nouvelles.

L'échec de ce projet a été analysé au travers des composantes de l'empowerment. Une autre expérience réussie de crèche coopérative est mise en parallèle pour comprendre les conditions d'aboutissement de la mobilisation des acteurs impliqués : dirigeants, parents, salariés, collectivités locales, tous actionnaires, réunis autour d'un même besoin et d'un porteur de projet

**Mots-clés :** économie sociale et solidaire (ESS), société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C.), entreprendre, empowerment organisationnel

Si l'empowerment se définit comme le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités<sup>1</sup> et s'avère un outil de travail adapté aux usagers du travail social, une intervention menée dans le cadre de l'association en ingénierie sociale IDÉIS auprès d'une association du domaine du loisir et de l'enfance, nous a amenés à nous interroger sur le développement du pouvoir d'agir pour les salariés des structures de l'Economie Sociale et Solidaire eux-mêmes.

Cet article analyse les freins rencontrés par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) pour développer leurs structures et ce malgré la boîte à outils proposée par la nouvelle loi cadre de juillet 2014.<sup>2</sup>

Cette loi a pour but de valoriser, organiser, soutenir et développer ce secteur et de lui apporter « une meilleure visibilité et une plus grande sécurité juridique ».

L'ESS comprend les acteurs historiques (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et les sociétés commerciales respectant un mode de gouvernance démocratique, une gestion à but lucratif limité et la poursuite d'un objectif d'utilité sociale.

La première partie (I) présente l'un de ces modèles, la société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C.), statut juridique permettant à une association d'évoluer vers des activités marchandes. Ce statut est intéressant car il permet aux différents acteurs de participer au processus de décision et de s'inscrire dans une démarche volontariste vis-à-vis de leur emploi. Aussi, il nous est apparu pertinent d'utiliser la grille d'analyse de l'empowerment pour comprendre les conditions favorisant la prise de pouvoir du salarié dans son activité.

La deuxième partie (II) présente l'étude menée auprès d'une association de loisirs en difficulté qui n'a pas pu mobiliser ses salariés vers la création d'une société coopérative. Ce cas illustre ce qui a contrarié l'« empowerment individuel et communautaire ».<sup>3</sup>

La dernière partie (III) développe les facteurs clés de la réussite grâce à l'exemple d'une initiative locale représentative d'une forme d'empowerment organisationnel.

**En conclusion, nous soutenons l'idée qu'il ne s'agit pas tant de créer de nouveaux outils de développement de l'E.S.S. que d'accompagner la transformation de salariés concernés par un même besoin en acteurs impliqués, participatifs et entreprenants.**

### I - Petite association recherche nouvelle entité juridique

Nous avons été sollicitées par une petite association « A » d'une commune rurale « B » pour une intervention

<sup>1</sup> Selon la traduction de Yann Le Bossé.

<sup>2</sup> Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

<sup>3</sup> W.A. NINACS, <http://www.lacle.coop/>

de Développement Social Local dans le cadre de son action auprès des petites structures médico-sociales. A accueille les enfants de 3 à 12 ans sur les temps périscolaires situés sur les lieux de scolarisation des élèves. Le mercredi et les vacances scolaires l'accueil se pratique sur le site même de l'association.

L'implication de A au sein de la commune de B n'est plus à démontrer, depuis de nombreuses années cette association a su développer un partenariat avec les structures d'accueil et de loisirs de la commune (MJC, crèche, RAM...). La dernière refonte des statuts de l'association montre la volonté d'engagement des bénévoles et des salariés, dans une démarche humaniste et citoyenne.

L'association A souhaitait fortement pérenniser son activité, développer de nouvelles compétences en matière d'animation et de travail en mode projet, dans le respect des valeurs portées par l'association.

La présidente, le conseil d'administration et la directrice de la structure voulaient connaître les différents statuts juridiques permettant à l'association d'évoluer et d'innover en termes d'offre de prestations en impliquant les salariés dans la prise de décision et en s'appuyant sur leurs compétences. Cette volonté participait du désir de développer le pouvoir d'agir de chaque salarié. La perspective d'alternatives permet un choix en toute connaissance de cause, une capacité d'analyse et d'engagement afin d'agir en fonction de sa décision, ce que William A. Ninacs développe notamment dans son **concept d'exercice du pouvoir dans une perspective d'empowerment**.

Une nouvelle entité juridique implique d'étudier les changements sur la continuité des valeurs associatives, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure tant au niveau financier qu'au niveau de la gestion du personnel. Un changement de statut permettrait-il d'une part de maintenir le partenariat financier existant et d'autre part d'en développer de nouveaux ?

**Cette nouvelle structure juridique devait permettre de maintenir les activités actuelles tout en s'ouvrant à de nouvelles prestations relevant du domaine privé lucratif.**

La baisse des subventions, le nombre croissant d'adhérents et d'enfants accueillis dans la structure avec un taux de fréquentation inférieur induisait une fragilité financière. La présence d'un personnel qualifié, indispensable au maintien de la qualité de l'accueil, renforce cette fragilité.

Dans un souci de maintien de l'équilibre budgétaire, A a augmenté les participations familiales, mais compte tenu des difficultés économiques des familles, l'augmentation des tarifs est modérée.

**Pour survivre, pour continuer à offrir un service de qualité répondant à une mission de service public, pour pérenniser 22 emplois sur la commune, A se trouve dans l'obligation de se transformer, d'innover et de développer ses prestations.**

Les accueils de loisirs sont organisés le plus souvent par des associations à but non lucratif ou des collectivités territoriales mais aussi parfois par des comités d'entreprise, des sociétés commerciales ou encore des particuliers. Cela permettait donc à A d'envisager un autre statut juridique :

- une structure commerciale classique (SARL, SA...),
- une structure coopérative (SCOP, SCIC, CAE),
- ou bien garder sa structure associative, en modifiant les statuts.

A nous a demandé de travailler sur le projet de la SCIC.

**En effet, le statut SCIC permet l'association de divers acteurs autour d'un projet de production économique et de production d'intérêt collectif.**

**Cette forme de société coopérative est intéressante pour des projets répondant à des besoins collectifs d'un territoire donné ou d'une filière d'activité donnée. Elle favorise en effet la meilleure mobilisation possible des ressources économiques et des compétences sociales présentes sur tel territoire ou dans telle filière.**

Les SCIC portent des projets présentant un caractère d'utilité sociale. A ce titre, elles peuvent correspondre au développement d'activités de loisirs à destination des enfants et des jeunes.

Le statut SCIC répond à une volonté de concilier et de mettre à égalité d'importance les deux volets du développement que sont l'économique et le social, dans une perspective d'utilité sociale : « *Les professionnels de l'ESS ont parfois l'impression d'être considérés comme une économie de la réparation alors qu'elle a vocation à devenir une économie de la transformation* » (La gazette 15/11/2013).

## Le statut de SCIC : un pouvoir d'agir pour les salariés

- La transformation en SCIC est une solution simple et respectueuse des valeurs humanistes assurant la pérennité de l'œuvre associative. Elle n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale, les contrats et les conventions demeurent. Les capitaux propres de l'association deviennent les réserves impartageables de la coopérative.

Une association en revanche ne peut pas devenir une société anonyme.

- Le multipartenariat permet d'associer autour du même projet de développement territorial, des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... Comme dans toute coopérative, **tous les associés sont impliqués dans la vie de l'entreprise et dans une gestion démocratique.**

- Les parents utilisateurs sont porteurs du projet et acteurs, les salariés sont actionnaires donc impliqués et décisionnaires, les financeurs privés et publics cohabitent sans problème.

- La structure peut s'élargir à des prestations lucratives si celles-ci sont stipulées dans les statuts, la facturation revient à la structure. Le statut SCIC permet d'élargir les prestations lucratives au-delà de celles permises dans le cadre associatif.

En contrepartie, le changement de statut vers une SCIC entraîne un nouveau mode de gestion de la structure impliquant l'accompagnement d'un gestionnaire compétent.

La loi de 2014 ouvre la possibilité pour une collectivité territoriale de participer au capital à hauteur de 50% au lieu de 20% auparavant, donc de détenir des parts plutôt que de subventionner : « ...passer d'une politique de soutien à l'E.S.S. à une politique de faire avec ».<sup>4</sup>

**Cette forme d'organisation implique, d'une part une participation active des professionnels mus par le désir de ne plus être sur un modèle de dépendance mais sur un modèle de société fondé sur la coopération et pas seulement sur la compétition. Cette implication des salariés signifie une réelle participation aux débats et aux décisions. D'autre part, l'acquisition de connaissances techniques conduira les salariés vers une auto reconnaissance de leurs propres compétences et contribuera au développement de leur conscience critique.**

**Nous retrouvons ici les quatre composantes qui favorisent l'empowerment.**

## II - Pourquoi l'association ne franchit pas le pas ?

***Nous avons accompagné cet ALSH tout au long de son cheminement. Notre travail d'analyse a constitué un support de réflexion pour la structure et le point de départ vers une évolution : comment envisager le passage du statut associatif vers le statut coopératif ?***

***A ce jour, cette structure n'a pas franchi le pas.***

## Les résultats

### Un manque d'implication

A est une structure associative repérée au sein de la communauté de communes qui remplit une mission de service public, aussi, selon A, les parents ne veulent pas s'impliquer dans ce changement de statut pour plusieurs raisons :

- la structure répond à leurs besoins en termes d'offres de service,
- ils sont seulement utilisateurs d'un service et ne se sentent pas impliqués dans l'association.

Or le passage en SCIC implique une mobilisation des parents actuellement utilisateurs de la structure, il s'agit de s'associer autour du même projet de développement et de s'impliquer dans la vie de l'entreprise. Nous constatons une mise en échec de la notion d'empowerment, l'absence d'implication des parents est contre productive, ils ne perçoivent pas la nécessité de se mobiliser et d'agir, leurs besoins étant couverts. Ils ne se sont pas saisis de leur droit de participer aux décisions qui les concernent.

Leur capacité d'agir est liée à leur motivation, ce n'est qu'après avoir éprouvé une déception du mode d'organisation

<sup>4</sup> La gazette.fr, dossier d'actualité, 17 novembre 2014.

actuel qu'ils participeront activement et collectivement aux décisions concernant le centre de loisirs et ne seront plus seulement utilisateurs d'une prestation de garde pour leurs enfants. Le projet de restructuration de l'association vers une SCIC émane des acteurs composant le bureau de l'association A. Les parents utilisateurs du service et les professionnels de la structure ne sont pas suffisamment mécontents du modèle d'organisation proposé pour s'engager collectivement vers un nouveau modèle d'organisation et de prise de pouvoir sur le devenir de la structure.

On peut se demander si l'association a réellement envie de voir les parents développer des compétences techniques en matière d'animation et d'éducation et décider, à égalité avec les professionnels, des activités qui seront proposées aux enfants.

### Un enjeu fort : l'engagement et l'autonomie des salariés

L'INSEE Première<sup>5</sup> a publié une synthèse sectorielle sur l'emploi associatif : dans le domaine de la culture et des loisirs, l'effectif salarié moyen est de 4 (contre 14 pour l'ensemble des établissements relevant de l'E.S.S.). Par ailleurs, le temps de travail est plus réduit dans le monde associatif : « *l'animation culturelle ou sportive se fait plus souvent avec des contrats à temps partiel sur courte période* ». On note, dans le domaine culture et loisirs, 7% de contrats aidés (contre 4% dans l'ensemble), 40% de personnel à temps partiel (contre 12% pour l'ensemble) et 240 jours de travail par poste (contre 280 jours dans l'E.S.S. en général).

Ainsi, en raison de cette **précarité de l'emploi**, le positionnement des salariés dans le statut SCIC en tant qu'actionnaires, peut être source de stress et de difficultés pour certains d'entre eux. Cette nouvelle projection mérite une concertation préalable des personnels et une évaluation des employeurs actuels sur une telle transformation des dynamiques professionnelles. Être acteur, voire responsable de son avenir professionnel n'est pas un costume que tout un chacun peut endosser. « *Être empowered, c'est prendre le risque d'agir.* »<sup>6</sup>

Cette notion de précarité n'a pas suffi à mobiliser les salariés : le manque de confiance en soi, l'absence de dynamique collective et la précarité des statuts sont autant de freins au développement du pouvoir d'agir de ces salariés. L'empowerment est un processus d'appropriation de différentes étapes qui vont de la participation à la discussion mais aussi à la décision, de l'accès à des compétences techniques qui permettront la prise de la décision, d'une estime de soi et d'une autonomie suffisante pour prendre conscience qu'il s'agit de résoudre un problème collectif au moyen d'une nouvelle organisation.

Or, la clé de cette question réside dans le fait que l'association ne partageait pas avec ses salariés les préoccupations financières auxquelles elle était confrontée : il n'y avait donc pas de problème collectif à résoudre et la seule envie de l'employeur de trouver de nouveaux débouchés ne pouvait suffire à mobiliser les salariés pour un saut dans l'inconnu.

Ainsi, la **communication** en tant que composante de l'empowerment communautaire (définie comme *la circulation large, libre et efficace de l'information générale, l'accès à l'information requise pour réussir des projets spécifiques et la transparence dans les processus décisionnels*) n'était pas présente.

### Un enjeu partenarial

Dans le cadre du partenariat engagé avec la collectivité locale il convient d'une part de maintenir sa place dans le Contrat Enfance et de pouvoir faire cohabiter les subventions CAF et les financements privés. D'autre part le changement de statut en SCIC modifie le positionnement de la collectivité : celle-ci peut devenir actionnaire, ce qui induit un droit de vote et de décision dans l'activité menée par la structure. Cette implication différente peut être porteuse d'enjeux.

Nous voyons au travers de ces deux points le travail de négociation qui est à mener avec la collectivité mais également avec l'ensemble des acteurs financeurs. Les positionnements de ces nouveaux acteurs peuvent être des obstacles à l'empowerment, ainsi Roger Nifle<sup>7</sup> pointe les arguments des techniciens professionnels de ces insti-

<sup>5</sup> INSEE Première n°1522, *l'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité*. Laurent BISAULT et Julien DEROYON, novembre 2014

<sup>6</sup> W.A. NINACS *ibid*

<sup>7</sup> Roger NIFLE, « L'empowerment » des territoires, Un nouveau défi pour l'état et les collectivités territoriales, Journal permanent de l'humanisme méthodologique, 2004.

tutions qui peuvent constituer un obstacle : mise en place de dispositifs qui formalisent les moyens d'agir et sont autant d'entraves à la créativité et à l'autonomie, nécessité de fonctionner dans l'urgence sous contrainte financière, concertation se résumant à de l'information et qui ne laisse ainsi émerger aucune possibilité de mobilisation, mise en place de nombreux groupes de travail et de commissions qui laissent peu de place à la réflexion et à la possibilité de s'organiser.

### III - Initiative locale et empowerment organisationnel

#### Un enjeu de territoire

**Afin de comprendre les conditions favorisant ce type de transformation, nous avons étudié a contrario l'exemple d'une crèche créée sous statut SCIC.**

Celle-ci a construit pas à pas son projet de territoire grâce à :

- un bassin de vie important en secteur rural avec des besoins de garde d'enfant non résolus,
- une entreprise qui constitue le bassin d'emploi de la région et qui affiche une volonté de répondre aux besoins de ses salariés pour garder un personnel stable,
- une volonté de la part de la Communauté de Communes de répondre aux besoins des habitants du territoire dans le cadre d'un contrat enfance,
- un travail de partenariat entre la Communauté de Communes, le Conseil d'Administration de l'entreprise, les salariés et les usagers,
- des financements croisés CAF, MSA, Communauté de Communes, Entreprise et Conseil Général, portant sur l'investissement, les subventions pour des projets qui répondent à des thématiques spécifiques comme l'aide à la parentalité,
- un engagement fort de l'entreprise porteur du projet, celle-ci comble les écarts financiers et est propriétaire du terrain et des locaux,
- une bonne gestion : les parts sont réparties entre les quatre collèges mais avec au moins 40 % pour l'entreprise qui a donc des places réservées.

Par la suite, la structure s'est agrandie avec la création d'un ALSH ouvert aux enfants extérieurs moyennant une participation supplémentaire de 25 % au prix de journée.

Selon W. Ninac, « *une communauté empowered peut être comprise comme un espace où les personnes, tant individuellement que collectivement, mettent en commun leurs capacités et leurs ressources, ce qui mène, en fin de compte, à la compétence de la communauté ; les personnes qui s'y trouvent partagent un intérêt et une fonction commune.* »

C'est l'hypothèse que nous faisons sur la création de cette crèche coopérative : il s'agit d'une communauté dite « *fonctionnelle* »<sup>8</sup> qui joue un rôle particulier, car elle sert de pont entre les individus et la communauté dans son sens large, comme lieu d'intégration parce qu'elle exerce une influence sociale.

**Ainsi les acteurs du projet ont misé avec succès sur les forces et ressources des entrepreneurs, sur la motivation des utilisateurs, sur la mise en commun des compétences de chacun, sur l'acceptation d'un partage de pouvoir, sur une relation égalitaire avec une répartition en quatre collèges, sur la prise en compte de la dimension collective du projet en préservant un bassin de vie et d'emplois.**

L'évolution d'une organisation par le biais de l'empowerment s'opère en quatre phases :

- la participation, les individus impliqués dans l'organisation participent aux décisions qui les concernent, les acteurs de la crèche ont vu leur spécificité reconnue par les instances départementales.
- les compétences, les membres des instances décisionnelles de la crèche ont acquis par cette expérience des compétences mais ont été en capacité de partager et de mettre en commun ces compétences comme le souligne la responsable de la structure.

<sup>8</sup> W.A. NINACS *ibid.*

- la reconnaissance : l'agrément de la crèche ainsi que les financements CAF valident la pertinence du projet, il s'agit également d'une reconnaissance du pouvoir d'agir des acteurs.
- la conscience critique, c'est-à-dire la capacité d'analyse de l'organisation quant à la clarification des enjeux pour ses membres et pour la population en général est perceptible lorsque la responsable analyse lucidement la place prise par la municipalité dans le fonctionnement au quotidien de la structure.

## En conclusion

**Notre analyse montre que le processus d'appropriation d'un pouvoir par une organisation et la communauté à l'intérieur de laquelle une personne devient *empowered* repose sur des volontés multiples, des besoins, des circonstances. Le pouvoir d'agir sur et dans son emploi par l'appropriation des processus décisionnels ne se décrète pas : que ce soit au plan individuel comme au plan communautaire, le pouvoir d'agir se donne et se prend.**

## Bibliographie

Le Bossé Y. & Vallerie, B. (2005). *La formation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment) : quelques exemples d'application*. Politiques Sociales.

Le Bossé Y. & Vallerie B. Le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, Travail social 1 – Intervention sociale : nouveaux défis, nouvelles réponses, vol. 39, n° 3, 2006

NINACS W.A. <http://www.lacle.coop/>

NIFLE R. « L'empowerment » des territoires, Un nouveau défi pour l'état et les collectivités territoriales, Journal permanent de l'humanisme méthodologique, 2004.

## Mutations de la société et Travail Social : Expertise sociale et développement du pouvoir d'agir en question

**Régis Robin**, Assistant Social en service de Psychiatrie adultes pendant une dizaine d'années, Formateur en Travail Social à l'ARIFTS Angers depuis 12 ans. Actuellement en doctorat de Géographie sociale et de Sociologie, il est membre du laboratoire ESO - Espaces et Sociétés - Angers.

**Résumé :** Cet article a pour objet de réinterroger l'accompagnement social dans le contexte de société dans lequel nous évoluons et ainsi envisager les marges de liberté du travailleur social, plus particulièrement à l'aune de l'expertise sociale (objet de recherche d'un travail de thèse en cours) et du développement du pouvoir d'agir des Assistants de Service Social.

**Mots-clés :** mutations de la société, assistant(e)s de Service Social, expertise sociale, développement du Pouvoir d'Agir, travail social

Puisqu'il paraît que « *ceux qui ont le plus d'avenir, sont ceux qui ont la plus longue mémoire* » (Nietzsche), cet article s'inscrit dans une perspective socio-historique, reprenant dès lors quelques repères – clés discutant la présence, le sens et les formes du travail social.

Il a pour objet de réinterroger l'accompagnement social dans le contexte de société dans lequel nous évoluons et ainsi envisager les marges de liberté du travailleur social, plus particulièrement à l'aune de l'expertise sociale (objet de recherche actuel de mon travail de thèse) et du développement du pouvoir d'agir des différents protagonistes.

Mon propos sur l'expertise n'en est pas une apologie, ni une contestation abrupte, mais bien la recherche de compréhension des enjeux que la terminologie « expertise sociale » met à l'œuvre dans et pour la profession d'Assistant de service social, des enjeux notamment en termes d'accompagnement, de professionnalité, de nouvelles formes de solidarité.

Sur le chemin de cet article, nous emprunterons celui du Petit Chaperon Rouge, en passant par l'allégorie de la flûte ; nous flirterons avec le Lit de Procuste, nous baignerons dans les eaux d'Héraclite, tout cela sous le regard de Métis (déesse grecque)...

De quoi est constituée « l'expertise sociale » ? Qui la détient ? Qu'en est-il, à cet effet, de chacun des protagonistes (différents professionnels, usagers, bénévoles, élus, etc.) sur un même territoire ?

A travers les différents types de relations entretenues, et évoquées, par les Assistant(e)s de service social, en quoi reconnaissent-ils « l'expertise sociale » mise en œuvre et qui leur est attribuée ? Cette « expertise sociale » est-elle territoriale ? Quelle connaissance les ASS ont des autres acteurs de leur territoire ? Et réciproquement ? Quelles attentes ? A l'heure où chaque professionnel est sommé d'expertise, et dans un « *agir pluriel et contextuel* »<sup>1</sup>, où chacun est censé amener son expertise, quelle serait la place de celle des ASS ? Est-ce que cela se traduit par leur rôle d'interface, dans leur « *savoir lier* »<sup>2</sup> ? Comment leur expertise s'articule-t-elle avec celle des autres professionnels ?

### Mutations de la société et travail social

Dans la mesure où l'histoire fournit aux futurs travailleurs sociaux des clés de compréhension des enjeux sociétaux de leur métier, la question de sa place dans les formations en travail social est donc bien d'abord une question politique.

Il faut bel et bien considérer que toutes nos politiques sociales (tout au moins une très grande majorité) prennent sens dans la « valeur sociale du travail » et dans le « principe de domiciliation ». Tout cela, succinctement écrit,

<sup>1</sup> Fabrice Ripoll « *Du rôle de l'espace aux théories de l'acteur. La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux* » in *Penser et faire la géographie sociale*, 2006.

<sup>2</sup> Régis Robin « *L'expertise et les Assistants de Service Social – Une réalité controversée* » - 2009.

prend racine dès le Moyen-Age au regard de ce qui reste interrogé aujourd'hui, à savoir l'articulation entre responsabilité collective et responsabilité individuelle.

Le « contrat social », au croisement de différentes logiques, celle de Jean-Jacques Rousseau et des « socialistes utopistes » et celle de Hobbes et des « libéraux »<sup>3</sup>, a ensuite trouvé écho dans les travaux d'Emile Durkheim pour donner un certain sens à la notion de solidarité comme constituant du lien social. Léon Bourgeois prolongera ces perspectives dans une dimension politique, à travers ce qu'il nommera le « solidarisme » (pensé comme un dépassement de la dichotomie capitalisme – socialisme). L'idée « d'associés solidaires » et de « quasi-contrats » inspirera le programme de protection sociale en France. Pour aller très vite, et au risque d'être très réducteur, les professions sociales verront le jour dans cette perspective idéologique et se développeront à l'aune de l'Etat providence ou de l'Etat Social, selon l'orientation sociologique que l'on choisit. Le travail social étant comme outil de la solidarité, comme expression de la responsabilité collective. La profession d'Assistant(e) Social(e) sera alors la première à être réglementée faisant valoir déjà, notamment pour être reconnue, une certaine forme d'expertise me semble-t-il. Les travaux de François Aballéa sur la « professionnalité » peuvent aussi être éclairants en ce sens.

Nous sommes progressivement passés de la charité à la bienfaisance, à la philanthropie, puis à la fraternité à la solidarité, vers la cohésion sociale, tout en pouvant légitimement se demander ce qu'il en est aujourd'hui<sup>4</sup>. Dans notre société contemporaine, cela semble s'exprimer par un délitement de l'ordre social, une crise des grandes institutions de socialisation, un affaiblissement des relations d'interdépendances, une massification de l'isolement, de ruptures sociales, de discriminations, auxquels les réponses apportées rendent de plus en plus interrogatifs. La notion d'individualisme contemporain s'appuie donc sur l'hypothèse selon laquelle une des tendances à l'œuvre dans l'histoire des sociétés occidentales consiste en une plus grande individualisation des individus, entraînant des déplacements dans les rapports entre le *je* et le *nous*... La structure des sociétés évoluées de notre temps a pour trait de caractéristique d'accorder une plus grande valeur à ce par quoi les hommes se différencient les uns des autres, à leur "identité de je", qu'à ce qu'ils ont en commun, leur "identité du nous". Aussi, comment prendre en considération ces dimensions-là pour ne pas avoir un travail social déconnecté des « réalités vécues »...

Robert Castel<sup>5</sup> a traduit cela par une dynamique de décollectivisation ou de ré-individualisation, invitant à une réflexion sur le modèle biographique, la culture du « projet », les individus par excès et les individus par défaut. Ces derniers, pour Castel, sont impuissants à maîtriser les changements, ils n'ont pas été « formés » à le faire, ni accompagnés pour le mener à bien, ils manquent de « capitaux » (Bourdieu), ils sont menacés d'invalidation sociale. En complément de cela, chaque individu se veut comme un sujet unique, massifiant malgré lui ( ? ) la responsabilité individuelle et la (non) performance qui peut y être associée, par l'intermédiaire d'un bricolage identitaire qu'il s'efforce de fabriquer.

Dans ce contexte, à quoi sert le travail social aujourd'hui ? Qu'est-ce qui justifie la présence des travailleurs sociaux ? Le travail social se trouve face à quels enjeux ? Le travail social est au service de qui ? « *Savons-nous vraiment ce que les gens pour qui nous travaillons demandent ? Savons-nous vraiment ce qu'ils souhaitent ?...* »<sup>6</sup>, comme si tout cela allait de soi... Le travail social, après être passé de l'idéologie de la religion à celle du droit, semble aujourd'hui confronté à l'idéologie politique<sup>7</sup>, et demeure percuté par de nouvelles pratiques, de « bonnes » (???) pratiques à consonance injonctive, ainsi qu'à une évolution de la demande. Pour François Dubet, le travail social comme « travail sur autrui »<sup>8</sup>, est conçu comme un service de rattrapage par Robert Castel pour, notamment, réduire l'écart entre les individus ; il peut être considéré alternativement et/ou conjointement sous l'axe d'un rôle normalisateur, de contrôle social, imprégné de paradoxes en référence aux reproches faits au travail social sur son « incapacité » à réaliser cette intégration... renvoyant dès lors les professionnels le constituant à une forme d'incompétence. Pourtant, « *Le travailleur social se retrouve tel un tisseur composant son "œuvre" avec les fils*

<sup>3</sup> Pour précisions, cf. Régis Robin, « *L'expertise sociale : Réalités et controverses* » - A paraître.

<sup>4</sup> Cf. « *L'Appel des appels – Pour une insurrection des consciences* », 2009.

<sup>5</sup> Robert Castel, « *La montée des incertitudes* », 2009.

<sup>6</sup> Jean Huet, « *L'offre et la demande dans le champ du travail social* », in Revue EMPAN, 2007/4, n°68.

<sup>7</sup> Denis Turrel, « *Le travail social Engagement politique ou prestataire d'ordre public* », in Revue EMPAN, 2007/4, n°68.

<sup>8</sup> François Dubet, « *Le déclin de l'institution* », 2002.

du processus de normalisation et ceux de l'individualisation des parcours »<sup>9</sup>.

Les rédacteurs d'un numéro de la revue *Empan* s'interrogeaient sur « Comment sortir de ces deux tentations : ressasser la plainte ou s'enfermer dans une position de victime ? ». Je cite :

« Hélène Hatzfeld se demande s'il faut avoir peur de la compétence, en parlant de l'évolution des métiers éducatifs et sociaux. Elle prend pour support imagé l'histoire du petit chaperon rouge. Faut-il que les petits chaperons rouges (nous les travailleurs sociaux) aient peur des grands méchants loups (les associations et les pouvoirs publics)? Ont-ils raison d'avoir peur des loups se demande-t-elle ? De quoi ont-ils peur vraiment ? Quels scénarios, quelles voies peuvent-ils envisager ?

Pour rester dans la fable, Hélène Hatzfeld propose trois scénarios :

- les petits chaperons rouges sont mangés par les loups (la position de victime et la plainte) ;
- les petits chaperons rouges tuent les loups (la toute-puissance, la fin d'une génération qui faute de tuer les loups les a engendrés) ;
- les petits chaperons rouges domptent les loups.

A chacun le choix du scénario. Pour ma part j'ai choisi le troisième car il ouvre à la complexité des situations rencontrées et à la prise en compte de la durabilité de l'état de souffrance de bon nombre de citoyens »<sup>10</sup>.

Pour « dompter les loups », deux expressions des mutations de la société peuvent être saisies, tout au moins stratégiquement, par les travailleurs sociaux : l'expertise sociale et le développement du pouvoir d'agir.

## Expertise sociale en débat<sup>11</sup>

Une première définition de l'« expertise » peut être proposée comme une « constatation ou estimation effectuée par un technicien qualifié »<sup>12</sup>. Communément, l'expertise est l'examen par une personne connue pour ses compétences (l'expert) d'un litige ou d'un point particulier, généralement technique, à propos duquel elle fait connaître son avis. L'« Expert » vient du latin « *expertus*, qui a éprouvé [...] versé dans la connaissance d'une chose par la pratique » (Larousse encyclopédique 1993), « *qui a acquis une grande habileté par la pratique... être expert en la matière* » (Hachette 2008). Ces deux dernières définitions commencent à prendre sens au regard des ASS. Succinctement dit, un expert est celui qui « *habite dans un art, un métier qui s'apprend par l'expérience ; une personne qualifiée pour donner son avis sur une question de sa compétence* » (Dictionnaire Quillet de la langue française, Paris, 1946).

Etre « artisan » (CSTS) plutôt qu'« expert », sans systématiquement rejeter l'appellation, pourrait résumer les propos de quelques ASS rencontrés. Pourtant, un croisement opéré entre les différents apports théoriques autour de l'expertise et les compétences des ASS déclinées lors des entretiens démontre une corrélation significative. L'expertise sociale est un domaine de compétences à part entière qui met en jeu un ensemble de savoirs professionnels permettant l'appréhension des personnes, des territoires ou des populations. Le terme expertise regroupe à la fois la connaissance et la compétence. D'une part l'expert est celui qui a acquis au contact des objets, des événements ou des personnes, des savoirs spécifiques, d'autre part, au niveau de la compétence, l'expertise peut être considérée comme la capacité à donner une réponse adaptée à une situation donnée. L'expertise est de plus en plus considérée comme une forme d'innovation participant aux réformes ou au changement.

Au regard des propos des ASS rencontrés, une dimension d'analyse (de préférence « en commun », avec d'autres) est également très présente. Mais, si au regard des usagers, cela semble traduire LA Relation, celles avec la hiérarchie et aux élus semble plus complexe... Dans les relations aux collègues, l'expertise sociale se traduit en termes de personnes-ressources, de documentation, de conseils, d'aide à l'analyse et à la prise de recul, en un travail en commun en termes de réciprocité, à savoir une **expertise sociale plurielle**.

Dans les relations aux partenaires, il est question d'échanges et d'évaluation, de places et de complémentarité, de faire du lien tout en travaillant sur les représentations de chacun, ceci exprimé comme une **expertise sociale collective, une expertise sociale partagée**. Des espaces de création et de libertés deviennent alors nécessaires

<sup>9</sup> Clémence Houdayer et Régis Robin, « Accompagner sans – trop – normaliser ? », Revue *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2884, 21 novembre 2014.

<sup>10</sup> Denis Turrel, « Le travail social - Engagement politique ou prestataire d'ordre public », in Revue *EMPAN*, 2007/4, n°68.

<sup>11</sup> Régis Robin – Mémoire Master 2 – « L'expertise et les Assistants de Service Social – Une réalité controversée » - 2009 + livre à paraître.

<sup>12</sup> Larousse encyclopédique 1993.

pour dépasser la coexistence au profit d'une réelle complémentarité, permettant d'échanger sur le fond, sur le sens de l'intervention. Ainsi, pour Roland Gori, il est indispensable de pouvoir continuer à se parler, à faire circuler la parole, traduisant par là une approche culturelle plus qu'une approche gestionnaire.

Pour ce qu'il en est des relations à l'employeur, à la hiérarchie et aux élus, les débats s'orientent sur des questions d'organisation, de (non) disponibilité et moyens afférents, d'attentes, de relations et de décalages explicités, de résistances, de méfiance ainsi que de marges de manœuvre, où les ASS semblent, comme à l'aune de l'histoire du travail social, se trouver inévitablement dans une **position d'entre-deux**. Les ASS ont toujours dû s'adapter au contexte sociétal dans lequel ils évoluent. L'adaptation étant une des « compétences » requises pour exercer leurs missions, mais adaptation ne veut pas dire acceptation, résignation, mais plutôt stratégie pour répondre aux questions et aux difficultés des usagers. Les figures de l'expert se déclinent comme un expert qui évacue la rencontre, l'altérité ... en référence à la posture de celui qui sait, qui va aider à la décision ... puis la rencontre s'arrêterait. Ce qui ne semble pas correspondre aux conceptions des ASS quant à leur pratique et leurs valeurs. Il s'agirait alors ici d'une **expertise sociale incertaine**.

L'expertise sociale à l'aune des relations aux usagers s'exprime à travers les mots suivants : proximité, écoute, adaptation, temporalité, évaluer et analyser, stratégies, interface et reconnaissance, de connaissance de politiques sociales, de référence au cadre, d'accès aux droits, de respect de soi, d'altérité et de réciprocité, s'inscrivant par là comme une **expertise sociale citoyenne**.

Des capacités d'adaptation liées à la singularité des situations des individus, avec une temporalité spécifique, comme compétences affirmées des ASS, font craindre que l'expertise sociale n'enferme les choses, ne réduise leur pratique à un « formatage » incompatible avec la « réalité » du terrain, et celle de chaque rencontre. En référence à ces interactions et croisements, l'acceptation de la terminologie par certains interviewés reflètent explicitement une recherche de reconnaissance, voir une recherche de légitimité. Les ASS semblent vouloir donner leur avis sur les moyens de résoudre la question sociale aujourd'hui, mais le manque de savoir « parler politique » problématise cette perspective. Pour d'autres, mais parfois corrélativement pour certains ASS interviewés, une résistance à la terminologie est exprimée, notamment par crainte de « figer » l'intervention sociale, et ainsi de la dénaturer, de lui faire perdre son sens.

Ceci invite alors au :

### Développement du pouvoir d'agir... en question<sup>13</sup>

Les ASS acceptent la dénomination « expertise sociale » pour être reconnus, pour être et se sentir légitimes dans leurs interventions, mais également en tant que « force de proposition » sur les moyens de résoudre la question sociale aujourd'hui.

Corrélativement, dans « *une société devenue marché* »<sup>14</sup>, ils résistent à cette terminologie en référence à leurs valeurs professionnelles et leurs conceptions « humanistes » de la société, en lien avec un certain rejet de la rationalisation bureaucratique, de la marchandisation du social, ainsi que de la stigmatisation de ceux que cette marchandisation broie... La crainte de « figer » l'intervention sociale, et ainsi de la dénaturer, de lui faire perdre son sens, reste très présente.

En termes de résistance, cela se traduirait ainsi par faire en sorte que le travail de l'ASS ne se réduise pas au lit de Procuste.

« *Procuste, contemporain de Thésée, était, selon la légende grecque, un brigand qui arrêta les voyageurs et les forçait à s'allonger sur un lit ; il coupait les pieds des grands et tirait les membres des petits pour les mettre aux dimensions du lit. Cette métaphore illustre ainsi qu'il y a péril à ajuster les fins aux moyens.* »<sup>15</sup>

Il s'agirait dès lors de Résister aux valeurs entrepreneuriales et libérales liées à l'expertise sociale pour ne pas se retrouver dans le lit de Procuste... ou pour ne pas orienter vers le lit de Procuste.

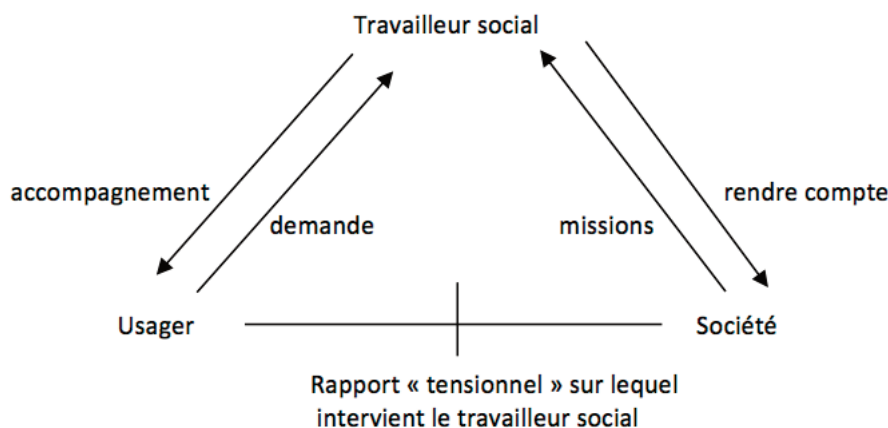
<sup>13</sup> Claire Jouffray (sous la dir.) « Développement du pouvoir d'agir – Une nouvelle approche de l'intervention sociale », 2014.

<sup>14</sup> Robert Castel

<sup>15</sup> Philippe Mosse « *Le lit de Procuste – L'hôpital : impératifs économiques et missions sociales* », 1997.

Au regard des entretiens, la communication, notamment (savoir) « *parler politique* », serait une option stratégique pour éviter cet écueil. La formation d'ASS a certainement une place à défendre, notamment à travailler sur cette question de communication (le DC3 du DEASS y fait d'ailleurs référence), sur le savoir « *parler politique* » (vie dans la cité / organisation politique de la société / communication vers élus et décideurs / etc.).

Comme l'écrivait Brim, un des problèmes des métiers du travail social, est « *qu'on ne sait jamais si on a réellement réussi* ». C'est peut-être pourquoi le besoin de reconnaissance des intervenants semble d'autant plus grand. La crainte de résumer leur pratique en analogie au lit de Procuste apparaît comme indicateur principal de cette résistance. Dans cet esprit, les valeurs à l'œuvre ainsi que les dimensions éthiques sont convoquées, tout autant que les éclairages de Brigitte Bouquet<sup>16</sup> sur les questions éthiques : de conviction, de responsabilité, de discussion... Ces trois approches se complètent et aident à définir le sens du travail social. J'y adjoindrais l'éthique de la reconnaissance (expressions de ses propres besoins, autonomie du sujet moral, on s'estime porteur de certaines capacités à faire et, aussi, à appartenir à une communauté). En lien, Saül Karsz précisait que : « *Quand on est travailleur social, une seule alternative est possible : se soumettre aux positions prescrites, ou faire un pas de côté afin de forger d'autres orientations, de faire du travail d'analyse une condition sine qua non des pratiques quotidiennes. Il s'agit d'assumer l'impossible neutralité du travail social* » (ASH). L'expertise sociale des ASS devient ainsi un révélateur de ces tensions, entre ce rapport aux différentes formes d'éthique et de ce qu'elles traduisent du quotidien à l'aune du rapport tensionnel sur lequel le travailleur social intervient.



En termes de « développement du pouvoir d'agir », et au regard de leur « savoir lier », l'œuvre des ASS, au sens de celle réalisée par l'artisan, consisterait en un métissage de différentes logiques et de différentes approches dans un souci de respect de la singularité, de l'altérité. L'expertise sociale pourrait s'inscrire comme une mise en valeur de ce métissage ; « Métissage » pouvant être également regardé via *Métis* qui, dans la mythologie grecque, incarne la personnification de la « sagesse » et de « l'intelligence rusée ».

Communiquer sur ce qu'est l'expertise sociale, sur ce « savoir-lier », pour les ASS semble s'imposer ; comme le disait Levi-Strauss, « *les mots sont des instruments que chacun de nous est libre d'appliquer à l'usage qu'il souhaite, mais à condition qu'il s'explique sur ses intentions* ». L'expertise sociale pourrait ainsi se traduire à travers des compétences de cette « lecture du réel » par les ASS.

L'approche de l'expertise sociale permet de regarder si « *les intervenants sociaux sont irrémédiablement contraints à être des techniciens de la rationalisation au service de logiques strictement gestionnaires ou si ils peuvent devenir des innovateurs au service de projets politiques et sociaux progressistes incluant des contraintes économiques, mais aussi des exigences déontologiques propres au champ social* »<sup>17</sup>.

Si je parle volontairement ici « d'innovateurs », c'est parce qu'il faut aussi considérer que « *l'innovation est souvent une désobéissance qui a réussi* »... Pour reprendre les termes d'Elisabeth Weissman<sup>18</sup>, la résistance évoquée par les travailleurs sociaux pourrait également se lire comme une « *désobéissance éthique* ».

<sup>16</sup> Brigitte Bouquet, « *Ethique et travail social : une recherche de sens* », 2003.

<sup>17</sup> Colloque « L'Etat social dans tous ses états » - Marseille, Déc. 2011

<sup>18</sup> Elisabeth Weissman, « *La désobéissance éthique* », 2010.

Prendre conscience des enjeux liés à l'expertise sociale est un premier espace de liberté<sup>19</sup>, s'en saisir (au sens de Castel<sup>20</sup>) permet d'envisager d'être « *créateur de sens* »<sup>21</sup>. La part d'invention et de créativité, nécessaires pour combler le décalage entre le travail prescrit et le travail réel, ne serait-elle pas une forme d'« expertise » ? L'œuvre des ASS, au sens de celle réalisée par l'artisan, consisterait donc en un métissage de différentes logiques et de différentes approches dans un souci de respect de la singularité, de l'altérité.

En effet, en référence à l'expression d'Héraclite (« *Pour ceux qui entrent dans les mêmes fleuves affluent d'autres et d'autres eaux. On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve* »), on ne fait jamais deux fois le même travail d'une situation à une autre (question de prise en compte de la « *fluctuation* » qu'Héraclite tient pour la réalité profonde de toute chose, même des choses, en apparence, les plus stables). Il s'agirait donc d'être « expert » dans la capacité à s'adapter, à s'ajuster, à prendre des initiatives, à pouvoir se baigner dans les différentes eaux qui se présentent à nous... et ce tout en maintenant différentes valeurs (humanistes, démocratiques, fondées sur le droit, pour Brigitte Bouquet, en considérant que cette liste n'est pas exhaustive), en restant inscrit dans une responsabilité éthique. Chaque travailleur social, comme tout individu, est imprégné dans sa singularité et sa trajectoire de vie par une hiérarchisation des principes de justice sociale. Ceux-ci peuvent être illustrés par l'allégorie de la flûte<sup>22</sup>, flûte appartenant à une famille ayant quatre enfants, et détenant l'objet depuis plusieurs générations. L'aîné la revendiquera au titre de son « statut », le second au nom du « mérite » (comme celui qui travaille le plus dans cette maison), le troisième en référence à un « besoin » (en cours de musique, cette année, c'est flûte qui est proposé aux élèves), le dernier estimant qu'il est celui qui en joue le mieux la réclamera en termes « d'efficience » et/ou « d'efficacité ». Il ne s'agit pas ici décider à qui attribuer la flûte mais bel et bien, en tant que travailleur social, tout autant que citoyen, de s'interroger sur les enjeux à l'œuvre en termes de (re)distribution. Les décisions politiques ont une incidence certaine à cet endroit, les travailleurs sociaux ayant alors une responsabilité en termes d'expression à participer à ce débat, au risque de laisser aller cette place grandissante de lendemains incertains.

Dans le contexte ambiant, il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler les mots de Bernard MARIS : « *Le meilleur moyen de domination sur les humains, c'est de leur parler de l'incertitude* »<sup>23</sup>. La question du « pouvoir d'agir » se pose alors en ce sens aux ASS. Ils se trouvent, au regard des entretiens réalisés, face à cette réalité dans leurs accompagnements, dans leur quotidien de travail, au regard de leur place, pris dans les méandres de l'individualisation et la culpabilisation des usagers tout autant qu'à leur attention...

Ils se trouvent face à cette épreuve, étant entendu que « *le sens du mot "épreuve" est double : éprouver une situation difficile et faire la preuve de ses capacités à y faire face. La professionnalité se construit donc de façon risquée, comme un chemin d'épreuves, qui se dessine entre les moments d'atteinte à l'exercice du métier et les moments de soutien à l'art d'exercer la profession...* »<sup>24</sup>. Cela se situe ainsi dans un Agir réflexif, dans un « pouvoir d'agir » collectif ( ? ) qui reste à définir, devant une expertise collective, une expertise territoriale, où les définitions et sens sont encore à clarifier... A quoi se référence-t-on ? Au nom de quels principes (de justice sociale) ?

L'expertise sociale ne peut alors être pensée que comme un processus, **une expertise sociale en mouvement... et qui ne pourrait exister que dans la controverse...**

<sup>19</sup> Pierre Bourdieu

<sup>20</sup> Expert mandaté – expert instituant

<sup>21</sup> C. Jung – Cairn

<sup>22</sup> Que l'on retrouvera explicités par Armatya Sen et John Rawls sous une autre déclinaison.

<sup>23</sup> Bernard Maris, « *Economistes, experts et politiques* », in *Revue Innovations*, 2003/1, n°17.

<sup>24</sup> Bertrand Ravon, *Les cahiers de Rhizome : prendre soin de la professionnalité* – n°33 – décembre 2008.

+ Cf. David Puaud – « *Le travail social ou l'art de l'ordinaire* », 2012.

## Empowerment et pouvoir d'agir : petit parcours du net

Hervé Drouard, Membre du Comité de rédaction de la Revue Forum de l'Affuts

En complément (et souvent convergence) aux références web données par les auteurs des contributions, nous nous sommes livrés à une recherche ciblée sur la toile.

En interrogeant « empowerment et service social » et « empowerment et social », nous avons recueilli de nombreuses pages rapportant des travaux francophones français ou étrangers.

Nous avons pris le parti de restituer quelques-unes de ces références avec les quelques lignes qui les présentent, parfois complétées par notre propre résumé succinct.

Les références sont présentées dans un ordre chronologique croissant

### 1) Empowerment et service social : approches et enjeux de WA Ninacs - 1995

[www.erudit.org/revue/ss/1995/v44/n1/706681ar.html?vue=resume](http://www.erudit.org/revue/ss/1995/v44/n1/706681ar.html?vue=resume)

« Il existe diverses approches dites d'**empowerment** pour chacune des méthodes du service social. Une étude de ces approches permet de conclure que ... »

L'auteur, doctorant québécois, après avoir rappelé qu'avant l'invention du mot, les américains et les canadiens avaient toujours défendu l'idée de, faire appel aux ressources propres du client du service social, fait le bilan des travaux sur le sujet dans la littérature sociale et présente différents composants du processus d'empowerment : plus ou moins grande participation, compétences techniques, estime de soi, conscience critique en différents domaines.

### 2) Les origines de la notion d'empowerment - Les thèses ...

[theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000...b...](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000...b...) Thèse de Bernard Vallerie 2000

Cette page isolée apparaît sans nom d'auteur. Une investigation complémentaire permet cependant d'établir qu'il s'agit d'une page de la thèse de Bernard Vallerie en 2000. Depuis cet auteur a publié en collaboration. Voir les bibliographies des articles de ce numéro. Ces lignes concernent les thèses à l'origine de la notion. Les notes de bas de page –faites essentiellement de références bibliographiques- sont restituées.

« Aux yeux de Carolyn Swift et Gloria Levin, "les racines de l'idéologie de l'empowerment prennent corps dans les fondations politiques et philosophiques de la nation américaine. L'idée de démocratie et son incarnation dans nos institutions politiques reposent sur le principe que les citoyens soient en situation d'empowerment pour participer aux décisions concernant leur bien-être" <sup>204</sup>. Mais c'est au cours des années 60, marquées aux Etats-Unis par plusieurs mouvements sociaux et politiques de grande ampleur (droits civiques et féminisme) et par l'échec des coûteuses réformes mises en place par l'Etat, que le terme empowerment a été de plus en plus employé. Celui-ci a alors capté l'attention d'intellectuels de différentes disciplines et de militants de l'action sociale, provoquant l'émergence de nouvelles approches. Il en fut ainsi en psychologie avec la création d'une nouvelle discipline, la psychologie communautaire, qui se donnait comme mandat de contribuer au développement d'un système d'organisation sociale dans laquelle chacun pourrait vivre sa différence sans que cela constitue un frein à l'accès aux ressources collectives<sup>205</sup>. Dans les domaines de la santé mentale et de la psychologie, c'est à partir d'une critique radicale des modèles d'intervention que l'idée d'empowerment a émergé. Ceux-ci préconisaient des programmes standardisés, sans prise en compte du contexte, et reposaient sur une différence de statut très marquée entre l'intervenant, considéré comme un expert du traitement des problèmes, et la personne en situation de difficulté, placée en position de consommateur passif. La définition du changement était alors établie à partir du seul point de vue du professionnel, qui ne prenait en compte, le plus souvent, que les faiblesses de celui qui lui était confié, et en négligeait les forces et les ressources. Il n'était jamais responsable de l'échec de l'intervention. L'intervenant

qui privilégie le principe d'empowerment implique les personnes concernées, en prenant en compte leur expertise, ce qui est réalisé à travers un échange d'informations avec elles et leur réelle participation aux décisions portant sur le dispositif d'aide. L'objectif des psychologues communautaires se référant à l'empowerment est "de mettre en évidence les possibilités qu'ont les personnes de maîtriser leur propre vie"<sup>206</sup>. Il s'agit également de pallier les carences des modèles opposant ou séparant l'individu et son environnement, pour considérer simultanément ces deux aspects d'une même réalité, en s'appuyant sur les ressources du contexte, et en traitant la question de l'équilibre entre besoins individuels et collectifs. Ainsi, plus qu'un sentiment et qu'une responsabilisation de l'individu, l'empowerment constitue une mise en mouvement des divers dispositifs de l'environnement. En 1987, Julian Rappaport, un des leaders de cette évolution, définit l'empowerment comme "un processus, un mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les communautés acquièrent le contrôle des événements qui les concernent"<sup>207</sup> et propose de l'adopter comme concept intégrateur de la psychologie communautaire. Au Québec, l'idée d'appropriation est apparue, en santé mentale, "comme un complément important au mouvement engagé par les politiques de désinstitutionnalisation"<sup>208</sup>. Dans le domaine du service social, "toute discussion sur l'empowerment part du constat que certaines collectivités et certaines personnes ne possèdent pas, ou ont la perception de ne pas posséder, le pouvoir sur les ressources dont elles ont besoin pour assurer leur bien-être. Toute approche axée sur l'empowerment est fondée sur la croyance que les personnes, tant individuellement que collectivement, ont ou peuvent acquérir les capacités pour effectuer les transformations nécessaires pour assurer leur accès à ces ressources, voire même les contrôler"<sup>209</sup>. Il s'agit donc de soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches pour se procurer le pouvoir dont ils ont besoin. William A. Ninacs précise que l'approche d'empowerment proposant des rapports entre individus, y compris entre intervenants et usagers, basés sur la réciprocité, rompt avec les philosophies axées sur la bienfaisance et la charité. Dans le champ de l'éducation familiale, le pouvoir d'agir signifie que "l'individu est, selon Jean-Marie Bouchard, le plus apte à définir et à comprendre ses besoins, à actualiser ses ressources, à gérer son développement en partageant ses savoir-faire avec les autres et les ressources de support avec son entourage"<sup>210</sup>. La notion d'empowerment prend en compte l'idée de conscientisation chère à Paulo Freire, qui préconise la lutte contre l'oppression en favorisant chez les populations victimes, dans un premier temps, la prise de conscience des situations d'exploitation qu'elles vivent puis, dans un deuxième temps, l'engagement dans une transformation collective des rapports sociaux. Ainsi, le développement d'une conscience critique est le produit d'une dynamique dialectique d'action et de réflexion. Au fil des années, il s'est produit un véritable engouement à propos du terme empowerment. Si l'idée générale qu'il contient porte sur un gain de pouvoir, une prise de contrôle d'une personne ou d'une collectivité sur sa destinée, sa définition peut comporter plusieurs niveaux d'analyse (individus, voisinages, communautés, organisations<sup>211</sup>) et évoque une diversité des modèles. Ceux-ci peuvent être positionnés selon un axe partant de l'empowerment individuel, source de pouvoir personnel, et allant jusqu'à l'empowerment collectif, source de pouvoir social, alors que, selon l'approche communautaire, ces deux constructions sont indissociables. Les travaux sur lesquels nous nous basons pour envisager la mise en oeuvre de la notion d'empowerment ont été réalisés aux États Unis ou au Canada. La grande majorité des auteurs francophones ont adopté le terme appropriation pour traduire celui d'empowerment. Cette traduction mérite d'être précisée. En effet, ce n'est que récemment que Yann Le Bossé et Francine Dufort ont proposé l'expression pouvoir d'agir. Le verbe empower signifie, dans sa forme transitive, "accorder du pouvoir aux autres", et, dans sa forme intransitive, "gagner ou assumer du pouvoir", indique Sylvie Jutras qui s'interroge : "accorde-t-on du pouvoir aux autres ou un individu, un groupe s'approprie-t-il le pouvoir ?"<sup>212</sup>. Le verbe approprier veut dire "attribuer en propre à quelqu'un", tandis que s'approprier signifie "faire sien"<sup>213</sup>. Ce second verbe est pronominal. Le sujet est à la fois l'auteur et l'objet de l'action. L'"appropriation" est définie comme l'"action de s'approprier une chose, d'en faire sa propriété"<sup>214</sup>. Sylvie Jutras privilégie donc les termes appropriation et s'approprier pour "rendre compte de cette primauté dans la responsabilité, qu'elle soit individuelle ou collective, de la prise en charge"<sup>215</sup>. La notion d'empowerment renferme, en effet, l'idée que l'individu ou le groupe est actif, et qu'il possède la maîtrise du processus de développement et d'acquisition d'un plus grand contrôle ou pouvoir sur sa vie, même si ce processus est soutenu par des intervenants. Ce choix terminologique met en valeur la vision autodéterminée du processus. Carolyn Swift et Gloria Levin adoptent un point de vue identique : "On parle souvent d'empowerment en termes d'implication des personnes ou d'autorisation à ce qu'elles participent aux décisions concernant leur bien-être. Cependant, le véritable empowerment nécessite que les personnes désappropriées ne fassent pas que participer aux prises de décisions mais les prennent réellement"<sup>216</sup>. Ellen Corin

et ses collaborateurs utilisent systématiquement l'expression appropriation du pouvoir pour mettre en valeur l'idée de gain de pouvoir contenue dans la notion d'empowerment. Pour John Lord et Francine Dufort, le terme appropriation " se veut le pendant positif de la notion d'expropriation utilisée par Ivan Illich en 1975 dans *Némésis médicale* pour décrire les effets débilissants de certains aspects de divers systèmes de santé occidentaux " <sup>217</sup>. Dans ses travaux portant sur les personnes handicapées qui ont su maîtriser leur vie, John Lord parle d'"habilitation" pour désigner " un ensemble de processus par lesquels l'individu réussit à accroître le contrôle qu'il exerce sur divers aspects de sa vie et à participer en toute dignité à la vie communautaire " <sup>218</sup>. Pour traduire le terme empowerment nous optons pour l'expression pouvoir d'agir, proposée par Yann Le Bossé et Francine Dufort : elle a le mérite de bien signifier le changement par l'action et la nature fondamentale de la notion d'empowerment, le pouvoir. En référence à Julian Rappaport<sup>219</sup>, ces deux auteurs définissent le pouvoir d'agir comme " un processus caractérisé par l'exercice d'un plus grand contrôle sur l'atteinte d'objectifs importants pour une personne, une organisation ou une communauté " <sup>220</sup>. Cette approche repose sur deux éléments distincts, la cible du changement et le moyen de provoquer ce changement. Réflexion et action étant envisagées comme indissociables, parler de pouvoir d'agir sous-entend l'existence d'un pouvoir de réfléchir

Quelles sont les perspectives selon lesquelles on peut envisager le pouvoir d'agir ? Comment celles-ci s'articulent-elles ?

#### Notes

204. SWIFT, C., LEVIN, G. (1987). Empowerment : an emerging mental health technology. *Journal of primary prevention*, 8. p. 72.
205. LE BOSSE, Y. (1995). Etude exploratoire du phénomène de l'empowerment. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval : Québec. p. 8.
206. RAPPAPORT, J. (1981). In praise of paradox : a social policy of empowerment over prevention. *American Journal of Community psychology*, vol. 9. p. 15.
207. RAPPAPORT, J. (1987). Terms of empowerment/Exemplars of prevention : toward a theory for community psychology. *American Journal of Community Psychology*, vol. 15, n° 2. p. 122.
208. CORIN, E., RODRIGUEZ DEL BARRIO, L., GUAY, L. (1996). Les figures de l'aliénation : un regard alternatif sur l'appropriation du pouvoir. *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, vol. 15, n° 2. p. 63.
209. NINACS, W. A. (1995). Empowerment et service social : approches et enjeux. *Service social*, vol. 44, n° 1. p. 70.
210. BOUCHARD, J-M. (1988). De l'institution à la communauté. Les parents et les professionnels : une relation qui se construit. In DURNING, P. (sous la direction de). *Education familiale. Un panorama des recherches internationales*. Vigneux : Matrice. p. 161.
211. DALLAIRE, N., CHAMBERLAND, C. (1996). Empowerment, crise et modernité. *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, vol. 15, n° 2.
212. JUTRAS, S. (1996). *op. cit.* p. 124.
213. REY-DEBOVE, J., REY, A. (sous la direction de). (1993). *Le nouveau Petit Robert*. Paris : Dictionnaire Le Robert. p. 108.
214. REY-DEBOVE, J., REY, A. (sous la direction de). (1993). *op. cit.* p. 108.
215. JUTRAS, S. (1996). *op. cit.* p. 124.
216. SWIFT, C., LEVIN, G. (1987). *op. cit.* p. 84.
217. LORD, J., DUFORT, F. (1996). Le pouvoir et l'oppression en santé mentale. *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, vol. 15, n° 2. p. 19.
218. LORD, J. (1991). *op. cit.* p. 8.
219. RAPPAPORT, J. (1987). *op. cit.*
220. LE BOSSE, Y., DUFORT, F. (à paraître). *op. cit.*

### 3/ Séminaire de recherche 2011 du Centre Européen Recherche en Travail social

Donner après-coup le programme détaillé d'un séminaire peut paraître saugrenu. Nous le faisons cependant car Forum fait partie des lanceurs et promoteurs du Certs-EUROPE. Mais, au-delà de cette satisfaction, les indications sur les thèmes, titres et auteurs des débats (dont plusieurs membres d'Affuts) peuvent intéresser nos lecteurs. Une publication en a été faite dans la revue de l'Université qui accueillait : l'Université de Kaunas en Lituanie. Le numéro est référencé: Socialinis Darbas Partirtis ir Metodai" 2012, 9(1)

CERTS-EUROPE, 8ème séminaire de recherche, 5ème séminaire du cycle:

L'approche participative dans la recherche sur les pratiques en travail social

Partir du sujet situé, la clé de voûte pour transformer les relations de pouvoir dans la recherche participative en travail social

### Débats autour de l'empowerment

Le 8ème colloque du CERTS-EUROPE s'est déroulé à Kaunas, Lituanie, les 2 et 3 Décembre 2011, dans une ambiance de réchauffement climatique et de chaleur communicative avec des chercheurs, des praticiens, des étudiants venus des différents pays d'Europe ; l'accueil de l'université et du responsable du département travail social a été aussi chaleureux et a favorisé une ambiance amicale et co-constructive, (l'interprète habituelle, retenue pour maladie a été remplacée par un participant zélé et hyper compétent). Voici les titres des recherches présentées et débattues dans le cadre du thème proposé :

#### ■ Jour 1

Plenary Session. Constructing knowledge in participative research - towards an "empowering" methodology

Animators: Ewa Marynowicz-Hetka (Poland) & Jonas Ruškus (Lithuania)

*A conversation perspective on social work: professional discussion and power* Mariusz Granosik (Poland)

*Empowerment et pouvoir d'agir* Dominique Paturel (France)

*Insider or 'burglar'? Dealing with people's narrative* Gedas Malinauskas (Lithuania)

Workshop 1: Different faces of the empowered and the disempowered in participative research

Animators: Anita Gulczyńska (Poland) & Gedas Malinauskas (Lithuania)

*Empowering non-hegemonic masculinities in biographical narrative* Natalija Mažeikienė & Agnė Dorėlaitienė (Lithuania)

*Ambiguity of an "empowering change" in the course of socially engaged research. An example of participant study of youth from an unprivileged Lodz neighborhood* Anita Gulczyńska (Poland)

*Recherche-action au sein d'un système scolaire: co-construction des savoirs entre parents et professionnels* Jean-Jacques Detraux & Stephanie Frenkel (Belgium)

Workshop 2: Participative research in service of empowering practice

Animators: Rasa Naujanienė (Lithuania) & Chantal Goyau (France)

*Social services from inside: the perspective of client. Participatory action research in social work* by Roberta Motiečienė & Rasa Naujanienė (Lithuania)

*Relations professionnelles dans le travail social se prolongeant en relations durables* Hervé Drouard (France)

*The "Empowered" Homeless – about socially included homeless in respect to the interactive perspective analysis* by Małgorzata Kostrzyńska (Poland)

Plenary discussion. Gathering Ideas Animator: Jonas Ruškus

*Video-conferencing with Katherine Tyson McCrea, professor at School of Social Work in Chicago Loyola university, USA: Participative research in service of empowering practice* Animators: Natalija Mažeikienė & Geneviève Crespo

#### ■ Jour 2

*Knowledge of biographical experiences of mentally ill people and the quality of empowerment* Izabela Kamińska (Poland)

*Mieux comprendre et accompagner les maternités adolescentes dans les caraïbes* Dany Bocquet (France)

*Empowerment or power in social workers' actions towards mentally ill persons - the research report* Anna Jarkiewicz (Poland).

*Construction of the social work helping process for families at social risk – feminization of childcare and clients' involvement* by Julija Eidukevičiūtė (Lithuania)

*Les biffins en Ile-de-France: analyse d'une collaboration pluridisciplinaire pour une recherche dans le cadre institutionnelle de l'action sociale* by Stéphane Rullac (France)

Plenary discussion. Gathering Ideas.

*Participative research, insider's view, and empowerment.* For conclusion of the seminar by Jonas Ruškus (Lithuania, President of the Scientific committee of the seminar)

*General Assembly of ERCSW (CERTS)*

Il est décidé de faire le prochain colloque à Montpellier (début décembre 2012) en ouvrant un nouveau cycle mais en gardant la perspective de "recherche en travail social", d'alliance "praticien-chercheur-formateur", de recherche participative, de recherche-action, de construction d'une discipline originale reconnue dans les milieux professionnels et académiques.

#### 4) ANAS 2007 L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir

[www.anas.fr/attachment/103948/](http://www.anas.fr/attachment/103948/)

Le fichier joint à ce résultat consiste en un auto-interview de Yann Le Bossé, professeur au département Fondements et Pratiques de l'Education au Québec, université de Laval. Il y dirige le laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Ce texte était destiné aux journées d'étude nationale en service social de l'ANAS en 2008 à Montpellier. Plusieurs de nos contributeurs à ce numéro de Forum – dont Claire Jouffray, partie prenante de ces initiatives sur Montpellier – font référence à cet auteur.

Jugée plus conviviale par lui, la forme de l'interview s'alimentait notamment aux questions d'un groupe d'assistants de service social. Extraits du document intitulé : « *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : une alternative crédible?* »

Qu'est-ce que le développement du pouvoir d'agir ?

*L'expression « développement du pouvoir d'agir » (DPA) est initialement la traduction que nous avons proposée (1) pour désigner la réalité que l'on décrit en anglais par le terme « empowerment ». Cette réalité se réfère à la capacité concrète des personnes (individuellement ou collectivement) d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient.*

Que voulez-vous dire par « exercer un plus grand contrôle » ?

*Concrètement, cela se réfère à la possibilité d'influencer ou de réguler les événements de la vie quotidienne qui ont une importance particulière pour nous. Plusieurs chercheurs utilisent aussi des expressions imagées, comme « maîtriser sa vie » ou encore « prendre sa vie en main » pour décrire cette réalité. On peut aussi appréhender ce phénomène à l'aide de concepts plus théoriques en considérant qu'il s'agit essentiellement de « restaurer le statut d'acteur » ou de « restaurer le rapport à l'action ». Il est également possible de s'intéresser à cette réalité sous un angle strictement philosophique en l'abordant par exemple à partir de la notion de « sujet capable » telle que Paul Ricoeur(2) l'a approfondie. Bref, il s'agit à la fois d'une réalité très quotidienne et par certains aspects d'une dimension fondamentale de la condition humaine. À noter tout de même que le contrôle dont il s'agit ici est bien sûr totalement relatif..*

(1) Le Bossé, Y. (2004, printemps). Vous avez dit "empowerment" ? De "l'habilitation" au "Pouvoir d'Agir" vers une définition plus circonscrite de la notion d'empowerment.. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 16 (2),

(2) Ricoeur, P. (1995). *Le juste*. Éditions Esprit, Paris.

#### 5) L'empowerment, une pratique émancipatrice

Marie-Hélène BACQUÉ, Carole BIEWENER

Il s'agit en fait de la présentation par les éditions La Découverte de l'ouvrage paru chez eux sous ce titre en janvier 2013, collection SH/ Politiques et Société

*« Attention, livre important pour toutes celles et ceux qui questionnent l'incapacité des politiques et des experts à répondre aux défis de notre époque troublée. Et qui s'interrogent sur la façon dont les citoyen(ne)s peuvent construire des alternatives. Ce questionnement est en effet à l'origine, dans les États-Unis d'après-guerre, du concept d'empowerment, désignant le « pouvoir d'agir » des individus et des collectifs. Ce concept a connu depuis un succès planétaire dans le monde anglophone. Mais il n'a percé que plus récemment dans les autres espaces culturels, dans les milieux du travail social comme dans la littérature du management. D'où l'utilité de ce livre très pédagogique, qui synthétise la foisonnante littérature anglophone sur la notion d'empowerment. Il retrace sa genèse, l'histoire de ses multiples variantes - conservatrices ou progressistes - et celle des pratiques sociales qu'elles ont nourries. Des mouvements féministes du Nord et du Sud jusqu'aux programmes de la Banque mondiale et de l'ONU, la notion est utilisée aussi bien dans une perspective radicale d'émancipation que pour conforter les visions néolibérales ou social-libérales.*

*Défendant résolument sa version émancipatrice, les auteures en expliquent les limites, mais aussi son importance pour éclairer les débats contemporains sur la démocratie. »*

Marie-Hélène Bacqué, professeure d'études urbaines à l'université Paris-Ouest-Nanterre, a codirigé plusieurs ouvrages collectifs, dont, à La Découverte, *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales* (avec Jean-Yves Authier et France Guérin, 2007) et *Démocratie participative, histoires et généalogies* (avec Yves Sintomer, 2011).

Carole Biewener, professeure d'économie et d'études du genre à Simmons College (Boston), a notamment mené des recherches sur les politiques financières du gouvernement socialiste français dans les années 1980 et le développement communautaire et l'économie sociale aux États-Unis et au Canada.

## **Conclusions de ce petit parcours sur le net**

Nous avons appris l'origine du terme empowerment et son utilisation très fréquente dans les pays anglo-saxons, les nombreuses recherches et divers colloques auxquels il a donné lieu, son arrivée en France et son utilisation encore restreinte. Ce numéro de Forum se veut une étape dans ce processus.

# APPEL À CONTRIBUTIONS

## L'INTERCULTURALITÉ : UN CONCEPT AU CŒUR DU SOCIAL A RÉINTERROGER ?

numéro 146 (octobre 2015)

**Coordinatrices : Michèle Beaubert, Marlène Dangoumau, Marjorie Micor**

Les événements tragiques de janvier 2015 à Charlie Hebdo et à l'Hypermarché Kacher ont bouleversé la France entière, en voulant s'attaquer aux valeurs fondamentales de la République. Le mouvement d'union citoyenne qu'ils ont suscité vient de facto réinterroger la notion d'interculturalité entendue dans son acception primaire d'un "vivre-ensemble" au pluriel.

Comme le souligne Emmanuel JOVELIN dans l'ouvrage intitulé « Le travail social face à l'interculturalité. Comprendre la différence dans les pratiques d'accompagnement social », « *l'interculturalité apparaît là où surgit le problème de la différence* ». En outre « *le terme interculture introduit la notion de réciprocité dans les échanges et de la complexité dans les relations. Le préfixe inter/entre traduit à la fois la liaison, la réciprocité et à la fois la séparation, la disjonction. Interculture, interculturalité, interculturation, uniquement des mots qui montrent que les contacts de culture sont faits d'interpénétrations et d'interactions et aussi de méfiance* ».

L'interculturalité peut être définie alors comme l'ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes. Elle est fondée sur le dialogue, le respect mutuel ainsi que sur le souci de préserver l'identité culturelle de chacun. Reprenant les termes du sociologue susnommé, l'interculturalité est avant tout « *une ouverture à l'altérité* ». Mais ne serait-ce pas là un non-sens, dans la mesure où, telle que l'exprimait Lucien ISRAËL ou en référence au "visage" et à la responsabilité défendue par Emmanuel LEVINAS, toute rencontre "vraie" suppose l'altérité et donc la reconnaissance de l'Autre dans sa différence ?

L'interculturalité ne constitue-t-elle pas l'essence même du travail social ? Dans ce cas, existerait-il des situations interculturelles vécues qui puissent ne pas (ne plus) faire montre, malgré des univers de significations hétérogènes, de "liage" et de création ?

Au-delà des considérations philosophiques, ce numéro 145 de FORUM propose d'appréhender les dimensions suivantes :

- Dans le contexte actuel d'individualisme et de crise économique et sociale, de montée des communautarismes, que signifie aujourd'hui "le travail social interculturel" pour les travailleurs sociaux ? Quel sens donner au travail social interculturel ?
- Comment l'interculturalité est-elle abordée durant le parcours de formation des travailleurs sociaux ? Quels en sont l'intérêt, les limites ?
- Face aux effets de la mondialisation, nous assistons d'un côté à une homogénéisation des pratiques culturelles avec ce qu'Ulrich BECK nomme un « processus de cosmopolitisation » et, de l'autre à des revendications identitaires et culturelles de plus en plus fortes. Le concept d'interculturalité doit-il alors être redéfini ou précisé ? Est-

il en voie d'être supplanté par d'autres notions comme le "multiculturalisme" ?

- De plus, le rapprochement impulsé, par les politiques publiques, entre le sanitaire et le social amène à s'interroger sur l'interculturel professionnel qui se joue au quotidien entre les différents métiers. Comment est accompagné ce processus dans les équipes ? Quels dispositifs et/ou instances favorisent l'articulation entre ces différentes cultures ? Cette rencontre permet-elle des innovations et des adaptations ?

Ce numéro de FORUM vise à faire un état des lieux afin de saisir les enjeux, les contradictions et les perspectives liés au concept d'interculturalité.

**Nous attendons vos contributions qui permettront d'éclairer ce questionnement.**

### Quelques repères dans l'organisation de votre contribution à un numéro de la revue FORUM

***Nous vous remercions de vous être fait connaître, en nous proposant le titre de votre article*** (ou des étudiants et personnes ressources que vous connaissez) qui aborde le thème de ce numéro de la revue Forum.

La revue FORUM se donne pour but de « *diffuser et valoriser les travaux de recherche et d'études, toutes disciplines confondues, issus des étudiants et professionnels de formations supérieures de tous lieux de formation, de toute nationalité. Le fondement de ces recherches est de problématiser les rapports particuliers dans le champ du travail social entre la réflexion et l'action, interroger le sens des pratiques et la place du sujet, montrer les articulations complexes et mouvantes avec les politiques, appréhender les transformations sociales et leurs incidences sur le champ, visant la professionnalisation et la formation* ».

Cette revue est coordonnée par des membres du comité de rédaction et son rédacteur en chef, elle s'articule autour de thèmes annoncés à l'avance.

• ***Les consignes de mise en forme sont les suivantes :***

- 8 à 10 pages, soit 35.000 signes maximum, y compris les notes de bas de pages et une brève bibliographie.

N.B : Evitez les nombreuses notes de bas de pages.

- En police « Times New Roman », de taille 11. (Notes de bas de pages en taille 8).

- Pas de souligné, mais l'utilisation du gras sert de mise en valeur des sous-titres.

- Un résumé en 2 ou 3 phrases de l'article ainsi que 4 ou 5 mots clés maximum.

- Par ailleurs, une présentation de l'auteur en 3 lignes, avec votre adresse mail si vous le souhaitez, afin de vous faire connaître.

- L'envoi de l'écrit définitif s'adresse aux coordinateurs par fichier mail

• ***Les délais :***

Nous attendons vos propositions d'article jusqu'au 1er juillet 2015.

***Coordinatrices du numéro 146 :***

Michèle Beaubert > michele.beaubert@orange.fr

Marlène Dangouma > marlenedangoumau@laposte.net

Marjorie Micor > marjomicor@voila.fr

# APPEL À CONTRIBUTIONS

## MANAGEMENT, ENCADREMENT, QUELLES EVOLUTIONS ?

numéro 147 (janvier 2016)

*Coordinatrices : Dominique Dépinoy, Florence Bourgoin, Chantal Le Bouffant*

Ce numéro se propose d'actualiser les réflexions, analyses et recherches à propos du travail d'encadrement et de direction de services de l'action sociale et médico-sociale du secteur privé comme du secteur public. Les orientations libérales des politiques publiques, la rationalisation de l'action sociale, la récession budgétaire, transforment les modalités d'interventions, l'organisation du travail, ainsi que les pratiques professionnelles et d'encadrement. L'inclusion des publics fragilisés dans un environnement socio-économique difficile, impliquent des pratiques et initiatives collectives et /ou partenariales, chronophages en énergie et temps. L'accompagnement au changement de pratiques est une préoccupation d'encadrement de plus en plus présente. Les effets de la diffusion d'une culture du résultat et de l'évaluation permanente des dispositifs et des individus, entraîne une légitimité différente des cadres<sup>1</sup> et une certaine évolution identitaire.

Ainsi, le contexte actuel, interroge les savoir faire managériaux et organisationnels des cadres qu'ils soient, directeur(trice), responsables, conseiller(ère)-expert, chef de service ou cadre d'unité, d'établissement ou de services sociaux, médico-sociaux.

Cet appel à contributions vous donne l'occasion de proposer un article qui pourrait concerner différentes pistes possibles, telles que par exemple :

- L'influence ou les effets des évolutions institutionnelles, politiques et culturelles, sur les fonctions et rôles de l'encadrement ou de la direction de services.
- Les enjeux actuels de l'encadrement au plan humain, technique et social.
- La référence éthique dans l'activité de cadre socio-éducatif et ses mises en œuvre dans le management.
- Les méthodes de travail, les outils et projets innovants dans l'activité d'un cadre.
- L'évolution du métier de cadre intermédiaire et les transformations identitaires qui l'accompagnent.
- Des notions comme : responsabilités, délégation, compétences individuelles et collectives, animation d'équipe, management et changement.
- Plus largement, tout sujet touchant l'activité et les compétences de cadre dans le secteur social ou médico-social.

<sup>1</sup> H.CHERONNET, « Etre cadre dans le secteur de l'éducation spécialisée : Quelle(s) professionnalité(s) dans un contexte de rationalisation de l'action publique ? », *Revue Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°7/Printemps 2009 : La construction de la professionnalité éducative.

### Quelques repères dans l'organisation de votre contribution à un numéro de la revue FORUM

**Nous vous remercions de vous être fait connaître, en nous proposant le titre de votre article** (ou des étudiants et personnes ressources que vous connaissez) qui aborde le thème de ce numéro de la revue Forum.

La revue FORUM se donne pour but de « *diffuser et valoriser les travaux de recherche et d'études, toutes disciplines confondues, issus des étudiants et professionnels de formations supérieures de tous lieux de formation, de toute nationalité. Le fondement de ces recherches est de problématiser les rapports particuliers dans le champ du travail social entre la réflexion et l'action, interroger le sens des pratiques et la place du sujet, montrer les articulations complexes et mouvantes avec les politiques, appréhender les transformations sociales et leurs incidences sur le champ, visant la professionnalisation et la formation* ».

Cette revue est coordonnée par des membres du comité de rédaction et son rédacteur en chef, elle s'articule autour de thèmes annoncés à l'avance.

• **Les consignes de mise en forme sont les suivantes :**

- 8 à 10 pages, soit 35.000 signes maximum, y compris les notes de bas de pages et une brève bibliographie.

N.B : Evitez les nombreuses notes de bas de pages.

- En police « Times New Roman », de taille 11. (Notes de bas de pages en taille 8).

- Pas de souligné, mais l'utilisation du gras sert de mise en valeur des sous-titres.

- Un résumé en 2 ou 3 phrases de l'article ainsi que 4 ou 5 mots clés maximum.

- Par ailleurs, une présentation de l'auteur en 3 lignes, avec votre adresse mail si vous le souhaitez, afin de vous faire connaître.

- L'envoi de l'écrit définitif s'adresse aux coordinateurs par fichier mail

• **Les délais :**

Nous attendons vos propositions d'article jusqu'au 1er octobre 2015.

**Coordinatrices du numéro 147 :**

Dominique Dépinoy > dominique.depinoy@yahoo.fr

Florence Bourgoin > florencebourgoin@gmail.com

Chantal Le Bouffant > Chantal.lebouffant@yahoo.fr

# APPELS

## Rubrique : COMMUNICATION & RESSOURCES HUMAINES

Afin de poursuivre et d'augmenter les échanges avec les centres de formation et de valoriser certains travaux, Forum ouvre une rubrique ***aux responsables formation DEIS et aux étudiants*** désireux de publier les textes prévus dans le cadre de l'épreuve : « Communication et ressources humaines ».

## Rubrique : PROBLÉMATIQUES ACTUELLES EN TRAVAIL SOCIAL

Parallèlement aux travaux de recherche qui constituent l'axe premier et principal de FORUM, nous ouvrons une rubrique ***ouverte à tous*** : « Problématiques actuelles en travail social ».

Cette rubrique est destinée à faire paraître des textes courts (entre 5 et 7 000 signes) portant sur des préoccupations professionnelles laissées à l'initiative des contributeurs et présentant une problématique construite, ainsi que l'esquisse d'une ou plusieurs hypothèse(s) de nature à susciter un débat et/ou à ouvrir des voies de recherche.

## Rubrique : POUR MÉMOIRES

Cette rubrique se propose de présenter des mémoires DEIS ou CAFDES ou Masters, etc.

Si vous souhaitez nous faire part de votre recherche, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre une fiche avec les éléments suivants :

- auteur,
- titre du mémoire,
- mots-clés,
- résumé,
- directeur de recherche,
- diplôme,
- dépôt du mémoire.

***Pour ces trois rubriques, vous pouvez envoyer vos articles par courriel  
au Comité de rédaction de FORUM :***

[revue.forum@outlook.fr](mailto:revue.forum@outlook.fr)

# COMMUNICATION & RESSOURCES HUMAINES

*Cette rubrique se propose de présenter des articles relatifs  
au Domaine de Compétences 3 :  
Communication & ressources humaines, du Diplôme d'État  
d'Ingénierie Sociale.*

## Evolution de la politique française de coopération : Quelle ingénierie sociale pour quel développement ?

Issu du secteur médico-social (derniers postes occupés : éducateur spécialisé en SAVS et chef de service en foyer de vie), **Hervé Trémeau** est actuellement étudiant en ingénierie sociale à l'Institut Méditerranéen de Formation, à Marseille (promotion DEIS 2013-2015). Il est par ailleurs administrateur de trois associations œuvrant dans le champ du handicap et formateur vacataire, toujours dans le domaine du handicap. Pour tout retour éventuel sur cet article, vous pouvez le joindre à l'adresse suivante : [letreme@hotmail.com](mailto:letreme@hotmail.com)

**Résumé** : A la faveur d'un stage pratique portant sur un outil de la politique française de coopération, l'auteur de cet article propose une réflexion sur la posture de l'intervenant(e) en ingénierie sociale dans un contexte interculturel. L'évolution de la France concernant sa politique d'aide au développement fait apparaître une complexité croissante des enjeux et des acteurs en présence. Des changements paradigmatiques modifient le concept même de développement. De l'analyse de ces transformations et de l'expérience issue de son stage pratique, l'auteur dégage un ensemble d'attitudes devant permettre l'articulation des différents éléments en tension et l'inclusion des divers acteurs, populations vulnérables comprise.

**Mots-clés** : coopération, développement, ingénierie sociale, intervenant, posture, acteur, interculturelité, approche globale, approche inclusive

**Abstract** : Based on a field study focusing on a french cooperation policy tool, the author of this article proposes a reflection about the posture for the consultant in social engineering in an intercultural context. The evolution of France regarding its policy of development aid highlights an increasing complexity of the stakes and involved players. Paradigmatic changes are modifying the very concept of development. From the analysis of these transformations and from the experience accumulated during his field observation, the author draws a set of attitudes supposed to enable the articulation of different elements in tension and the involvement of various stakeholders, vulnerable populations included.

**Keywords** : Cooperation, development, social engineering, consultant, posture, stakeholder, interculturality, glocal approach, inclusive approach

Durant la première année de formation au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS), les étudiants participent à un stage pratique. Cette étude de terrain, menée collectivement, m'a permis, à travers l'analyse d'un instrument de la coopération française<sup>1</sup>, d'explorer et d'approfondir quelques aspects de la politique d'aide au développement<sup>2</sup>.

C'est à partir de cette expérience que je proposerai, après une présentation historique de la politique française de coopération suivie d'une réflexion sur le concept de développement<sup>3</sup>, d'esquisser dans ce domaine une posture pratique et éthique de l'intervenant en ingénierie sociale.

### La coopération française au développement en rénovation

En 2012, suite à l'accession au pouvoir de l'actuel Président de la République, le ministère de la Coopération, institué par le décret du 10 juin 1961, est remplacé par le ministère délégué au Développement<sup>4</sup>. L'évolution de la terminologie n'est pas neutre, elle marque probablement la volonté de tourner une page d'histoire.

C'est Charles De Gaulle qui pose à partir de 1958 les bases de la politique de coopération du pays<sup>5</sup>. En pleine période de décolonisation, il s'agit pour la France de préserver son influence, tant économique que politique et

<sup>1</sup> Il s'agissait d'une phase pilote d'un Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA - qui consiste schématiquement en un renforcement des capacités de la société civile du pays destinataire du programme afin qu'elle puisse influencer sur les pouvoirs publics et contribuer aux politiques publiques.

<sup>2</sup> L'étude de terrain a donné lieu à un rapport, « Vers une gouvernance démocratique », consultable sur le site de l'Institut Méditerranéen de Formation : <http://www.imf.asso.fr/accueil.php>

<sup>3</sup> La revue de littérature sur le sujet et les problématiques soulevées étant vastes (citons, entre autres auteurs : S. BRUNEL, S. LATOUCHE, JP. OLIVIER DE SARDAN, F. PARTANT, G. RIST, Y. SCHWARTZ), il s'agira avant tout d'une contextualisation afin de dégager des éléments en lien avec une intervention de type ingénierie sociale.

<sup>4</sup> Ce ministère devient secrétariat d'Etat au Développement et à la Francophonie suite au remaniement ministériel d'avril 2014.

<sup>5</sup> Date de création de la Communauté française, comprenant 11 Etats africains et Madagascar.

géostratégique. La politique de coopération et l'aide publique au développement (l'APD<sup>6</sup>) apparaissent pour répondre à cette exigence. « Les institutions de l'aide prennent le relais des institutions coloniales<sup>7</sup> », qui déjà avaient pour mission la mise en valeur des colonies et la coopération culturelle (langue, éducation, recherche scientifique) au service de la grandeur de la France<sup>8</sup>. Le terme « coopération » est dès cette période plus usité que celui d'« aide » concernant la politique de développement du pays : apports différenciés (financiers mais aussi techniques, conseils) et volonté exprimée dès les années 20 d'une « association étroite avec les populations que l'on doit gagner à l'économie de marché<sup>9</sup> » expliquent peut-être ce fait.

La défense de ses intérêts, la France la porte également au niveau de l'Europe qui crée à cette même époque sa propre politique d'aide au développement. Si la France influence fortement cette politique de l'Union Européenne, elle doit aussi progressivement s'ajuster aux politiques des autres pays, tant européens qu'internationaux. L'intégration à des espaces élargis de concertation<sup>10</sup> et l'évolution de la donne géostratégique<sup>11</sup> conduisent alors la France à revoir à partir de 1998 son dispositif de coopération. La réforme vise des gains d'efficacité, voire d'efficience, de cohérence et une meilleure coordination entre les différents acteurs de l'aide au développement, institutionnels ou non. Puis en 2010, à travers un document cadre intitulé « Coopération au développement », la France redéfinit sa stratégie dans ce domaine<sup>12</sup>.

Mais malgré les efforts déployés et les évolutions constatées, les ONG déplorent un manque de transparence, de concertation. De son côté, la Cour des Comptes, dans un rapport de 2012, dénonce des objectifs peu réalistes, trop nombreux, non hiérarchisés au regard des moyens disponibles et une organisation mal articulée. L'aide serait trop dispersée, agencée plus en fonction des programmes que des finalités et gérée principalement par un opérateur - l'AFD<sup>13</sup> - jugé très puissant. La collaboration avec les ONG serait trop restreinte. Le rapport préconise qu'un choix véritable soit fait entre aide bilatérale (aujourd'hui préférée, 65% de l'APD) et aide multilatérale afin qu'il en découle une nouvelle cohérence dans l'organisation et les moyens<sup>14</sup>.

La politique française de développement est ainsi soumise à des enjeux croissants d'intégration, en interne (économie du pays, acteurs français du secteur, coordination des politiques publiques) comme en externe (économie mondiale, relations bilatérales, européennes et multilatérales). Cette complexification multiplie le nombre d'acteurs en présence, et donc les intérêts, les valeurs, les visions. Elle nécessite par conséquent une régulation plus importante du jeu des acteurs, et une amélioration des pratiques de coordination, tant entre les différents niveaux d'intégration qu'au sein même de chaque niveau.

Pour répondre au mieux à cette situation, une rénovation de la politique française d'aide au développement est actuellement en cours. S'appuyant sur une loi d'orientation et de programmation - la première sur ce sujet de la Vème République<sup>15</sup> - elle vise à redéfinir des objectifs prioritaires, à gagner en transparence, à élargir l'espace de concertation et à mieux soutenir les acteurs du développement. Elle veut confirmer de surcroît un changement paradigmatique à l'œuvre dans les politiques de coopération, à savoir le déplacement d'une relation d'aide à une relation de partenariat entre pays du Nord d'une part, du Sud et de l'Est d'autre part, et la promotion d'un développement durable. Le mot « coopération » s'estompe, suspecté de masquer des pratiques néocoloniales et laisse toute la place au mot « développement », plus en phase avec la terminologie européenne et internationale. Pour autant ce dernier terme est-il plus à même de lever le discrédit jeté sur des pratiques accusées d'être animées par des intentions plus intéressées que louables?

<sup>6</sup> L'APD représente la part du budget national transférée aux pays en voie de développement (sous forme de dons ou de prêts).

<sup>7</sup> PACQUEMENT François, Le système d'aide au développement de la France et du Royaume Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation, *International Development Policy / Revue internationale de politique de développement* [Online], 1 | 2010, Online since 22 March 2010, connection on 04 March 2014. URL : <http://poldev.revues.org/114> ; DOI : 10.4000/poldev.114

<sup>8</sup> PACQUEMENT François, *ibid*.

<sup>9</sup> Programme d'investissement du Ministre des Colonies Albert Sarraut, cité dans PACQUEMENT François, *ibid*.

<sup>10</sup> UE, G8, G20, OCDE, ONU.

<sup>11</sup> Fin de la guerre froide et émergence de nouveaux acteurs sur la scène internationale.

<sup>12</sup> Nouveaux objectifs, re-concentration de l'aide, prise en compte des autres canaux de l'aide, recherche de nouvelles sources de financement, stratégie d'influence sur l'aide européenne et mondiale, convergence de certaines politiques publiques et transferts de compétences.

<sup>13</sup> Agence Française de Développement.

<sup>14</sup> <http://www.ccomptes.fr/Presse/Communiqués-de-presse/La-politique-française-d-aide-au-développement>

<sup>15</sup> La loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale a été promulguée le 7 juillet 2014.

## Le développement : un concept aux multiples facettes

C'est en 1949 qu'est employé pour la première fois officiellement le terme « sous-développement », par le président américain Truman dans son discours posant les bases du Plan Marshall. Il renvoie à l'idée d'un chemin tout tracé à emprunter par les pays pauvres afin qu'ils parviennent à un modèle érigé en référence : la société industrielle et de consommation occidentale. « Croissance économique et développement sont donc considérés comme synonymes<sup>16</sup>. »

En période de décolonisation et de guerre froide, le développement devient aussi synonyme de maintien d'influence des anciens pays colonisateurs. L'accent est d'abord porté sur de grands chantiers d'infrastructures, puis sur un élargissement aux besoins fondamentaux des populations. La crise de la dette des pays aidés entraîne dans les années 1980 une recherche de stabilisation économique par le biais des plans d'ajustements structurels du FMI et de la Banque Mondiale.

L'interventionnisme des Etats des pays du sud décline, au profit d'une libéralisation croissante de l'économie, ce qui n'est pas sans conséquence sur les populations les plus vulnérables. La stratégie qui s'ensuit dans les années 1990 et 2000 devient alors celle d'une réduction de la pauvreté, intégrant parallèlement et de plus en plus intensément la prise en considération des limites des ressources de la planète<sup>17</sup>.

Entre périodes de promotion du développement et épisodes de discrédit, entre dénonciateurs d'une occidentalisation du monde au service d'une accumulation sans fin et partisans d'une croissance suffisamment soutenue pour résorber la grande pauvreté, le concept de développement évolue, se remodele et devient durable, incluant aux côtés des préoccupations économiques celles environnementales et sociales<sup>18</sup>.

### **Etymologie du mot développement**

« Action de dérouler, de déplier ce qui est enveloppé sur soi-même », « action d'évoluer, de s'épanouir » (*dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 2006), l'étymologie du mot développement est intéressante à plus d'un titre : d'une part parce qu'elle inclut un double sens, spatial et temporel ; d'autre part car elle suggère un réservoir d'alternatives potentielles en devenir, en passe d'être révélées. Les idées d'amélioration, de modernisation, de comparaison avec un modèle, sous-tendues dans les expressions telles que « sous-développé » ou « en voie de développement », semblent donc éloignées de la signification originelle.

Dès les années 1970 la conception purement économique du développement était infléchie au profit de l'aspect humain. En 1986, les Nations Unies, dans leur Déclaration sur le droit au développement, le définissaient comme « un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent<sup>19</sup> ». Un an plus tard, le rapport Brundtland, préparatoire au Sommet de la Terre de Rio, ajoutait la dimension environnementale : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>20</sup>. »

La conception du développement aujourd'hui ne peut donc plus se réduire à une création de richesse monétaire. A travers des processus d'appropriation et de transformation de ressources, elle a avant tout à voir avec une recherche d'épanouissements individuel et collectif, de « bien-vivre »<sup>21</sup>. Cette finalité implique non plus seulement un, mais de multiples modèles de développement, à appréhender de manière interculturelle, c'est-à-dire en

<sup>16</sup> BRUNEL Sylvie, *Le développement durable*, p.10, collection Que sais-je ?, Paris, PUF, 2010.

<sup>17</sup> Voir sur cette évolution paradigmatique l'article de DIAZ-PEDREGAL Virginie et KAMELGAM-CERLAND Danielle, *Evoluer pour développer. Les mutations du travail dans la coopération internationale pour le développement*, Sociologie pratique, 2013/2, n°27.

<sup>18</sup> Voir BRUNEL Sylvie, *op. cit.*

<sup>19</sup> Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, consultable à la page internet

<http://www.un.org/fr/events/righttodevelopment/declaration.shtml>

<sup>20</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport\\_Brundtland](http://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland)

<sup>21</sup> « Le bien vivre, c'est d'abord l'affirmation de la vie, humaine et non humaine, contre ce qui la nie, à savoir la puissance destructrice de la production-pour-le-profit. », BASCHET Jérôme, *Adieux au capitalisme : autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, p.127, La Découverte, 2014.

considérant les valeurs, choix de vie et d'activité des populations, dans un dialogue ouvrant à de possibles transformations réciproques des façons de penser et de faire. Ainsi, « personne ne pourra dire à la place des principaux concernés ce que signifie pour eux "se développer" »<sup>22</sup>.

### ***Les qualificatifs du développement\****

Durable, urbain, endogène..., il n'est pas rare que le mot développement soit accompagné d'un, voire deux qualificatifs. Une série de ces qualificatifs renvoie à la source de l'initiative du développement et traduit sa dynamique ascendante ou descendante: endogène, exogène, autocentré. Une autre série prend en compte la dimension géographique : développement local, territorial, urbain, rural. On oppose généralement le développement global (d'un territoire) aux développements sectoriels à l'œuvre sur ce territoire (agricole, culturel, artisanal, économique, etc.), reflétant la tension entre intérêts communs et spécifiques. Le développement social fait d'abord référence aux milieux militants du logement. Il est ensuite associé aux quartiers en difficulté et le développement social urbain devient un terme générique de la *Politique de la ville*. Social local ou social territorial, l'addition des qualificatifs converge toutefois vers une même caractéristique collective et participative du développement pour résoudre une situation de vie problématique. Le développement est dit intégré quand il prend en compte les différentes causes d'un problème pour proposer une réponse complète. Il est dit inclusif quand il englobe dans sa démarche les populations vulnérables. Et personnel quand il renvoie à une recherche de connaissance de soi et de ses potentialités.

**\*Sources :** *Le livre blanc citoyen du développement local et de la décentralisation*, Unadel et Adels, février 2012 ; site internet Wikipedia.

Si le développement se doit de devenir une aire de dialogue interculturel, il n'en demeure pas moins un espace où des acteurs de différentes natures<sup>23</sup>, de différentes envergures<sup>24</sup> et toujours plus nombreux<sup>25</sup> se rencontrent, se confrontent et tentent de se coordonner. Les évolutions positives à l'œuvre dans le secteur (relations de partenariat, approche holiste, renforcement des capacités, écoute, participation et appropriation accrues des populations) n'effacent pas pour autant les logiques de pouvoir, d'intérêts, de rapports de force entre acteurs et les divergences de points de vue, de valeurs, de principes. Les dimensions coopératives et conflictuelles cohabitent au sein d'un espace travaillé par de forts enjeux économiques, politiques, géostratégiques, sociaux et culturels. La question du sens d'une action de développement reste donc à ne pas perdre de vue : une transformation au service de qui ? De quoi ?

A cette multiplicité d'acteurs s'ajoute aussi un renouvellement des pratiques, tant en termes de financement que de conduite et d'évaluation de projets, mettant l'accent sur les résultats, la cohérence, l'efficacité et l'efficience, au risque que l'aspect gestionnaire l'emporte sur la dimension sociale du changement escompté. « Une formalisation des modes d'action, une démarche de bureaucratisation des services et des procédures semblent s'imposer dans la plupart des sphères professionnelles du développement<sup>26</sup>. » Or le développement doit pouvoir être envisagé autrement que comme une succession de problèmes techniques et financiers à résoudre.

## **L'ingénierie sociale en action**

La recherche d'une démarche de concertation des différents acteurs d'un projet de développement a entraîné, ces dernières années, une mobilisation croissante de compétences en ingénierie sociale dans le champ des métiers de la coopération.

<sup>22</sup> EFROS Dominique, Des « approches participatives » aux processus d'empowerment : quelle autodétermination des conditions d'un développement ?, *Ergologia*, n°6, p.108, mars 2012.

<sup>23</sup> Pouvoirs publics (pays occidentaux et émergents, pays récipiendaires), opérateurs techniques, bailleurs privés (fondations, donateurs, multinationales), diasporas, ONG et autres acteurs de la société civile, populations concernées.

<sup>24</sup> Acteurs internationaux, nationaux, régionaux, locaux.

<sup>25</sup> Voir DIAZ-PEDREGAL Virginie et KAMELGAM-CERLAND Danielle, *op. cit.*

<sup>26</sup> DIAZ-PEDREGAL Virginie et KAMELGAM-CERLAND Danielle, *ibid.*, p.4.

### ***Une définition de l'ingénierie sociale***

L'ingénierie sociale peut se définir comme une activité de transformation sociale, reposant sur un ensemble de méthodes et de compétences, et qui vise à mieux assurer la cohésion sociale. Elle consiste, à partir d'un territoire et d'une mobilisation collective d'acteurs concernés -dont les personnes en difficulté elles-mêmes, en une élaboration, une mise en œuvre et une évaluation de réponses spécifiques à des problèmes sociaux. Elle contribue, par une production collective de connaissances, d'actions, et une articulation des ressources en présence, au développement des capacités des acteurs et à la rénovation des politiques publiques : « L'ingénierie sociale peut être définie à partir de cet espace générateur de gouvernance démocratique territoriale dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques ; la production de compétences collectives par la production de connaissances et d'actions publiques. » (PENVEN, 2013, p.33)

Les réponses aux questions qui précèdent dépendront par conséquent principalement des postures adoptées par les intervenants en ce domaine<sup>27</sup>. L'approche rationnelle, techniciste, procédurale ne nous semblant pas en phase avec le développement tel que nous venons de l'envisager, nous retiendrons plutôt pour l'ingénierie sociale une approche qui vise l'appropriation et l'amélioration des conditions d'existence des individus et des populations. Les compétences des intervenants se placent au service des acteurs en présence sur un territoire, afin de créer des conditions favorables à l'émergence de potentialités. Ainsi, l'ingénierie sociale « trouve son sens et sa légitimité davantage dans une dimension politique de production d'espaces et d'actions publiques que dans la mobilisation d'une technologie de la résolution de problèmes sociaux<sup>28</sup>. » Elle s'origine dans les attentes et les besoins exprimés des populations vulnérables, puis se prolonge dans les réponses qui sont construites avec elles, pour elles<sup>29</sup>. Plus concrètement, même si l'intervenant répond le plus souvent à une commande de projet de développement provenant de l'extérieur du territoire et de la population concernés, il n'est en rien un agent de planification exogène. Inversement, son rôle consiste, après intervention de l'extérieur, à s'intéresser à ce qui va naître de l'intérieur (développement endogène), à proposer aux acteurs concernés de s'organiser en pouvoir<sup>30</sup> et à œuvrer à l'articulation entre les différents pouvoirs en présence. Il s'agit aussi de travailler aux écarts entre le projet de développement prescrit ou sous-tendu par le commanditaire et celui qui se révèle à l'écoute de la population. Ce qui requiert, outre la capacité d'écoute, du temps, de la communication sur les multiples enjeux afférents au projet et une animation d'espaces d'expression, de co-construction de réponses et de codécisions. Qu'un projet de développement provienne des institutions, d'acteurs du secteur ou émerge de la population, il n'est plus envisagé comme un plan applicable stricto sensu mais « comme un processus négocié et socialement construit dans une interaction continue entre de nombreux acteurs sociaux, capables de réagir et d'exercer leurs propres influences<sup>31</sup>. » Un tel espace de négociation, de délibération, de concertation, mais également de traduction<sup>32</sup> pour une meilleure compréhension entre acteurs de différentes nature, nécessite de la part de l'intervenant d'agir dans différents registres, entre autorité et maïeutique selon les situations<sup>33</sup>. Dans cette ingénierie de débats publics, la dimension interculturelle là encore semble pertinente à prendre en compte, tant les écarts de langage, de méthodologie et de temporalité des acteurs peuvent rapidement faire obstacle au dialogue et au

<sup>27</sup> Voir à ce propos le livre de BARBANT Jean-Christophe, *Sociologie de l'expertise de l'intervention sociale : Modèles et éthiques de l'ingénierie dans le champ social*, Paris, L'Harmattan, 2011.

<sup>28</sup> PENVEN Alain, *L'ingénierie sociale : Expertise collective et transformation sociale*, p.183, Toulouse, éditions Erès, 2013.

<sup>29</sup> Dans cette approche, j'ai pu, au contact des acteurs rencontrés lors de l'étude, mesurer l'importance d'une humilité empreinte d'intérêt sincère pour les savoirs dont ils sont détenteurs, par l'ouverture que cette combinaison génère dans la relation. A l'inverse d'une réponse toute faite apportée par des experts extérieurs, recueillir et valoriser des savoirs indigènes se révèle essentiel dans la construction et l'ajustement d'un projet de développement, pour que ce projet soit utile, compris, approprié, ou, au moins, n'apporte pas plus de mal que de bien. Ainsi, l'intervenant en ingénierie sociale peut-il faire sien ce précepte de la médecine : « Primum non nocere » (« D'abord, ne pas nuire »).

<sup>30</sup> « Le pouvoir est la capacité relationnelle qui permet à un acteur social d'influencer de manière asymétrique les décisions d'un autre acteur social, ou de plusieurs autres acteurs sociaux, afin d'avantager les désirs, les intérêts et les valeurs de celui qui est dans une situation de pouvoir. » : CASTELLS Manuel, *Communication et pouvoir*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 2013.

<sup>31</sup> DIAZ-PEDREGAL Virginie et KAMELGAM-CERLAND Danielle, *op. cit.*, p.7.

<sup>32</sup> Au sens de la sociologie de la traduction (voir les travaux de M. CALLON et B. LATOUR), à savoir rendre intelligible l'hétérogénéité.

<sup>33</sup> RAYSSAC Gilles-Laurent *et al.*, *Penser l'ingénierie des débats publics*, Négociations, 2005/2 n°4, pp.131-137.

bon déroulé d'un programme<sup>34</sup>.

La proximité de l'intervenant avec les acteurs de terrain favorise aussi une connaissance plus phénoménologique. En complément des approches quantitatives et des indices de développement<sup>35</sup>, l'intervention en ingénierie sociale est susceptible de produire avec les acteurs rencontrés de la connaissance qualitative (comme le niveau de solidarité entre habitants, le taux de personnes isolées, l'accès à des processus de décisions...). De plus, elle permet, grâce à la mobilisation d'une dynamique collective hétérogène, de travailler les représentations que les acteurs entretiennent les uns sur les autres et d'analyser en regards croisés pratiques et actions. L'intervention nourrit ainsi en réflexivité le collectif mobilisé. Toute cette production de connaissances, à condition qu'elle soit prise en considération par les décideurs politiques, constitue un apport pertinent pour rénover et initier des actions publiques.

Car à l'encontre d'une vision du développement qui se voudrait purement endogène ou absolument exogène, une pratique de l'ingénierie sociale doit combiner logiques descendante et ascendante et s'assurer que l'une et l'autre s'alimentent mutuellement, générant des interférences transformatrices réciproques. Plans, schémas et programmes d'un côté ont besoin d'être nourris des réalités vécues sur les territoires et coordonnés ; projets, contributions et innovations de l'autre nécessitent d'être mis en synergie et vivifiés par des apports extérieurs. En tension entre prise en compte des singularités des populations, des territoires, et considération d'un environnement global, l'ingénierie sociale se retrouve au cœur des questions de gouvernance territoriale « comprise comme un processus non seulement de coordination des acteurs mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité<sup>36</sup>. »

Au terme de cet article se dessine une posture possible de l'intervenant(e) en ingénierie sociale dans le cadre de politiques de développement<sup>37</sup>, potentiellement transposable à d'autres domaines. Elle peut faire l'objet d'approfondissements et être complétée, voire contredite par d'autres postures, d'autres attitudes. Elle découle toutefois d'une conception spécifique du développement, que l'on peut qualifier à la fois de « globale<sup>38</sup> » - articulant dimension globale et spécificités locales - et d'inclusive<sup>39</sup>. Elle participe ainsi au renforcement des espaces de concertation et de débats publics, où s'expriment société civile et populations vulnérables. Une telle approche de l'ingénierie sociale peut donc modestement contribuer à agir à partir de nouvelles priorités, réellement ancrées dans le sens d'une plus grande justice sociale et d'un plus grand respect de la biosphère.

**Une posture possible  
de l'intervenant(e) en ingénierie  
sociale dans le cadre d'un projet  
d'aide au développement**

**Posture en acte** : écouter ; accompagner ; créer des espaces d'échanges ; animer ; mobiliser ; anticiper ; concilier ; traduire ; accorder les temporalités ; extraire et valoriser des connaissances ; articuler ; tenir en tension ; coordonner ; communiquer ; cadrer ; impulser ; évaluer...

**Posture éthique** : ne pas nuire ; se centrer sur les personnes en difficulté, leurs attentes, leurs besoins, leurs potentialités ; se mettre au service des acteurs en présence ; rester humble et ouvert à la rencontre, à la nouveauté ; se centrer sur les interactions plus que sur les attributs ; conjuguer plutôt qu'opposer et dissocier ; favoriser le questionnement et la réflexivité ; reconnaître l'inconfort, l'incertitude, la complexité...

septembre 2014

<sup>34</sup> Pour exemple, sur l'instrument de coopération étudié lors de mon stage pratique, les contraintes temporelles du bailleur et le temps d'appropriation du programme par les acteurs de terrain se sont difficilement accordés, compromettant les résultats attendus (diagnostics peu partagés et inachevés) et mettant en évidence un accompagnement technique des animateurs du programme insuffisamment appuyé.

<sup>35</sup> Produit Intérieur Brut (PIB), Indice de Développement Humain (IDH), etc.

<sup>36</sup> LELOUP Fabienne *et al.*, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société* 4/ 2005 (Vol. 7), p. 321-332.

<sup>37</sup> Voir tableau page précédente.

<sup>38</sup> « À l'origine, le terme provient du concept japonais *Dochakuka* - techniques pour cultiver la terre s'adaptant aux conditions locales » : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Glocal>

<sup>39</sup> « Le développement inclusif consiste à s'assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont parties prenantes dans les processus de développement. Le PNUD rappelle que de nombreux groupes sont exclus du développement en raison de leur genre, ethnicité, âge, orientation sexuelle, handicap ou pauvreté. Les effets d'une telle exclusion sont l'accentuation des inégalités à travers le monde. Le développement ne pourra réduire réellement la pauvreté que si tous les groupes contribuent à la création d'opportunités, partagent les bénéfices du développement et participent à la prise de décision. Le but du développement inclusif est de réaliser une société inclusive, capable de s'adapter aux différences et de valoriser la diversité » : [http://www.hiproweb.org/fileadmin/cdroms/Handicap\\_Developpement/www/page61.html](http://www.hiproweb.org/fileadmin/cdroms/Handicap_Developpement/www/page61.html)

## Bibliographie

### Livres

- BARBANT Jean-Christophe, *Sociologie de l'expertise de l'intervention sociale : Modèles et éthiques de l'ingénierie dans le champ social*, Paris, L'Harmattan, 2011
- BASCHET Jérôme, *Adieux au capitalisme : autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, La Découverte, 2014
- BRUNEL Sylvie, *Le développement durable*, collection Que sais-je ?, Paris, PUF, 2010
- CASTELLS Manuel, *Communication et pouvoir*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 2013
- PENVEN Alain, *L'ingénierie sociale : Expertise collective et transformation sociale*, p.183, Toulouse, éditions Erès, 2013

### Articles

- DIAZ-PEDREGAL Virginie et KAMELGAM-CERLAND Danielle, Evoluer pour développer. Les mutations du travail dans la coopération internationale pour le développement, *Sociologie pratique*, 2013/2, n°27
- EFROS Dominique, Des « approches participatives » aux processus d'empowerment : quelle autodétermination des conditions d'un développement ?, *Ergologia*, n°6, p.108, mars 2012
- LELOUP Fabienne et al., « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société* 4/ 2005 (Vol. 7), p. 321-332
- PACQUEMENT François, Le système d'aide au développement de la France et du Royaume Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation, *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], 1 | 2010, Online since 22 March 2010, connection on 04 March 2014. URL : <http://poldev.revues.org/114> ; DOI : 10.4000/poldev.114
- RAYSSAC Gilles-Laurent et al., Penser l'ingénierie des débats publics, *Négociations*, 2005/2 n°4, pp.131-137

### Rapports

- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, « *Coopération au développement : une vision française* », document cadre, 2011
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Ministère de l'Economie et des Finances, AFD, « *Bilan évaluatif de la politique française de coopération au développement entre 1998 et 2010* », 2013
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Ministère de l'Economie et des Finances, AFD, « *Mémoire de la France sur ses politiques de coopération* », 2013

# CHERCHER, LIRE, VOIR, ENTENDRE

**Rubrique coordonnée par Patrick Lechaux**

*Il s'agit dans cette rubrique de signaler quelques informations  
(colloques, parutions récentes, etc.) sans lien avec le thème du numéro,  
ni appréciation ou conseil de lecture.*

## OUVRAGES

**HISTOIRE DU TRAVAIL SOCIAL - De la fin du XIXe siècle à nos jours**

Henri Pascal, Presses de l'EHESP, 2014, 320 p.

Fruit de tensions, de mobilisations et de combats dans des périodes historiques marquées par l'extrême pauvreté, voire la précarité de nombreuses catégories de population et l'exclusion de ceux alors considérés comme indésirables, le travail social n'a eu de cesse d'expérimenter de nouvelles formes d'action. La généalogie des métiers du social est complexe : certains ont des origines communes, d'autres ont connu un rapprochement progressif dans le même champ d'activité.

Depuis les œuvres sociales et les premières écoles de formation à la fin du XIXe siècle à la restructuration de l'action sociale dans les années 1980-2000, Henri Pascal retrace les modalités et conditions du surgissement des professions du social et leur évolution au gré des contextes politiques, économiques et sociaux.

Comment le travail social s'est-il professionnalisé ? Quel a été le rôle des travailleurs sociaux pendant les deux guerres mondiales et la guerre d'Algérie ? Comment leurs missions ont-elles évolué depuis les Trente Glorieuses et la décentralisation des années 1980 ?

La compréhension du présent passant par la connaissance du passé, ce manuel s'adresse en priorité aux étudiants, professionnels et cadres du travail social, qui y puiseront matière à leurs questionnements actuels, ainsi qu'aux historiens qui portent un intérêt croissant à l'histoire du travail social.

**LA FIN D'UN MONDE ? - Essai sur la déraison naturaliste**

Jean-Yves Dartiguenave et Jean-François Garnier, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Essais, 2014 224 p.

Les deux auteurs de cet essai adoptent un point de vue anthropologique pour éclairer les changements de notre société. Ils posent notamment l'hypothèse d'un glissement de la frontière entre nature et culture, glissement qui altérerait notre rapport au monde. Nous inclinerions ainsi vers une immédiateté et une emprise plus forte de l'instinctif et du pulsionnel dans nos relations sociales.

**LES TERRITOIRES VÉCUS DE L'INTERVENTION SOCIALE**

Maryse Bresson, Fabrice Colomb, Jean-François Gaspar, Presses Universitaires du Septentrion, Coll. Le regard sociologique, 272 p., 2015

La territorialisation, en déplaçant les politiques publiques nationales vers l'échelle locale, permet-elle de dépasser les limites des politiques sociales et de repenser l'enjeu du « vivre ensemble » ?

Les auteurs, sociologues et politistes de différents pays apportent un éclairage renouvelé sur cet enjeu majeur des réformes engagées depuis les années 1980, en se situant sous l'angle des territoires vécus par les acteurs.

Sans occulter les différences selon les territoires, l'ouvrage met en évidence une remarquable convergence des évolutions dans leurs pays. La montée en puissance des systèmes locaux et les partenariats, les modes d'organisation et de partition renouvelés de l'espace et des pratiques professionnelles sont resitués dans un mouvement plus global de fragmentation et d'individualisation du social, justifiant l'idée de territorialisation néolibérale. Pourtant, les facettes de la territorialisation sont multiples, inséparables de la diversité des « problèmes » que s'attache à résoudre l'intervention sociale. Les interactions et les luttes pour définir les rôles de chacun, politiques, professionnels, bénévoles contribuent à la façonner. Et trop souvent alibi de réformes qu'ils perçoivent peu et mal, les usagers-bénéficiaires mettent en œuvre des formes de réappropriation. Aussi cet ouvrage invite à poursuivre et ouvrir les débats sur le type de solidarité qui, à travers la territorialisation, participe d'un processus général de transformation de la société.

**LES LABORATOIRES DU LIEN SOCIAL**

Gino Gramaccia (ed.), Presses universitaires de Bordeaux, 2015, 254 p.

La restauration du lien social, dans une société fragilisée par le poids du chômage et de la nouvelle organisation du travail, mobilise aujourd'hui un nombre croissant d'associations, d'institutions territoriales, d'acteurs publics et politiques, d'entreprises, de chercheurs, de consultants, autour d'une idée centrale: redonner voix aux « sans-voix », aux exclus du travail, aux salariés précaires... Les solutions

à l'œuvre s'appuient sur un principe simple: veiller, pour les professionnels de la médiation et de l'insertion, à créer des lieux de parole, de reconstruction de soi, des parcours d'apprentissage à l'autonomie. Toutes ces pratiques de l'innovation sociale s'inscrivent dans un projet de communication sociétale. Ce projet, s'inscrit dans une logique exploratoire des conditions d'une recherche résolument transdisciplinaire, susceptible de répondre à un double défi scientifique et institutionnel très ambitieux : constituer un réseau de chercheurs au sein des universités sur le thème de l'innovation sociale dans le domaine de l'insertion de la réinsertion ; explorer et évaluer les modèles de formation et d'entreprises susceptibles d'encourager une insertion durable dans le monde du travail ; développer un réseau d'ingénierie rapprochant et fécondant les relations entre innovation sociale et innovation technologique, notamment dans les usages du numérique.



### **L'INGÉNIERIE SOCIAL - Expertise collective et transformation sociale**

*Alain Penven, Erès, Coll. Trames, 2013, 198 p.*

Face à l'acuité et à la complexité croissante des problèmes sociaux et en raison du scepticisme ambiant à l'égard de l'efficacité de l'État providence, l'ingénierie sociale trouve aujourd'hui une nouvelle actualité. Dans cet ouvrage de synthèse qui permet d'en comprendre les enjeux contemporains, l'auteur positionne l'ingénierie sociale comme une expertise collective de transformation sociale. Elle trouve son sens et sa légitimité davantage dans une dimension politique de production d'espaces et d'actions publics que dans la mobilisation d'une technologie de la résolution de problèmes sociaux. L'émergence d'une nouvelle figure professionnelle, le cadre développeur en ingénierie sociale, rend compte de cette évolution.

Cet ouvrage est un guide pratique à l'usage des acteurs qui agissent dans le cadre des politiques éducatives et sociales ou qui s'investissent dans des initiatives associatives ou coopératives de lutte contre les inégalités et les risques sociaux. En abordant ainsi de manière dynamique les fondements et les enjeux de l'ingénierie sociale, il les encourage à renouveler, grâce à la réflexivité, ici et maintenant, les pratiques de l'intervention sociale.



### **POUR UNE REVALORISATION DU CORPS - Intimité, dignité et service à la personne**

*Dominique Le Doujet, Presses de l'EHESP, 2014, 272 p.*

Prendre soin des personnes âgées en perte d'autonomie sans attenter involontairement à leur intimité est loin d'être aisé. Quand le corps semble prendre l'ascendant sur l'esprit, les soignants sont parfois démunis. Si beaucoup se contentent d'inviter à « changer de regard », cet ouvrage fait un pas de plus en mettant en évidence qu'il faut avant tout mettre à jour les représentations sociales qui sous-tendent ce regard sur les âgés.

Pourquoi certaines zones du corps sont-elles valorisées comme nobles et d'autres considérées comme honteuses, voire ignobles ? Quels sont les présupposés culturels et philosophiques à la base de notre perception du corps et en particulier du corps vieillissant ? Quelles sont les conséquences de ces idées préconçues dans l'accompagnement au quotidien ? Comment imaginer d'autres représentations qui ne seraient pas « anti-âge » ?

Pour répondre à ces questions, l'auteur mène une réflexion historique et philosophique sur nos valeurs. Ce texte, foisonnant d'idées et d'analyses, permet de délimiter les préjugés et les zones d'ombre qui perturbent les pratiques courantes. Prendre conscience de ses limites, et de son droit d'en avoir, amène le professionnel à progresser dans la connaissance de sa pratique et, par là même, à repenser le soin au quotidien auprès des personnes âgées malades.



### **LES GROUPES D'ANALYSE DES PRATIQUES**

*Annie-charlotte GIUST-OLLIVIER (éd.), Florence OUALID (éd.), Erès poche, 2015*

Au cours de la dernière décennie, les groupes d'analyse des pratiques se sont multipliés dans de nombreux domaines de la vie professionnelle (secteur médico-social, enseignement, consultation...) tout en s'appuyant sur des références théoriques, des dispositifs et des cadres méthodologiques variés (groupes de psychosociologie clinique, groupes Balint, groupes de « soutien au soutien » de Lévine, groupes d'analyse de problèmes inspirés de Guy Palmade...).

Cet ouvrage rend compte de cette diversité en présentant les orientations de praticiens se réclamant d'une posture clinique, les « objets » sur lesquels ils travaillent, les finalités qu'ils poursuivent, la façon dont ils pensent et conduisent l'animation de ces groupes d'analyse des pratiques, les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il explore le sens que prennent les différentes approches dans les contextes institutionnels et sociaux actuels, l'évolution de la demande sociale et ses significations ainsi que les perspectives de renouvellement des dispositifs d'analyse et d'échanges.



### **VIVRE AVEC LE HANDICAP - L'expérience de l'incapacité motrice majeure**

Adeline Beyrie, Presses universitaires de Rennes, Coll. Le lien social, 2015, 328 p.

Qu'est-ce que vivre à domicile avec un handicap ? Cette étude ethnographique interroge le rapport au corps de ceux qui subissent une incapacité motrice majeure, elle explore aussi leurs relations aux professionnels intervenant et les modalités de la construction identitaire qui en découlent. S'appuyant sur trois enquêtes menées entre 2008 et 2010, Adeline Beyrie distingue trois formes de l'expérience du handicap : une existence sous contrôle, une solitude entourée et le corps comme performance.

*Avec le soutien du conseil scientifique de Rennes 2.*



### **QUAND J'ÉTAIS PETIT, ON M'A RETIRÉ DE MA FAMILLE**

Pierre Cadoux, Claude Domange (dir.), Presses de l'EHESP, 2015, 208 p.

« Tu arrives fermée à cause de ta vie, de ton enfance qui t'a appris à te refermer sur toi. La vie en groupe t'apprend que tu ne laisses pas les autres indifférents. » (Parole de témoin)

Ce livre réunit les témoignages de 12 personnes accueillies dans leur jeunesse par des familles ou des établissements spécialisés. Elles disent les raisons de leur placement et les ressources qu'elles y ont trouvées. Si un jeune ne se projette souvent que dans un avenir proche, ces histoires élargissent l'horizon en se demandant comment construire sa vie avec ce que l'on a reçu. Dans cette quête, il s'agit moins de comprendre ce qui est arrivé que de trouver quelqu'un sur qui s'appuyer.

Donner la parole directement aux intéressés apporte un point de vue habituellement inaccessible aux travailleurs sociaux et c'est toute la richesse de cet ouvrage. Ces témoignages mettent en évidence que le travail institutionnel, s'il est loin d'être parfait, n'en est pas moins opérant. Cela vaut la peine de consacrer du temps à ces jeunes, d'être prêts à supporter les imprévus et de faire face aux difficultés.



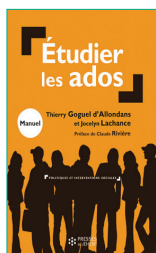
### **ACCUEILLIR LES ADOLESCENTS EN GRANDE DIFFICULTÉ - L'avenir d'une désillusion**

Claude Bynau, Erès, Coll. Trames, 2015

Promouvoir un autre regard sur l'adolescent en grande difficulté pour imaginer d'autres façons de l'accueillir... durablement.

Version longue : L'auteur soutient qu'il est possible d'améliorer l'accueil et la prise en charge des adolescents en grande difficulté qui, par leurs symptômes spectaculaires et provocateurs, mettent en échec les professionnels du

secteur médico-social pour finir incasables dans des lieux éducatifs ou psychiatriques fermés. Il présente une expérience concrète innovante et engagée de prise en charge de ces adolescents, cherchant non pas à chasser les symptômes mais à les traiter à la racine, dans un fonctionnement en réseau qui décroïssonne la pratique clinique et le fonctionnement éducatif. Depuis la première parution du livre, il est sollicité par de nombreux établissements intéressés par son approche.



### **ÉTUDIER LES ADOS - Manuel d'initiation à l'approche socio-anthropologique**

Thierry Goguel d'Allondans, Jocelyn Lachance, Presses de l'EHESP, 2014, 180 p.

Vous vous lancez dans une recherche sur l'adolescence ? Vous préparez un mémoire sur la jeunesse ?

Que vous vous intéressiez à leurs conduites à risques, à leurs pratiques numériques, à leurs amours ou à leurs handicaps, à leur alimentation ou à leurs délits, cet ouvrage vous accompagnera tout au long de votre réflexion.

Destiné aux étudiants des domaines du travail social, de l'enseignement, de la santé, mais aussi aux chercheurs débutants en sciences sociales, il présente à la fois une réflexion incontournable sur les

pièges à éviter lors d'un travail sur l'adolescence et la jeunesse, tout en proposant une méthodologie claire et adaptée à cet objet d'étude spécifique.

Initiation à la recherche sur une période singulière de la vie et à une approche socio-anthropologique évitant l'écueil de la pathologisation à outrance, Étudier les ados est un guide essentiel pour les étudiants, relevant le défi de mieux comprendre l'adolescence qui se transforme sous leurs yeux.

## REVUES



### **VIE SOCIALE - Enjeux contemporains d'écriture**

CEDIAS, n° 9 / 2015

Ce numéro s'intéresse à l'écriture dans la représentation de ce qui, résistant aux analyses sociologiques, reste opaque et parfois invisible, tout en structurant au plus profond la vie sociale des personnes. Dans l'écriture des récits se dessinent un lieu pour vivre, une mise en scène de l'agir humain. Les auteurs analysent des expériences d'« écriture de soi » et les liens qui se tissent autour d'elles, approfondissent le contexte et les enjeux épistémologiques et politiques.



### **VIE SOCIALE - La légitimité en questions**

CEDIAS, n° 8 / 2014

Le débat sur la question de la légitimité de l'intervention sociale est vaste et récurrent. Les faits de maltraitance institutionnelle et leur médiatisation interrogent la nature des actions conduites, révélant un écart entre les intentions énoncées et l'activité constatée. Par ailleurs, l'action sociale se trouve mise à mal par le management social et les normes de gestion imposées visant une efficacité quantifiable. La légitimité de l'action sociale est ici analysée en référence à son histoire et à ses fondements conceptuels, mais aussi au regard des usagers, des institutions sociales, des bénévoles, des travailleurs sociaux.



### **SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES - Hiérarchies et conflictualité dans l'accueil des petits enfants**

Presses de Sciences Po, 2014, n°95

Marie Cartier, Marie-Hélène Lechien et Eve Meuret-Campfort

Ce dossier propose d'aborder la petite enfance sous l'angle du travail de prise en charge des enfants âgés de 0 à 3 ans. Prolongeant les travaux d'histoire des institutions de la petite enfance et les recherches en sociologie du genre ayant dénaturalisé les compétences « maternelles » censées être requises dans le travail de garde des enfants, ce dossier place au centre de l'attention les salariées et non les enfants ou les institutions parlant en leur nom, que ces salariées travaillent à leur domicile ou dans des structures collectives. Les trois articles rassemblés analysent ainsi les processus de sélection sociale, les hiérarchies et les conflits au sein d'un espace professionnel traité ici avec les outils de la sociologie du travail et des classes sociales. Ces articles sont consacrés à trois métiers occupant des positions inégales dans cet espace : les assistantes maternelles étudiées par Anne-Sophie Vozari, les auxiliaires de puériculture analysées par Eve Meuret-Campfort et les éducatrices de jeunes enfants dans l'article proposé par Sandrine Garcia. Tous trois donnent à voir des confrontations entre normes et pratiques en matière d'éducation des jeunes enfants, qui opposent tant les professionnelles entre elles que les professionnelles et les familles.



### **LE SOCIOGRAPHE - Petites fabriques du genre. Identités, orientations et transformations sexuées en travail social**

n° 49, 2015

Etre homme ou femme dans l'accompagnement social n'est jamais neutre. A l'heure des polémiques sur les « théories du genre », ce dossier montre l'intérêt des réflexions sur le genre dans les pratiques professionnelles en travail social. Mais si certaines visent à permettre l'émancipation des personnes par rapport aux déterminismes genrés, d'autres au contraire participent encore à une forme de clivage et d'assignation invisible des individus.

De l'enfance à l'âge adulte, récits et analyses sur des postures professionnelles toujours délicates à trouver.

## MANIFESTATIONS

**ALSACE - 4 juin 2015 - Journée d'étude organisée par l'ISSM et l'ALSA***Institutions du secteur social : l'accompagnement au risque de la sanction ?*

Les personnes en situation de marginalité sociale accompagnées dans le cadre des dispositifs d'insertion et d'hébergements sociaux vivent un rapport à la loi et l'interdit, et une relation à soi et aux autres perturbés. Au quotidien, les équipes éducatives ont à gérer des situations de conflit, de violence, de passage à l'acte. Chaque jour, c'est le cadre institué, l'ordre institutionnel, qui est mis à mal, ébranlé par certains comportements. Face à ces réalités nous pourrions considérer ces transgressions comme non tolérables et devant donner lieu à une exclusion des "fautifs", ou alors adopter une posture fataliste renonçant à rappeler toute forme de cadre. La porte s'ouvre alors à un dérapage vers des attitudes plus répressives dans une société qui pourrait appeler à cela.

> en savoir plus : [www.issm.asso.fr](http://www.issm.asso.fr)

**PAYS DE LA LOIRE - 16 juin 2015 - Journée d'études organisée par l'ARIFTS***Usagers, bénévoles, professionnels de l'action sanitaire et sociale : Quelles coopérations sur le terrain aujourd'hui ?*

Pour tenter de comprendre comment une coopération peut s'établir, il est essentiel de s'appuyer sur des expériences concrètes où ces trois types d'acteurs se croisent. C'est avant tout à partir d'une mise en commun et d'une analyse collective de situations de terrain, que nous pourrions mettre en lumière les conditions optimales pour une coopération fructueuse. Les éclairages sociologiques et anthropologiques permettront de mettre en perspective les enjeux de ces analyses.

> en savoir plus : [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

**RHÔNE-ALPES - 19 et 20 novembre 2015 - Journées d'études organisées par l'ICAP Lyon 1, Fréquence écoles, ADEA, ESSSE et la région Rhône-Alpes***Numérique et intervention sociale, un monde en mutation*

Face à une demande croissante d'établissements travaillant dans le secteur de l'intervention sociale et de la formation aux métiers de ce secteur, de les former et de les accompagner au changement vers le numérique, l'Université Lyon 1 (au travers de son service iCAP), avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, et en partenariat avec l'ADEA, l'ESSSE, Ressourcial et Fréquence Ecoles, organisent les 19 et 20 novembre 2015 deux journées d'études. Cet événement a non seulement pour but de réunir les acteurs de l'intervention sociale et de la formation (institutionnels, professionnels de terrain et formateurs,...), de discuter, d'échanger sur les enjeux du numérique, mais également de faire de la veille technologique, faciliter la mise en réseau des établissements et dynamiser ainsi la formation dans le secteur.

> en savoir plus : <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/webapp/page/page.html?id=3397815>

LA REVUE FRANÇAISE DE  
**SERVICE SOCIAL**

---

**256** ■ 2015-1

---

# LA POLYVALENCE AUJOURD'HUI : DÉFIS ET ENJEUX



 **PRESSES  
DE L'EHESP**



## SOMMAIRE

### DOSSIER

## LA POLYVALENCE AUJOURD'HUI : DÉFIS ET ENJEUX

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Éditorial .....             | 8 |
| <i>Cristina De Robertis</i> |   |

### L'INVENTION DE LA POLYVALENCE

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| D'Henri Sellier jusqu'à la<br>décentralisation : les figures<br>de la polyvalence de secteur ..... | 10 |
| <i>Henri Pascal</i>                                                                                |    |

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Témoignage à propos<br>de la polyvalence ..... | 19 |
| <i>Catherine de Béchillon</i>                  |    |

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Évolution juridique<br>de la polyvalence de secteur ..... | 22 |
| <i>Marie-Geneviève Mounier</i>                            |    |

### DÉFIS ET ÉVOLUTIONS ACTUELS

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| L'ambition de la polyvalence :<br>maintenir un service de proximité<br>pour tous ..... | 32 |
| <i>Graziella Jaccod</i>                                                                |    |
| <i>Dominique Darce</i>                                                                 |    |
| <i>Hélène Audureau</i>                                                                 |    |

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| L'avenir de la polyvalence :<br>des responsabilités partagées ..... | 39 |
| <i>Isabelle Boisard</i>                                             |    |
| <i>Chantal Nicolas Le Pape</i>                                      |    |

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| La polyvalence en question ..... | 48 |
| <i>Paola Parravano</i>           |    |

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le New Public Management<br>à la française dans les services<br>sociaux départementaux polyvalents :<br>quelques interrogations ..... | 54 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

*Anne Dauvergne*

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| « Généraliste »<br>du service social de secteur ..... | 66 |
| <i>Anne-Laure Galinet</i>                             |    |

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Cultivons notre libre arbitre ..... | 68 |
| <i>Corinne Cagnoli</i>              |    |

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| Dix bonnes raisons de travailler<br>en polyvalence de secteur ... .. | 72 |
| <i>Didier Dubasque</i>                                               |    |

### RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS DE L'ANAS

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| La polyvalence de secteur :<br>des constats aux propositions .....                            | 76 |
| <i>Un travail collaboratif de la Commission nationale<br/>de la vie associative de l'ANAS</i> |    |
| <i>Antoine Guillet</i>                                                                        |    |

|                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Vingt ans d'évolutions de la polyvalence :<br>réflexions d'une assistante sociale<br>de secteur ..... | 79 |
| <i>Rita Sunflower</i>                                                                                 |    |

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le service social polyvalent de secteur,<br>contribution pour les États généraux<br>du travail social ..... | 85 |
| <i>Section ANAS Île-de-France</i>                                                                           |    |

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| La polyvalence de secteur :<br>entre jonglage et équilibre<br>pour une réponse mieux adaptée ..... | 89 |
| <i>Section ANAS des Pyrénées-Atlantiques (64)</i>                                                  |    |

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Contribution aux États généraux<br>du travail social ..... | 92 |
| <i>Section ANAS Gironde (33)</i>                           |    |

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| De la polyvalence à la Polie va lance :<br>témoignage ..... | 97 |
| <i>Section ANAS Morbihan (56)</i>                           |    |

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| L'assistant social en polyvalence<br>de secteur ..... | 99 |
| <i>Section ANAS Morbihan (56)</i>                     |    |

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| Réflexion sur l'organisation<br>de la polyvalence de secteur ..... | 101 |
| <i>Section ANAS Jura (39)</i>                                      |     |

|                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Cinq propositions pour redonner<br>du sens à la polyvalence de secteur ... | 106 |
| <i>Antoine Guillet</i>                                                     |     |

### COMMUNICATIONS

|                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les logiciels de contrôle de l'activité<br>professionnelle des assistants sociaux ... | 112 |
| <i>Judith Veil</i>                                                                    |     |

### VIE DE L'ANAS

# LISTE DES NUMÉROS

## NUMÉROS À PARAÎTRE

n°146 | octobre 2015 • L'interculturalité : un concept au coeur du social à réinterroger ?

n°147 | janvier 2016 • Management, encadrement, quelles évolutions ?

## NUMÉROS PARUS

### 2015

n°143 | janvier • La SANTÉ, le SOCIAL : débats anciens et enjeux actuels...

n°144/145 | avril • L'EMPOWERMENT À LA FRANÇAISE ? Empowerment, développement du pouvoir d'agir, du faire participer, de la citoyenneté : quelles relances pour quel travail social ?

### 2014

Hors-série | juin • Le nouveau FORUM arrive...

n°142 | octobre • Actualisation de la recherche-action et pertinence de la praxéologie

### 2013

n°138 | mars • Usagers et professionnels en question ?

n°139-140 | octobre • Les métiers de la formation - Le bénévolat, le volontariat

n°141 | décembre • Des références épistémologiques pour la recherche en travail social

### 2012

n°135 | mars • Des travaux préparatoires à la conférence de consensus sur la recherche dans le champ du travail social

n°136 | juillet • L'engagement : un acte professionnel ?

n°137 | décembre • Innovation et les pratiques innovantes ?

### 2011

n°131 | mars • La formation continue

n°132 | juillet • L'évaluation interne et externe

n°133 | octobre • Politique et formation en travail social

n°134 | décembre • L'« encadrement » des personnes âgées

### 2010

n°127 | mars • Pour la formalisation de savoirs professionnels - Des questions, des propositions

Hors-série n°1 | juin • Points de vue sur quelques pôles ressources de recherche en travail social

n°128 | juillet • Le fait religieux

n°129 | octobre • Héritage et transmission, message d'hier et d'aujourd'hui

n°130 | décembre • L'analyse de la pratique dans les centres de formation et les établissements

### 2009

n°123 | mars • Prévention et contrôle social : principes de précaution

n°124 | juillet • Les figures du partenariat dans les politiques publiques et les dynamiques territoriales

n°125 | octobre • Les associations d'action sociale au défi d'entreprendre

n°126 | décembre • La question des enseignements disciplinaires dans les nouveaux référentiels de formation

**2008**

- n°119 | mars • Aujourd'hui, quelles politiques de formation dans le secteur social et médico-social ?
- n°120 | juillet • Les incidences des nouvelles technologies sur le rapport aux métiers du social
- n°121 | octobre • L'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle
- n°122 | décembre • Parité et différenciation : la question du genre ?

**2007**

- n°115 | mars • La loi 2002-2 : application d'un modèle ou production de nouvelles pratiques cliniques ?
- n°116 | juillet • Travail social et diversité
- n°117 | octobre • La formation tout au long de la vie
- n°118 | décembre • De la recherche à la production de connaissances : quelles évolutions ?

**2006**

- n°111 | mars • Les effets du voyage en formation
- n°112 | juillet • Le corps dans les pratiques éducatives
- n°113 | octobre • Construction et usages des catégories dans les politiques sociales
- n°114 | décembre • L'enfermement ou l'enrôlement dans les mots, une volonté de maîtrise efface-t-elle le sujet, l'objet ?

**2005**

- n°108 | mars • Savoirs, pratiques et figures du métier de formateur - Volume 1
- n°109 | juin • Savoirs, pratiques et figures du métier de formateur - Volume 2
- n°110 | décembre • Encadrement, management, commandement dans les institutions sociales et médico-sociales

**2004**

- n°104 | mars • Travail social et territoire
- n°105 | juin • La profession d'éducateurs de jeunes enfants - Volume 1
- n°106 | octobre • Laïcité et travail social
- n°107 | décembre • La profession d'éducateurs de jeunes enfants - Volume 2

**2003**

- n°101 | janvier • Travail social et interculturalité - Volume 1
- n°102 | juin • Travail social et interculturalité - Volume 2
- n°103 | décembre • L'équipe en travail social : valeurs et pratiques

**2002**

- n°99 | mars • L'accès au logement pour les usagers de la psychiatrie - Un nouveau modèle d'intégration ou le révélateur d'un changement de paradigme ?
- n°100 | juin-septembre • Construire les savoirs professionnels du travail social

**2001**

- n°95 | mars • La transaction ou les processus d'ajustement à autrui - Une clé de lecture pour le travail social
- n°96 | juin • L'enquête sociale à la protection judiciaire de la jeunesse et sa trace écrite : le rapport adressé au juge des enfants - Une activité langagière
- n°97 | septembre • Professionnalisation et analyse des pratiques en service social - Caractérisation d'un processus formatif dans un dispositif informel d'analyse des pratiques professionnelles
- n°98 | décembre • Le savoir professionnel au risque des dialectiques du savoir - Les obstacles à la professionnalisation des éducateurs spécialisés au moment de leur formation initiale

☐ Mme   ☐ Mlle   ☐ M .....  
 Fonction : .....  
 Organisme : .....  
 Adresse :   ☐ professionnelle   ☐ personnelle  
 .....  
 Téléphone : ..... Courriel : .....

**Je souhaite m'abonner à la revue FORUM pour 3 numéros - année 2015 / 2016 :**

☐ **abonnement individuel**

→ tarif : 30 euros

☐ **abonnement institutionnel**

→ tarif : 60 euros

☐ **abonnement institutionnel de soutien**

→ tarif : 100 euros et plus

☐ **abonnement au tarif étudiants**

→ tarif : 15 euros

*Joindre une photocopie de la carte.*

☐ **vente au numéro**

→ tarif : 10 euros

*Merci de préciser le(s) numéro(s) :*

.....

■ **Mode de paiement**

**par chèque à l'ordre de l'AFFUTS**

■ **Facture**

☐ souhaite recevoir une facture avant l'envoi de son règlement

☐ envoie directement son règlement (n'a pas besoin de facture)

*Dans les deux cas, nous vous enverrons une facture acquittée.*

Date et signature

à retourner à :

**Revue FORUM • Louise NIRIN, Secrétaire de rédaction**

8 rue des Tilleuls • 89140 COMPIGNY

[revue.forum@outlook.fr](mailto:revue.forum@outlook.fr)

**chèques à l'ordre de l'AFFUTS**

LA REVUE FRANÇAISE DE  
**SERVICE SOCIAL**

---

**256** ■ 2015-1

---

# LA POLYVALENCE AUJOURD'HUI : DÉFIS ET ENJEUX



 **PRESSES**  
DE L'EHESP



sommaire du numéro en page 115

# AFFUTS

---

**Association Française pour le développement de la recherche en travail social**

*Promotion de la recherche sur les pratiques, les acteurs, les institutions et les politiques dans le champ social*

**AFFUTS**, Association n° 145 715, n° SIRET 524 458 254 00017 – APE 94 99Z – Courriel : [affuts.secretariat@wanadoo.fr](mailto:affuts.secretariat@wanadoo.fr)

en partenariat avec

**UNAFORIS**  
Union Nationale des Associations de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale

**le cnam**  
école management & société

Département Droit, intervention sociale, santé, travail (Disst)